DE LA RICHESSE

DANS LES

SOCIÉTÉS CHRÉTIENNES

PAR

M. CHARLES PÉRIN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE

TROISIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE

TOME DEUXIÈME



PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

90, RUE BONAPARTE, 90

1882



DE LA RICHESSE

DANS LES

SOCIÉTÉS CHRÉTIENNES

II

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DE LA RICHESSE

DANS LES

SOCIÉTÉS CHRÉTIENNES

LIVRE III

DE L'ÉCHANGE DES RICHESSES

CHAPITRE PREMIER

De l'échange et de la valeur.

I. Comment l'échange se rattache à la division du travail. — II. Notions sur l'utilité et sur la valeur. — III. De la loi qui règle les variations de la valeur en échange, et de la formule qui répond à cette loi. — IV. Quelle influence exerce sur la valeur en échange l'accroissement de la puissance productive du travail. — V. Caractéristique du produit net. — VI. De l'influence des mœurs, et surtout de la charité, sur la détermination des valeurs. — Comment, et avec quel degré d'exactitude, les valeurs se mesurent. — VIII. C'est d'après la loi de la valeur que se détermine la rémunération de tous ceux qui ont pris part au travail de la société.

I. Le fait de l'échange se lie intimement au fait de l'existence sociale; il est la conséquence directe de la division du travail, laquelle reproduit dans l'ordre matériel les principes de solidarité et d'unité qui, dans l'ordre moral, rattachent les uns aux autres tous les membres d'une même société, et les diverses sociétés

qui forment la grande famille humaine. Par la division du travail, chacun de nous ne produit qu'un seul objet, ou même une partie d'un seul objet, entre tous ceux dont la vie la plus simple nécessite la consommation. Ce ne sera que par le troc que nous pourrons réunir l'ensemble des choses que nos besoins réclament. Mais, comme le travail est divisé à l'infini, et que les travailleurs entre lesquels l'échange doit s'opérer se trouvent souvent séparés par de très grandes distances, l'échange, si simple par lui-même, ne s'opère qu'à travers des complications telles, que souvent, à la première vue, un œil peu exercé aurait peine à en suivre le fil. Toutefois l'échange, si multiples que soient les faits par lesquels il se produit, a sa loi générale, qui est vraiment la loi du mouvement dans l'ordre de la richesse, et qui, en se combinant avec les principes et les influences de l'ordre moral, donne la solution de toutes les questions que fait naître la richesse. Les lois de l'échange ont été profondément étudiées et solidement établies par les économistes; nous résumerons les principes admis en cette matière, nous bornant à ce qui est indispensable pour l'intelligence des questions sociales qui font l'objet propre de notre travail.

II. Les choses nous sont utiles de deux manières, directement ou indirectement. Directement, quand par elles-mêmes elles satisfont nos besoins. Telle est pour le cultivateur l'utilité du blé qu'il a produit par son travail et qu'il applique à sa consommation. Mais comme l'arrive, par la division du travail, que nous ne consommons qu'en très petite quantité l'unique chose que nous produisons, que peut-être même nous ne la con-

sommons pas du tout, il faut que nous cherchions, par le troc de nos produits contre les produits d'autrui, à nous procurer l'ensemble des choses que nos besoins exigent. Dès lors, les choses que nous possédons ont pour nous une utilité plus étendue que celle qu'elles possèdent en tant qu'elles peuvent s'appliquer directement à nos besoins : elles ont une utilité indirecte, laquelle consiste en ce que, par la cession que nous en faisons à ceux dont les besoins les réclament, nous obtenons des choses qui sont directement applicables à notre consommation.

La notion de la valeur dérive de la notion de l'utilité. La valeur, dans sa signification la plus générale, c'est l'expression du rapport de nos besoins avec les choses qui constituent la richesse; ce qui revient à dire que la valeur exprime l'utilité des choses, l'utilité étant le fondement de la notion de la richesse. Mais comme l'utilité se présente sous deux aspects, suivant qu'elle est directe ou indirecte, la valeur doit également être envisagée sous ces deux faces. De là dérive la distinction établie par Adam Smith entre la valeur en usage, ou valeur directe, et la valeur en échange, ou valeur indirecte. La première est la valeur qu'ont les choses par rapport aux besoins de celui qui les consomme directement. La seconde, la valeur en échange, exprime la puissance d'acheter qu'ont les choses et correspond à l'utilité indirecte.

La valeur en usage est déterminée par la seule utilité de la chose, tandis que, pour donner naissance à la valeur en échange, il faut qu'une seconde condition s'ajoute à la condition première et universelle de l'uti-

lité : il faut qu'il y ait une certaine difficulté d'obtenir la chose. Personne, en effet, ne consentira jamais à rien donner en échange d'une chose qui existe en quantité illimitée, et que tout le monde a à sa disposition. Du reste, cette difficulté peut provenir soit de la rareté naturelle de la chose, comme pour le diamant et les métaux précieux, soit de la peine qu'il faut prendre pour produire la chose, de l'effort plus ou moins considérable qu'il faut accomplir pour la mettre en état de servir à la consommation, comme c'est le cas pour les riches tissus et les meubles précieux dont le travail fait la principale valeur. De ceci il résulte que la propriété est une condition de la valeur en échange. Les choses qui existent en quantité illimitée ne sont jamais l'objet d'un droit de propriété; ce sont les choses communes dont tout le monde peut user en prenant simplement la peine de les recueillir. Plus ces éléments, qui sont à la disposition de tous, tiendront de place dans un produit, moins ce produit aura de valeur en échange, bien que sa valeur en usage n'ait en aucune façon diminué, et que peut-être elle ait augmenté.

C'est à ce fait que répond la distinction ingénieuse introduite par Bastiat entre l'utilité gratuite et l'utilité onéreuse. Cette dernière, l'utilité onéreuse, est le résultat des efforts, des sacrifices de toutes sortes, nécessaires pour faire exister la chose; l'utilité gratuite provient de l'emploi des forces productives communes à tout le monde, par le concours desquelles l'effort, la peine, le sacrifice nécessaires à la production de la chose se trouvent diminués; en telle sorte que la valeur en échange sera réduite en proportion de la part

plus grande que ces forces naturelles communes auront dans la production. Grâce à cet emploi plus étendu ou mieux combiné des forces naturelles, un même effort donnera une somme de produits plus considérable, d'où résultera une extension de la puissance productive du travail, qui se traduira en une diminution dans la valeur en échange de l'objet produit. Bastiat a donné des effets de cet emploi de l'utilité gratuite dans la production une formule rigoureuse : *Pour amener une chose à son état complet* D'UTILITÉ (c'est-à-dire de valeur en usage), *l'action du travail est en raison inverse de l'action de la nature.* Si la nature, par ses seules forces, produisait, en quantité relativement illimitée, toutes les choses nécessaires à la vie humaine, l'utilité, la valeur en usage, serait dans le monde à son maximum, tandis que la valeur en échange serait réduite à zéro. Dans sa condition présente, l'homme étant soumis à la loi du travail pénible, rien de semblable ne se verra jamais, parce que, dans l'ordre des travaux les plus nécessaires à la vie, la nature ne se prête que difficilement et lentement au commandement de l'homme. Mais il reste vrai que, dans les industries où l'homme se rend plus facilement maître des forces naturelles, il peut, sans accroître sa peine, accroître considérablement les résultats qui en sont la rémunération. D'où il résulte que la valeur en échange des produits dont se composent ces résultats baissera relativement à la valeur des produits pour lesquels l'emploi des utilités gratuites est, par la force des choses, renfermé dans des limites plus étroites.

On voit par ces considérations de quelle importance

est la notion de la valeur en usage, puisque ce n'est qu'à l'aide de cette notion, combinée avec celle de la valeur en échange, que l'on peut parvenir à apprécier les progrès des peuples dans l'ordre matériel. Si l'on faisait abstraction de la valeur en usage, comme le voudraient un grand nombre d'économistes, pour ne considérer que la valeur en échange, on se tromperait radicalement sur les conditions mêmes de ce progrès, prenant pour progrès un accroissement de la valeur en échange qui pourrait n'avoir d'autre cause qu'une diminution dans la puissance du travail, laquelle accuserait, au lieu d'un progrès, une véritable décadence. D'ailleurs, comme les richesses ne peuvent jamais être considérées en elles-mêmes seulement, mais qu'elles doivent être envisagées toujours dans leur rapport avec la condition des hommes, à quoi serviraient des spéculations fondées uniquement sur la valeur en échange, qui aboutiraient à des formules dont tout le mérite serait la rigueur mathématique, et qui laisseraient de côté la question capitale de l'ordre matériel : Comment les richesses aideront-elles l'homme à réaliser ses fins supérieures? Ce n'est donc pas seulement la valeur relative des choses, c'est aussi la valeur qu'elles ont par rapport à l'homme pour qui elles sont faites, qu'il faut envisager pour être dans le vrai, et l'utile, considéré à ce point de vue, rentre dans ce que l'on a nommé la valeur en usage des choses [1].

1. M. de Coux, dans ses *Essais d'économie politique*, a fait vivement ressortir cette nécessité de considérer la *valeur d'utilité* en même temps que la valeur en échange (p. 59, édit. de Louvain, 1831). Bastiat, par ses considérations sur l'utilité gratuite, a rendu cette

III. Il résulte de ce que nous avons dit plus haut que la valeur en échange d'une chose est, en général, proportionnée à la somme des sacrifices accomplis pour faire exister la chose avec toutes les qualités qui la rendent utile. C'est ce qui fait dire à Bastiat que la *valeur est le rapport de deux services échangés*. En effet, lorsque nous acquérons une chose qui a exigé pour être produite une certaine peine, celui qui nous l'offre, en nous dispensant de prendre cette peine, nous rend un service; et l'importance de ce service est proportionnée à la peine qui nous est épargnée. C'est à ce point de vue que nous apprécions la valeur de la chose qui nous est offerte, et, de son côté, celui avec qui nous concluons l'échange appréciera à ce même point de vue la valeur de la chose que nous lui offrons; de sorte que les conditions de l'échange seront réglées par l'importance relative des services réciproquement offerts et demandés. Cela revient à dire que, la plupart du temps, les frais de production détermineront la valeur en échange

nécessité de plus en plus évidente. Enfin M. Baudrillart, bien qu'il n'admette pas le terme de *valeur en usage*, admet néanmoins en fait les idées de Bastiat. Il reconnaît que la valeur n'a pas son principe dans l'échange, et que, s'il est vrai que l'échange la détermine, il *n'en est pas le fondement* (p. 215). N'est-il pas vrai d'ailleurs, comme l'a fait voir Rossi, que la valeur en échange des choses se détermine différemment suivant que leur valeur en usage est différente; que la valeur en échange des objets de première nécessité, comme le blé, est affectée par des variations bien plus marquées et souvent bien plus rapides que la valeur en échange des choses de simple utilité ou d'agrément? Or, ce n'est qu'en considérant la valeur en usage que l'on peut se rendre compte de ces différences. M. Du Mesnil-Marigny a mis en pleine lumière ce point important, en établissant la différence entre la richesse d'usage et la richesse évaluée.

des choses. Toutefois il est des cas, et ils sont nombreux, où ce n'est pas seulement par la peine que l'on a prise pour produire la chose que se détermine sa valeur en échange, mais aussi par la difficulté qu'il y a de l'obtenir, à raison de sa rareté naturelle. C'est ainsi que le diamant et les métaux précieux atteignent une valeur parfois si élevée. Celui qui vous offre une chose de cette espèce vous rend un service d'autant plus important, qu'à raison de la rareté de la chose vous éprouveriez plus de difficulté de la rencontrer; mais il n'est pas moins vrai que ce ne sont plus les frais de production qui détermineront ici la valeur;elle se déterminera, par l'action des causes premières d'où elle dérive, en raison de l'utilité et de la rareté, qui sont les faits générateurs de toute valeur en échange.

L'unité et la rareté des choses étant de l'ordre essentiellement relatif, elles sont sujettes à se modifier perpétuellement. De ces modifications résultent nécessairement des variations dans la valeur en échange. Mais ces variations ont leur loi, parce qu'elles dérivent de causes qui, bien que mobiles dans leurs déterminations particulières, sont néanmoins constantes dans leur principe. La loi qui, dans tous les cas, règlera les variations de la valeur en échange ne pourra être autre chose que l'expression de ces causes premières, de ces faits généraux et essentiels desquels dérive la valeur en échange; et la formule qui la rendra ne sera que la traduction de ces faits. Ainsi conçue, elle reproduira fidèlement les conditions dans lesquelles s'opèrent en pratique toutes les transactions sur les valeurs.

Cette formule dont nous posons instinctivement les termes toutes les fois que nous opérons un échange dans l'ordre matériel, c'est la formule de l'offre et de la demande. Elle est à la fois la plus philosophique et la plus pratique : la plus philosophique, puisqu'elle remonte directement aux causes de la valeur; la plus pratique, parce que de fait elle domine et règle tout le mouvement des valeurs. Elle nous semble donc, au point de vue scientifique comme au point de vue des affaires, préférable à toute autre.

La loi d'offre et de demande peut être formulée en deux mots : la valeur en échange des choses se termine en raison directe de la demande et en raison inverse de l'offre. Plus la demande est vive relativement à l'offre, plus élevée sera la valeur, et de même, moindre est la demande moindre sera la valeur; au contraire, plus abondante sera l'offre relativement à la demande, moins considérable sera la valeur; à tel point que si l'offre était infinie, la valeur disparaîtrait : et, par l'effet inverse de la même cause, plus restreinte sera l'offre, plus élevée sera la valeur. Comme ce sera le plus souvent la facilité ou la difficulté de la production qui déterminera la rareté ou l'abondance des choses, la loi d'offre et de demande aura, la plupart du temps, pour effet de fixer la valeur des choses en raison de leurs frais de production. Néanmoins, par l'effet des monopoles naturels ou légaux, il y aura toujours à cette règle de notables exceptions, de sorte que la loi d'offre et de demande restera la seule loi régulatrice vraiment universelle de la valeur en échange. On pourra dire, avec un économiste contemporain, « que la valeur se détermine

par la loi de l'offre et de la demande et se règle en général sur les frais de production [1]. »

IV. On a fait, au sujet de la valeur en usage, une remarque d'une très haute importance : « Si la valeur n'exprime qu'un rapport d'échange, il est impossible que toutes les valeurs s'élèvent ou s'abaissent à la fois. En effet, la valeur d'une chose ne hausse que parce que celle de telle autre décline relativement à elle. Du moment que la valeur du vin s'abaisse par rapport à celle du pain, c'est dire *ipso facto* que la valeur du pain s'élève à l'égard du vin; et ce qui s'applique à ces produits s'applique également à tous. Ainsi, par rapport à l'échange des divers produits, il n'y a ni hausse ni baisse générale des valeurs; mais par rapport au travail, c'est tout différent. Le progrès industriel consiste précisément en ceci, que telle quantité de travail achète une plus grande quantité de chaque espèce de produits. En ce sens, toutes les valeurs baissent par rapport au travail perfectionné. Cette vérité, bien loin de démentir l'autre, la confirme. En effet, le travail lui-même a une valeur sur le marché, une valeur qui se mesure, comme toute autre, à ce qu'il peut se procurer à l'aide d'une somme donnée d'efforts; et dire qu'avec moins d'efforts il obtient plus de produits en récompense, c'est constater encore, sous une autre forme, ce fait, que toutes les valeurs ne sauraient hausser à la fois [2]. »

Telle est, en effet, la conséquence de tout accroissement dans la puissance productive du travail. Une

1. Voir Baudrillart, *Manuel d'économie politique*, III[e] partie, chap. II.
2. *Ibid.*

même somme de valeur peut représenter une somme d'utilités fort supérieure. Si la nature des choses ne s'opposait, dans certains travaux, à cet accroissement incessant et rapide de la puissance productive, on verrait le bien-être des hommes croître sans limites, par le développement incessant des utilités gratuites dans tous les genres de production, sans que rien fût changé à la valeur respective des choses, c'est-à-dire à leur valeur en échange. Rien ne serait changé à ce que l'on nomme les valeurs, dans le langage des affaires; elles resteraient exactement dans la situation où elles se trouvaient avant que les progrès du travail eussent modifié si avantageusement les conditions de l'existence matérielle. Les utilités gratuites se répandraient sur la société insensiblement, sans qu'il fût possible, par aucun calcul de valeur, d'en saisir le mouvement d'accroissement; de telle sorte que l'énergie de ce mouvement ne pourrait être appréciée autrement que par l'examen de la condition des hommes, non par rapport aux valeurs dont ils disposent, mais par rapport au bien-être dont ils jouissent.

V. Toutefois, l'accroissement d'utilité que provoque le concours des agents naturels ne disparaît pas toujours ainsi, sans laisser de trace dans l'ordre de la valeur[1]. Quand les forces naturelles, qui sont la source de cet accroissement d'utilité, au lieu d'être à la portée

1. Nous croyons devoir avertir le lecteur que quand nous dirons simplement *la valeur*, nous entendons par ce terme *la valeur en échange*, nous conformant en cela aux habitudes du langage ordinaire; quand nous parlerons de *la valeur en usage*, nous la désignerons par le terme d'*utilité*.

de tous, se trouvent, par la nature même des choses ou par une disposition de la loi, la propriété de quelques-uns, l'usage de ces forces cesse d'être gratuit, et l'utilité qui en résulte devient une utilité onéreuse qui profite au détenteur exclusif de ces forces. Ainsi en est-il des agents naturels que met en jeu l'industrie agricole. Par la limitation dans l'étendue des terres et dans leur puissance productive, le propriétaire peut opérer sur le produit total un prélèvement, qui représente la différence entre les frais de production des denrées obtenues par le travail agricole et leur prix de vente, ou valeur en échange; celle-ci, à raison de la rareté relative des produits, déterminée par la rareté des éléments naturels à l'aide desquels on les crée, se trouvant fixée à un taux qui dépasse les frais de production. Même chose aurait lieu dans le cas où, par suite d'une disposition de la loi, l'exploitation d'une force naturelle serait exclusivement réservée à un producteur, qui pourrait, en limitant la quantité de ses produits, maintenir leur prix de vente au-dessus de leur prix de revient. Dans tous ces cas, l'utilité cesse d'être gratuite, parce que, par le fait ou par la loi, elle cesse d'être illimitée. Ce n'est plus alors la société tout entière qui en profite, par une réduction dans la valeur en échange des choses, mais cette utilité tourne à l'avantage exclusif de ceux qui détiennent les sources dont elle procède. C'est dans ce dernier cas seulement, quand l'utilité s'accroît sans devenir gratuite, qu'il y a ce qu'on appelle, dans la rigueur des termes, un produit net; c'est alors seulement que ce produit apparaît sous forme de revenu distinct. Mais en réalité le produit net, à prendre ce terme dans sa géné-

ralité et dans toute sa vérité, n'existe pas moins quand il se résout en un accroissement d'utilité au profit de tous, que quand il se détermine par un accroissement de valeur en échange au profit de quelques-uns. Dans le premier cas, il échappe à la supputation mathématique, et ne peut s'apprécier que par l'examen des faits de la vie sociale dans leur réalité, tandis que, dans la seconde hypothèse, il se traduit en chiffres. Là est la différence. Nous dirons, quand nous traiterons de la propriété, que si la diffusion du produit net sur toutes les classes de la société constitue le progrès véritable dans l'ordre matériel, il n'est pas moins vrai que le produit net sous forme de revenu distinct, conséquence du principe de la propriété et des monopoles, a aussi sa raison d'être et sa nécessité dans l'ordre social.

VI. Tout ce que nous venons d'établir sur l'action de la loi régulatrice des valeurs suppose que l'on applique les principes de stricte justice et de strict droit, dans le système de la propriété et de la libre concurrence, aux transactions qui s'opèrent entre tous les producteurs. Mais, comme l'a fait remarquer un économiste éminent de nos jours, des influences d'un autre ordre, étrangères à la règle mathématique sur laquelle repose la loi d'offre et de demande, peuvent modifier la détermination des valeurs. M. Mill [1] résume ces influences dans l'action de la coutume, des mœurs, laquelle contrebalance souvent l'action de l'intérêt propre, et nous détermine, par des motifs de diverse nature, à renon-

1. M. J. S. Mill, *Principes d'économie poltiique*, liv. II, chap. II.

cer, dans nos transactions avec les autres hommes, à une partie de ce que nous pourrions exiger suivant la rigueur de notre droit. Ce sont ici des causes de l'ordre moral qui suspendent, ou qui du moins adoucissent et modifient en une certaine mesure, l'action des causes de l'ordre matériel, et qui font fléchir la règle mathématique par laquelle s'exprime l'action de ces causes.

L'influence de ces faits de l'ordre moral sur les échanges est bien plus étendue que ne l'ont cru beaucoup d'économistes. Elle produit des conséquences éminemment bienfaisantes sur la distribution de la richesse en corrigeant ce qu'aurait de dur, et parfois même d'inique, l'application inexorable des lois du tien et du mien. Cette action des mœurs peut tenir à l'affection naturelle et souvent salutaire que les hommes portent aux lieux qui les ont vus naître, à leur prédilection pour la profession dans laquelle ont vécu leurs pères. Des habitudes peu réfléchies, la simple routine peuvent aussi en être la cause. Elle peut avoir sa source là même où l'intérêt et l'égoïsme dominent plus complètement, dans le sentiment des nécessités de la vie sociale et dans cet empire de la justice naturelle que ta corruption même la plus profonde n'abolit jamais entièrement. Enfin elle peut trouver, et souvent elle trouve son origine dans les principes les plus élevés et les plus féconds de la vie humaine. Souvent elle est le fruit des sentiments de charité qui rendent les hommes secourables les uns aux autres et leur font oublier leur intérêt propre en faveur de leurs frères moins favorisés qu'eux suivant l'ordre de la stricte justice.

Qui pourrait dire combien de fois et jusqu'à quel

point, dans les sociétés animées de l'esprit du christianisme, cette bienfaisante action de charité fraternelle a tempéré les maux que le cours inévitable des choses eût fait sortir de l'application du principe de la concurrence, sous le règne du strict droit et de l'égoïsme des intérêts ? Qui pourra dire combien de fois, par cette intervention toute charitable des mœurs chrétiennes, les produits que vend le pauvre ont été portés au-dessus de leur prix naturel, son salaire maintenu à un taux équitable, la rente de la terre qu'il féconde de ses sueurs, contenue dans de justes limites ? Plus tard, en traitant de la distribution de la richesse, nous ferons ressortir l'influence qu'a souvent exercée sur la détermination des divers revenus cette puissance des mœurs, et surtout la puissance de la charité, qui est le trait le plus marqué des mœurs chrétiennes.

VII. Nous venons de dire comment les valeurs se déterminent; ajoutons, pour compléter les notions essentielles en cette matière, que les valeurs peuvent être mesurées, sinon par des procédés rigoureux, du moins avec une exactitude approximative suffisante dans la pratique journalière de la vie. C'est par leurs semblables que les choses se mesurent; ce sera donc par la valeur que l'on mesurera la valeur, comme les poids se mesurent par les poids et les longueurs par les longueurs. C'est ainsi qu'une quantité de blé ou d'argent, comparée successivement, quant à la valeur, avec les divers objets sur lesquels portent les transactions de la société, servira à déterminer leur valeur relative, chacun de ces objets ayant plus ou moins de valeur suivant que, pour cette même quantité

de blé ou d'argent, on en donnera une quantité plus ou moins considérable.

En pratique, dans un même lieu et pour une époque déterminée, cette appréciation de la valeur relative des choses aura toute l'exactitude désirable. Mais s'il s'agit de lieux différents et d'époques plus ou moins éloignées, elle cessera d'être rigoureuse, et elle ne pourrait être prise comme telle sans donner lieu à de graves mécomptes. En effet, la valeur est chose essentiellement mobile, nous l'avons déjà dit ; il suit de là que la chose que l'on prétendrait prendre comme terme de comparaison peut, d'un pays à un autre ou d'une époque à une autre, subir des changements notables dans sa valeur relativement à toutes les autres choses qui font l'objet des échanges, en telle sorte que tous les calculs que l'on voudrait établir en la prenant pour base d'appréciation se trouveront radicalement fautifs. Où en serait-on par exemple, si l'on voulait comparer la valeur actuelle des tissus de laine avec leur valeur il y a cent ans, en prenant l'or comme mesure commune? Évidemment la valeur de l'or ayant, depuis un siècle, considérablement baissé, la comparaison établie sur ce terme pêcherait par sa base même. Comme on en peut dire autant de toutes les choses qui ont une valeur, il faut conclure qu'il n'y a pas de mesure absolument rigoureuse des valeurs. Mais ce serait exagérer cette conclusion que de l'appliquer au cas où la comparaison s'établit dans les mêmes lieux, et pour des époques peu éloignées. Comme les variations qui surviennent dans la valeur, au moins pour certains objets d'un usage général et constant, sont, dans de telles conditions, de

peu d'importance, on peut, sans craindre de tomber dans des erreurs graves, la prendre pour terme de comparaison. Et de fait, c'est ce qui se pratique tous les jours, aussi bien dans les supputations qui ont pour objet les intérêts privés, que dans les calculs plus étendus et plus élevés qui ont pour objet l'intérêt commun de la société.

VIII. Comme toutes les transactions qui touchent à l'ordre matériel s'effectuent sous la loi de la valeur, et comme nous sommes tous, par le fait de la division du travail, obligés de recourir à l'échange pour nous procurer les moyens de vivre, on peut considérer tout l'ensemble de la production d'une société comme une masse commune de valeurs, dans laquelle chacun prend sa part, à raison de l'importance des services par lesquels il a concouru à l'effort commun de la société duquel résulte la masse des choses à partager. C'est par la loi de la valeur que se déterminera la proportion suivant laquelle chacun prendra sa part dans cette masse.

Cette loi s'appliquera non seulement à ceux dont le travail a concouru directement à la production des richesses qui forment cette masse à partager, mais elle s'appliquera encore à ceux qui, par des travaux d'un ordre plus élevé, ont rendu à la société des services qui leur donnent droit à une rémunération prise sur l'ensemble de la production sociale. Seulement, pour ceux-ci, comme le travail qu'ils ont accompli est d'un autre ordre que le travail par lequel on crée les richesses, comme il obéit fréquemment à des mobiles supérieurs à l'ordre des intérêts, il arrivera, la

plupart du temps, que leur rémunération matérielle ne sera en aucune façon proportionnée à l'importance des services qu'ils auront rendus. Cette rémunération se fixera par l'impulsion des causes morales, dont nous avons plus haut caractérisé le mode d'action sur le mouvement des valeurs; elle se déterminera par l'action combinée des influences de l'ordre moral et des lois de la valeur. Mais, sous cette double influence, il s'établira, pour chaque ordre de services, un certain taux de rémunération, et ce taux déterminera la proportion suivant laquelle les hommes qui rendent ces services prendront, dans la production commune, cette part à laquelle ils ont droit, parce qu'il faut que toujours, suivant la parole de l'Évangile, l'ouvrier vive de son salaire.

Il reste donc toujours vrai que c'est sous l'empire de la loi de la valeur que chacun prend sa part dans la masse des choses produites par le travail social. Au lieu d'un partage direct des richesses produites, il se fait entre tous une répartition de valeurs, chacun prenant, dans la masse des valeurs créées par l'activité sociale, une part proportionnée à la valeur que la loi d'offre et de demande, combinée avec l'action des mœurs, assigne à ses services. Mais n'oublions pas que la loi de la valeur ne peut servir qu'à déterminer la proportion suivant laquelle se fera la répartitiòn. Quan à la masse même des choses à répartir, elle se détermine par la puissance plus ou moins grande du travail, de telle sorte que, là où la masse produite sera considérable, à raison de l'emploi étendu des utilités gratuites dans la production, les parts afférentes à chacun,

tout en restant les mêmes les unes à l'égard des autres, pourront en réalité s'accroître quant à la quantité d'objets utiles mis à la disposition de chacun des copartageants; ce sera le but auquel tendront tous les progrès industriels, et nous dirons, dans le livre quatrième, quels sont les obstacles que la nature des choses oppose à sa complète réalisation.

CHAPITRE II

Des moyens de faciliter les échanges en général et spécialement de la monnaie et du crédit.

I. Tout ce qui facilite les échanges ajoute à la puissance du travail. — II. De l'influence des intermédiaires sur les échanges. — III. De la *facilité* des communications. — IV. De l'emploi de la monnaie, du troc et de la vente. — V. Comment le crédit facilite les échanges. — Des abus auxquels le crédit peut donner lieu. — VII. C'est dans la puissance de l'esprit chrétien sur la société qu'il faut chercher le remède aux abus du crédit, ainsi que la réalisation des conditions de sa pleine efficacité.

I. Les échanges se compliquent d'autant plus et rencontrent d'autant plus d'obstacles que, par la division croissante du travail, ils s'opèrent à des distances plus éloignées et portent sur une variété d'objets de plus en plus grande. Comme les produits ne peuvent être utilisés que quand ils sont parvenus dans les mains des consommateurs, tous les obstacles qui s'opposent aux échanges tendent à diminuer la puissance productive du travail de la société. En effet, il faut employer à les vaincre une somme d'efforts qui, appliqués directement à la production, accroîtraient la somme des utilités mises par le travail à la disposition de la société. Toutes les combinaisons et toutes les institutions qui auront pour effet de simplifier et de faciliter les échan-

ges ajouteront donc à la puissance du travail social.

La première conséquence à tirer de ce principe est relative aux intermédiaires qui, dans la plupart des cas, s'interposent, par la nécessité des choses, entre le producteur et le consommateur. Comment, par exemple, la manufacture, qui produit par grandes masses les tissus dont le peuple fait ses vêtements, pourrait-elle directement fournir à chacun la quantité de produits qui répond à sa modeste consommation ? Les entrepreneurs de la grande industrie ne pourraient entrer dans ce détail, d'abord parce qu'ils y perdraient un temps que réclame la direction de leur fabrication, puis parce qu'ils seraient exposés à de fréquents mécomptes, par l'impossibilité d'apprécier de loin la solvabilité de chaque acheteur. De toute nécessité, il faut qu'un intermédiaire au moins, le marchand en détail, intervienne ici pour rendre possibles les relations entre le producteur et le consommateur ; et ce n'est que par cette intervention que celui-ci trouvera près de lui, dans la mesure de ses besoins, et au moment même où ses besoins les demandent, les objets que fabrique la grande industrie.

II. Le rôle de l'intermédiaire est donc, dans ce cas, également avantageux aux deux parties, et la société retire de son intervention un véritable profit. Mais si vous multipliez outre mesure les intermédiaires, si là où il suffit d'un commerçant qui prend directement en fabrique le produit qu'il vendra en détail aux consommateurs, vous faites intervenir deux ou trois commerçants par les mains de qui la marchandise passera successivement, le produit se chargera, à chaque trans-

mission, d'un surcroît de frais qui représentera le bénéfice de chaque intermédiaire; et ce surcroît sera d'autant plus considérable que le cercle des opérations de ces divers intermédiaires sera moins étendu[1]. Il est

1. Cette question des intermédiaires a donné lieu, de la part eds socialistes, à des systèmes qui impliqueraient, comme en général les solutions proposées par les écrivains de cette école, la confiscation de la liberté commerciale au profit de l'État. Tout en repoussant les exagérations des socialistes, et surtout les conséquences qu'ils en tirent, il faut reconnaître que la question est sérieuse. Un économiste éminent, M. Michel Chevalier, la pose en ces termes, à propos des produits de l'économie domestique, dans le rapport du jury international sur l'exposition universelle de 1855:

« Lorsqu'on suit les productions diverses de l'industrie dans le voyage qu'elles font à partir des ateliers du producteur jusqu'à ce qu'elles soient arrivées aux mains du consommateur, on est saisi d'un fait au premier abord difficile à expliquer : c'est une différence très forte, et quelquefois une disproportion énorme, entre le prix des marchandises en gros et le prix en détail. L'attention de la trente et unième classe s'est portée sur ce phénomène économique; elle a cherché à l'apprécier dans ses causes et dans ses effets. Ainsi s'est trouvée posée la question de ce qu'on nomme les intermédiaires, du rôle qu'ils remplissent et des conditions auxquelles ils rendent leurs services à la société. »

Voir sur cette question les faits nombreux rapportés par M. Michel Chevalier dans son *Cours d'économie politique*, t. II, 2e édition, XVIe leçon. Pour résoudre la difficulté, le savant économiste fait appel surtout à la puissance de l'association.

Les sociétés de consommation sont un des moyens les plus efficaces pour maintenir à un taux modéré le prix des produits que consomment les classes ouvrières. Ces sociétés se sont particulièrement développées en Angleterre, et nous aurons à en parler plus bas, en traitant des causes de la misère et de la puissance de l'association pour améliorer la condition des masses. « Cette sorte d'association consiste à se cotiser pour acheter en gros les objets nécessaires à la vie, tels que vêtements, chaussures, denrées alimentaires; on peut même comprendre dans cette énumération les matières premières d'un grand nombre d'industries. De cette manière, les associés évitent

évident qu'il y aura là pour la société une déperdition de force productive qui se traduira en une hausse artificielle sur le prix des produits, au grand détriment des consommateurs. Donc, tout ce qui tendra à mettre en rapport aussi direct que possible le consommateur avec le producteur constituera un progrès dans l'ordre matériel, par l'économie réalisée sur la somme d'efforts nécessaires pour donner de l'utilité aux choses et pour mettre cette utilité à la disposition du consommateur. Nous dirons tout à l'heure comment le perfectionnement des voies de communication et l'extension du crédit contribuent à produire ces résultats.

III. Un des obstacles qui opposent, dans les sociétés peu avancées, les plus grandes résistances à la multiplication des échanges, est le défaut de bonnes voies de communication. Par la difficulté des transports la circulation des produits est lente et pénible. Il faut un effort considérable pour voiturer à de petites distances de faibles quantités de marchandises ; chacun est réduit à consommer les produits sur place, ou du moins dans un rayon très peu étendu, l'effort nécessaire pour transporter les marchandises étant tellement considérable, qu'à une certaine distance leur prix s'en trouverait accru au point qu'il serait hors de la portée du consommateur. Ajoutez que quand les transports sont lents, quand les communications entre les hommes sont difficiles, les relations directes du producteur au

l'augmentation de prix que le commerce de détail fait subir aux marchandises, sans compter les fraudes et les sophistications auxquelles il a souvent recours pour augmenter ses bénéfices. » (*Les Associations ouvrieres*, par M. Véron, p. 37.)

consommateur ne peuvent s'établir; qu'il faut recourir à cette multiplicité d'intermédiaires dont nous signalions tout à l'heure les inconvénients, et qui ne disparaîtra que lorsque le détaillant, grâce à la facilité des déplacements, pourra lui-même aller trouver le producteur.

A toute amélioration dans les voies de communication répond la destruction, ou du moins l'amoindrissement d'un obstacle dans l'ordre des échanges. Les producteurs, rapprochés les uns des autres par la facilité et la rapidité des communications, se mettront bien plus facilement d'accord sur les conditions de leurs échanges, et acquerront sans peine cette connaissance des marchés qui est une condition essentielle de l'extension des transactions. Le marché, agrandi par la réduction du prix, qui est la conséquence de la facilité plus grande des transports, permettra à la division du travail de s'étendre. Toutes les forces naturelles, qui auparavant restaient pour une grande partie sans emploi, faute de moyen d'écoulement pour les produits, s'exerceront dans toute leur puissance, et le domaine de l'utilité gratuite s'étendra, non seulement par la destruction des obstacles qui rendaient les transports si laborieux, mais encore par l'expansion de toutes les aptitudes naturelles, qui donneront leur maximum de produit et se serviront les unes aux autres de débouchés. Toutes les époques de grand progrès matériel ont coïncidé avec les grands progrès dans les voies de communication. Ainsi en fut-il pour le XIIIe siècle, dont la grandeur matérielle sortit, pour la plus grande part, du grand mouvement des croisades. Ainsi en fut-il pour

le XVI[e] siècle par la découverte du Nouveau Monde ; et ainsi en est-il de nos jours par la prodigieuse impulsion que la vapeur a imprimée à toutes les relations commerciales. Parler longuement aujourd'hui des avantages que la société peut retirer des améliorations dans les moyens de communication serait chose parfaitement superflue. C'est un fait que chacun peut toucher de la main

IV. Au premier rang des moyens par lesquels les hommes ont rendu les échanges plus faciles il faut mettre la monnaie. Nous ne dirons rien ici des nombreuses et importantes questions que fait naître la circulation monétaire. On peut écrire, et l'on a en effet écrit là-dessus des volumes[1]. Nous nous bornerons à indiquer, dans l'ordre des faits généraux, le rôle de la monnaie dans les échanges, et à déterminer la notion du prix.

La fonction de la monnaie dans les transactions sociales a été définie et expliquée, avec autant de netteté que de brièveté, par M. Beaudrillard. Nous ne pouvons mieux faire que de le citer : « Toutes les valeurs se mesurent les unes par les autres. Quand, pour se procurer une chose quelconque, on est disposé à donner une quantité double d'une autre chose quelle qu'elle soit, il est évident que la première est deux fois plus estimée que la seconde. Ainsi le rapport de leur valeur

1. Voir le III[e] volume du *Cours d'Économie politique*, de M. Michel Chevalier, en y joignant le volume publié plus tard par le savant économiste sur la baisse probable de l'or. Ces deux ouvrages renferment un traité complet sur la matière, et le plus riche en faits qui existe.

est fixé, et l'on peut échanger et négocier ces deux choses sur ce pied, sans avoir recours à une matière intermédiaire. On peut donner du foin pour du blé, du blé pour du bois, du drap pour de la soie, du cuir pour de la pierre. C'est en ce sens que Turgot a dit avec raison que toute marchandise est monnaie, de même qu'il ajoute que toute monnaie véritable est une marchandise; mais il est évident que l'échange opéré dans les conditions qui viennent d'être indiquées est fort incommode. Je possède tant de kilogrammes de laine tant de mètres de coton, et je voudrais avoir du blé. Je porte, Dieu sait au prix de quels efforts et de quels frais, ma richesse encombrante chez un cultivateur. Il a du blé, mais c'est du vin qu'il demande; je cherche à m'en procurer pour le lui donner ensuite; le vigneron n'a pas besoin de mon coton ou de ma laine, le fabricant qui la recevrait volontiers ne possède ni vin ni blé qu'il puisse me céder. Combien de déplacements pénibles! Que de pertes de temps! Que de difficultés! Dans l'intervalle des échanges que de denrées auront le temps de se corrompre! En outre, comment saurai-je exactement le rapport d'une denrée à une autre? Faute d'un dénominateur commun le marché se conclura péniblement. Ajoutez que beaucoup de ces marchandises ne sont pas divisibles de manière à bien correspondre avec les autres, ou ne le sont pas du tout... Tous ces inconvénients, et d'autres encore que nous soupçonnons à peine, rendraient l'industrie languissante, le commerce extrêmement restreint et le consommateur aussi mal que difficilement pourvu. Aussi l'instinct universel des peuples s'est-il porté vers l'invention d'un

moyen d'échange plus commode et plus rapide, et ce même instinct les a-t-il menés, après divers tâtonnements, au choix de la même matière comme instrument des échanges. L'or et l'argent réunissent les caractères qui constituent une véritable monnaie; aussi ont-ils été adoptés par le choix unanime et spontané des peuples arrivés à un certain état de civilisation. Jusque-là ces peuples ne se passaient point de monnaie pour leurs échanges, mais les monnaies étaient fort diverses et très imparfaites. C'est ainsi que l'on vit le fer et le cuivre, le blé, le sel, les coquillages servir de monnaies. Le cuir fut employé à cet usage en Russie jusqu'à Pierre I[er], et il n'y a pas deux siècles que le tabac remplissait cette fonction dans la Nouvelle-Angleterre... Dans les premiers temps, on s'est servi encore, et même de nos jours on se sert encore dans quelques pays, comme en Chine, de métaux précieux, sous forme de barres et de lingots ou de poudre d'or. Quand la société est plus avancée, l'autorité compétente intervient pour donner à ce moyen d'échange une commodité de plus. Elle partage ces métaux précieux en portions adaptées aux usages les plus ordinaires, elle leur imprime une marque qui en constate le poids total, et dans ce poids la quantité de matières étrangères qu'il a été convenable d'introduire pour la facilité de la fabrication et la solidité de la pièce, mais qui ne compte pas pour valeur réelle. C'est ce qu'on appelle le *poids* et le *titre*. Dans cet état, la monnaie circule pour ainsi dire avec la signature de l'Etat qui la garantit. Là se borne le pouvoir de l'autorité. Elle atteste la valeur de la monnaie, elle ne la constitue en aucune sorte. On peut seulement

dire que la confiance qu'elle inspire par sa signature contribue à y ajouter. Comme toutes les autres valeurs, celle de l'or et de l'argent se règle par les frais de production et par la loi d'offre et de demande. Quand les frais de production diminuent, leur valeur baisse; quand ils sont très offerts, c'est-à-dire en grande abondance, cette valeur diminue de même [1]. »

Une fois l'usage de la monnaie introduit, l'échange s'opère sous forme de vente, et le prix prend, dans la pratique, la place de la valeur en échange. Il est à remarquer toutefois que la vente ne constitue pas un échange complet; ce n'est que la moitié d'un échange. Quand je vends mon blé, ce n'est pas en vue des écus que je reçois comme prix de cette vente, c'est en vue des objets utiles que je me procurerai à l'aide de ces écus, et ce ne sera que quand la vente aura été suivie d'un achat de l'opération d'échange, incomplète jusque-là, se trouvera achevée. La monnaie étant l'instrument universel des échanges, toutes choses sont successivement mises en comparaison avec elle, et elle devient par là même la mesure de toutes les valeurs. C'est par son intermédiaire que se détermine cette proportion suivant laquelle chaque producteur prend, dans la masse produite par le travail de la société, une part correspondante à sa part de sacrifices, c'est-à-dire de services, dans la production. « Grâce à la monnaie, dit Bastiat, l'échange peut prendre un développement vraiment indéfini. Chacun jette dans la société ses services, sans savoir à qui ils procureront la satisfaction qui y

1. *Manuel d'Économie politique*, p. 25 et suiv.

est attachée. De même il retire de la société, non des services immédiats, mais des écus, avec lesquels il achètera en définitive des services, où, quand et comme il lui plaira. En sorte que les transactions définitives se font à travers le temps et l'espace, entre inconnus, sans que personne sache, du moins dans la plupart des circonstances, par l'effort de qui ses besoins seront satisfaits, aux désirs de qui ses propres efforts procureront satisfaction. L'échange, par l'intermédiaire de la monnaie, se résume en trocs innombrables dont les parties contractantes s'ignorent[1]. »

L'usage de la monnaie accroît, comme on le voit, la puissance du travail, en faisant disparaître les obstacles qui s'opposeraient aux échanges si l'on était obligé de les conclure sans son intermédiaire. Il n'est pas, comme on l'a dit, de machine qui économise autant de temps que la monnaie : « Elle remplit dans l'économie publique le rôle du sang dans l'économie animale; elle commence par dissoudre tous les moyens de subsistance pour en extraire la partie nutritive et répandre ensuite, dans les diverses parties du corps, les éléments de conservation et de vie[2]. »

1. *Harmonies économiques*, page 134, 1re édit.

2. Voir M. Roscher, *Principes d'Economie politique*, traduits et annotés par M. Wolowski, § 117.

La monnaie n'aura tous ses avantages que lorsqu'elle aura été ramenée partout à la même unité. Cette uniformité dans les bases du système monétaire des divers pays est au nombre des progrès que notre temps semble appelé à réaliser. Grâce à l'initiative d'un éminent homme d'État, M. de Parieu, vice-président du Conseil d'État, la question est aujourd'hui sérieusement posée. Récemment, une conférence internationale, dans laquelle tous les grands États ont

V. De ce que l'emploi de la monnaie facilite et multiplie les échanges, il suit que les liens de la société, dans l'ordre matériel, sont rendus plus nombreux et plus étroits. Mais, comme le fait remarquer Bastiat, « l'échange est un si grand bienfait pour la société, qu'elle ne s'est pas bornée, pour le faciliter, pour le multiplier, à l'introduction de la monnaie. Dans l'ordre logique, après le troc simple, après le troc à deux facteurs, ou l'échange composé de vente et achat, apparaissent encore les transactions étendues dans le temps et l'espace par le moyen du crédit, titres hypothécaires, lettres de change, billets de banque, etc. Grâce à ces merveilleux mécanismes éclos de la civilisation, la perfectionnant et se perfectionnant eux-mêmes avec elle, un effort exécuté aujourd'hui à Paris ira satisfaire un inconnu par delà les océans et par delà les siècles, et celui qui s'y livre n'en reçoit pas moins sa récompense actuelle, par l'intermédiaire de personnes qui font l'avance de cette rémunération, et se soumettent à en aller demander la compensation à des pays lointains ou à l'attendre d'un avenir reculé [1]. »

Gardons-nous toutefois d'exagérer la puissance et les bienfaits du crédit. Le crédit, en mettant le capital dans les mains de ceux qui peuvent le faire fructifier, accroît incontestablement la puissance du travail. Mais aussi,

été représentés, a arrêté, sous la présidence de M. de Parieu, les principes qui doivent rendre plus facile la mise en pratique de cette grande et féconde pensée. — Voir les articles de la *Revue contemporaine*, du 31 décembre 1865 et du 31 octobre 1866, par lesquels M. de Parieu a appelé sur cette importante réforme l'attention des pouvoirs publics, et indiqué les moyens de la réaliser.

1. *Harmonies économiques*, p. 135.

si un emploi irréfléchi et outré du crédit fait passer le capital dans des mains indignes et inhabiles, le dommage causé à la société sera aussi grand, plus grand peut-être, que l'avantage qu'elle aurait retiré d'un usage loyal et mesuré du crédit. Avant de dire quels sont les avantages et quels peuvent être les périls du crédit, rappelons en quelques mots les principes essentiels sur lesquels il repose.

Par le crédit, les capitaux passent, des mains de ceux qui ne peuvent ou ne veulent les faire fructifier, aux mains de ceux qui les appliquent à la production. On a du crédit quand, par l'effet d'un ensemble de conditions qui sont de l'ordre matériel et de l'ordre moral, on peut disposer des richesses appartenant à autrui. Aux transactions opérées moyennant la transmission actuelle d'une somme d'argent équivalente à l'objet cédé, le crédit substitue la cession de l'objet, ou du moins du pouvoir de l'acheter, moyennant la promesse d'en restituer la valeur au terme et dans les conditions arrêtées entre le prêteur et l'emprunteur. Le crédit repose tout entier sur la persuasion où est le prêteur que toutes les conditions du prêt seront fidèlement remplies par l'emprunteur, et cette persuasion dérivera, soit des sûretés que donne la situation matérielle connue de celui qui demande le crédit, soit de ses qualités morales, notamment de sa probité, de son intelligence et de son activité. « Le crédit, dit M. Baudrillart, met, du moins en grande partie, le gage moral de la confiance réciproque à la place d'un gage matériel, la monnaie, qui porte en elle-même sa garantie. Avec lui, la valeur présumée de la personne entre comme élé-

ment d'appréciation dans les transactions à terme. Sans contredire au vieil adage : *Plus cautionis in re quam in persona*, il est trop certain qu'un pays auquel la probité manquerait généralement, et qui serait destitué notamment de ce fier et moderne sentiment qu'on appelle l'honneur commercial, devrait renoncer à voir le crédit fleurir dans son sein. Rien ne donne une moins favorable idée, si l'on peut s'exprimer ainsi, de la bonne tenue morale d'un peuple, que d'être obligé, dans toutes ses transactions, d'avoir toujours *l'argent à la main*. L'expérience le prouve, le crédit ne s'établit à demeure que dans une population dont le moral présente de la solidité, où la masse des emprunteurs est honnête et intelligente, où enfin la manie de thésauriser et d'enfouir, qui paralyse le capital, est remplacée par l'activité laborieuse qui cherche avant tout à le féconder. Probité, intelligence, travail et sécurité, telles sont, en tout lieu et en tout temps, les conditions du crédit [1]. »

Le crédit ne multiplie pas les capitaux, il ne fait que les déplacer. Grâce à lui, le capital et le travail, qui demeureraient stériles s'ils restaient isolés, se rencontrent et se fécondent mutuellement; mais par lui-même il ne crée rien. Ses effets dépendent entièrement de l'emploi qui sera fait des capitaux déplacés par lui. Sans le crédit, il pourrait arriver que le capitaliste n'ayant point les capacités industrielles nécessaires pour utiliser le capital, la société perdrait tous les avantages qu'elle peut en retirer. Dans ce cas, la consommation improductive, par laquelle la richesse disparaît sans

1. *Manuel d'Écon. polit.*, p. 294.

retour, remplacerait la consommation reproductive, par laquelle la richesse se perpétue en même temps qu'elle s'applique aux besoins des travailleurs.

VI. Toutefois, n'oublions pas que, si le crédit a l'avantage de rendre à l'activité des richesses que l'incapacité ou l'indolence de leur propriétaire laisserait inutiles pour la société, cet avantage n'est autre chose que le moyen de réparer ce qui, dans certains cas, est en soi un mal : l'oisiveté du capitaliste. La situation la plus favorable à la stabilité et au progrès régulier des sociétés, dans l'ordre matériel, serait celle où les capitalistes emploieraient eux-mêmes leurs capitaux et seraient travailleurs en même temps que capitalistes. L'emploi du capital par son propriétaire présente des garanties de prudence et de sérieux dans les entreprises, qui ne se rencontrent pas toujours chez le producteur qui travaille avec les capitaux d'autrui. La loi du travail n'est-elle pas d'ailleurs la loi universelle du genre humain ? et serait-il conforme à cette loi que les plus riches d'entre les capitalistes, ceux qui, par conséquent, doivent être les plus éclairés et les plus expérimentés en affaires, puissent, à l'aide du crédit, et sans prendre d'autre souci que celui de choisir des emprunteurs solvables, jouir dans l'oisiveté des fruits de leurs capitaux? Il a été dit sur le crédit ainsi conçu une parole d'une profonde justesse : « Le crédit n'est qu'une extension de la richesse à celui qui ne l'a pas produite. Les plus nombreux scandales sont sortis des familles dont la fortune provenait du crédit [1]. » C'est

1. M. Blanc Saint-Bonnet, *De la Restauration française*, p. 294.

qu'en effet ceux qui ne possèdent pas de capital, mais qui sont possédés d'un insatiable désir de s'en faire un à tout prix, sont les plus prompts et les plus habiles à organiser et à faire valoir ces entreprises dont le crédit est la base et dont le but est, non point le travail patient et fécond, mais un agiotage honteux. Loin de nous la pensée de généraliser cette observation; mais si, parmi ceux qui travaillent à l'aide des seuls capitaux d'autrui, il en est d'honnêtes et de sérieusement actifs, n'est-il pas vrai que souvent leur activité prend les caractères d'une ardeur aventureuse et d'une avidité aveugle, qui, de bonne foi, conduit à des désastres?

Notre époque a vu se répéter souvent ces abus du crédit. Ils présentent d'autant plus de gravité que les combinaisons par lesquelles le crédit s'organise ont plus de puissance. La simple reconnaissance, c'est-à-dire le billet par lequel l'emprunteur reconnaît sa dette, est la forme rudimentaire du crédit: elle ne donne lieu, par elle-même, à aucune complication; ce n'est que lorsqu'elle sert, sous la forme d'obligation au porteur, à la constitution des grandes associations industrielles, qu'elle peut se prêter à une grande extension du crédit. Le billet à ordre, qui donne au prêteur la faculté de rentrer dans ses avances en mettant un autre prêteur à sa place, favorise l'extension du crédit sans donner lieu à de graves abus; et comme il sert, en passant de main en main, à solder des transactions sur des produits équivalents à la somme d'argent qu'il donne droit de percevoir, il épargne le numéraire et par cela même simplifie les échanges. La lettre de change aide merveilleusement aux transactions, par

l'échange des créances entre les places les plus éloignées, et elle aboutit à une compensation des valeurs cédées de part et d'autre, sans que le numéraire intervienne dans l'opération autrement que comme mesure des valeurs. Par elle-même donc la lettre de change, comme les autres effets de commerce, ne sert qu'à faciliter des transactions réelles, et elle accroît considérablement la puissance du travail. C'est quand l'emploi de ces titres de crédit se rattache aux grandes institutions de crédit, aux banques de circulation notamment, qu'il étend extraordinairement le crédit, et qu'il donne ouverture aux plus graves abus.

Autant l'intervention des banques donne de solidité au crédit et d'extension féconde aux affaires, lorsqu'elles fonctionnent avec sagesse et loyauté, en vue d'appliquer les capitaux aux opérations régulières du travail véritablement producteur, autant elle peut être fatale lorsqu'elles prêtent leur concours aux folles tentatives de la spéculation. Le crédit d'une banque peut s'établir par une de ces impressions indéfinissables de l'esprit public en matière de confiance financière, par un de ces engouements que secondent et surexcitent trop fréquemment des manœuvres au moins indélicates. Une fois la banque en possession du crédit, elle pourra, en admettant à l'escompte des effets de commerce qui ne répondent qu'à des entreprises hasardées, donner à ces entreprises une vie factice. Les habiles saisiront ce moment pour tirer profit de l'affaire, et ils sauront, en la livrant à temps aux mains des dupes, en rejeter sur ceux-ci les suites désastreuses. En escomptant des effets de commerce, la banque

substitue son crédit au crédit des souscripteurs de ces effets. Les capitaux que ceux-ci n'auraient point obtenus sur leur simple signature, ils les obtiennent sur la garantie de la banque, laquelle est exprimée par le billet de banque qui leur a été donné lors de l'escompte en échange de leur papier. Qu'arrivera-t-il si les entreprises que la banque couvre de son crédit ne sont point sérieuses? Au bout d'un certain temps elles auront consumé les capitaux que le crédit aura déplacés à leur profit; bientôt viendra le moment où, leurs produits ne trouvant point de placement sur un marché qui ne les réclamait point, leurs opérations seront forcément suspendues. La banque n'aura plus alors, pour garantie du paiement de ses billets, que le papier de ces entreprises, dont le capital s'est évanoui et dont le néant est dévoilé aux yeux de tous.

Dès lors le crédit de la banque sera perdu. Le crédit de la banque une fois perdu, le crédit de tous ceux qui s'appuyaient sur elle, même de ceux qui ne recouraient à ses avances que pour les opérations sérieuses, se trouvera ébranlé. La gêne se répandra partout; toutes les affaires seront entravées, et l'exagération, du crédit, au profit de la cupidité et de l'avidité de quelques-uns, deviendra un mal général, et souvent prolongé, pour la société tout entière. Et ce ne seront pas toujours les manœuvres coupables et les spéculations déloyales qui seront les causes de ces périlleuses exagérations du crédit. L'amour passionné du gain et l'esprit d'aventure, qui se rencontrent souvent dans les sociétés livrées aux impulsions de l'ordre matériel,

suffiront pour les produire, et pour amener les désastres dont elles sont la source [1].

VII. Que la modération dans la recherche des succès matériels, conséquence du mépris pour la richesse qui accompagne toujours l'attache aux biens spirituels, redevienne, par l'action du christianisme sur les âmes, une habitude dominante de la société, et vous ne verrez plus se reproduire ces grands désordres financiers dont nos sociétés ont trop souvent à souffrir. C'est à tort que l'on imputerait ces désordres aux banques, qui ne sont en elles-mêmes que des instruments dont on peut à volonté tirer le bien ou le mal, suivant les dispositions de celui qui s'en sert. Que l'esprit de travail sérieux et

1. De nos jours on s'est fait souvent des idées fausses et exagérées sur l'importance de la circulation fiduciaire et sur la nature des services qu'elle est appelée à rendre à la société. Un économiste éminent, qui a apporté dans l'examen de cette question autant de sagesse que de sagacité et d'érudition, apprécie en ces termes les avantages des banques de circulation .

« Nous ne confondons point, avec des attributions variées et fécondes, une fonction d'un ordre différent, qui ne se rattache que par occasion à l'institution des banques : nous voulons parler de la fabrication de la monnaie de papier, destinée à supprimer, dans une proportion plus ou moins forte, le mécanisme métallique de la circulation. C'est singulièrement rapetisser la question du crédit que de ne l'envisager qu'à ce point de vue secondaire et restreint. La fixité de la mesure qui traduit la valeur des choses importe bien autrement à la richesse publique et à l'expansion du travail, que le faible supplément fourni par la monnaie fiduciaire. Celle-ci rend beaucoup plus de services en aidant à la facilité des comptes et des transports, qu'au moyen d'un accroissement du capital. Le billet de banque vaut surtout par l'économie des ressorts et par la diminution du frottement commercial ; il n'emprunte qu'un avantage limitéà la contraction matérielle du *stock métallique*. C'est en servant de réservoir aux capitaux qui cherchent un emploi, en les mettant à la disposition de ceux qui travaillent, en favorisant les entreprises in-

patient se *substitue* à *cette* impétueuse avidité qui prétend faire, en peu de temps et sans grande peine, une grande fortune; que le sentiment de l'honneur dans une position modeste et la simplicité des goûts remplacent les insatiables vanités et la passion des jouissances, qui *débordent* aujourd'hui dans nos mœurs, et tout, dans l'ordre des échanges et des transactions financières, comme ailleurs, sera rendu à son cours naturel; tous les perfectionnements dans le mécanisme des échanges, toutes ces puissances du crédit, que les sociétés livrées aux surexcitations des passions ambitieuses et cupides seraient tentées de repousser comme des dons funestes, ne seront plus alors que des puissances bienfaisantes.

Ce n'est donc point dans le crédit même qu'est le mal, il est dans la fausse application qu'on en fait. Les banques ne font qu'accroître la puissance du crédit par la concentration. Bien conduites, les banques aident à diriger et à modérer le crédit, et elles peuvent servir de frein aux emportements de la spéculation, aussi bien qu'elles peuvent leur servir d'instrument. C'est grâce à leur puissant et ingénieux mécanisme que les opérations qu'implique le solde des échanges se centralisent,

dustrielles d'une sérieuse utilité, et non en créant un capital fictif, que les banques deviennent un admirable instrument de production : c'est en économisant sur le numéraire, soit métallique, soit fiduciaire, quand elles substituent aux payements ordinaires les méthodes perfectionnées de comptes courants, de chèques, de compensations, de virements, etc., que les *institutions de crédit* répondent véritablement à leur titre, au lieu de concentrer leurs efforts sur la périlleuse et décevante ressource du billet payable au porteur et à vue. » — M. Wolowski, *La question des banques*, p. 15.

se régularisent et se simplifient, de façon que, d'un bout du monde à l'autre, les produits s'échangent contre les produits, et que chaque peuple, et dans chaque peuple chaque individu, prend dans la *masse totale* des choses produites, en objets directement applicables à ses besoins, une valeur proportionnelle aux services par lesquels il a contribué à créer cette masse. Le crédit est donc, quant à l'ordre matériel, un lien de plus, et un des plus étroits, dans cette grande solidarité où vivent tous les peuples qui couvrent la terre. La monnaie, quelque grandes que soient les facilités qu'elle apporte aux échanges, serait impuissante à les opérer dans les conditions d'économie, de promptitude et d'universalité que donne l'usage des titres de crédit par l'intervention des banques [1]. On peut dire qu'un bon système de crédit est une des conditions premières du développement matériel d'un peuple. C'est donc encore ici, non l'usage, mais l'abus qu'il faut combattre; or l'abus tient à des causes de l'ordre moral auxquelles seul l'esprit chrétien peut porter remède.

Comme tout système d'échange un peu développé implique le recours au crédit, on peut dire que la puissance de l'échange sera toujours proportionnée à la puissance de moralité qui fait la solidité du crédit. La pratique la plus élémentaire du crédit, la vente à crédit ou le prêt à court terme entre des personnes que rattachent l'une à l'autre des relations journalières, repose

1. M. Michel Chevalier fait très complètement ressortir les avantages de cette centralisation des échanges par les banques, dans le troisième volume de son *Cours d'économie politique : De la monnaie*, sect. X, chap. III.

essentiellement sur la garantie que donne au prêteur la probité de son emprunteur. Cette garantie devient de plus en plus nécessaire à mesure que le crédit s'étend et que ses opérations s'accomplissent entre personnes plus éloignées les unes des autres. C'est alors qu'est indispensable le sentiment de l'honneur commercial, sous l'empire duquel la confiance peut devenir générale. Mais ce sentiment, qu'est-il, sinon la puissance même des mœurs chrétiennes? Qui donnera jamais aussi bien que la crainte de Dieu et l'obligation de respecter le bien d'autrui fondée sur le commandement divin, cette constante habitude de fidélité scrupuleuse dans les transactions, d'où résulte la confiance de tous à tous qui est l'âme des affaires? Non seulement l'homme dont toutes les actions s'accomplissent sous la pensée de Dieu sera scrupuleux dans l'exécution de toutes ses obligations, mais il sera de plus rigoureusement attentif à ne rien risquer, de crainte de compromettre, avec son avoir, les droits de ses créanciers; il offrira donc au plus haut point toutes les garanties morales du crédit. Quand ces sentiments seront généralement répandus dans une société, les échanges s'y feront aux conditions les plus avantageuses, et la circulation atteindra son maximum d'activité et de fécondité. On pourra dire que cette société possède véritablement des mœurs commerciales, et ces mœurs ne seront qu'une des formes de la vertu chrétienne.

CHAPITRE III

Des bienfaits de l'échange et de la puissance du principe chrétien pour le développement des relations commerciales.

I. Des bienfaits de l'échange dans l'ordre matériel. — II. C'est particulièrement dans l'ordre moral que se révèlent les bienfaits de l'échange. — III. L'esprit religieux a toujours été favorable au développement du commerce. Preuves tirées de l'histoire du commerce dans l'antiquité. — IV. L'Église catholique, par son unité et sa charité, a donné au commerce un essor merveilleux. — V. Influence des pèlerinages sur les relations commerciales. — VI. Comment la charité chrétienne contribua à faciliter les communications. — VII. De quelle protection la législation canonique couvrait le commerce. — VIII. Immense influence que le mouvement religieux des croisades exerça sur le commerce. — IX. C'est également l'inspiration religieuse qui, par l'expédition de Christophe Colomb, a ouvert le nouveau monde à l'ancien, et complété le système des *relations commerciales modernes.*

I. Les conséquences sociales de l'échange, les bienfaits qui en découlent, sont de l'ordre matériel et de l'ordre moral, et des deux côtés ils se révèlent avec une égale évidence.

Quant à l'ordre matériel, ils se résument dans l'accroissement de puissance productive qui accompagne la division du travail, et dans l'emploi plus étendu des utilités gratuites. Si l'on compare la somme des choses qu'un homme se procure à l'aide de l'échange, avec la somme des choses qu'il produirait par son seul travail, s'il était livré à lui-même, on s'apercevra aisément

qu'il y a entre ces deux termes toute la différence qui sépare la vie aisée de la vie misérable. On restera convaincu que Bastiat n'exagère rien quand il affirme que, dans une société où l'échange se pratique suivant de larges proportions, chaque homme, même celui que le sort a placé dans la condition la plus humble, consomme en un jour plus de richesses qu'il n'en pourrait à lui seul produire en plusieurs siècles. Cela est vrai, surtout si l'on considère combien les utilités gratuites des diverses contrées du globe, échangées les unes contre les autres, accroissent la somme des richesses mises à la disposition des hommes. C'est merveille de voir combien les ressources des habitants de la zone tempérée s'accroissent par la consommation des produits de la zone tropicale, que le commerce leur apporte à travers les mers, sans en élever le prix au delà de ce que comportent les facultés des classes les plus humbles. Et sans recourir à des productions aussi diverses et aussi lointaines, dans un même pays, dans la France par exemple, du Nord au Midi, des contrées qui produisent le lin et les céréales aux contrées qui cultivent la vigne, le mûrier et l'olivier, quelle extension de ressources par la facilité des échanges!

II. C'est particulièrement dans l'ordre moral que la question des échanges prend un sérieux intérêt. C'est ici qu'il importe de faire ressortir les bienfaisantes conséquences de la communauté que l'échange établit entre les hommes. Les grandes questions de l'ordre matériel tiennent toutes, par les liens les plus intimes, à l'ordre moral. Nous l'avons pu voir déjà, en traitant des conditions de la puissance productive du travail, et nous

l'allons voir une fois de plus en parlant des échanges.

L'humanité tend à l'unité. L'atteindra-t-elle jamais? Dieu seul le sait. Mais le mouvement qui l'y porte est aujourd'hui de plus en plus visible. Ces aspirations à l'unité ont leur source dans les impulsions les plus profondes de l'esprit chrétien; elles répondent aux sentiments de fraternité et de solidarité qui découlent de la doctrine du christianisme sur l'unité d'origine et la communauté de destinée de tous les membres de la grande famille humaine. Or les hommes se rapprochent, les peuples divers se pénètrent, non seulement par la communauté des principes dans l'ordre moral, mais encore par la communauté des habitudes et la multiplicité des transactions dans l'ordre matériel. La similitude dans les conditions de la vie matérielle et les rapports d'intérêts préparent et facilitent cette union véritable, qui ne peut être consommée que dans l'ordre moral, par l'union des intelligences et des cœurs.

Nulle contrée ne fournit par elle-même tous les produits que réclame une civilisation développée. Plus la civilisation avance, plus les besoins se développent, et plus surtout s'accroît ce désir de la diversité dans les consommations qu'éveille chez les peuples une culture intellectuelle plus étendue. Il faut alors, pour répondre à ces besoins nouveaux, chercher dans des régions nouvelles des produits encore inconnus. De là ces explorations, ces découvertes, ces échanges, qui établissent les liens étroits entre les contrées les plus éloignées et les plus dissemblables, qui les rendent nécessaires les unes aux autres par la variété de leurs productions, et qui rapprochent, par un certain rapport d'habitudes

quant à la vie matérielle, des peuples qui semblaient faits pour rester à jamais séparés par les mœurs comme par les distances. C'est ainsi que, par un accroissement de satisfactions matérielles, qui en lui-même n'est rien, s'accroîtra entre les hommes cette bienveillance réciproque, et, pour parler le vrai langage du christianisme, *cette mutuelle charité*, qui est la loi première et universelle de la vie humaine. Le comte de Maistre en a fait la remarque : « Il n'y a point de hasard dans le monde, et je soupçonne depuis longtemps que la communication d'aliments et de besoins parmi les hommes tient, de près ou de loin, à quelque œuvre secrète qui s'opère dans le monde à notre insu. Pour tout homme qui a *l'œil sain et qui veut regarder, il n'y a rien de si visible* que le lien des deux mondes. On pourrait même dire, rigoureusement parlant, qu'il n'y a qu'un monde, car la matière n'est rien[1]. »

Quand, par les découvertes du commerce, un produit lointain s'introduit dans la consommation habituelle d'un peuple, il s'établit, entre le peuple qui recueille ce produit et celui qui en use, des relations nombreuses, *un contact fréquent*, qui n'a d'abord pour objet que les intérêts purement matériels, mais qui, par la force des choses, amène inévitablement, d'une façon ou d'une autre, des relations et des influences d'un ordre plus élevé. Dans les siècles où les grandes pensées de la foi étaient le principal mobile des hommes, c'était plutôt le prosélytisme religieux qui frayait les voies au commerce, et nous dirons tout à l'heure avec quel succès.

1. *Soirées de Saint-Pétersbourg*, deuxième entretien.

Mais, en tout cas, même en ces temps de nobles et religieuses préoccupations, le commerce savait promptement utiliser ces routes que la foi et l'esprit de sacrifice avaient ouvertes, et il tirait, des résultalts de la prédication des missionnaires, des *profits auxquels ceux-ci* n'avaient pas songé. Le commerce consolidait les rapports entre les contrées chrétiennes et les contrées où l'apostolat allait chercher ses victoires; il donnait en quelque sorte un corps à ces relations, et rendait plus sûres et plus faciles les entreprises des missionnaires, en leur donnant, dans l'ordre matériel, un intérêt plus saisissable pour les esprits encore grossiers auxquels leur zèle s'adressait. L'histoire des missions atteste à chaque page ce fait, et la sainte habileté avec laquelle les missionnaires savaient prendre les voies détournées de l'intérêt pour gagner les âmes à la doctrine de la pauvreté et du sacrifice.

III. Le commerce a toujours recherché la paix que lui procure le voisinage des sanctuaires, comme aussi la religion s'est toujours montrée favorable à l'extension du commerce. Dans l'antiquité, cette union du commerce et de la religion était telle qu'Heeren a pu se servir, pour déterminer les routes du commerce oriental durant ces temps reculés, des données que l'histoire fournit sur la situation des principaux sanctuaires de l'Orient et de l'Égypte[1]. M. Schérer fait la même remarque, et il ajoute que « cette connexité entre le commerce et la religion subsiste encore aujourd'hui en Orient. Toutes les foires, tous les marchés importants

1. Voy. particulièrement le tome V des *Recherches sur la politique et le commerce des peuples de l'antiquité*.

s'y tiennent dans les lieux saints. Les troupes nombreuses de pèlerins d'Asie et d'Afrique qui chaque année visitent la Mecque, sont en même temps de vraies caravanes marchandes. Toutes leurs bêtes de somme sont chargées de marchandises[1]. » C'est que la religion, en rapprochant les hommes en une même foi, pose le plus sûr fondement des relations de la vie civile, et réunit dans la paix du culte et de la prière ceux qui, sans elle, resteraient séparés par les distances, et plus encore par les rivalités de toute sorte qui divisent le genre humain.

Aucun culte n'eut, dans l'antiquité, le caractère d'universalité nécessaire pour rapprocher et unir les divers groupes de peuples, que la Providence avait prédestinés à une vie commune, en les amenant sur les bords de la Méditerranée. La Grèce seule, par son oracle de Delphes et par le retour périodique de ses jeux solennels, avait une sorte de lien religieux, très imparfait et très faible, mais qui suffit néanmoins pour maintenir, au milieu de toutes les dissensions des cités grecques, la notion d'une certaine fraternité et de certains devoirs réciproques entre tous les membres de la race hellénique, et qui fut la source première des relations commerciales, si nombreuses et si fécondes, qu'entretinrent entre elles les cités dont le génie colonisateur des Grecs avait couvert presque tous les rivages de la mer Méditerranée et de la mer Noire.

Un savant historien allemand, M. Curtius, a reconstruit, par la connaissance positive et minutieuse des

1. *Histoire du commerce*, tome I, page 28 de la traduct.

faits jointe à une sorte de divination historique, tout le système du commerce des Grecs fondé sur l'unité du culte d'Apollon et sur l'influence de l'oracle de Delphes. C'est à Delphes, sous la protection de la paix inviolable du territoire sacré, que le nord et le midi de la Grèce se rencontrent; c'est près du sanctuaire d'Apollon que se tiennent les premières foires; c'est par les routes que les prêtres de Delphes construisent pour faciliter l'accès du sanctuaire aux pèlerins, que les produits sont transportés. Le mouvement colonial de la Grèce a son point de départ à Delphes; c'est de Delphes que partent les premiers dépôts de produits grecs établis à l'étranger, autour desquels se forment les établissements coloniaux. Les dieux sont les patrons des commerçants, si bien qu'aucun d'eux ne passe devant Délos sans y aborder pour adorer Apollon.

Les dieux, comme le dit ingénieusement M. Curtius, furent les premiers capitalistes de la Grèce. Leurs temples, celui de Delphes surtout, furent les premières institutions financières, et leurs prêtres furent les premiers à comprendre et à mettre en action la puissance du capital. Les métaux précieux apportés en offrande aux sanctuaires furent le premier fonds sur lequel s'établirent les opérations de la banque en Grèce. Plus le culte d'une divinité rayonne au loin, plus les offrandes qu'on lui apporte sont nombreuses, et plus étendues aussi sont les relations qui peuvent donner lieu aux opérations de la banque. A ce titre, Delphes encore tient la première place. Les marchands, qui trouvent auprès des prêtres d'Apollon des sûretés morales et matérielles qu'ils ne rencontrent pas ailleurs, déposent

dans le trésor du temple l'argent dont ils n'ont point l'emploi pour le moment. Le change des monnaies s'opère à Delphes, par l'entremise des prêtres, entre les étrangers venus de tous les points du monde grec. Grâce aux prêtres de Delphes, la Grèce se trouve dotée d'une banque de dépôt, et jouit de tous les avantages qu'assure aux transactions commerciales l'institution d'une monnaie de banque d'un taux universel et constant. C'est encore le culte d'Apollon, qui, passant de l'Asie dans l'Archipel, dans l'île d'Eubée principalement, et de là dans la Grèce continentale, amène à sa suite l'usage du talent euboïque, qui devient la mesure commune des transactions pour le monde hellénique, et donne à la Grèce l'immense avantage de l'unité dans l'instrument des échanges.

Tels furent les avantages que la paix, la sécurité et l'universalité du culte, dans la mesure où le paganisme les comportait, donnèrent à la Grèce quant aux relations commerciales. Ces avantages devinrent de plus en plus marqués, à mesure que l'influence grecque s'étendit sur l'Orient par suite des conquêtes d'Alexandre. A cette époque, le commerce de la Grèce pénètre, avec sa religion, sa langue et ses arts, jusqu'aux extrémités de l'Asie. La puissance toute morale de la Grèce prend alors une extension qui ne sera dépassée, dans le monde ancien, que par la puissance toute politique de Rome, et qui aura, comme toujours, pour conséquence une extension correspondante d'activité et de prospérité dans l'ordre des intérêts matériels [1].

1. Voy. quant à cette influence de la religion, et particulièrement du culte d'Apollon, sur les relations commerciales de la Grèce, l'*His-*

C'est au dernier siècle de la république, quand la domination romaine est assurée sur tout le littoral de la Méditerranée, que Rome devient le centre d'un vaste mouvement commercial. Les grands hommes d'État de cette époque, notamment Pompée en combattant les pirates, et César par ses lois et ses mesures administratives, s'efforcèrent de donner la sécurité à ce commerce qui fournissait à l'Italie, avec les céréales nécessaires à sa consommation, les produits de luxe que la corruption croissante des mœurs exigeait en quantité de plus en plus considérable [1]. Les effets de la paix romaine, quant au commerce, se faisaient sentir jusqu'aux extrémités de l'empire, de l'Océan à l'Euphrate. Strabon affirme que la domination romaine avait suscité un grand mouvement commercial dans des contrées où il y en avait autrefois très peu, et Pline dit la même chose, particulièrement de l'Egypte [2]. Tandis que les grandes flottes de commerce sillonnaient la mer Rouge et pénétraient dans l'Inde et jusqu'aux extrémités de l'Éthiopie, les voies romaines mettaient la capitale du monde ancien en communication avec les provinces les plus reculées de son empire. « Partant de Milan, des routes s'épanouissaien vers tous les passages des Alpes, et gagnaient Arles, Lyon, Mayence, le Tyrol, l'Istrie. A la ville d'Arles se rattachaient, par une immense ligne qu'Auguste acheva,

toire grecque, de M. Curtius, tome I, p. 410 et suiv. Sur ce fait que le trésor de Delphes servait de banque de dépôt, voy. aussi Blanqui, *Hist. de l'Écon. polit.*, ch. II.

1. Voy. M. Arendt, *Antiq. rom.*, liv. III, ch. II.

2. Voy. M. Naudet, *Des changements opérés dans l'administration de l'empire romain*, t. I, p. 22.

Nîmes, Narbonne, tout le midi de la Gaule et toute l'Espagne jusqu'à Cadix. A Lyon, venaient se croiser les quatre grandes routes de la Gaule qui unissaient aux quatre mers cette métropole des peuples celtiques : à la Méditerranée par Marseille, à l'Océan par Saintes, à la Manche par Boulogne, à la mer du Nord par Mayence et par le Rhin. Puis, après ces routes qui rattachaient les provinces à Rome, d'autres routes liaient les provinces entre elles. De Trèves à Sirmium, un grand chemin longeait le Danube, unissait les provinces armées de Rhétie et de Vindélicie et mettait en rapport la Gaule avec la Pannonie. Puis de là, par la Mésie et jusque chez les Scythes, par la Thrace dans l'Asie Mineure, par l'Asie Mineure dans la Syrie, dans la Palestine, dans l'Égypte et sur toute la côte africaine, la route romaine achevait le tour du monde et se retrouvait, par la riche Cadix, par Malaga, par Carthagène, au pied même des Pyrénées[1]. »

IV. Mais qu'était-ce que cette unité et cette paix purement politiques de l'empire romain, auprès de l'unité et de la paix que la puissance spirituelle de l'Église catholique devait donner au monde? La paix romaine n'était pas autre chose que la soumission des vaincus à l'exploitation des vainqueurs. Or cette exploitation du monde par une cité d'oisifs devait finir par ôter au commerce son aliment, en ôtant aux provinces les richesses que des échanges équitables, fondés sur le travail de tous, pouvaient seuls perpétuer. L'Église catholique donna au monde la paix avec la justice et l'amour du travail, et

1. M. de Champagny, *Les Césars, tableau du monde romain*, liv. I, ch. III, § 1.

rapprochant toutes les nations dans l'unité d'une même foi et d'un même amour, elle ouvrit aux échanges, dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral, le champ le plus vaste que jamais il ait été donné à l'activité humaine d'embrasser.

Mais que d'obstacles l'Église rencontra dans les défaillances engendrées par la corruption romaine et dans le sauvage individualisme des barbares! Il ne fallait rien moins que toutes les puissances du renoncement, continuellement entretenues et surexcitées par la pratique de l'austérité et de la charité qui se partagent la vie chrétienne, pour accomplir cette œuvre, dont nous recueillons aujourd'hui les fruits, sans nous rendre toujours assez compte des influences qui l'ont engendrée.

En vain, par sa tentative de restauration de l'empire, Charlemagne s'était efforcé de rendre la vie au commerce. En vain avait-il pris dans ce but des dispositions dont la sagesse a été louée par un économiste moderne, et qui devaient donner au commerce, avec la sécurité des transactions, la facilité des communications [1]. Le génie du grand empereur échoua contre la tendance de la société d'alors au fractionnement indéfini, et le fruit de ses grandes vues politiques en matière de commerce se perdit au milieu des guerres et des dissensions sans fin qui accompagnèrent le démembrement de son vaste empire. Cinquante ans se sont à peine écoulés depuis la mort de Charlemagne, que déjà l'on voit disparaître les

1. Voy. M. Blanqui, *Hist. de l'écon. polit.*, ch. II. — Guérard, *Polypt. d'Irminon*, p. 813, sur les tentatives de Charlemagne pour rétablir le système des postes romaines, les *mutationes* et les *stationes* du *cursus publicus*.

institutions par lesquelles il avait cherché à restaurer les moyens de communication dus à l'habileté de l'administration romaine[1]. Les désordres, les violences, les rapines, l'oppression à tous les degrés, remplacent en peu de temps l'ordre, la paix, la justice, que Charlemagne avait tenté d'assurer au monde moderne, et dont ses Capitulaires portent partout l'empreinte. Vers le milieu du neuvième siècle, commence à s'étendre sur la société cette affreuse nuit, dans laquelle elle vivra durant tout le dixième siècle. Le commerce suivra l'abaissement de toutes choses; il deviendra purement local, comme l'existence même des hommes, et sera réduit à un colportage sans importance. Dans ces proportions mêmes, il ne se fera qu'à grand'peine, au milieu des guerres qui règnent perpétuellement de province à province, de ville à ville, de château à château[2]. Il ne se réveillera que quand les efforts de l'Église auront arraché les peuples modernes à la confusion et aux souffrances de la barbarie, et rendu aux hommes l'ordre avec les lumières et l'activité régulière du travail.

V. L'unité de la foi, qui rattachait les uns aux autres tous les peuples catholiques, ne pouvait manquer de produire entre eux l'union dans l'ordre des intérêts matériels, par l'effet de cette grande loi qui veut que tous les principes du monde spirituel aient une expression et un corps dans le monde des choses visibles. Dès les premiers temps, cette influence des préoccupations de la vie spirituelle sur les faits de la vie matérielle se révèle

1. Voy. M. Guérard, préface au *Polyptique de Saint-Remy*, p. 45.
2. M. Mignet, *De la formation territoriale de la France* (Acad. des sciences morales, 2e série, tome II).

par les pèlerinages. Entrepris par des motifs de pure piété, ils ont pour résultat de rétablir les communications entre des contrées que l'invasion de la barbarie semblait avoir séparées par des barrières infranchissables. On comprend quelles conséquences dut avoir, pour les relations entre les peuples, ce continuel mouvement par lequel Rome, à l'aide de ses missionnaires, se tenait en communication habituelle avec les fidèles des pays les plus éloignés. Mais ce n'était pas seulement par les missionnaires que ces relations s'établissaient et s'entretenaient; les pèlerins qui visitaient le tombeau des apôtres n'y contribuaient pas moins. Le tombeau du Christ, qui attirait à Jérusalem les fidèles des contrées les plus reculées de l'Occident, était, comme le siége de Rome, l'expression visible de l'unité des croyances et des affections du monde catholique; il sollicitait perpétuellement les peuples à de lointaines entreprises. Ces entreprises avaient, pour le développement des échanges, des conséquences que ceux qui les accomplissaient étaient loin de soupçonner. C'étaient des grâces spirituelles que les pèlerins allaient puiser dans les sanctuaires vénérés auxquels ils portaient leurs hommages et leurs prières à travers mille périls. Le progrès matériel, l'extension du commerce, ne venaient là que par surcroît, mais de telle façon pourtant qu'il serait impossible, même aux esprits les plus prévenus, de ne pas y voir un effet des impulsions de la vie spirituelle [1].

1. M. Schérer, qu'on ne soupçonnera pas de partialité en faveur des doctrines catholiques, reconnaît formellement cette influence des pèlerinages sur le commerce (Voy. *Histoire du commerce*, t. I, p. 84;

VI. Ce fut par le même procédé que, dans les communications de province à province, de canton à canton, dans les rapports de voisinage, que la barbarie avait rendus si difficiles, l'esprit chrétien parvint à triompher des plus grands obstacles. Ce fut pour le christianisme affaire de renoncement et de charité. Les voyages étaient pénibles, les routes peu sûres et malaisées, les gorges des montagnes périlleuses et désertes, les fleuves et les torrents dangereux à franchir. Dans tous les lieux où il y avait des souffrances à secourir, un effort à accomplir pour assister autrui, la charité chrétienne s'établissait, et le renoncement chrétien, toujours aussi ingénieux qu'énergique dans ses procédés, trouvait moyen de vaincre les résistances de la nature aussi bien que le mauvais vouloir des hommes. En l'absence de tout ordre et de toute unité politique, on vit ainsi l'initiative charitable des individus, qu'animait l'esprit de l'Église, donner à la société ce que de nos jours l'organisation régulière de l'administration lui garantit. M. Cibrario a fait ressortir, en des pages éloquentes, les services de ce genre rendus par les frères pontifes et

voy. dans le même sens Ozanam, *La civilisation au* v[e] *siècle*, tome II, p. 304). En parlant en général de l'influence du christianisme sur le commerce, M. Schérer dit « Le christianisme doit occuper une place éminente, même dans une histoire du commerce. Par ses missions chez les païens, il a étendu le domaine de la géographie et ouvert ainsi des routes au commerce international. Par ses monastères et ses abbayes, tant que ces établissements ont été fidèles à leur mission primitive, il a donné aide et protection aux travaux pacifiques de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et les a relevés d'une longue décadence. Enfin le rétablissement des communications avec l'Orient, par suite des croisades, est dû à la pieuse ardeur que le christianisme inspirait alors. » (Tome I, p. 143.)

par les chevaliers du Temple, et il nous montre « la charité chrétienne, dans les périlleux passages des Apennins et des Pyrénées, dans les gorges sauvages et glacées des Alpes, veillant sur le voyageur et, des hauteurs redoutables du mont Saint-Bernard et du mont Cenis, tendant les bras à l'univers [1] ».

Plus tard, quand l'ordre régulier est rétabli dans la société, quand l'autorité civile a retrouvé l'énergie, l'unité et la liberté d'action qui la mettent à même de pourvoir efficacement aux intérêts publics, c'est le plus accompli des princes chrétiens qui donnera l'exemple de la plus vive sollicitude à protéger les intérêts du commerce : « saint Louis creusa le port d'Aigues-Mortes sur la Méditerranée, et accorda d'importants privilèges aux habitants ; il obtint du duc de Bretagne qu'il renoncerait au droit de *bris*, privilège odieux qui lui livrait les dépouilles des naufragés. Les lois d'Oleron ou *jugements de la mer* établirent un droit des gens pour les marins. Les croisades de saint Louis, l'essor qu'elles donnèrent à la marine, les longs voyages de Plan-Carpin et de Rubruquis, qu'il encouragea dans une pensée toute religieuse, ouvrirent de nouvelles voies au commerce de la France. Saint Louis favorisa surtout le commerce en assurant la sécurité des routes, en rendant les seigneurs responsables des vols commis sur leurs terres, en détruisant les péages multipliés par la fiscalité féodale, et en forçant les villes à lever les

1. *Della Econ. polit. del medio evo*, libro II, cap. III. — On vit les papes accorder des indulgences pour l'entretien des ponts. Voy. le même auteur, libro III, cap. II.

obstacles que leurs privilèges opposaient quelquefois au commerce[1]. »

VII. Mais avant que les sociétés chrétiennes fussent parvenues à cet état d'ordre et de paix où, par l'exercice de l'autorité civile, tous les droits sont assurés, et tous les intérêts légitimes protégés, elles avaient passé par une période de confusion et de lutte, durant laquelle le défaut de sécurité pour les personnes et pour les biens rendait presque impossibles les paisibles relations du commerce. Nous l'avons déjà montré ailleurs, ce fut par un prodige de l'influence toute spirituelle de l'Église qu'en l'absence de tout pouvoir central et de toute force administrative, par des associations toutes spontanées, formées sous l'autorité et par l'impulsion de l'Église, la Trêve de Dieu rendit la sécurité à la société.

Dans les premiers actes par lesquels se constitue le pacte de la Paix de Dieu, on trouve des dispositions protectrices de la liberté des commerçants. « Que nul n'arrête les marchands ni ne pille leurs marchandises,» dit une charte sur la Trêve de Dieu de l'année 998. Le quatrième canon du décret pour la Paix du concile de Clermont porte : « Si des marchands viennent un jour dans un lieu réservé et y restent, ils attendront la Paix du Seigneur. Si quelqu'un les prend, eux ou leurs biens, il sera violateur de la Paix du Seigneur. » Aux termes du décret du pape Calixte II, « les marchands, leurs biens et ceux qui les accompagnent doivent avoir la paix

1. M. Chéruel, *Histoire de l'administration monarchique en France* tome I, p. 38.

en tout temps ». Un concile tenu à Saint-Omer décrétait «que les marchands ne devaient être dépouillés en aucun temps, à moins qu'on ne leur prouvât qu'ils avaient refusé la redevance accoutumée. S'ils ont été convaincus de l'avoir fait, qu'ils payent l'amende au seigneur du pays, selon la coutume de la terre, et qu'on ne leur demande rien de plus ». Le concile général de Latran, en l'année 1139, proclama aussi la paix perpétuelle « pour les prêtres, les clercs, les moines, les voyageurs, les marchands, les paysans qui voyagent ou qui se livrent à leurs travaux [1] ».

Les foires, qui à cette époque étaient le principal et presque le seul moyen de rapprochement entre les commerçants des diverses contrées, furent tout particulièrement protégées par la législation ecclésiastique. « Une vieille charte, dit M. Sémichon, porte qu'à cause de l'affluence qu'amenait la solennité d'une fête dans une ville, il y aurait un marché annuel. Une trêve ferme et inviolable avait été établie par toute la ville en faveur de tous ceux qui s'y rendraient, soit pour la prière, soit pour le négoce, huit jours avant la fête et huit jours après. Une protection égale est ici accordée pour la prière et pour le commerce. Dans nombre de villes, les choses se passèrent de même. C'est peut-être à ce privilège accordé au commerce par certains prélats ou des princes plus intelligents et plus avancés que les autres, qu'il faut rattacher l'origine de la prospérité de bien des villes que leurs foires ont enrichies, et même d'un grand

1. Voy. M. Sémichon, *La Paix et la Trêve de Dieu*, p. 12, 118, 132, 184 et 189.

nombre de bourgades de la plus minime importance. » Le même écrivain dit ailleurs : « La sécurité du commerce et la protection des foires attiraient surtout l'attention des évêques. Nous lisons dans la charte de Richard, archevêque de Bourges, en 1065, le passage suivant, sur la rupture de la Trêve de Dieu : « Si on vole quelqu'un, si on le pille pendant la Trêve de Dieu, *le coupable qui se sera réfugié dans une foire ne pourra être atteint...* » Ce document confirme les actes qui attestent les mesures prises dans l'intérêt du commerce et des foires. C'était peut-être aller un peu loin que d'assimiler les foires aux églises et aux lieux saints comme asiles [1]. Les foires coïncidaient d'ordinaire avec les grandes fêtes religieuses. Jérusalem avait sa foire à l'époque où les pèlerins s'y rendaient. Notre-Dame de Lorette avait la sienne au mois de septembre, après la fête de la Nativité de la sainte Vierge ; Pavie, à la Saint-Augustin ; Beaucaire, à la Sainte-Madeleine ; Saint-Denis, en octobre, à la fête du patron de la ville. A la seconde foire de Saint-Denis, qui se tenait en février, à la Saint-Matthias, on donnait des indulgences à ceux qui visitaient l'église où se célébrait la fête annuelle de la Dédicace [2].

Au moyen âge, c'était l'Église qui formait l'opinion dublique ; aussi est-il remarquable que, grâce à la faveur qu'elle accordait au commerce, le moyen âge ne refuse doint au négoce la considération qui lui est due. Plusieurs historiens ont remarqué qu'à cette époque, dans les con-

1. *De la Trêve de Dieu*, p. 41 et 97.
2. M. Monnier, *Histoire de l'assistance*, p. 263.

trées les plus soumises aux inspirations de l'Église, la noblesse n'avait pour le grand commerce aucun éloignement[1].

VIII. Ces faits témoignent assez haut de l'intérêt que portait l'Église au commerce. Mais, quelque importance qu'ils aient, ils sont dépassés de loin par les immenses conséquences qu'eut sur le développement du commerce le mouvement tout religieux des croisades. La Paix de Dieu, en faisant cesser les guerres privées et les dévastations qui en étaient la conséquence, en affranchissant les routes des brigandages qui les infestaient, avait rendu possibles les communications de contrée à contrée; mais elle n'avait pas été jusqu'à rapprocher et à confondre en quelque sorte les peuples dans une communauté d'activité et d'intérêts, qui ne pouvait résulter que de grands faits accomplis en commun, sous l'impulsion d'une même pensée. Elle n'avait pu d'ailleurs faire tomber les barrières qui séparaient encore, au onzième siècle, l'Orient de l'Occident. Grâce à la paix et à l'ordre intérieurs que l'Église s'efforçait de donner aux peuples, ceux-ci avaient accompli, dans l'ordre du travail national, de grands progrès; mais, par là même, le moment était venu pour eux de réaliser un progrès plus grand encore, en ouvrant, par des expéditions lointaines, des routes nouvelles à une activité qui commençait à ne plus pouvoir se renfermer dans les limites du continent européen. Les croisades achevèrent et consolidèrent l'œuvre de la Paix de Dieu. En même temps qu'elles frayèrent la voie aux

1. Cibrario, tome I, p. 75. — Sismondi, *Rep. ital.*, chap. XCI.

grandes entreprises commerciales, elles donnèrent à la société européenne, dans l'ordre civil, cette cohésion et cette puissance d'action commune, générale et régulière, d'où sortit l'étonnante prospérité du treizième siècle.

Les croisades sont éminemment l'œuvre du renoncement chrétien. L'enthousiasme qui y pousse les peuples, c'est l'esprit de renoncement porté, dans la vie publique, à sa plus haute puissance. Par la prédication de la croisade, l'esprit de Dieu souffle sur la société, et lui donne un accroissement de vie morale qui aura ses conséquences naturelles dans la vie matérielle. C'était bien le dernier effort de l'abnégation que de s'en aller au delà de la mer, vers des contrées inconnues, faire la guerre à des ennemis farouches qui avaient été longtemps la terreur de toute l'Europe. Il fallait quitter sa patrie et son foyer pour de longues années, peut-être pour ne les revoir jamais. A coup sûr, ni les calculs de l'intérêt, ni la perspective des plus gros bénéfices du commerce, ni les plus brillantes promesses d'un avenir de prospérité purement matérielle, n'auraient jamais pu décider le peuple à affronter de tels hasards. Mais le renoncement du chrétien a des élans que l'intérêt ne connaît point. Il est capable d'une persévérance d'efforts que la passion des richesses, si âpre qu'elle soit, n'inspirera jamais. Les croisades en sont la preuve la plus éclatante qui jamais en ait été donnée au monde. « Pendant l'hiver (1095-1096), on ne s'occupa que des préparatifs du voyage de la terre sainte. Tout autre soin, tout autre travail fut suspendu dans les villes et dans les campagnes. Au milieu de l'effervescence générale, la

religion qui animait tous les cœurs veillait à l'ordre public [1].—Une inspiration inattendue et subite arrête à la fois tous ces bras armés et les entraîne au loin vers l'Orient. « Tout à coup la terre entière se tut, dit Othon de Frisingue, historien contemporain. La Paix de Dieu n'avait jamais pu produire un calme qui approchât de celui qui suivit le départ des croisés [2]. »

Il fallait un immense effort pour rattacher les unes aux autres des contrées que tant d'obstacles séparaient, dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel. Le désir de se sacrifier pour la cause de Dieu, poussé jusqu'à la passion, sut accomplir cet effort, dans des proportions qui dépassèrent tout ce que les prévisions humaines auraient pu attendre. Dans les grandes expéditions auxquelles les croisades donnèrent l'impulsion, on trouve constamment mêlées les entreprises du commerce avec les entreprises du zèle religieux. Heeren le fait voir dans ce passage, où percent de temps à autre les préjugés de l'auteur contre l'Église, mais où les faits s'imposent par leur évidence : « Les croisades ouvrirent l'Orient aux Occidentaux ; ce furent elles qui rendirent possibles des voyages de long cours dans les régions orientales et jusqu'aux extrémités de l'Asie... L'espoir du gain excitait à entreprendre ces voyages de long cours, ce furent des marchands italiens qui pénétrèrent les premiers jusqu'aux régions les plus reculées de l'Orient. Aux spéculations du commerce se joignirent celles de la religion et de l'esprit de prosélytisme. L'es-

1. Michaud, *Histoire des croisades*, tome I, p. 125, édit. 1825.
2. Heeren, *De l'influence des croisades*, traduct. de M. Villiers, p. 255.

poir de faire embrasser le christianisme aux princes et aux peuples mongols; de faux bruits de conversions, déjà vraiment accomplies, de celle surtout d'un puissant monarque résidant au fond de l'Asie, et qui n'était connu que vaguement en Europe sous le nom de prêtre Jean; tant d'espérances, de fables, d'illusions, échauffèrent les esprits, entraînèrent vers l'Orient une foule de missionnaires; et les papes ne négligèrent pas ce nouveau moyen d'accroître leur domination[1]. »

Les croisades, qui avaient accoutumé les esprits aux expéditions lointaines et périlleuses, avaient aussi fourni les moyens matériels de les accomplir. C'est des croisades que datent les progrès sensibles de l'art nautique. A la fin du douzième siècle, Richard Cœur de Lion aborda dans la Palestine sur des vaisseaux anglais. Un brillant combat, livré par ce prince sur la mer de Tyr à un gros vaisseau sarrasin, fut une des premières victoires de la marine britannique. Les connaissances que déploient les vieux chroniqueurs, dans leurs descriptions et dans leurs récits, prouvent que les lumières sur la géographie et l'art de la navigation commençaient à se répandre[2]. Ce fut dans la seconde moitié du treizième siècle que le célèbre Marco Polo parcourut la Chine et visita les îles de l'océan Indien. Si l'on excepte peut-être le Thibet et quelques provinces reculées de l'Inde, presque toutes les contrées de l'Orient furent parcourues et décrites : la grande Tartarie, les vastes déserts qui avoisinent la Chine au nord et à l'ouest, et

1. *De l'influence des croisades*, p. 428.
2. Voy. Michaud, *Histoire des croisades*, tome II, p. 528.

le Céleste-Empire lui-même[1]. Les missionnaires avaient si bien usé, pour la propagation de l'Évangile, des ressources que les croisades leur avaient procurées, qu'au milieu du treizième siècle, vingt années après la fondation de l'ordre de Saint-Dominique, Innocent IV pouvait envoyer sa bénédiction apostolique « à ses chers fils, les frères prêcheurs, qui sont aux terres des Cumans, des Éthiopiens, des Syriens, des Goths, des Jacobites, des Arméniens, des Indiens, des Hongrois et autres nations infidèles de l'Orient ». Les bornes du monde connu, dit un éminent publiciste de notre temps, reculaient devant le zèle apostolique[2].

Par l'effet des croisades, le nord et le midi de l'Europe se trouvaient rapprochés et rattachés l'un à l'autre par le double lien des périls affrontés dans une même pensée de dévouement religieux et de la communauté des intérêts et des transactions dans l'ordre commercial. L'Angleterre avait remporté sur les côtes de la Syrie ses premiers trophées maritimes. Les habitants des villes de la Hanse voulurent aussi avoir leur part des mérites spirituels attachés à la croisade. On les vit débarquer en Syrie et en Palestine, où ils contribuèrent à fonder l'ordre des chevaliers teutoniques. C'est par ces expéditions qu'ils accrurent et fortifièrent leur marine, et étendirent leurs connaissances sur la géographie et la navigation. Ce fut ce même zèle religieux des croisades qui les poussa à diriger leurs expéditions vers les

1. Heeren, *Essais sur les croisades*, p. 428 et suiv.
2. M. de Carné, *Études sur les fondateurs de l'unité nationale en France*, t. I, p. 187, 1re édit.

peuples du nord de la Baltique, et ces expéditions donnèrent naissance à des colonies qui contribuèrent puissamment à la conversion des Livoniens. Ici encore on vit la religion ouvrir les voies au commerce et le commerce prêter son assistance à la religion. Grâce au concours que donnèrent aux missionnaires les navigateurs des villes hanséatiques, ces contrées lointaines et encore à demi sauvages furent rattachées au mouvement général de la civilisation chrétienne de l'Europe [1].

L'impulsion donnée à la civilisation par les croisades, même dans l'ordre matériel, est quelque chose de prodigieux. « Avant les croisades, dit Heeren, le commerce ressemblait à un faible ruisseau, et il devint par elle un grand fleuve qui, se partageant en plusieurs bras, porta l'abondance et la fertilité dans un plus grand nombre de lieux. Cette activité nouvelle qui embrassa plus de pays, qui ouvrit plus de communications entre les peuples, eut des effets immédiats sur la civilisation, lesquels à leur tour se sont transmis jusqu'à nous; elle fonda ou fit fleurir des villes, des républiques, des ligues qui furent longtemps, et dont quelques-unes sont encore aujourd'hui, des éléments du grand édifice social de l'Europe [2]. » Avant les croisades, les villes du littoral de la Méditerranée allaient chercher à Constantinople et à Alexandrie les denrées de l'Orient. Après les croisades, la Syrie étant ouverte aux Européens, le commerce de l'Orient s'agrandit. « Avant les croisades, quel-

1. Voy. Mallet, *De la ligue hanséatique*, chap. II.
2. *De l'influence des croisades*, p. 329.

ques vaisseaux allaient isolément chercher les denrées de l'Orient, et un petit nombre de ports les recevaient; maintenant ce sont des flottes entières, et toutes les côtes de la Syrie et de l'empire grec leur sont ouvertes. Auparavant, ces négociants, étrangers partout, ne se hasardaient qu'avec réserve; maintenant, en arrivant sur ces plages lointaines, ils y trouvent des établissements pompeux, des communautés formées de leurs concitoyens, les mêmes lois, les mêmes mœurs, et presque une seconde patrie [1]. »

Les villes italiennes ne furent plus seules à faire le commerce du Levant : les Provençaux, les Languedociens, les Catalans y prirent part, et les villes qui s'élevaient dans le golfe du Lion virent croître leur prospérité. Marseille, Arles, Saint-Gilles, Montpellier, Narbonne, Barcelone, suivirent les voies qu'avaient ouvertes les cités commerçantes de l'Italie. Comme toujours, l'extension des débouchés amena le progrès de l'agriculture et du commerce. On vit des villes agricoles et des villes manufacturières se développer à côté des villes commerçantes; l'augmentation de la culture, avec l'accroissement des métiers, amenèrent cette prospérité du treizième siècle qui aujourd'hui encore frappe d'étonnement ceux qui se donnent la peine d'étudier sérieusement les témoignages qui l'attestent [2].

En même temps que le commerce maritime rendait

1. Heeren, *De l'influence des croisades*, p. 347.

2. Voy. M. Mignet, *Mémoire sur la formation territoriale et politique de la France* (Acad. des sciences morales, 2e série, tome II, p. 627 et suiv.).

ces accroissements prodigieux, le commerce continental s'ouvrait aussi des routes plus étendues, rattachait à quelques centres principaux les transactions des divers pays, et établissait entre tous une solidarité d'intérêts de plus en plus étroite. Dès le treizième siècle, le mouvement de concentration et d'extension des affaires est très marqué. « C'était, dit M. Depping, quelque chose de grand et de plein d'intérêt que les halles de Paris... beaucoup de lieux manufacturiers de France y étaient représentés par leurs fabricants, qui avaient leurs sièges fixes dans ce bazar. Ainsi Beauvais, Cambrai, Amiens, Douai, Pontoise, Lagny, Gonesse, avaient leur section des halles. Les Parisiens, sans s'en douter, jouissaient presque du spectacle d'une exposition des produits de l'industrie nationale [1]. » Dans le Midi, Avignon et Lyon devinrent les foyers d'un commerce actif avec les villes d'Italie et les ports de Marseille et d'Aigues-Mortes. De plus Lyon et Avignon avaient des relations considérables avec l'Allemagne, notamment avec Nuremberg. Il se tenait à Lyon quatre foires par an. Les négociants de Nuremberg et de quelques autres villes de l'Allemagne y venaient en si grand nombre, qu'ils y établirent des magasins permanents et une *compagnie allemande*. Les marchands italiens faisaient aussi des affaires directes avec la France, et il leur était notamment permis, par des privilèges qui datent du commencement du quatorzième siècle, de fréquenter librement les foires de la Champagne et de la Brie, ainsi que celles de Nîmes et de Narbonne, et de s'établir à

1. Introduction au *Livre des métiers d'Étienne Boyleau*, p. L.

demeure fixe à Paris et dans quelques autres villes. De Gênes les marchandises de l'Asie et du Midi étaient transportées, à travers la France, jusqu'à Bruges, d'où elles se répandaient dans le Nord. C'était par les marchands italiens principalement que l'Europe centrale s'approvisionnait des produits de l'Orient. Elle en recevait une certaine quantité, par Vienne et par Ratisbonne, du commerce de terre, qui s'était toujours fait le long des rives du Danube, et auquel les expéditions des croisés dirigées de ce côté avaient procuré de nouvelles facilités. Mais la plus grande partie des denrées de l'Asie lui venaient de Venise par le Tyrol. Elles étaient portées à travers les forêts qui bordent le Rhin jusqu'à Cologne. C'était là que les Vénitiens rencontraient les négociants de la Hanse. Par cette même route d'Allemagne le commerce italien pénétrait dans l'est de la France et allait déballer aux foires de la Champagne, et de ce côté encore il avait pour dernière étape les comptoirs de Bruges, d'où les produits des contrées les plus reculées de l'Inde allaient se répandre, par l'entremise des marchands de la Hanse, jusque dans les régions voisines du pôle[1].

Telle était, dès la fin du treizième siècle, avant même que le détroit de Gibraltar eût été franchi par les navigateurs du Midi, l'étendue des relations commerciales que les croisades avaient développées en Europe. L'unité de l'ancien monde avait été reconstituée, non plus, il

1. Voy. Heeren, *De l'influence des croisades*, 2e partie, sect. 1re, III, *Commerce continental.* — Hallam, *L'Europe au moyen âge*, chap. IX, 2e partie. — M. Mignet, *Mémoire sur la formation territoriale de la France*.

est vrai, dans l'ordre politique, mais dans l'ordre des relations sociales, par l'inspiration religieuse des croisades. C'était cette même inspiration religieuse qui devait révéler le nouveau monde à l'ancien, et ouvrir au commerce un champ dont il est loin d'avoir encore exploité toutes les richesses.

IX. Les motifs qui déterminèrent Colomb à chercher une nouvelle route vers les Indes étaient avant tout des motifs religieux. Les raisons d'intérêt n'étaient pour lui que secondaires, elles n'étaient qu'un moyen de faire accepter son projet par les puissants de la terre. C'était pour la réalisation des espérances de sa foi qu'il comptait utiliser les résultats matériels de son entreprise. En effet, le zèle religieux avait seul assez de puissance pour lancer les hommes dans une si périlleuse recherche, et ce fut, de fait, le seul mobile d'où partit la détermination de Colomb, aussi bien que la royale volonté qui décréta l'expédition.

Deux idées dominaient Colomb : d'abord il voulait convertir à la foi catholique les peuples de l'Inde et leur grand khan[1]. Aussi sa première préoccupation, en touchant les rivages du nouveau monde et en abordant les Indiens, était-elle de trouver le moyen le plus sûr de les attirer à la foi. Ensuite, il espérait que les bénéfices de l'expédition lui fourniraient les ressources nécessaires pour arracher le tombeau du Christ aux infidèles qui menaçaient de le détruire. La pensée de cet attentat à ce que sa foi avait de plus cher fit sur Colomb une telle impression qu'il s'engagea, par un vœu, à con-

1. C'est ce qu'atteste l'introduction du journal de son premier voyage, conservée par Las Casas.

sacrer les bénéfices de ses découvertes futures à la délivrance du saint sépulcre. Durant tout le cours de son expédition, Colomb est toujours dominé et soutenu par la pensée de l'assistance divine. Quand il voit la mer s'élever sans que le vent souffle, après avoir fait la remarque que cette grosse mer lui était nécessaire pour sa course, il ajoute dans son journal : « Cela n'était pas encore arrivé, si ce n'est du temps des Juifs, quand les Égyptiens partirent d'Égypte à la poursuite de Moïse, qui délivrait les Hébreux de l'esclavage. » Au moment suprême, c'est à la prière qu'il recourt, et le soir même qui précède le grand événement que son génie avait préparé, il rassemble les marins à bord de son navire, pour chanter le *Salve Regina*. Lorsque, accablé par l'âge, la fatigue et l'ingratitude de ceux à qui il avait donné un monde, il prend pour la quatrième fois la route de l'Amérique, c'est par le désir d'accomplir le vœu qu'avant son premier voyage son amour pour le Christ lui avait inspiré. Durant ce dernier voyage, au milieu de l'abattement et des angoisses d'une situation presque désespérée, Colomb entend une voix qui le console, le reprend de son manque de foi en la Providence, lui rappelle les merveilles que Dieu a opérées pour lui, l'encourage à se confier en sa miséricorde et à ne rien craindre, parce que ses tribulations sont écrites sur le marbre. Dans cette voix, la profonde conviction religieuse de Colomb n'hésite pas à reconnaître la voix même de Dieu[1]. Enfin, après une vie tout inspirée par la foi et couronnée de gloire et d'infortune, Colomb

1. Lettre de Christophe Colomb, datée de la Jamaïque, 7 juillet 1503.

meurt sous l'habit du tiers ordre de Saint-François. On le voit, c'est bien l'esprit des croisades qui vit en Christophe Colomb et qui, par lui, ouvre l'Amérique aux peuples catholiques, comme il leur avait ouvert l'Orient[1].

Dans cet immense événement, l'esprit religieux domine tout, non seulement parce qu'il inspire la pensée première, mais encore parce qu'il donne les moyens d'exécution. Quand Colomb, après des refus essuyés de tous côtés, arriva pauvre, découragé et mourant de faim, aux portes du couvent de Sainte-Marie de Rabida, ce fut la religion, sous les traits du P. Juan Perez de Marchena, qui devina le génie de l'illustre mendiant, applaudit à ses projets et lui procura, en lui donnant une recommandation pour le confesseur de la reine Isabelle la Catholique, le moyen d'aborder cette grande princesse, dont la foi religieuse devait prêter appui à l'entreprise. Par une rencontre singulière, un religieux qui, sur la trace de saint François d'Assise, pratique jusqu'à la folie l'amour de la pauvreté, est à la cour d'Espagne l'initiateur de celui qui devait découvrir les trésors du nouveau monde. Plus tard, dans le conseil tenu au couvent de Saint-Étienne, à Salamanque, les savants et les hommes de cour daignent à peine prêter à Colomb une attention distraite; les religieux dominicains de ce couvent l'écoutent seuls sérieusement et comprennent, mieux que les savants et les politiques, la portée de ses projets. Ce fut un dominicain, Diego de Deza, professeur de théologie au couvent de Saint-Étienne, et plus tard archevêque de

1. Voy., sur tous ces faits, la biographie de Colomb, dans la *Biographie générale* de MM. Firmin Didot, article du docteur Hœfer.

Tolède, qui obtint, avec le concours de ses frères, que Colomb fût entendu avec moins de prévention. Ce fut enfin grâce à l'intervention directe du prieur des franciscains de Sainte-Marie, Juan Perez, et grâce à la chaleur avec laquelle il plaida la cause de Colomb, qu'Isabelle se détermina à seconder ses projets. Tant qu'on n'avait fait appel qu'aux intérêts de la politique et du commerce, l'entreprise de Colomb avait été persévéramment repoussée. Jusqu'au dernier moment, le roi Ferdinand y reste opposé, à cause des frais dont elle devait grever le trésor. A de pareils projets, il faut autre chose que les excitations de l'intérêt. L'intérêt, très habile à exploiter les grandes découvertes, est impuissant à les accomplir. Pour déterminer à en courir les hasards, il faut l'élan de l'enthousiasme, il faut cette foi échauffée par l'amour qui a sa source en Dieu, et de laquelle naît et s'alimente tout véritable enthousiasme. Ce fut dans sa foi qu'Isabelle puisa l'énergie nécessaire pour mettre à exécution les grands desseins de Colomb, et pour surmonter tous les obstacles que l'ignorance, la faiblesse et la mauvaise volonté y mettaient de toutes parts. Brisant avec les répugnances de Ferdinand et cédant à une sorte d'inspiration, Isabelle s'écria : « Je me charge de l'entreprise pour ma couronne de Castille, dussé-je mettre mes bijoux en gage pour lever les fonds nécessaires[1]. » Ainsi le nouveau

1. Personne, même parmi ceux qui sont le plus portés à trouver dans les faits de l'ordre matériel les causes du progrès de la civilisation, ne peut nier que le zèle religieux n'ait été la raison de la détermination prise par Isabelle. Nous en pouvons donner pour preuve ce passage de M. Schérer : « Le grand homme (Colomb) qui seul avait

monde fut ouvert à l'Europe par le zèle pour la cause de Dieu dont s'était épris un pauvre et obscur navigateur, et par la foi d'une grande reine qui sut le comprendre et le seconder.

Il n'a été rien fait dans le monde moderne de plus grand et de plus difficile que les croisades et la découverte de l'Amérique. A ces œuvres héroïques il fallait les vertus héroïques du christianisme. Tant que ces vertus régnèrent sur l'Europe, elles furent aussi fécondes en bienfaits pour l'ordre matériel que pour l'ordre moral. Nous tirons aujourd'hui, par la prodigieuse extension de notre commerce, les profits de ce que nos pères accomplissaient, non en vue des intérêts de la terre, mais par amour pour Dieu. Nous serions aussi fous que coupables, si, abusés par quelques années de succès, durant lesquelles l'homme semble avoir agi par ses seules impulsions, nous méconnaissions la nécessité de l'esprit de foi et de sacrifice pour engendrer et faire durer les grandes choses de la vie humaine. Pour qui sait lire dans les faits, il est clair qu'aujourd'hui, comme au moyen âge, Dieu fait son œuvre dans le monde par les moyens mêmes qui semblent les plus étrangers à cette œuvre. En vain les hommes croient

foi dans la vérité qu'il annonçait, s'adressa à la reine Isabelle au moment où, pleine d'un saint enthousiasme, elle assiégeait Grenade, le dernier boulevard des infidèles. L'idée de planter la croix dans les pays lointains de l'Occident, et de reconquérir le saint sépulcre, car, ne l'oublions pas, Colomb ne songeait qu'à atteindre l'Asie, cette idée enflamma l'âme pieuse d'Isabelle; son époux Ferdinand avait froidement éconduit le Génois. « Je me chargerai seule, dit-elle, de » cette entreprise pour le compte de ma Castille. » Le zèle religieux de cette princesse était partagé par son peuple. » (*Histoire du commerce*, t. III, p. 187.)

ne travailler que pour eux-mêmes et par eux-mêmes, ils travaillent pour Dieu et par l'impulsion de Dieu. Dans les grands siècles de foi, les profits du commerce venaient après les grands dévouements de la foi; dans notre siècle matérialiste, les hommes, poussés par la soif du gain, dévorent ces espaces que la foi leur a ouverts; leur étroite ambition marche à l'unité commerciale du monde; mais parmi eux, sur leurs pas, à l'aide même de ces merveilleuses communications que le génie commercial étend sans cesse, s'avancent, pauvres, modestes et ignorés, les ouvriers de l'Évangile, dont la mission est de ramener à la véritable unité, à l'unité spirituelle, tous ces peuples et toutes ces contrées, que le commerce peut rapprocher, mais qu'il ne saurait, par lui-même, vraiment et solidement unir.

CHAPITRE IV

De la liberté des échanges et du principe des nationalités.

I. Du principe de la liberté des échanges. — II. Il faut que la liberté des échanges se concilie avec le principe de la nationalité. — III. Comment doit s'opérer cette conciliation. — IV. Que le radicalisme, en fait de libre échange, est une conséquence naturelle des doctrines matérialistes. — V. Le christianisme, par ses principes sur la destinée humaine et sur le rôle providentiel des sociétés, concilie dans cette question l'intérêt individuel avec l'intérêt social, l'intérêt national avec *l'intérêt humanitaire.*

I. Cette question ne tient à l'objet de notre travail que par ses principes les plus généraux. Nous nous bornerons à énumérer les vérités définitivement acquises sur ce point, en montrant comment la doctrine du christianisme sur la nature et la mission des sociétés humaines fournit, en matière de libre échange, les solutions généralement adoptées aujourd'hui par les meilleurs esprits.

Le principe de la liberté des échanges à l'intérieur ne peut guère souffrir de contradiction. Il a passé dans nos mœurs, et il rencontre peu d'opposition aujourd'hui. Les faits sur lesquels il s'appuie sont d'une telle évidence, les avantages qui en dérivent quant à l'ordre matériel sont tellement palpables, que nul ne peut

songer à les contester. Le problème ne présente quelque difficulté que lorsqu'il se complique d'un élément supérieur, c'est-à-dire quand il touche aux conditions de l'existence d'une société particulière dans la grande famille des nations.

Si l'on fait abstraction des différences de nationalité, et si l'on prend l'humanité comme un seul peuple, rien de plus simple que la question du libre échange. C'est, sous une autre forme, la question de l'emploi des utilités gratuites. Les aptitudes des diverses populations et du sol qui les porte sont très différentes. Dans une même contrée, du nord au midi, ces différences sont parfois très marquées. La région septentrionale de la France produit avantageusement le lin, tandis que la région méridionale fournit la soie, à la production de laquelle le climat du nord ne saurait se prêter. Dans une même région, telle province sera essentiellement agricole, telle autre sera essentiellement industrielle; parmi les régions où domine l'agriculture, telle cultivera avec succès la vigne, et telle autre, inhabile à ce genre de culture, donnera les plus riches moissons. En se bornant à demander à chaque pays ce qu'il produit le plus facilement, l'effort nécessaire pour créer chaque produit se trouvera réduit autant que la nature des choses le comporte; l'emploi des utilités gratuites sera aussi étendu que possible, et le travail atteindra le maximum de puissance dont il est susceptible pour un état donné des procédés industriels. La division du travail, réalisée entre les diverses régions d'une même contrée et entre les diverses parties d'une même region, aura les mêmes avantages que la division du travail réa-

lisée entre les individus d'une même localité. Chaque pays, chaque province, travaillant suivant ses aptitudes naturelles, produira, moyennant une somme d'efforts déterminée, plus d'objets qu'il n'en serait produit, avec cette même somme d'efforts, dans un pays auquel la nature n'aurait pas donné les mêmes aptitudes. Tous ces produits étant échangés les uns contre les autres, chaque pays se trouvera posséder, pour une même somme de travail, une quantité de richesses bien supérieure à celle qu'il aurait pu se procurer s'il s'était obstiné à produire par lui-même toutes les choses nécessaires à ses besoins. Le Nord recevra du Midi, à un prix modéré, la soie qu'il ne pourrait produire qu'avec des sacrifices tels, que le prix en serait hors de la portée de la plus grande partie des consommateurs; et, en retour, le Midi recevra du Nord le lin que celui-ci produit dans les meilleures conditions.

Les diversités dans les aptitudes personnelles des populations auront les mêmes effets que les diversités dans la nature du sol. Chaque groupe de population étant voué spécialement au genre de production pour lequel il a le plus de facilités naturelles, chacun de son côté produira davantage, et aura à offrir aux autres groupes de producteurs une somme de produits plus considérable, en même temps que ceux-ci auront à lui donner, en retour, des produits qui seront aussi plus abondants. Dans cet arrangement, il y aura bénéfice pour tout le monde, parce que le but à atteindre par le travail ayant été exactement proportionné aux aptitudes du travailleur, ce but se trouvera réalisé avec la moindre peine possible.

La part de l'utilité gratuite dans un produit sera toujours en raison de cette harmonie entre les diverses productions et les aptitudes naturelles de la terre et des hommes. L'échange accompli dans ces conditions aura pour résultat un accroissement dans la puissance productive du travail de toutes les parties qui y prennent part. Prétendre faire produire à chaque contrée tous les objets qui entrent dans sa consommation, ce serait se mettre en contradiction avec la nature même des choses, ce serait de gaieté de cœur repousser les utilités gratuites que la Providence offre à l'homme, et susciter au travail des obstacles que la nature n'y a point mis; ce serait aller à l'encontre du but que poursuivent les hommes dans l'ordre matériel, puisque ce serait chercher à réduire la puissance du travail au lieu de chercher à l'accroître.

Ramenée à ces termes, la question est des plus simples. Elle ne l'est pas moins, et la solution s'offre avec des caractères d'évidence plus saisissants encore, lorsque, au lieu d'établir la comparaison entre les diverses parties d'une même contrée, on l'établit entre les diverses contrées du globe. Qui penserait, par exemple, à contester l'avantage que trouve l'Europe à tirer des contrées tropicales les denrées coloniales, et à y expédier en retour les objets à la production desquels se prêtent son climat et l'état de sa civilisation? Les faits sont ici tellement frappants qu'on peut dire que, de tout temps, ils ont été reconnus par ceux qui ont fixé leur attention sur cet ordre de choses. Pour n'en citer qu'un exemple, nous trouvons dans le panégyrique d'Athènes d'Isocrate cette observation, qui résume, avec une parfaite justesse,

toute la question : « Chaque pays, *trop fertile en certaines productions et stérile pour d'autres*, ne se pouvait suffire à lui-même. Les peuples ne savaient comment porter chez l'étranger leur superflu, et rapporter chez eux le superflu des villes étrangères. Nous avons encore pourvu à cet inconvénient. Au centre de la nation, on voit s'élever un entrepôt commun : le Pirée fut pour la Grèce un marché universel, où les fruits des pays divers, même les plus rares partout ailleurs, se trouvent réunis avec abondance. »

II. C'est quand la question de l'existence des nationalités et de leur rôle dans le mouvement général du monde vient se mêler à la question d'intérêt matériel, que les difficultés commencent. Un célèbre économiste allemand, List, a fondé sur le principe de la solidarité nationale une théorie des échanges internationaux qui apporte aux principes absolus du libre échange des restrictions considérables. Pourvu que l'on conserve aux principes de cette théorie leur caractère essentiellement relatif, et qu'on évite d'en induire ce qui ne s'y trouve point contenu : le principe d'une protection absolue et immuable du travail national, on reconnaîtra que le systtème de List repose sur une donnée d'une vérité inconestable.

Ce n'est point sans dessein que la Providence a placé les peuples dans des conditions si différentes de position géographique, de sol, de climat, de langage, de caractère et de constitution politique. Comme la vie sociale est la résultante de l'activité des individus qui composent la société, comme c'est par le concours harmonique de toutes les individualités que se produit le

mouvement général de la société, c'est aussi par le concours harmonique de tous les peuples divers que s'accomplit, dans l'humanité, l'œuvre de Dieu. La société est un tout organique. Il faut, pour remplir sa destinée, qu'elle possède en soi tout ce qui est nécessaire à son existence collective, dans l'ordre matériel aussi bien que dans l'ordre moral. Elle ne pourrait y renoncer sous prétexte d'accroître les jouissances matérielles de ses membres, parce qu'elle renoncerait, par cela même, à *accomplir sa destinée, ce qui serait* contre nature.

Si le libre échange devait avoir cet effet, il serait condamné *à priori*, au nom des principes essentiels de toute vie sociale, et aussi, par conséquent, au nom des principes qui régissent toute vie individuelle, celle-ci ne pouvant point se développer indépendamment de celle-là. Si, après examen des faits, il se trouve qu'au moins en ce qui concerne certaines productions, et relativement à certaines périodes du développement social, le libre échange aurait pour effet de priver la société des éléments de puissance et de progrès dont elle ne pourrait se passer sans compromettre son existence, ou du moins sa grandeur, dans l'avenir, il faudra conclure qu'en certains cas la loi générale de la liberté des échanges doit recevoir des exceptions. Nous aimons à citer, sur ce point, un éminent économiste, dont le témoignage ne saurait être suspect de partialité en faveur de la protection. Voici comment s'exprime M. Michel Chevalier :

« Le principe de la solidarité nationale une fois reconnu, il reste à savoir quelles en sont les conséquences

légitimes, et si, parmi ces conséquences, figure le système protecteur, notamment avec les caractères qu'il a reçus de nos protectionnistes.

» En s'étayant de la solidarité nationale, on allègue en faveur du système protecteur que, pour tout grand corps de nation, une fois l'âge de la maturité arrivé, c'est une nécessité, dans l'intérêt de sa civilisation même, d'acclimater chez soi chacune des principales branches de l'industrie; qu'il ne suffit pas d'être agriculteur, qu'il faut être commerçant et manufacturier; qu'il faut avoir non seulement quelques manufactures spéciales, mais chacune des grandes catégories manufacturières : la fabrication des tissus de laine, celle des tissus de lin, celle des tissus de coton, des tissus de soie; qu'il faut s'approprier l'industrie métallurgique, l'industrie des mines, l'industrie mécanique; qu'il faut être navigateur. Jusque-là le programme est judicieux. Oui, tout peuple dénombrant une grande population, occupant un vaste territoire, est bien inspiré de viser à la multiplicité dans la production de la richesse. Oui, lorsqu'il touche à la période de la maturité, il fait bien de s'y préparer, il commettrait une faute s'il y manquait. Cette division du travail, ou, pour employer, selon la remarque de List et de J.-S. Mill, une expression plus appropriée, cette combinaison complexe d'efforts très divers est avantageuse à la prospérité nationale, et une des conditions du progrès national en tous sens. Elle est en effet, beaucoup mieux que ne pourrait l'être une production peu variée, en rapport avec la diversité des aptitudes individuelles et avec la diversité des circonstances et des facilités que présente un territoire étendu.

» Cette multiplicité des productions a pourtant des bornes que la nature elle-même assigne. Il serait absurde à l'Angleterre ou à l'Allemagne du Nord de viser à produire le vin qu'elles boivent; à nous comme à elles, de vouloir récolter le coton que nous filons, tissons et imprimons; à l'Italie, de prétendre tirer d'elle-même la glace dont elle se rafraîchit pendant les ardeurs de l'été. Si un caprice de la nature avait privé quelques contrées aussi étendues que l'est notre patrie, par exemple, de mines abondantes de fer et de charbon, ce serait une folie pour la nation qui occuperait cette contrée de s'acharner à alimenter son industrie avec les quelques filets de houille ou les maigres gisements de fer qui lui auraient été départis. Les limites que la nature elle-même pose à l'extension de l'industrie de chaque peuple, ces sortes d'interdits à l'esprit d'entreprise de chaque grande nation, laissent encore ouvert un espace immense, la majeure partie du domaine des manufactures... On peut remarquer encore que ces limites naturelles ne sont pas absolument fixes, que le progrès des sciences et des arts tend à les reculer sans cesse. L'Europe est parvenue à faire rendre à son propre sol des substances qu'on aurait crues réservées aux régions tropicales; le sucre en est le plus frappant exemple; l'indigo en est un autre, digne d'être cité aussi. Mais tous les bons esprits reconnaîtront qu'à chaque instant il est sage d'accepter ces limites telles qu'elles sont marquées par les connaissances humaines au moment dont il s'agit.

» Sous ces réserves, nous tenons pour établi qu'il est bon à toute agglomération nationale, à un groupe

d'hommes tel que celui qu'offre la France, ou les Iles Britanniques, ou l'Allemagne, ou la Péninsule italienne, ou la Péninsule ibérique, ou la Russie, ou les États-Unis, d'aspirer à s'approprier la plupart des grandes industries et de s'y appliquer effectivement.

» Ainsi, je me garderai bien de blâmer le désir qu'eurent Colbert en France, Cromwell en Angleterre, de susciter, chacun dans sa patrie, une puissante marine commerciale. Je tiens pour excellente la pensée que, plus récemment, ont eue des hommes d'État éminents, chez tous les grands peuples de l'Europe, de faire naître autour d'eux les diverses industries manufacturières, ce qui ne veut pas dire qu'il convienne de louer sans distinction les mesures qu'ils prirent pour atteindre leur objet.

» J'irai même plus loin dans la voie des concessions, je le puis en toute sûreté de conscience. Eu égard au temps dans lequel vivaient Colbert et Cromwell, et même des souverains ou des ministres beaucoup moins éloignés de notre âge, et postérieurement jusqu'à l'époque qui précède la nôtre, on peut soutenir avec avantage que la protection douanière fut alors légitime et opportune, sans que de ce précédent on puisse aucunement s'autoriser pour l'époque actuelle [1]. »

III. De savoir ce que tel ou tel pays peut, à un

1. *Examen du système commercial connu sous le nom de système protecteur*, par M. Michel Chevalier, chap. VII. — M. J.-S. Mill émet sur cette question une opinion qui concorde avec celle de M. Michel Chevalier, et l'on peut dire avec les doctrines admises aujourd'hui par tous les écrivains sérieux. (Voy. tome II, p. 528, de la traduction.)

moment donné, comporter de liberté commerciale, ou ce que l'état de son industrie peut réclamer encore de protection, c'est une question de fait, qui ne peut être résolue que par un examen détaillé de la vie industrielle de chaque pays en particulier. Cette question sortirait du cadre que nous nous sommes tracé. Nous avons voulu seulement établir, par l'autorité d'un maître en ces sortes de questions, qu'il est, en fait d'échanges internationaux, un milieu à tenir entre la protection absolue et la liberté absolue.

D'abord la liberté des échanges ne doit pas exclure les droits mis à l'entrée des produits étrangers, en tant que ces droits constituent, au même titre que les autres impôts indirects, une ressource pour le trésor public; de plus, les douanes sont un moyen indirect d'assurer une prime, et, par cette prime, un prix rémunérateur aux industries que l'on veut mettre à même de lutter, dans leurs premiers développements, contre des industries similaires plus anciennes et par conséquent plus productives, chez d'autres peuples. La prime, au lieu d'être puisée dans le trésor, sera prélevée sur tous les consommateurs du produit : c'est un mode particulier de percevoir l'impôt qui doit fournir les ressources nécessaires au payement de cette prime, et rien de plus. Quand cet impôt est prélevé au profit d'industries capables d'acquérir avec le temps, dans le pays qui les protège, toute leur puissance productive, il n'a rien que de juste et d'avantageux. C'est un sacrifice que l'on demande aujourd'hui à la société en vue d'un profit qu'elle percevra plus tard. Les sociétés, qui vivent dans l'avenir autant que dans le présent, ont fréquem-

ment à faire des sacrifices de ce genre, et l'on peut affirmer qu'une société qui se refuserait à les subir entrerait par là même immédiatement dans la voie de la décadence.

Ce que la justice et la saine politique n'admettront jamais, c'est que, sous prétexte de développer le travail national, on accorde à perpétuité, à certaines industries, une protection qui constituerait un privilège, à l'ombre duquel ces industries pourraient s'enfermer indéfiniment dans une routine très avantageuse à leur paresse, mais aussi très désavantageuse à la société. La protection ainsi comprise se résout en une diminution de la puissance productive de la société, sans que ceux-là mêmes en faveur de qui elle existe en retirent aucun autre profit que la facilité de se dispenser d'être intelligents, ingénieux et actifs dans leur travail. En effet, la concurrence que se font entre eux les producteurs protégés ramenant inévitablement, dans le travail privilégié comme partout ailleurs, les prix de vente au niveau des frais de production, au bout d'un temps qui ne sera pas long, ils verront disparaître leurs bénéfices exceptionnels. Il y aura donc là pour la société une perte sans compensation aucune, et l'on ne pourrait songer à l'imposer à un peuple que dans les cas, heureusement très rares, où les conditions de la sécurité et de la défense nationale exigent ce sacrifice [1]. Tout le monde repousse le principe protecteur ainsi entendu,

1. M. J.-S. Mill admet sans difficulté que l'acte de navigation de Cromwell était, au temps où il a été porté, une nécessité pour la sécurité de l'Angleterre et le seul moyen de lui procurer la marine nécessaire à sa défense. (Tome II, p. 526, de la traduction.)

comme tout le monde, parmi les gens sensés, accepte la protection contenue dans les limites de la justice, et établie de façon à provoquer le progrès du travail national, au lieu de l'aider à se maintenir dans une stérile routine. En un mot, la protection comme moyen, et la liberté comme but, telle est la formule qui rallie aujourd'hui les esprits sages et pratiques.

IV. Mais, en notre temps de hardiesses, ou, pour mieux dire, d'extravagances sociales, il s'est formé une école qui tend à une application radicale et absolue du libre échange. Les principes de cette école sont tels que, si jamais ils pénétraient dans le monde des affaires, ils auraient pour effet de désorganiser la production, et de ruiner les classes qui vivent du travail de leurs bras. Cette école tient de plus près qu'on ne croit aux théories de matérialisme et d'individualisme qui forment le fond de toutes les doctrines révolutionnaires de notre temps.

Le matérialisme ne voit et ne peut voir dans la société que des individus. En effet, la sensation, la jouissance, l'intérêt matériel, sont des choses essentiellement personnelles et individuelles. Si le but de la vie humaine est dans la jouissance, l'humanité ne devra plus être considérée que dans les individus qui souffrent ou jouissent. La notion d'une fin supérieure et générale assignée à l'espèce humaine, d'une fin subordonnée, mais générale dans une certaine mesure, assignée aux agglomérations humaines qui forment les nations, toutes ces notions, qui sont au fond de nos instincts les plus invétérés parce qu'elles répondent à la vérité même des choses, doivent s'évanouir pour

faire place à une seule idée et à une seule préoccupation : étendre à l'heure présente, jusqu'à la dernière limite du possible, les jouissances dévolues à chacun des individus qui composent l'humanité. En effet, s'il est certain que la jouissance est essentiellement personnelle, il est certain aussi qu'elle n'est pleinement assurée et positivement saisissable que dans le présent, et les impatiences qui la veulent réaliser sans trêve et sans délai ne sont que la conséquence logique des principes mêmes par lesquels elle se légitime. Une fois la donnée matérialiste admise, des choses qui semblent contradictoires, comme le principe humanitaire et l'individualisme, se concilient tout naturellement. En effet, quand on ne voit dans l'être humain qu'une certaine puissance de jouir, il n'y a plus dans le monde qu'un seul intérêt : l'intérêt de l'individu poursuivant la jouissance. Il n'y a plus en présence que deux choses : le fait de la jouissance, nécessairement individuelle, et le fait de la coexistence d'individus semblables poursuivant, chacun en ce qui le concerne, un but semblable, et constituant, par leur juxtaposition, l'humanité. La condition générale de l'humanité ainsi conçue ne peut se déterminer que par la somme de toutes les jouissances personnelles de tous les hommes ; les jouissances propres à chacun constituent l'intérêt individuel, et la somme de toutes les jouissances individuelles perçues dans le monde par tous les hommes constitue l'intérêt humanitaire. Il n'y a, et il ne peut y avoir, dans le monde matérialiste que deux choses : l'individu et l'humanité. Il ne peut y avoir que deux intérêts : l'intérêt individuel et l'intérêt humanitaire. Au fond ces deux

intérêts sont identiques; car les deux choses n'en font qu'une, puisqu'elles ne diffèrent que par le nombre. Entre l'individu et l'humanité il n'y a point de place pour la nation, et l'intérêt national n'est qu'un mot vide de sens, qui n'exprime qu'une pure abstraction, et qui ne répond à aucune réalité dans la vie.

De cette doctrine sort l'application absolue de cette maxime célèbre : *Laissez faire, laissez passer*. La jouissance étant essentiellement individuelle, c'est à l'individu qu'il appartient d'apprécier souverainement les moyens les plus propres à la lui procurer; laissez-le en toute liberté s'acheminer vers son but; en le réalisant par l'impulsion de l'intérêt propre, il réalisera, de lui-même et sans y penser, l'intérêt de l'humanité, lequel résulte de l'addition de tous les intérêts individuels; laissez chaque individu se faire sa place et se frayer sa voie comme il l'entend, dans le vaste mouvement de l'humanité; gardez-vous de lui imposer, par des prohibitions ou des encouragements directs, une impulsion qui ne sera jamais aussi sûre que l'impulsion du moteur universel de l'humanité, de l'intérêt propre.

En matière d'échange notamment, laissez-le libre dans tous les cas d'aller prendre, sur tel point du globe où il croit les trouver plus avantageusement, les produits qui doivent alimenter ses jouissances; gardez-vous de lui imposer des entraves qui, en diminuant ses jouissances, le détourneraient de sa destinée suprême, et qui seraient, par conséquent, contraires à son droit naturel; laissez faire dans tous les cas à l'homme ce qui s'accorde le mieux avec ses aptitudes ou même avec ses caprices; laissez passer en tous sens et partout les pro-

duits du travail. Peut-être bouleverserez-vous le monde, peut-être réduirez-vous à l'état de chétives peuplades des sociétés aujourd'hui nombreuses et prospères : n'importe, l'intérêt individuel et l'intérêt humanitaire, qui ne font qu'un, seront satisfaits, et les destinées de l'homme seront accomplies[1].

1. On pourrait croire qu'en caractérisant de la sorte les principes de l'école radicale du libre échange, nous exagérons les théories individualistes de cette école. Nous rapporterons à l'appui de nos assertions les extraits des écrivains de cette école qui se trouvent reproduits dans la note 2 du paragraphe 12 des *Principes d'Économie politique*, de M. Roscher, traduits par M. Wolowski. Le savant économiste s'exprime ainsi :

« L'économie politique est autre chose qu'une simple juxtaposition d'une multitude d'économies privées, tout aussi bien qu'un peuple est plus qu'une simple agrégation d'individus, et la vie du corps humain autre chose qu'un pur amalgame de principes chimiques. Les théoriciens absolus du libre échange méconnaissent cette vérité. Suivant M. Cooper (*Lectures on pol. econo*, 1826, p. 1, 15 et suiv., 117) la richesse de la société n'est pas autre chose que l'agrégation des richesses individuelles. Chacun pourvoit le mieux à son propre intérêt; donc pour qu'un pays s'enrichisse, il faut que l'individu soit de la manière la plus complète livré à lui-même (ainsi les peuples sauvages devraient, sans contredit, être les plus riches). Cooper désapprouve même la protection du commerce maritime par une marine nationale : « Aucune guerre maritime ne vaut ce qu'elle » coûte; que les commerçants se défendent eux-mêmes ! » Il est vrai u'il considère le mot *nation* comme une invention des grammairiens faite uniquement dans le but d'éviter des paraphrases, une entité de pure abstraction. Il va sans dire qu'Adam Smith (*Wealth nations*, IV, chap. II, et à la fin du livre IV) ne partage pas ces dées absurdes. Il est pourtant d'avis que la recherche de l'intérêt particulier amène les hommes naturellement, et même nécessairement, à faire ce qui est le plus conforme à l'intérêt général. Il oublie que chaque peuple tend à une durée éternelle, et se trouve forcé de consentir des sacrifices actuels en vue d'un avenir lointain, ce qui n'est pas le propre de l'intérêt des individus, dont l'existence est limitée. On connaît le mot de Bentham : « Les intérêts individuels

V. Ainsi, tandis que l'école protectionniste prend pour point de départ une fausse conception de la vie sociale, une idée exagérée de l'intérêt social, par laquelle elle est conduite à sacrifier les justes prétentions des membres de la société, à l'autre extrême, l'école radicale du libre échange part de la notion des existences purement individuelles, et de l'intérêt propre qui en est la loi, pour aboutir à la négation du principe même de la *nationalité*. Entre ces deux extrêmes, il y a un milieu que le bon sens indique, et qui n'est autre que la mise en pratique des doctrines du christianisme sur l'homme et sur la vie humaine. Seul, entre toutes les doctrines qui ont régné sur le monde, le christianisme a su concilier l'intérêt *individuel* avec *l'intérêt social*, aussi bien qui l'intérêt national avec l'intérêt humanitaire, et faire à tous leur juste part.

Par sa doctrine sur le salut individuel, le christianisme a rendu à l'individu l'importance qu'il n'avait plus dans la société antique. Dans la philosophie comme dans la politique de l'antiquité, l'individu était absorbé par l'État, dans lequel la vie humaine était concentrée et portée à sa plus haute expression, sous l'empire d'un rationalisme toujours plus ou moins entaché de panthéisme. D'après les enseignements du christianisme, chaque homme est fait pour Dieu et appelé à posséder Dieu par une union qui laisse absolument intacte sa personnalité propre. La vie présente a pour raison

» sont les seuls intérêts réels. » (*Traité de législation*, I, p. 229)
On peut voir par ces citations si nous avons rien exagéré, en caractérisant les principes et les conséquences de la doctrine utilitaire quant à la vie nationale.

dernière de conduire l'homme, par l'épreuve et le sacrifice, à *cette fin* suprême en laquelle se résument tous ses progrès et toutes ses félicités. Puisque *telle* est la fin de l'homme et de la vie humaine, l'individu sera l'élément essentiel sur lequel tout roulera dans cette vie et dans l'ordre qui la régit. C'est à lui que tout aboutira, et il aura des droits que personne ne pourra méconnaître, sans méconnaître en même temps la nature humaine et la souveraine volonté qui l'a constituée. C'est grâce à cette conviction universelle de la valeur propre de l'individu, que s'est opéré, dans les sociétés modernes, le grand mouvement d'affranchissement moral et matériel dont nous avons eu déjà, et dont nous aurons encore, dans nos conclusions, à considérer les causes et les conséquences.

Mais, en même temps que la doctrine du christianisme nous montre l'individu vivant par lui-même et pour lui-même, elle nous le montre aussi rattaché à ses semblables par la communauté d'origine et la communauté de destinée. C'est de Dieu même que l'homme tire son origine, et c'est à l'image même de son Créateur qu'il a été formé. L'amour des hommes entre eux rappelle, autant que le fini peut rappeler l'infini et que le créé peut rappeler l'incréé, l'union ineffable des personnes divines entre elles, fruit de la fécondité infinie de l'être infini. L'homme, primitivement un, a pu, grâce *à la fécondité* dont l'a doté son auteur, se multiplier sans cesser, en une certaine manière, d'être un. Il est un par la solidarité étroite qui lie les uns aux autres tous les fils d'Adam, laquelle implique le concours de tous ceux qui participent à la même nature, et qui sont véritablement et proprement frères. De là tous ces liens

de la vie de famille et de la vie publique, qui ne sont point des créations arbitraires du caprice de l'homme, mais qui sont les conditions assignées par Dieu même à l'existence de l'homme et à ses progrès. Tout dans la création est harmonie et hiérarchie, parce que l'harmonie et la hiérarchie sont les caractères essentiels de l'être divin, et que les perfections des êtres créés ne sont que des reflets lointains de la perfection divine. Il y a donc dans l'humanité, en même temps que la vie individuelle, la vie d'ensemble, hiérarchiquement organisée par tous les degrés divers de l'existence sociale. Au-dessus des sociétés particulières que forment les individus réunis autour d'un même centre et vivant d'une même vie, il y a la grande société des nations. Cette société, la Providence l'a ordonnée suivant un dessein dont le secret, trop haut pour notre vue, nous échappe la plupart du temps, mais qui, en certaines occasions solennelles et décisives, nous est dévoilé par l'évidence des faits, et par ce qu'il a plu à Dieu de nous en découvrir dans ses révélations.

Ce plan providentiel, qui embrasse le mouvement général de l'humanité, et dans lequel les nations, comme les individus, ont leur place et leur mission distinctes, a pour but dernier la gloire même de son auteur, et il n'en peut point avoir d'autre. Néanmoins il tourne au profit des individus qui concourent à l'accomplir. Le développement de ce plan dans le monde est, pour les esprits attentifs, une manifestation de la puissance de Dieu et de la vérité de son Église, qui aide à ramener à la loi divine les âmes que les passions en détournent. Ce plan divin, tous les grands génies chrétiens qui ont

considéré la conduite de Dieu sur le monde l'ont entrevu dans ses traits généraux. Les livres sacrés eux-mêmes en donnent souvent la notion, quand ils nous montrent Dieu disposant des peuples suivant les aptitudes que lui-même leur a préparées, pour réaliser l'accomplissement de ses vues dans le grand œuvre de la conservation de sa loi dans le monde ancien et de la diffusion de la loi nouvelle.

Quand on pose en principe que l'homme existe à la fois pour lui-même et pour Dieu, pour son propre salut et pour la réalisation du plan divin; quand on admet que l'homme ne peut accomplir sa destinée propre, aussi bien que le plan divin, qu'à la condition de se renoncer en vue de Dieu et au profit de ses semblables, on accepte sans peine, non seulement la légitimité, mais encore la nécessité de ces existences collectives qui forment les nations, avec leurs intérêts généraux et permanents, leurs vues de durée et d'avenir. Alors on conçoit aisément que si l'homme a, en une certaine mesure, le droit de considérer ces existences collectives comme se rapportant à son bien propre, il leur doit, en une certaine mesure aussi, le sacrifice de son intérêt. Pour l'homme, qui ne vit qu'un instant sur la terre, l'avenir ne serait rien, s'il ne se sentait attaché, par les liens de la société spirituelle et de la société naturelle, à quelque chose de plus haut et de plus durable que lui. Le présent même ne serait rien, hors du cercle étroit de son existence individuelle et de ses besoins propres, s'il ne relevait que de lui-même. C'est parce qu'il doit servir, dans le lieu et dans le temps qui lui sont marqués, aux desseins généraux de Dieu

sur notre monde, qu'il lui est possible de voir plus loin que lui-même et plus loin que le moment présent. Engagé par une volonté qui fait loi pour lui dans la vie sociale, avec la conscience de la légitimité de son intérêt individuel, il se subordonne librement aux nécessités de cette vie sociale, par des sacrifices qui ne font que le grandir quant à sa vie propre et personnelle dans le temps, aussi bien qu'ils le préparent à cette vie supérieure par laquelle la personnalité doit trouver en Dieu même sa complète expansion. Là est le principe des nationalités; de là seulement peut dériver leur légitimité. Là est la raison qui justifie l'existence sociale et particulière des peuples divers dans un même temps, et leur durée successive à travers les âges. Là encore est la conciliation et l'harmonie entre l'intérêt de l'individu et l'intérêt de la société particulière à laquelle il appartient.

Ces principes constituent le fonds d'idées et de règles sur lesquelles repose tout l'ordre des relations de l'individu avec la société dans le monde chrétien. Cette doctrine du christianisme a pris en nous de si profondes racines, que nous y déférons instinctivement, et qu'en dépit de toutes les tentatives renouvelées avec tant de persistance, depuis un siècle, par les écoles matérialistes, elle forme le terrain commun sur lequel tous ceux qui mettent la main aux affaires publiques sont forcés de se rencontrer, sous peine de perdre dans l'esprit des peuples toute considération et toute autorité. Dans ces termes, les droits respectifs de la société et des individus, quant à la question des échanges, se règlent en principe le plus facilement du monde. Les

utopies humanitaires sont écartées, aussi bien que les prétentions au privilège qui se cachent sous le prétexte d'un intérêt social exagéré et mal entendu. La balance est tenue égale entre les deux intérêts, tous les deux étant également reconnus et garantis par la loi qui régit souverainement les volontés et donne l'impulsion aux mœurs. Il s'opère, par le mouvement naturel et instinctif des mœurs, une conciliation entre le désir légitime de l'individu d'améliorer sa position matérielle, et la nécessité d'assurer à la société les conditions de puissance, de durée et de progrès sans lesquelles l'individu souffrirait même dans son intérêt purement et exclusivement personnel aussi bien que dans les intérêts de ceux qui doivent, par l'hérédité, continuer, en quelque sorte, sa personne. Par une loi de leur nature, qu'on ne saurait changer sans dégrader cette nature jusqu'à l'anéantir, les hommes vivent pour l'avenir autant que pour le présent. Aussi longtemps que le matérialisme ne les aura pas fait descendre de la dignité de l'homme au rang de la brute, on les verra accomplir avec résolution, souvent même avec un joyeux empressement, des sacrifices d'où sortiront des grandeurs qu'ils ne verront qu'en espérance, et dont ils ne trouveront la compensation que par le sentiment plus ou moins réfléchi, mais rarement éteint dans les consciences, d'un concours librement apporté à la grande œuvre de Dieu dans le monde. Sentiment bien autrement puissant que toutes les satisfactions matérielles, et aussi fécond pour la prospérité des peuples que la passion des jouissances matérielles lui est fatale.

CHAPITRE V

Des complications qui naissent de l'échange et des maux qui peuvent en résulter pour la société.

I. Pour que l'équilibre des échanges ne soit pas rompu par l'accroissement de la production, il faut que cet accroissement ait lieu simultanément dans toutes les parties du travail. — II. Comment naissent les crises *industrielles et commerciales*. — III. La passion des jouissances matérielles et l'âpreté au gain sont aujourd'hui les causes les plus fréquentes et les plus graves de ces crises. — IV. C'est par l'esprit de modération chrétienne que l'on peut préserver la société des maux qui naissent des crises économiques.

I. L'accroissement de la production est un bienfait pour la société, mais il faut qu'il se fasse régulièrement, dans toutes les parties du travail, en même temps. Ce n'est qu'ainsi que le surplus des produits, qui est dû à la fécondité plus grande du travail, correspondra à une demande réelle de ces produits, et que l'équilibre des échanges ne sera point troublé. Comme ce sont toujours les produits du travail qui s'échangent les uns contre les autres, et qu'en définitive les produits ne s'achètent qu'avec des produits, toutes les fois que, pour tous les genres d'industrie, la quantité ou la qualité des produits ira s'élevant, par la puissance plus grande du travail, le marché n'éprouvera aucune *modification* et l'offre et la demande se maintiendront dans les mêmes

proportions ; tous les producteurs auront à s'offrir réciproquement, ou bien une quantité de produits plus considérable, ou bien des produits en même quantité, mais de qualité plus parfaite. La somme des utilités directes se sera proportionnellement accrue dans toutes les productions. Tous seront plus riches, parce que chacun disposera d'une somme d'utilités gratuites plus considérable, sans que rien soit dérangé dans l'équilibre général des échanges.

Si la société est pénétrée des principes du christianisme, cette amélioration n'aura rien de fâcheux pour les mœurs. D'abord, quant aux classes inférieures, qui forment la masse en toute société, on sait combien est grande la distance entre leur situation présente et cet état d'aisance qui, sans amollir leurs mœurs, leur assurerait cette liberté et cette dignité extérieures de la vie, dont les habitudes chrétiennes sont la source première, et que l'indépendance d'une position aisée aide à maintenir. Cette distance est telle, qu'en fait, l'accroissement de richesses le plus considérable qu'il soit possible de supposer ne pourrait la combler. Quant aux classes aisées et aux classes riches, si leurs habitudes sont chrétiennes, au lieu de profiter de la puissance de leur travail pour accroître leurs jouissances matérielles au détriment de leur énergie morale, elles s'en serviront pour étendre celles de leurs consommations qui répondent à des besoins de l'ordre moral, en élevant les esprits et en donnant plus d'éclat et de grandeur à la société.

Le développement général de la puiss ce du travail suivant ces conditions aura pour conséquence un mouvement de transformation dans les industries, qui amè-

nera un classement nouveau entre les divers genres de productions. Comme, de fait, le développement de la puissance du travail ne s'opère jamais qu'avec une certaine lenteur, ce classement se substituera à l'ancien petit à petit et sans trouble, de sorte que rien, en fin de compte, ne sera dérangé quant à l'équilibre des échanges.

II. Mais si la production, au lieu de s'accroître harmoniquement sur tous les points en même temps, s'accroît démesurément dans certaines industries seulement, l'équilibre des échanges se trouvera rompu. Les productions demeurées stationnaires n'offriront qu'un marché insuffisant aux producteurs qui auront développé sans mesure leur industrie et dépassé les limites que leur traçait l'état du marché; ceux-ci se verront alors surchargés de produits qu'il leur sera impossible d'écouler. La circulation s'arrêtera. Les capitaux, rendus immobiles dans les mains des producteurs, sous forme de produits achevés mais impossibles à écouler, cesseront de fournir au travail l'aliment qu'ils lui donnaient d'ordinaire; le travail sera donc forcément suspendu pour toutes les industries où la production aura été exagérée. Les ouvriers de ces industries, privés de leurs salaires, ou du moins d'une grande partie de leurs salaires, seront dans la nécessité de restreindre leurs consommations. Toutes les industries dont ils étaient les consommateurs se verront donc, à leur tour, arrêtées dans leur mouvement régulier par le défaut de débouchés. Le mal ira de la sorte se propageant d'une industrie à l'autre, et finira par jeter dans la société une perturbation qui sera d'autant plus intense que les excès de

production qui ont rompu l'équilibre des échanges auront été plus grands. Ces mêmes effets se produiraient, si l'équilibre des échanges était rompu parce qu'une ou plusieurs des industries de la société ont cessé subitement de produire la somme d'utilités qu'elles produisent d'ordinaire. C'est ce qui arrive dans les années de mauvaise récolte. Les produits des industries manufacturières deviennent alors surabondants relativement aux produits de l'industrie agricole, en telle sorte que les difficultés qui ont leur source dans un déficit de la production aboutissent aux mêmes conséquences que celles qui ont leur origine dans l'exagération de la production.

Souvent les perturbations qui ont pour cause ou bien une production exagérée sur certains points, ou bien une production insuffisante sur certains autres, mèneront à une situation où presque tous les produits des diverses industries deviendront surabondants. En effet, que plusieurs des grandes industries aient poussé à l'excès leur production et se trouvent, par suite de cet excès même, dans la nécessité de la restreindre subitement; comme ceux qu'elles occupent sont les consommateurs de presque tous les produits du travail national, quand le salaire leur manquera et que leurs consommations s'arrêteront, les débouchés se fermeront pour la plus grande partie des industries qui se partagent l'activité de la société, et ces industries souffriront, à des degrés divers, du même mal dont souffrent les industries qui sont la cause première du désastre. Il pourra arriver aussi, mais plus rarement, que tous les produits surabonderont sans qu'aucune perturbation soit survenue dans la production. Il en sera ainsi toutes les fois

que la consommation habituelle de la société s'arrêtera tout d'un coup. N'est-ce pas ainsi que les choses se sont passées lorsque la révolution de février, épouvantant tout d'un coup, par le triomphe de la démagogie, une société qui vivait dans la plus profonde sécurité, les consommations s'arrêtèrent instantanément, de façon que tous les produits, même les produits agricoles, se trouvèrent avilis, et qu'une affreuse détresse remplaça, pour les classes ouvrières, l'aisance dont elles jouissaient quelques semaines auparavant.

D'une façon ou d'une autre, ces sortes de perturbations se produisent assez fréquemment dans les sociétés. Quand elles ne sont que partielles, elles peuvent avoir pour résultat de jeter certaines classes dans un état de souffrance, qu'il faut chercher sans doute à abréger et à atténuer, mais qui n'est point un mal dont la société ait à s'alarmer. Il est impossible, au milieu des complications que fait naître l'extension des échanges, alors que ceux qui opèrent l'échange ne sont plus directement en présence les uns des autres et qu'ils se trouvent au contraire à de grandes distances, il est impossible que l'on puisse toujours, sur tous les points et pour tous les genres de travail, proportionner exactement la production aux besoins du marché. Habituellement, il y aura dans la plupart des productions un certain état de fluctuation entre la surabondance et le déficit, duquel résulteront, pour tous ceux qui sont engagés dans ces productions, des embarras plus ou moins sérieux. Quand ces embarras ne dépassent pas une certaine limite, on peut les considérer comme inséparables de la condition même de la vie humaine, où rien n'est

certain et absolument assuré, la Providence n'ayant pas voulu que, sur cette terre où il ne doit passer que quelques jours, l'homme pût jouir en rien d'une inaltérable sécurité. Les incertitudes, les difficultés, les obstacles se rencontrent partout dans notre existence. On les voit même grandir et s'étendre à mesure que grandissent et s'étendent les puissances de notre vie. C'est ainsi qu'à raison même du progrès de l'échange, les complications qui l'accompagnent ne font que se multiplier et s'aggraver. Ce n'est que par un redoublement de vigilance et de sagesse qu'on parvient à les prévenir ou à en atténuer les fâcheuses conséquences. Quand cette vigilance et cette sagesse font défaut, le mal prend les proportions d'un désastre; il a reçu, dans le langage de notre temps, un nom qui en exprime énergiquement la gravité : il s'appelle une crise.

Les crises ne sont pas toujours le résultat des fautes de l'homme. Des événements au-dessus de sa volonté peuvent en être la cause. Une année de mauvaise récolte jettera la société dans une crise dont les effets pourront se faire sentir longtemps sur la condition des masses. Mais, alors même que le fait de l'homme n'est pour rien dans les origines de la crise, la direction imprimée par la liberté humaine au mouvement des affaires, au moment où elle éclate, exercera une influence considérable pour en atténuer ou en aggraver les conséquences. Qu'une crise alimentaire afflige une société où tous les travaux sont bien distribués, toutes les industries solidement assises, où rien n'est factice ni hasardé dans les entreprises, cette crise, sans doute, ne se traversera pas sans peine, mais les maux qu'elle

aura causés pourront presque toujours se réparer assez promptement. Au contraire, quand une crise de cette nature tombe sur une société mal assise dans l'ordre industriel, l'ébranlement qu'elle lui imprime y fait des ruines que l'on ne répare pas de longtemps.

Les crises qui laissent les traces les plus profondes et les plus douloureuses sont celles qui ont pour cause l'exagération extravagante qu'imprime parfois à certains genres de travaux une passion aveugle pour le gain. Ces sortes de crises affligent périodiquement nos sociétés. Par elles l'équilibre des échanges se trouve si gravement compromis, que ce n'est souvent qu'après de longues années d'affreuses souffrances pour les classes ouvrières qu'on le voit à grand'peine se rétablir.

III. Quand la passion des jouissances matérielles s'est emparée des âmes, et que les hommes portent dans cet ordre de choses cette puissance d'aspiration et d'action dont Dieu les a doués pour un plus noble but, il leur faut, à tout prix et sur l'heure, conquérir la richesse, et, avec la richesse, les jouissances et l'éclat extérieur qui sont devenus le rêve de leur vie. On consent, pour réaliser ce rêve, à prendre de la peine; mais il faut que cette peine soit courte et que le profit soit considérable. Or, tous les genres de travail ne se prêtent pas également bien à ce rapide développement et à cet accroissement subit de la puissance productive qui fait croire à de faciles et immenses profits. L'agriculture, qui donne les plus sûrs et, en fin de compte, les plus considérables de tous les profits, ne les donne que peu à peu, moyennant des labeurs incessants et prolongés, et dans des conditions de vie paisible et modeste dont s'accommo-

deraient fort peu les passions cupides, qui cherchent dans la richesse un moyen de jouir et de briller. C'est donc vers les industries manufacturières que ces impatiences maladives du matérialisme contemporain se tournent; c'est en portant de ce côté leurs efforts désordonnés, qu'elles jettent la perturbation dans l'ordre matériel tout entier, et suscitent dans la société des calamités dont ceux qui n'ont été que leurs instruments sont les victimes les plus cruellement éprouvées. C'est le peuple qui, par la perte de son salaire, paye les fautes des princes de la spéculation. C'est le peuple qui meurt de faim, tandis que les puissants de la manufacture et de la banque vont chercher dans de nouvelles aventures les moyens d'alimenter un luxe qui aggrave, en y insultant, la détresse de l'ouvrier.

IV. Qui pourra empêcher le retour périodique de cette fièvre d'industrie et de spéculation d'où sortent tant de maux? Qui nous sauvera de ces crises qui compromettent toutes les existences, en ébranlant profondément toutes les relations de l'ordre matériel, et qui troublent dans leur vie ceux-là mêmes, et ceux-là surtout qui, à raison de l'humilité de leur condition, sont restés le plus étrangers aux causes du mal? C'est dans l'ordre moral qu'est la source du mal, et c'est là qu'il faut chercher le remède. A la place de cet aveugle entraînement vers la richesse, de cette activité inquiète et insatiable qui imprime à la société des secousses accompagnées de tant de misères, mettez les habitudes modestes et renoncées de la vie chrétienne, et le problème sera résolu. Notre siècle, tout attaché qu'il est aux jouissances et aux vanités de la richesse, commence à res-

sentir péniblement le vide que laisse dans les âmes cette ardente préoccupation des intérêts purement matériels. Il sent que cette activité fiévreuse par laquelle il s'efforce d'atteindre à un bien-être sans limites, qui lui échappe au moment où il croit en approcher, que cette activité toujours trompée l'épuise et le tue. Écoutons là-dessus un des maîtres de l'école économique de l'Angleterre; son opinion aura d'autant plus de poids en cette question que personne ne pourra prétendre qu'elle dérive des principes qui inspirent les répugnances du chrétien pour la passion des richesses :

« J'avoue que je ne suis pas enchanté de l'idéal de vie que nous présentent ceux qui croient que l'état normal de l'homme est de lutter sans fin pour se tirer d'affaire; que cette mêlée où l'on se foule aux pieds, où l'on se coudoie, où l'on s'écrase, où l'on se marche sur les talons, et qui est le type de la société actuelle, soit la destinée la plus désirable pour l'humanité, au lieu d'être simplement une des phases désagréables du progrès industriel. Les États du nord et du centre de l'Amérique sont un spécimen de cette période de civilisation, dans les circonstances les plus favorables. En effet, ces pays se trouvent dégagés en apparence de toutes les injustices, de toutes les inégalités sociales qui gênent la partie masculine de la race caucasienne, tandis que la proportion dans laquelle se trouvent la population, les capitaux et la terre, assure l'abondance à tout homme valide qui ne s'en rend pas indigne par sa mauvaise conduite. Il ont les six articles réclamés par le chartisme, et point de misère : et cependant, bien qu'il y ait des signes d'une tendance meilleure, le résul-

tat de tant d'avantages, c'est que la vie de tout un sexe est employée à courir après les dollars, et la vie de l'autre à élever des chasseurs de dollars. Ce n'est pas une perfection sociale dont la réalisation puisse devenir le but des philanthropes à venir[1]. »

Nous ne conclurons pas, comme M. Mill, en faveur de l'état stationnaire ; nous concluons, au contraire, en faveur du progrès constant des masses vers la vie aisée, digne et libre, qui est un des fruits de l'influence du christianisme. Mais il n'y a pas de plus grand obstacle à ce progrès que l'instabilité perpétuelle et les secousses périodiques qu'impriment à la société les crises industrielles et commerciales. Nous dirons plus tard, en traitant de la misère, comment, même avec la meilleure volonté du monde, les classes ouvrières voient, par le retour fréquent de ces crises, tous leurs efforts pour consolider et élever leur condition frappés d'impuissance. Donnez aux classes qui impriment le mouvement aux affaires la modération chrétienne dans les habitudes ; à la passion du luxe et des jouissances, qui absorbe aujourd'hui la plupart des existences, substituez des vues et des aspirations d'un ordre plus élevé ; reportez les âmes vers les choses d'en haut ; apprenez aux hommes à mépriser la richesse et à n'y voir que ce qu'y voit le christianisme, un moyen d'atteindre un but supérieur à l'ordre matériel ; en un mot, donnez pour mobiles à la société les mobiles de la vie chrétienne, faites du renoncement la règle des mœurs, et vous verrez l'industrie prendre un cours de progrès régulier,

1. *Principes d'Économie politique*, liv. IV, ch. VI, § 2.

que pourront troubler encore ces accidents ou ces égarements passagers, avec lesquels il faut toujours compter quand on a affaire à des hommes, mais qu'on ne verra plus à chaque instant arrêté par des bouleversements désastreux.

On marchera plus lentement peut-être dans la voie du progrès, mais on y marchera plus sûrement. Au lieu de n'être obtenu trop souvent qu'au détriment des travailleurs, le progrès s'accomplira à leur profit. Dans le mouvement réfléchi et mesuré de la richesse, on ne verra plus les travailleurs continuellement ballottés, comme ils le sont aujourd'hui, entre une prospérité excessive et corruptrice et une détresse décourageante et avilissante. On ne verra pas non plus les classes auxquelles appartient l'initiative en matière d'industrie, livrées à une instabilité qui ne permet point aux fortunes et aux familles de s'asseoir, aux traditions de se former ; qui fait de la vie une mêlée où chacun est réduit à lutter pour son avantage personnel et pour son intérêt du moment, où les vues d'avenir s'effacent de plus en plus devant les sollicitations passionnées du présent, où l'âpreté au gain domine tout, et où le succès industriel et mercantile devient, par la force d'une situation qui, à chaque instant, remet tout en question, la grande et l'unique affaire de la vie. Par l'activité calme et régulière du travail, telle que les habitudes chrétiennes la donnent à la société, tous, grands et petits, capitalistes et ouvriers, atteindront, chacun dans sa condition, à cette richesse modérée et solide qui peut bien ne pas donner satisfaction aux insatiables ambitions et aux vagues inquiétudes de l'homme séparé

de Dieu, mais qui suffit à l'homme lorsque, fort de la pensée de Dieu, il poursuit de ses constants efforts et de ses généreux sacrifices la vraie grandeur, la grandeur morale.

LIVRE IV

DES BORNES DANS LESQUELLES LA PROVIDENCE A RENFERMÉ LA PUISSANCE DE L'INDUSTRIE HUMAINE

CHAPITRE PREMIER

Que la production ne s'élève qu'avec une certaine lenteur au niveau des besoins du grand nombre et que les produits ne se multiplient pas toujours en proportion du nombre des producteurs.

I. Que la limitation de la puissance productive du travail par les résistances du monde extérieur est un fait capital dans l'ordre matériel. De quoi cette limitation dépend. — II. Les doctrines par lesquelles on a cherché à établir que la densité croissante de la population équivaut à une facilité croissante de production, sont la conséquence obligée de toute philosophie qui assigne pour fin à l'humanité le développement indéfini des jouissances. — III. Des controverses engagées sur ce point entre les économistes résulte, en toute évidence, cette proposition, par laquelle est établi l'accord de la science avec les données de la révélation chrétienne : l'humanité peut s'accroître indéfiniment, mais toujours péniblement.

I. De l'aveu de tous ceux qui ont approfondi ces questions, la limitation de la puissance productive de l'homme par les résistances du monde extérieur est un fait capital dans l'ordre matériel. Partout on en rencontre les conséquences. Sur ce point encore, les observations de la science se trouvent en harmonie parfaite

avec les données de la foi. Pour mieux constater cette concordance, nous nous bornerons à rapporter la doctrine reçue comme classique parmi les économistes[1]. En regard de cette doctrine, nous placerons les enseignements de nos livres saints, et il sera évident, pour tous ceux qui voudront y réfléchir de bonne foi et sans parti pris, que jamais confirmation plus éclatante ne fut donnée par la science à la vérité de la révélation chrétienne. Il nous sera facile, à cette double lumière de la révélation et de la science, d'aborder la solution du plus redoutable des problèmes qui s'offrent à nous dans nos recherches sur la richesse, du problème de la population.

L'homme ne produit qu'avec le concours des agents extérieurs, parce qu'il faut à son travail un objet et des moyens d'action. Sa puissance de produire est donc nécessairement subordonnée aux facilités plus ou moins grandes, aux résistances plus ou moins énergiques qu'il peut rencontrer dans les forces du monde physique. Parmi ces forces il en est qui s'offrent à l'homme en quantité vraiment illimitée, eu égard au rapport présent de la population avec le globe, et qui s'emploient dans des conditions telles, que tous ceux qui les exploitent, quel que soit leur nombre, retirent toujours de leur concours un résultat proportionnel à l'effort par lequel ils les mettent en mouvement. Cela est vrai pour les forces qui ne sont en aucune façon susceptibles d'ap-

1. Nous nous appuierons particulièrement sur l'autorité de M. S. Mill, un des économistes les plus renommés de notre temps. M. Mill a traité ces matières avec plus de rigueur et de pénétration que personne et sans y apporter aucune préoccupation chrétienne.

propriation individuelle. Mais, de toutes les forces productives, ce sont les moins nombreuses. La plupart des forces dont se sert l'industrie ne se développent qu'à l'aide de substances, mobiles il est vrai, mais susceptibles d'appropriation. « Ces forces, dit M. Roscher, sont inépuisables, en ce sens que les corps auxquels elles s'adjoignent venant à se multiplier, elles peuvent se multiplier au moins dans la même proportion. Cent livres de chlore blanchiront au moins dix fois autant de pièces de toile que dix livres. La propriété que possède la chaleur de sécher les objets, de les distiller, de les fondre, de les durcir, d'imprimer à d'énormes fardeaux un mouvement rapide au moyen de la compression de la vapeur, est au moins mille fois aussi grande pour mille tonnes de houille que pour une seule. Il en est de même de la force expansive de la poudre à canon, de l'élasticité de l'acier, de la puissance attractive qui guide nos vaisseaux, de la pesanteur et de la force de cohésion que nous devons mettre à profit pour l'emploi de tous les instruments. Dans la plupart des cas, à mesure qu'on augmente le nombre ou la proportion des corps qui servent de véhicule aux forces naturelles, celles-ci exercent une action relativement plus considérable[1]. »

Donc, si l'homme n'usait des forces naturelles que dans ces conditions, l'ordre physique n'opposerait au développement de la production d'autre limite que le manque d'espace nécessaire pour le déploiement des forces productives d'un nombre de travailleurs croissant sans cesse, ou bien l'épuisement des éléments à

1. *Principes d'Economie politique*, § 33.

l'aide desquels l'homme suscite les forces dont il use pour la production. Ainsi la masse du combustible répandu sur le globe, quelque immense qu'elle soit, est toujours une quantité limitée; et, à la rigueur, on conçoit que, dans le cours des siècles, un moment vienne où elle se trouverait épuisée. Jamais toutefois, depuis six mille ans que le monde existe, aucun peuple ne s'est approché, même de loin, de cette limite fatale; tous ont été arrêtés, longtemps avant d'y atteindre, par des résistances plus prochaines, qui ont ralenti le mouvement ascendant de la population, et dont notre but même est ici de déterminer la nature et le mode d'action. Si l'homme, pour pourvoir à ses besoins, ne devait appeler à son aide que des forces qui ne dépendent pas directement et principalement du sol, et que développent des combinaisons dans lesquelles les agents essentiels sont des objets mobiliers, le champ ouvert à son activité serait en fait indéfini, et la puissance de son travail ne connaîtrait d'autre limite que celle qu'il se créerait de sa propre faute, par le manque d'activité, d'énergie, d'intelligence, et par les vices de la société dans laquelle s'exerce son travail. Ce serait alors de l'abus de la liberté que viendrait l'obstacle, non de la force des choses, et il pourrait toujours être écarté par la liberté. Nous avons dit, dans notre deuxième livre, comment et par la puissance de quel principe.

C'est quand le sol intervient comme élément principal dans la production, que la puissance du travail rencontre une limite réelle et actuelle, dont les effets se font sentir partout sur l'ordre matériel et constituent une des difficultés capitales de la vie humaine. La pro-

duction manufacturière emploie principalement, et souvent presque exclusivement, des forces indépendantes du sol, tandis que la production agricole emploie surtout des forces essentiellement inhérentes au sol. De là entre les manufactures et l'agriculture une différence très tranchée, quant à la possibilité de multiplier les produits dans les deux ordres. C'est en ce sens que M. Senior affirme que le seul obstacle qui puisse, à un moment donné, arrêter l'essor de la production manufacturière en Angleterre, gît dans les difficultés croissantes que le travail éprouverait à se procurer les matières premières et les subsistances, lesquelles sont fournies par les industries qui exploitent le sol. C'est avec raison qu'il avance que si la masse des produits bruts pouvait s'accroître suivant la même proportion que la puissance du travail manufacturier, il n'y aurait aucune limite au progrès de la richesse et de la population[1].

Bien que M. Mill, qui adopte les conclusions de Malthus, ait exagéré les conséquences que l'on peut tirer de ces faits, nul ne les a mieux analysés et n'a mieux fait ressortir les caractères qui servent à en fixer la véritable portée. Voici en substance, dans ses propres termes, sa doctrine sur ce point :

« La terre diffère des autres éléments de la production, le travail et le capital, en ce sens qu'elle n'est pas susceptible d'un accroissement indéfini. Son étendue est limitée, et l'étendue des espèces de terrains produc-

1. *Outline of political economy*, développement de la 4e proposition fondamentale de l'économie politique.

tifs l'est encore davantage. Il est évident en même temps que la quantité des produits qu'on peut obtenir d'une portion de terre n'est pas indéfinie. C'est dans cette limitation, quant à l'étendue de la terre et quant à sa puissance productive, que consistent les limites réelles de l'accroissement de la production. La limitation de la production résultant des qualités du sol ne ressemble pas à l'obstacle que nous oppose un mur, qui reste immobile à une place déterminée, et au pied duquel tout mouvement est absolument arrêté. Nous pouvons plutôt la comparer à un tissu très élastique et très susceptible d'extension, qui ne peut guère être étiré avec tant de force qu'on ne puisse l'étirer encore davantage, mais dont cependant la pression se fait sentir longtemps avant que la limite soit atteinte, et se fait sentir d'autant plus fort qu'on approche davantage de cette limite.

» A partir du moment où l'espèce humaine s'est adonnée à la culture avec quelque énergie et y a appliqué des instruments de quelque perfection, la loi de la production, en tant qu'elle tient à la terre, est que, dans tout état d'habileté et d'instruction agricole, le produit ne s'accroît pas avec le travail dans une proportion égale. En doublant le travail on ne double point le produit, ou, pour exprimer la même chose en d'autres termes, tout accroissement de produit s'obtient par un accroissement plus que proportionnel dans l'application du travail à la terre. Le fait qu'un surcroît de produit ne s'obtient que par une augmentation plus que proportionnelle de dépenses devient évident par cela même que les terres de qualité inférieure sont mises en cul-

ture. Les terres inférieures, ou les terres situées à une plus grande distance du marché, sont naturellement d'un rapport inférieur, et l'on ne peut par elles satisfaire à une augmentation dans la demande que par une augmentation dans les frais et par conséquent dans les prix. Si une demande plus grande continuait à être satisfaite par la culture des terres de qualité supérieure, auxquelles on appliquerait une quantité additionnelle de travail et de capital, sans y faire des dépenses proportionnellement plus considérables que celles à l'aide desquelles elles rapportent la quantité qu'on leur a d'abord demandée, les propriétaires et les fermiers de ces terres pourraient vendre à plus bas prix que tous les autres et accaparer tout le marché. Les terrains d'une qualité inférieure, ou les terrains placés dans une situation plus reculée, pourraient sans doute être cultivés par leurs propriétaires pour se procurer des subsistances et une position indépendante; mais il ne serait jamais de l'intérêt de personne de les affermer pour en tirer un profit. Le fait qu'on peut en tirer un profit suffisant pour déterminer à y appliquer des capitaux, est une preuve que la culture sur les terrains d'élite a atteint le point au delà duquel tout emploi plus considérable de capital et de travail ne serait pas, à tout prendre, d'un rapport plus considérable que celui qu'on peut obtenir aux mêmes frais, de terrains moins fertiles ou situés moins favorablement[1].

1. Peu importe ici que la culture ait commencé par les terrains les plus fertiles, ou qu'elle ait commencé, comme le veut M. Carey, par les terrains les moins fertiles. Du moment que les terrains les plus fertiles sont mis en culture, si le produit sur ces terrains était tou-

» La loi générale de l'industrie agricole, c'est donc (en *faisant la* part des exceptions accidentelles et temporaires) que le produit de la *terre*, *toutes choses égales* d'ailleurs, augmente dans un rapport moindre que l'augmentation du travail. On a nié ce principe et on a invoqué l'expérience pour prouver que les revenus de la terre ne sont pas moindres, mais au contraire plus considérables, dans un état avancé que dans un état nouveau de culture, lorsqu'on applique à l'agriculture un grand capital, que lorsqu'on en applique un petit. Cela est si vrai, dit-on, que la plus mauvaise terre cultivée aujourd'hui produit par acre une quantité de subsistance aussi considérable, même pour une somme donnée de travail, que celle qui a été obtenue par nos ancêtres des terrains les plus riches de l'Angleterre.

» Il est très possible qu'il en soit ainsi; et si cela n'est pas vrai à la lettre, cela l'est certainement dans une forte mesure. Il est incontestable qu'une partie proportionnellement bien plus faible de la population s'occupe aujourd'hui de produire les denrées alimentaires pour toute la société, que dans les premiers temps de notre histoire. Cela ne prouve pas toutefois la non-existence de la loi dont nous avons parlé, mais seulement l'*action* d'un principe opposé capable, pour quelque temps, de contre-balancer cette loi. Il se produit, en effet, dans le

jours proportionnel au travail qui y est appliqué, ils attireraient à eux toutes les cultures et feraient déserter les terrains les moins fertiles. N'est-ce pas d'ailleurs un fait que, dans les sociétés avancées où l'on cultive les meilleures terres, on voit chaque jour mettre en valeur des terres de qualité inférieure, par suite de l'accroissement dans la demande des produits. L'argument de M. Mill reste donc inattaquable.

développement des cultures, un mouvement en sens contraire du mouvement qui tend à réduire le rendement de la terre, et nous allons porter particulièrement notre attention sur ce point. Ce mouvement n'est autre que le progrès de la civilisation. Je me sers de cette expression générale et quelque peu vague, parce que les faits qu'elle doit comprendre sont si variés qu'aucune expression d'une signification plus restreinte ne pourrait les comprendre tous.

» Parmi ces faits, le progrès des connaissances, de l'habileté et des découvertes agricoles, est le plus évident. Les perfectionnements dans les procédés de l'agriculture sont de deux sortes : quelques-uns font rendre à la terre un produit brut plus considérable, sans entraîner une augmentation équivalente de travail; d'autres n'ont pas le pouvoir d'augmenter le produit, mais ils ont pour conséquence de diminuer le travail et les dépenses à l'aide desquelles on obtient le produit. Parmi les premiers il faut citer la renonciation au système de jachère, auquel on a substitué la rotation des récoltes, et l'introduction de nouvelles céréales pouvant entrer très avantageusement dans le système de rotation. Immédiatement après vient l'introduction de nouvelles denrées alimentaires contenant une plus grande quantité de principes nutritifs. Dans cette même classe de perfectionnements il faut placer la connaissance plus complète de la propriété des engrais et des moyens plus efficaces de les employer, l'introduction d'agents de fertilisation nouveaux et plus puissants, des inventions telles que le défrichement du sous-sol, le drainage, etc., qui augmentent dans une proportion

considérable le produit des terrains de certaines qualités ; le perfectionnement dans l'éducation ou dans le mode de nourriture des animaux de travail, l'augmentation de la masse des animaux qui consomment et convertissent en substances destinées à l'homme ce qui, autrement, serait perdu, et ainsi de suite. L'autre espèce de perfectionnements, ceux qui diminuent le travail, mais sans augmenter pour la terre la faculté de produire, consiste dans la construction mieux entendue des instruments de travail, l'application de nouveaux instruments qui épargnent le travail manuel, tels que les machines destinées à vanner et à battre le grain, une application mieux entendue et plus économique de la force musculaire. Ces perfectionnements n'ajoutent rien à la productivité de la terre, mais ils contribuent autant que les premiers à balancer la tendance qu'ont les frais de production des produits agricoles à s'élever avec les progrès de la population et de la demande. L'amélioration des voies de communication est analogue dans ses effets à cette seconde classe de perfectionnements agricoles. De bonnes routes équivalent à de bons instruments de travail. Il importe peu que l'économie de travail s'opère en tirant les produits du sol ou en les transportant sur les lieux dans lesquels ils doivent être consommés. D'après des considérations semblables, on voit qu'une foule de perfectionnements purement mécaniques, qui n'ont, du moins en apparence, aucune relation avec l'agriculture, permettent cependant d'obtenir une quantité donnée de denrées alimentaires, avec une dépense plus faible de travail ; ainsi un perfectionnement important dans les procédés employés pour la

fabrication du fer tendrait à diminuer le prix des instruments agricoles... Le même effet résulterait de tout perfectionnement dans les procédés de ce qu'on peut appeler la fabrication, à laquelle la matière des subsistances est soumise après qu'on l'a isolée de la terre. La première application du vent ou de la puissance hydraulique à la mouture du blé eut pour effet de réduire le prix du pain, autant que l'eût fait une découverte importante en agriculture; et tout perfectionnement important dans la construction des moulins à blé exercerait proportionnellement une influence analogue.

» On peut dire qu'il n'est aucun perfectionnement possible, dans les arts de la production, qui, d'une manière ou d'une autre, n'exerce une influence contraire à la loi de diminution des revenus du travail agricole. Et ce ne sont pas seulement les perfectionnements industriels qui ont cet effet; les améliorations dans le système de gouvernement et presque tous les genres d'avantages moraux et sociaux exercent une action identique...

» En résumé, tous les agents naturels dont la quantité est bornée, non seulement sont par cela même bornés dans leur puissance productive, mais, longtemps avant que cette puissance ait atteint ses dernières limites, ils ne satisfont les nouvelles demandes qu'à des conditions de plus en plus pénibles. Cette loi peut néanmoins être suspendue ou maîtrisée temporairement par tout ce qui augmente la puissance générale de l'homme sur la nature, et particulièrement par tout progrès dans ses connaissances, et par l'empire que ces

connaissances lui donnent sur les propriétés et l'action *des agents naturels*[1]. »

Ces conclusions ne sont point exemptes de quelque exagération, et nous ne pouvons les admettre que moyennant des réserves notables. Tout en reconnaissant que les efforts de l'homme peuvent reculer les limites que la nature des choses impose à la puissance du travail agricole, M. Mill semble croire qu'il y a un terme fatal contre lequel ces efforts finiront nécessairement par rester impuissants, en telle sorte que l'obstacle peut être reculé mais non surmonté. D'après M. Mill, tout ce que peut faire l'homme par ses progrès dans la culture, c'est de contrarier pour quelque temps *la loi de décroissance* dans la puissance du travail agricole. Mais cette loi, un moment suspendue, reparaîtrait avec une énergie de plus en plus marquée, à mesure qu'on approcherait du terme fatal où tout accroissement dans le nombre des travailleurs serait nécessairement suivi d'une diminution dans la puissance productive du travail, et où, par conséquent, la production de la société serait insuffisante à la faire vivre. Nous ne pouvons admettre ces conclusions ; elles forment la base du système de Malthus, dont M. Mill embrasse les doctrines. Sans accepter les théories par lesquelles on a essayé d'établir, à l'encontre des idées de Malthus, que la puissance du travail s'accroît en raison même de l'accroissement du nombre des producteurs, nous pensons qu'il y a dans cette question un certain milieu, indiqué par le bon sens et par l'obser-

1. *Principes d'Économie politique*, liv. I, chap. XII.

vation des faits qui constituent le cours ordinaire de la vie.

II. Bastiat et Carey sont les auteurs de la théorie où l'on pose en principe que, « toutes choses égales d'ailleurs, la densité croissante de population équivaut à une facilité croissante de production [1] ».

M. Carey soutient que, « par l'accroissement de la population et de la richesse, l'homme est à même de cultiver des sols plus fertiles, passant successivement d'un médiocre à un bon et d'un bon à un meilleur, avec une augmentation perpétuelle de rétribution pour le travail, et une facilité toujours croissante à obtenir les substances alimentaires, conséquences nécessaires de l'augmentation de la population et de la richesse; — que l'augmentation de la population est accompagnée d'une augmentation de facilité d'association; que cette dernière est indispensable à l'exploitation des sols fertiles, et qu'avec chaque pas dans cette direction, l'accumulation de la richesse devient plus facile; — que toutes les espèces de richesses sont sujettes aux mêmes lois; — que chaque pas vers l'augmentation de la population et de la richesse est accompagné d'une augmentation de la quantité des produits, et d'une augmentation de la part du travailleur dans cette quantité augmentée, avec une tendance *toujours croissante* vers l'amélioration et l'égalisation des conditions de tous; — que nous avons ici des lois harmoniques émanant d'un Dieu bienfaisant; que les faits universels, exactement analysés, sont d'accord avec elles; que les exceptions

1. Bastiat, *Harmonies économiques*, introduction, p. 18, 1re édit.

n'existent pas pour elles plus que pour les lois physiques, et que les exceptions apparentes ne sont que des perturbations dues à l'action de l'homme[1]. »

Cette doctrine est la conséquence obligée de toute philosophie qui assigne pour destinée à l'humanité de croître sans cesse en bien-être, par le libre développement de toutes ses puissances. En effet, si telle était la destinée de l'homme, la Providence n'aurait pas pu, sans se contredire elle-même, le soumettre à la loi d'un travail toujours pénible et toujours médiocrement rémunéré, alors même qu'il accomplit les plus grands progrès. Mais il n'y a dans cette doctrine qu'une utopie tellement contraire au fait, que ceux-là mêmes qui s'en font les défenseurs sont contraints de revenir, dans les applications, aux notions communes du bon sens sur les conditions de la vie terrestre de l'humanité. Quand Bastiat établit la loi de la population, il pose les données suivantes : 1° Loi de multiplication : puissance absolue, virtuelle, physiologique, qui est en la race humaine, de propager la vie, abstraction faite de la difficulté de l'entretenir. Cette première donnée, la seule susceptible de quelque précision, est la seule où la précision soit superflue; car qu'importe où est cette limite supérieure de multiplication, dans l'hypothèse, si elle ne peut jamais être atteinte *dans la condition réelle de l'homme, qui est d'entretenir la vie à la sueur de son front.* 2° Il y a donc une *limite* à la loi de multiplication. Quelle est cette limite? Les moyens d'existence, dit-on. Mais

1. Lettre de M. Carey au rédacteur en chef du *Journal des Économistes,* 1re série du journal, tome XXX, p. 142.

qu'est-ce que les moyens d'existence? C'est un ensemble de satisfactions insaisissables. Elles varient, et par conséquent déplacent la limite cherchée. 3° Enfin, en quoi consiste la force qui restreint la population à cette borne mobile? Elle se décompose en deux pour l'homme: celle qui réprime et celle qui prévient[1].

Bastiat admet donc la possibilité d'une insuffisance dans la puissance de produire du travail, par suite de l'accroissement trop rapide du nombre des producteurs. Tout ce que dit cet économiste éminent, dans cette étude sur la population et les moyens d'en régler le mouvement, est fondé sur cette idée : *que si les moyens d'existence s'accroissent plus vite que la population, c'est parce que l'homme peut faire un usage de plus en plus éclairé de la limitation préventive.* Donc Bastiat reconnait, comme le bon sens l'a toujours reconnu en tous les temps, que la puissance de l'homme sur la nature n'est pas illimitée, et que la force des choses impose à ses efforts des bornes qu'il n'est pas le maître de reculer à son gré. Plus loin, dans cette même étude, Bastiat marque plus nettement encore sa pensée, quand il établit, par une comparaison, comment une production toujours croissante peut néanmoins être insuffisante pour une population qui s'accroît avec une rapidité démesurée : « Représentons-nous, dit-il, un bassin dans lequel un orifice, qui s'agrandit sans cesse, amène des eaux toujours plus abondantes. A ne tenir compte que de cette circonstance, le niveau devra constamment

1. *De la Population*, article du *Journal des Économistes*, 1re série, tome XV, p. 227 et 228.

s'élever; mais, si les parois du bassin sont mobiles, susceptibles de s'éloigner et de se rapprocher, il est clair que la hauteur de l'eau dépendra de la manière dont cette nouvelle circonstance se combinera avec la première. Le niveau baissera, quelque rapide que soit l'accroissement du volume d'eau qui alimente le bassin, si sa capacité s'agrandit plus rapidement encore; il haussera si le cercle du réservoir ne s'élargit proportionnellement qu'avec une grande lenteur; plus encore s'il demeure fixe, et plus surtout s'il se rétrécit. C'est là l'image de la couche sociale dont nous cherchons les destinées et qui forme, *il faut le dire, la grande masse* de l'humanité. La rémunération, les objets propres à satisfaire les besoins, à entretenir la vie, c'est l'eau qui lui arrive par l'orifice élastique. La mobilité des bords du bassin, c'est le mouvement de la population. Il est certain que les moyens d'existence lui parviennent dans une progression toujours croissante; mais il est certain aussi que son cadre peut s'élargir suivant une progression supérieure[1]. »

Bastiat reconnaît donc, comme tout le monde, que la puissance du travail est limitée par la nature des choses, de telle façon que les produits ne se multiplient pas toujours en proportion du nombre des producteurs. Ses théories ont cela de bon que, par la discussion et l'examen approfondi des faits qu'elles ont provoqués, elles ont rendu impossible, pour tous les esprits droits, l'exagération des principes de Malthus. Il est devenu

1. *De la Population*, article du *Journal des Économistes*, 1re série, tome XV, p. 230.

évident que les sociétés, arrivées à un certain degré de civilisation, ne rencontrent point, dans les conditions de la production agricole, cet obstacle absolu, *tel que le* conçoit l'école de Malthus, qui les mettrait dans la nécessité d'opter entre l'état stationnaire quant à la population, et une misère toujours croissante. Nul ne peut assigner de terme précis aux améliorations du sol et aux perfectionnements dans les procédés du travail, à l'aide desquels un même espace de terrain, avec une dépense de travail égale pour chaque producteur, nourrit une population de plus en plus nombreuse. Nul ne peut dire que ce résultat devienne plus difficile à atteindre à mesure que le nombre des producteurs s'accroît par rapport à une étendue donnée de territoire, parce que nul ne peut dire où s'arrêteront les inventions du génie de l'homme conduit et éclairé par la Providence. Mais il reste ce fait, dont M. Mill nous donne la raison scientifique, et dont tous, d'instinct et par le cours même de la vie, nous sentons l'évidence : c'est que les progrès du travail agricole, par la nature même des choses, ne s'opèrent que lentement et difficilement, en telle sorte qu'ils suivent le mouvement d'accroissement de la population, mais d'ordinaire ne le devancent point.

Ce n'est que sous l'empire de la nécessité que l'homme accomplit les efforts indispensables à la réalisation de ces progrès. La force mystérieuse qui préside à la multiplication de l'espèce humaine tend à dépasser dans son impétuosité les progrès du travail; mais aussi, *toutes les fois que l'homme* sait résolument se soumettre à la nécessité et accomplir les efforts auxquels la Providence subordonne toutes ses conquêtes sur le

monde matériel, l'obstacle recule, et les générations nouvelles trouvent, avec leur place au soleil, leur juste part des fruits par lesquels la terre récompense le travail du laboureur. Toutefois l'obstacle est toujours lent à reculer, en même temps que les générations sont promptes à s'avancer, en telle sorte que cette part dans les fruits de la terre n'est jamais, pour la grande masse de l'humanité, que le nécessaire, et le nécessaire moyennant de rudes et incessants labeurs. Suivant la comparaison adoptée par M. Mill, l'enceinte qui contient les flots toujours grossissants de l'humanité va s'élargissant sans cesse, mais elle ne cède que sous une pression sans cesse renouvelée.

III. En résumé, il est aussi impossible d'admettre que l'homme puisse croître indéfiniment en nombre comme en bien-être, qu'il est impossible de prétendre que la nature des choses ait mis à ses progrès une borne fatale, au delà de laquelle tout accroissement dans le nombre des hommes serait suivi nécessairement d'une rapide aggravation dans les maux qui pèsent sur la vie humaine. Toute la controverse qui avait pris pour point de départ ces deux propositions extrêmes, n'a laissé debout que cette vérité de fait et de bon sens : l'humanité peut s'accroître indéfiniment, mais toujours péniblement[1].

1. La controverse soulevée sur ce point par les disciples de Carey et de Bastiat n'a pu, en aucune façon, ébranler les principes essentiels admis par l'immense majorité des économistes. Les écrivains qui, de notre temps, ont le plus d'autorité en ces matières, MM. Wolowski, Léonce de Lavergne, Michel Chevalier, Passy, Garnier, Baudrillart, en France; MM. Senior et J.-S. Mill, en Angleterre; M. Roscher, en Allemagne, ont fermement maintenu les vérités de fait

Tel est le caractère de la limite posée, depuis le commencement, par la force des choses, au développement de la puissance productive du travail. Le travail, dans l'ordre agricole, maintient sa puissance plus qu'il ne l'accroît. S'il l'accroît par moments, c'est de peu et au prix de sacrifices qui font renaître, sous une autre forme, la loi générale et constante du travail et de la vie pénible. Ceci n'est plus une conception arbitraire de l'esprit humain, c'est un fait qu'atteste une expérience de six mille ans. C'est, dans toute la rigueur du terme, une loi de l'existence présente de l'homme. Cette loi, l'auteur de la nature humaine nous l'a imposée, non comme règle primitive de notre existence, mais comme châtiment de la faute que commit le premier homme, en essayant de se soustraire à la destinée de renoncement, et de progrès par la libre abnégation de soi-même, que le Créateur lui avait faite.

Après bien des essais, dans lesquels ont été mises en œuvre toutes les ressources de l'esprit scientifique moderne, en vue d'établir que l'humanité avait eu tort de se croire soumise pour toujours à la dure loi du besoin, on est contraint, par la science même dont on invoquait l'autorité, de revenir à la parole par laquelle Dieu a prononcé, sur l'homme coupable, un arrêt irrévocable.

acquises à la science dans cette question. Plusieurs même d'entre eux en exagèrent les conséquences jusqu'à admettre les conclusions de Malthus, ou du moins des conclusions qui en approchent. Nous croyons que ces conséquences ne sont point rigoureuses, et que, lorsqu'on s'inspire des principes du christianisme, tout en admettant comme vrais, en partie du moins, les faits matériels qui servent de point de départ à la théorie des Malthusiens, on peut en induire de conclusions toutes différentes de celles qu'ils en tirent.

Aux premiers jours de son existence, comme aujourd'hui, l'homme prétendait se faire l'égal de Dieu. En lui donnant droit sur toutes les choses de ce monde, Dieu avait mis à ce droit une limite : il lui avait interdit de toucher aux fruits de l'arbre de la science du bien et du mal. Adam transgresse cette défense, et Dieu laisse tomber sur lui cette sentence, dont ses fils n'ont cessé depuis six mille ans de porter le poids : « La terre sera maudite à cause de ton péché : tu n'en tireras qu'avec peine ta subsistance durant tous les jours de ta vie. Elle te produira des ronces et des épines, et tu te nourriras de l'herbe qu'elle fait croître; tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage jusqu'à ce que tu retournes à la terre d'où tu as été tiré[1]. »

Voilà le fait, le principe, la loi, dont les conséquences dominent tout l'ordre matériel des sociétés humaines. De ce fait et de cette loi naissent toutes les difficultés de cette question de la population, devant laquelle la science politique hésite et se trouble, et dans laquelle se manifeste, plus qu'en toute autre, l'impuissance des doctrines qui rejettent les principes du christianisme.

1. *Genèse*, III, 17,

CHAPITRE II

Comment les hommes peuvent croître en nombre sans que le travail perde de sa puissance.

I. L'accroissement continu de la population est un signe, en même temps qu'une source de progrès et de force. — II. Pour qu'une société se trouve dans ses conditions normales de force et de prospérité, il faut que le nombre des hommes et la puissance du travail s'accroissent suivant une même proportion. — III. Dans les sociétés fidèles aux impulsions du christianisme, ce résultat est atteint, mais de telle façon que les hommes restent toujours soumis à la loi de la vie pénible, et de telle manière que cette difficulté devient la source des plus grands progrès accomplis par l'humanité. — IV. Par quels moyens ce résultat est atteint. — V. Les sociétés chrétiennes trouvent, par leur énergie morale, le moyen de surmonter les crises dans lesquelles une surabondance passagère de population peut les engager.

I. L'accroissement rapide et continu de la population n'est point, comme le voudrait faire croire le matérialisme économique, un de ces fléaux qui conduisent les peuples à la décadence et à l'anéantissement par la misère. C'est au contraire, en principe général, une bénédiction, un signe, en même temps qu'une source de progrès et de force. La Providence l'a ainsi réglé dès le commencement. En soumettant la terre à l'homme, Dieu donne pour loi à l'espèce humaine de croître et de multiplier[1]. Telle est la loi du progrès pour l'huma-

1. *Genèse*, I, 28.

nité, loi vraiment divine dans son origine comme dans son but, car c'est de la bénédiction de Dieu que l'homme tient la fécondité, et c'est la gloire de Dieu que l'homme répand sur la terre en multipliant les générations capables de le connaître et de l'aimer, et de faire éclater par leurs œuvres la grandeur de Celui dont notre âme porte en elle l'image. Le sentiment du genre humain est resté fidèle à cette loi. Consultez le bon sens des nations, et vous verrez que partout une société où la population décroît est considérée comme une société en décadence. Même parmi les économistes qu'ont séduits les étroites doctrines de Malthus, on ne peut voir sans alarme un mouvement rétrograde de la population, fût-ce dans les sociétés les plus avancées, où il semble, d'après les Malthusiens, que l'accroissement de la population soit le plus à redouter[1].

Parmi les économistes qui envisagent de haut, à la lumière des principes spiritualistes, les grandes questions de la vie sociale, il s'est opéré depuis quelques années un mouvement de réaction très marqué contre la doctrine matérialiste de Malthus. Un des écrivains qui représentent le mieux ces tendances nouvelles, M. Roscher, pose comme suit la question de la population : « Fournir à la population la plus nombreuse les moyens d'existence les plus favorables, tel est le but suprême du progrès économique. Une population com-

1. Nous n'en voudrions d'autre preuve que l'émotion causée par le dénombrement de 1856, qui attestait que le mouvement d'accroissement de la population française s'était ralenti pendant la période quinquennale à laquelle répond ce dénombrement.

pacte n'est pas seulement le signe du développement des forces productrices énergiquement employées, elle constitue par elle-même une force productive d'une grande puissance, elle agit de la manière la plus féconde pour aiguillonner et pour faciliter l'application de toutes les autres[1]. » M. Wolowski s'exprime dans le même sens en commentant ces paroles d'un édit de Henri IV : *La force et la richesse des rois consistent dans le nombre et dans l'opulence des sujets.* « En ne séparant point dans sa pensée le nombre et l'aisance des habitants, Henri IV proclame la véritable doctrine en matière de population. Vouloir isoler les deux termes, c'est tomber dans l'erreur. Il ne suffit point que la population se multiplie, si c'est au prix des souffrances et de la dégradation des habitants : la misère est prolifique, sans engendrer ni force pour l'État, ni activité pour les individus. Se contenter, d'un autre côté, d'une part plus considérable de bien-être, acquise à chacun des membres qui composent une population stationnaire ou rétrograde, c'est réduire à une opération arithmétique trop simple le problème de la richesse des nations. Sans doute, si le nombre des participants n'augmente pas ou diminue, en présence du développement de la production, la part de chacun peut facilement devenir plus considérable. Mais n'y aurait-il pas, dans un pareil effet de la civilisation, un détriment et un danger ? Si les nations ne doivent pas abdiquer la prévoyance, ne suffit-il pas, pour la réveiller et pour empêcher un développement excessif de la population, de cultiver l'âme et d'é-

1. *Principes d'Économie politique*, § 253.

lever l'intelligence? Chez un peuple éclairé et moral, l'accroissement de la production précédera toujours l'augmentation du nombre des citoyens. Que deviendraient les contrées plus riches et plus civilisées, qui s'attacheraient à une doctrine trop étroite, en ne songeant qu'à mettre un temps d'arrêt à la multiplication des habitants? Elles risqueraient d'offrir une conquête facile à des peuples plus jeunes qui croîtraient en chiffre et en puissance.

» L'esprit humain domine de plus en plus les éléments et les assujettit à ses besoins. Nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur les pastorales des siècles passés: nous savons que l'homme n'a la richesse qu'à la condition de la conquérir. Les merveilleuses découvertes de la science l'ont armé d'instruments énergiques, qui rendent plus abondants les produits du travail et qui permettent d'atteindre un résultat de plus en plus important avec une dépense de moins en moins considérable de force et de capitaux. Loin d'être un obstacle, cette activité plus intense et plus féconde doit être un levier pour l'accroissement de la population. C'est ainsi que les nations les plus civilisées demeureront en même temps les plus fortes, et qu'elles pourront défendre les lumières et l'aisance qu'elles ont su se procurer. Vauban partageait cette manière de voir quand il disait, inspiré de la même pensée que Henri IV : *C'est par le nombre de leurs sujets, que la grandeur des rois se mesure, et non par l'étendue des États*[1]. »

1. *Mémoire sur l'administration d'Henri IV*. (Académie des sciences morales, 1855.)

II. Pour qu'une société soit dans ses conditions normales de force et de prospérité, il faut que sa population s'accroisse d'un mouvement continu, régulier, modéré ; il faut que le nombre des hommes et la puissance du travail en général s'augmentent dans une même proportion, de façon à donner à une population de plus en plus nombreuse, non point ce bien-être indéfini que rêve l'école matérialiste, mais ce nécessaire de la vie qui met l'homme à même d'accomplir sur la terre les destinées supérieures auxquelles Dieu l'appelle. Quand on ne voit dans l'homme qu'un être livré aux impulsions des sens, tirant des appétits matériels toutes ses raisons d'agir, il est naturel qu'on s'applique à borner le nombre des hommes en vue d'étendre les jouissances de chacun. A ce point de vue, quelques rares familles, abondamment pourvues de tout ce qui fait les délices de la vie, accompliraient mieux la destinée de l'humanité que des populations nombreuses, obligées de lutter, à chaque heure de leur existence, pour tirer de la terre leur pain quotidien. Il est naturel encore, quand on comprend ainsi l'homme et les mobiles qui le gouvernent, de le croire toujours fatalement poussé, par l'instinct de ses sens, à une multiplication sans mesure, et par conséquent à une misère sans terme. Si l'homme n'a d'autre loi que le développement de ses jouissances, pourquoi contiendrait-il le plus impérieux de ses instincts ? Qui pourrait empêcher que la faculté de multiplier rapidement en progression géométrique, dont l'espèce est douée, au lieu d'être une simple puissance que jamais on ne voit se traduire en fait, ne devienne une désastreuse réalité ? L'homme, suivant alors la loi de

l'instinct, qui est la loi des brutes, serait, comme la brute, arrêté dans sa multiplication par l'insuffisance des moyens d'alimentation. Dans une pareille hypothèse, la population, doublant dans une période qui pourrait être fort inférieure à la période de vingt-cinq ans admise par Malthus, on conçoit que le travail agricole serait dans l'impossibilité de triompher assez rapidement des obstacles que lui oppose la force des choses, pour que la multiplication des produits suivît la multiplication des hommes. S'il en était ainsi, la loi de la population serait vraiment une loi fatale, contre laquelle irait se briser toute la destinée humaine, et il y aurait, dans l'œuvre du Créateur, une contradiction aussi douloureuse qu'inexplicable.

Mais où donc a-t-on vu l'homme livré de la sorte aux appétits de la bête ? Ne le voit-on pas, au contraire, même dans la plus profonde dégradation où il puisse tomber, dans l'état sauvage, rester supérieur, au moins par des coutumes inspirées d'un vague sentiment de devoir et de dignité, à la grossière loi de l'instinct ? Plus la cilivisation est élevée, plus elle est fondée sur les vrais principes de la destinée humaine et plus ont de puissance ces considérations supérieures, ces hautes aspirations de l'âme, qui réduisent la puissance des instincts physiques sur l'homme, et les soumettent de plus en plus à la loi du monde spirituel. D'une façon ou d'une autre, dans toutes les sociétés, par cela même que l'homme est homme, il y a une certaine force modératrice qui détourne les conséquences extrêmes de la loi de multiplication. Dans les sociétés où l'on prétend concilier une haute culture intellectuelle avec tous les

raffinements du sensualisme, cette action modératrice s'exerce par des pratiques honteuses et coupables, par une violation des droits de l'humanité, qui conduisent inévitablement la société à sa ruine. Dans les sociétés fondées sur une saine entente de la destinée humaine, la force modératrice revêt un caractère de puissance morale et de force d'expansion dans l'ordre spirituel qui, loin d'être une cause de décadence, est au contraire une des sources les plus fécondes du progrès. C'est parce que les choses prennent naturellement ce cours que l'on a pu voir des sociétés périr faute d'hommes, mais qu'on en a point vu, malgré tant de sinistres prédictions, pour qui l'excès de population ait jamais été autre chose qu'un embarras plus ou moins prolongé, mais toujours passager. On a vu les sociétés se perdre en faussant et en outrant les instincts de prévoyance dont elles sont douées, mais on ne les a pas vues périr pour les avoir mis en oubli.

III. Mais ce n'est pas seulement en contenant la puissance de multiplication dont il est doué, que l'homme maintient l'équilibre entre la population et les subsistances : c'est aussi en élargissant sans cesse, par les progrès du travail agricole, les ressources que lui fournit l'exploitation du sol. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, ce n'est qu'avec peine qu'il parvient à soumettre à sa domination les forces de la nature, de façon à leur faire rendre, pour un nombre de consommateurs toujours croissant, un produit croissant dans les mêmes proportions. En cela gît la difficulté principale de la vie humaine quant à l'ordre matériel. Mais c'est une difficulté féconde, car les efforts que fait l'humanité

pour la vaincre sont la source de ses plus grands progrès. Sans cette nécessité qui le presse à tous les moments de son existence, l'homme, cédant aux séductions de la paresse, se renfermerait dans un éternel e stérile repos. Dieu, en qui la bonté ne se sépare jamais de la justice, tout en l'assujettissant à des labeurs constants, en punition de sa faute, a voulu que ces labeurs fussent la source de sa grandeur. L'antiquité avait conservé le sentiment du bienfait de cette loi providentielle, qu'elle exprime par la bouche d'un de ses plus grands poètes :

> Pater ipse colendi
> Haud facilem esse viam voluit, primusque per artem
> Movit agros, curis acuens mortalia corda,
> Nec torpere gravi passus sua regna veterno [1].

Dans l'ordre matériel, comme dans l'ordre moral, l'homme n'est grand que par le renoncement. Or, cette difficulté de maintenir la production au niveau des besoins, cette nécessité d'un travail d'autant plus pénible qu'il semble n'être pas toujours assuré d'une suffisante rémunération, voilà bien la source d'un renoncement de tous les moments. De gré ou de force, tous sont obligés de subir cette loi de renoncement, mais il est toujours loisible à tous, en la pratiquant énergiquement, d'en tirer des grandeurs auxquelles la vie facile ne s'élèverait jamais.

Ainsi qu'on l'a dit, la population s'avance continuellement à la limite des subsistances. Cette limite recule sans cesse sous le poids des flots toujours plus pressés

1. Virgile, *Géorg.*, I, 121.

des générations humaines, mais, comme elle ne cède qu'à la force et lentement, ceux qu'elle contient en éprouvent perpétuellement une certaine gêne, et la vie difficile est leur condition constante. Cette gêne se fait sentir plus rigoureusement à ceux dont le revenu ne constitue que le nécessaire, et ceux-là forment l'immense majorité du genre humain. Sans doute il est humiliant pour l'orgueil de l'homme de se sentir enchaîné à cette dure loi du besoin; on comprend que le matérialisme qui s'est fait un idéal de grandeur par les satisfactions matérielles, reconnaissant qu'il est impossible à l'homme de multiplier à son gré les moyens de jouissance, porte ses efforts de l'autre côté, et cherche les moyens d'arrêter le mouvement ascendant de la population. De cet oubli de la véritable condition de l'homme naissent les difficultés interminables dont on a inutilement embarrassé la question de la population. Nous montrerons, dans le chapitre suivant, commentces difficultés sont vraiment inextricables, le problème étant posé comme le pose le matérialisme.

Quand on part des données chrétiennes, la solution s'offre d'elle-même; elle se résume en ceci : qu'une société où la population croît d'après une progression même assez rapide, si elle reste en toutes choses fidèle à la loi morale qui régit la destinée humaine, trouvera toujours, non pas la richesse et la jouissance pour tous, mais du moins le nécessaire dans la vie matérielle, avec cette dignité de la créature raisonnable et libre qui constitue le nécessaire de la vie morale.

Dieu, en condamnant l'homme à manger son pain à la sueur de son visage, laisse assez entendre que ce

pain ne lui sera pas refusé quand ses labeurs sauront le conquérir. En prononçant cette peine, Dieu ne révoqua point la bénédiction primitive qu'il avait répandue sur le genre humain, lorsqu'il dit à Adam : « Croissez et multipliez ; couvrez la terre et assujettissez-la à votre domination. » Les faits, envisagés à la lumière du bon sens, nous montrent que la Providence a disposé toutes choses pour que cette bénédiction et cette malédiction eussent en même temps leur effet. Toutes les fois que les peuples restent fidèles aux préceptes essentiels de la loi divine, par leurs institutions et par leurs mœurs, dans la vie sociale comme dans la vie privée, on voit la Providence les conduire, par les voies de l'ordre naturel, à travers les épreuves du travail, et par ces épreuves mêmes, à l'accomplissement des bénédictions divines.

IV. A ne considérer que l'industrie agricole, et en supposant les ressources de la société circonscrites au territoire qu'elle occupe, il y a encore, grâce à la puissance d'expansion du travail, dans les races qui ont conservé, au moral comme au physique, toute leur vigueur, un champ immense ouvert au progrès de la population. Comme nous l'avons dit au chapitre précédent, il y aurait témérité à assigner au progrès agricole aucune limite précise et fatale. Jamais on ne l'a tenté et, parmi ceux qui ont défendu avec le plus d'insistance les doctrines de Malthus, on est toujours demeuré sur ce point dans le domaine des assertions vagues et dénuées de preuves positives. D'ailleurs, ce n'est pas seulement à son territoire qu'un peuple peut demander sa subsistance. A mesure que la civilisation multiplie et

consolide les relations des différentes parties du globe, il devient plus facile de tirer des contrées étrangères ce que le sol national ne peut fournir. Ajoutez que, dans l'ordre industriel, le travail fait chaque jour, chez les peuples avancés, des progrès qui dépassent par leur rapidité le progrès de la population le plus rapide qui se puisse concevoir. Sans doute les progrès du travail manufacturier, dont les produits ne contribuent que pour la moindre part à la consommation des masses, ne suffiraient point à eux seuls pour rendre possible sans danger une très rapide multiplication des hommes; mais, combinés avec les progrès plus lents de l'agriculture, ils aident à étendre le champ ouvert au progrès de la population. Une chose frappe dans la marche de l'histoire : c'est que, par un dessein visible de la Providence, à toutes les époques où le genre humain tend à prendre une grande expansion, correspondent les grandes découvertes qui changent la face du monde matériel, en modifiant profondément les procédés du travail et en étendant prodigieusement les relations des diverses parties du globe. Or ce que le génie de l'homme, guidé et soutenu par la Providence, a su accomplir jusqu'ici, pourquoi serait-il impuissant à l'accomplir dans l'avenir?

Que l'on considère, d'ailleurs, que les hommes ne sont point fatalement enchaînés au sol sur lequel ils sont nés. Ce n'est pas à l'expansion de l'humanité dans les limites de telle ou telle contrée privilégiée par l'antiquité et la puissance de sa civilisation, que se bornent les vues de la Providence. C'est dans le monde entier qu'elle convie l'humanité à se répandre. La peine que

peuvent éprouver les hommes à vivre sur un territoire où ils se sentent trop pressés, est un des moyens dont Dieu se sert pour les pousser vers des contrées lointaines, dans lesquelles s'ouvrent à leurs progrès des espaces indéfinis. Dans l'antiquité comme dans les temps modernes, les plus grands peuples ont toujours ressenti vivement ce besoin de s'épandre au loin. Souvent ce besoin a sa source dans les prédispositions morales, mais d'ordinaire les nécessités de l'ordre matériel lui donnent l'impulsion immédiate et décisive. L'émigration et la colonisation sont incontestablement au nombre des voies par lesquelles l'humanité s'achemine vers les destinées que Dieu lui trace, et elles sont aussi une ressource, et une ressource en quelque sorte indéfinie, contre les maux dont un accroissement démesuré de la population affligerait les sociétés déjà vieilles en civilisation. Ici, encore une fois, c'est de la dure nécessité qui pèse sur la vie humaine que naissent ces grands mouvements des peuples, par lesquels se sont accomplies tant et de si merveilleuses conquêtes dans l'ordre purement matériel. Par un double effet de cette même cause, la vie s'étend sur le globe là où elle n'avait encore pénétré qu'imparfaitement, en même temps qu'elle maintient, et même accroît ses ressources, dans les lieux où elle a depuis longtemps développé toutes ses puissances. Les peuples que l'on a vus, dans le monde ancien et dans le monde moderne, atteindre, par la colonisation, à une si vaste puissance, y seraient-ils jamais parvenus, s'ils n'avaient eu d'autre souci que de restreindre leurs générations en vue d'accroître la somme de leurs jouissances?

Ce n'est point par telle ou telle mesure, par telle ou

telle impulsion imprimée à la société dans un ordre de faits particuliers, que se résout la question de la population. Ce n'est que dans l'ensemble des impulsions auxquelles obéit la société, et dans l'ensemble des faits qui en sont la conséquence, que peut se trouver la solution.

Il faut ici, comme toujours pour les grands problèmes de l'ordre moral, remonter jusqu'aux premiers principes qui donnent la vie et le mouvement à tout le corps social. C'est par l'action de ces principes que s'accomplissent les progrès qui permettent le développement continu de la population, et c'est aussi de ces principes que naissent les influences modératrices qui contiennent ce développement en ses justes limites. C'est de la force morale, de l'élévation des âmes et de l'énergie des volontés, qu'il faut tout attendre. Cette force morale pousse l'homme à tous les progrès, en même temps qu'elle le rend supérieur aux grossiers instincts de ses sens. Elle fait prédominer en tout dans sa conduite les vues élevées et les saines aspirations d'un être que Dieu destine aux vraies grandeurs et aux joies nobles et profondes de la vie spirituelle.

V. Mais comme tout sur cette terre est faible, changeant et divers, même dans les sociétés où l'homme est le plus fort contre les instincts de sa nature matérielle, il y aura des moments où son énergie morale semblera défaillir. Il arrivera aussi que, par des complications qu'on ne saurait éviter, et par suite des évolutions qui s'accomplissent dans l'ordre matériel à certains moments, les travaux par lesquels une partie considérable des classes ouvrières trouve la vie, n'auront plus, dans les conditions arriérées où ils s'exercent, la puis-

sance de nourrir ceux qui s'y livrent. L'équilibre entre la population et les moyens de vivre se trouvera alors rompu partiellement, mais dans des proportions parfois assez considérables. Aucune société n'échappe à ces embarras et à ces crises. Mais une société où régneront les hautes influences morales que nous caractérisions tout à l'heure finira toujours par en triompher. Ces crises sont au nombre des difficultés de la vie présente auxquelles les meilleurs et les plus forts, parmi les individus comme parmi les nations, se trouvent toujours soumis. Elles deviennent, par les efforts que l'on fait pour les surmonter, une nouvelle source de progrès. En pareil cas, chez les peuples doués d'une force morale suffisante, on verra, après quelque temps, la prospérité de la société, passagèrement compromise, reprendre son cours régulier. Un moment arrêtée dans sa marche ascendante, la population reprendra bientôt son essor ordinaire. De génération en génération, des forces nouvelles s'ajouteront aux forces accumulées par les laborieux efforts des hommes durant le cours d'une longue civilisation; le progrès du travail suivra le progrès de la population, et celle-ci s'avancera, avec une force d'expansion toujours constante, mais aussi toujours contenue.

Dans les chapitres qui vont suivre, l'examen des faits et des doctrines nous montrera ce qu'il peut advenir des sociétés où l'on s'efforce de restreindre sans cesse le progrès de la population, pour mieux assurer la vie facile. Nous dirons comment la doctrine du renoncement, en déterminant les peuples à accepter la loi de la vie pénible, leur assure, par l'expansion toujours difficile,

quelquefois même douloureuse, de leur population, une puissance, une prospérité, une durée, auxquelles n'ont jamais pu atteindre les sociétés où l'on a tenté d'échapper à la peine et au renoncement, en mettant, d'une façon ou d'une autre, obstacle à l'action des lois naturelles qui portent l'humanité à étendre sans cesse ses générations. Cet examen nous amènera à conclure : que la misère intense et croissante qui afflige des classes nombreuses dans les sociétés où règne l'industrialisme n'a pas, comme on l'a dit souvent, pour cause dernière le progrès en soi trop rapide de la population, mais qu'il faut la faire remonter principalement aux vices qui diminuent la puissance du travail et qui portent à en dissiper les fruits.

CHAPITRE III

Que le sensualisme est impuissant à assurer aux sociétés le progrès régulier et constant de la population.

I. Le sensualisme antique, comme le sensualisme moderne, conduit la société à la décadence par l'extinction de la population. — II. Preuves tirées des doctrines de Platon et d'Aristote. Déplorables aberrations de ces grands génies en cette question. — III. L'école de Malthus provoque, en cette question, à une honteuse restauration des plus honteuses pratiques du paganisme. — IV. Des conséquences sociales du matérialisme malthusien. — V. Des théories qui cherchent la solution de la question dans les lois de l'ordre physique. — VI. Que les moyens de solution proposés par Fourier, dans lesquels l'infamie le dispute à l'extravagance, sont les conséquences rigoureuses de la doctrine sensualiste. — VII. Des raisons que l'on a de craindre que les sociétés modernes, si elles persistent à s'éloigner du christianisme pour se livrer à la passion des richesses, ne périssent, comme les sociétés païennes, par la dépopulation. — VIII. Comment, dans les sociétés païennes, le triomphe des doctrines d'orgueil et de sensualité a amené l'extinction de la population, et, par l'extinction de la population, la ruine totale de ces sociétés.

I. La question de la population préoccupait les philosophes de l'antiquité comme elle préoccupe les publicistes de nos jours. Et, chose remarquable, le sensualisme, qui dominait le monde païen, conduisit sur ce point les plus beaux génies de la philosophie ancienne à des conclusions toutes semblables à celles que propose de nos jours le sensualisme économique. Platon et Aristote nous fourniront la preuve la plus frappante de l'impuissance où est la raison humaine, livrée à elle-

même, en dehors des principes du christianisme, de résoudre cette délicate question autrement que par des iniquités ou des ignominies.

Pour le rationalisme antique, l'individu n'existe qu'en vue de l'État. C'est dans l'État que la raison humaine, seule puissance souveraine en ce monde, trouve sa dernière expression. C'est l'État qui est le tout, l'idée complète, portée à sa dernière puissance. Les individus ne sont que des parties de ce tout, des forces qui n'ont de valeur véritable qu'autant qu'elles contribuent à former cette existence supérieure, et à réaliser harmoniquement cet ordre purement rationnel par lequel se manifeste la véritable vie de l'humanité. On conçoit qu'avec un pareil principe pour point de départ, les iudividus soient toujours sacrifiés, toutes les fois que ce sacrifice sera considéré comme nécessaire pour maintenir dans l'État l'équilibre de la population. La justice n'a sa complète réalisation que dans l'État, et les individus, en tant qu'individus, ne sont pas admis à l'invoquer. D'un autre côté, le rationalisme païen, on peut dire le rationalisme de tous les temps, lorsqu'il est conséquent, n'admet pas le sacrifice des sens à l'esprit, mais seulement l'harmonie des sens et de l'esprit. Or, avec une telle conception de la vie humaine, dans laquelle il faut, quand même, respecter le droit des passions, il est impossible de trouver la solution de la question de la population, sans mettre en oubli les règles les plus essentielles de la morale en même temps que le respect de la dignité humaine.

II. Platon prétend établir, dans son État idéal, un rigoureux équilibre quant à la population ; cela lui semble

indispensable à la paix publique. Il attribue au manque de nourriture l'origine de certaines guerres et croit que, dans les premiers temps, les guerres étaient rares parce que la nourriture existait en abondance pour les hommes, encore peu nombreux[1]. Platon pose en principe qu'il faut que la population soit toujours limitée, pour vivre toujours dans l'aisance. « La nourriture des citoyens sera de farine d'orge et de froment, dont ils feront de beaux gâteaux... Ils boiront du vin, chanteront les louanges des dieux, couronnés de fleurs, vivant ensemble joyeusement, et ne faisant pas plus d'enfants qu'ils n'en peuvent nourrir, dans la crainte de la pauvreté ou de la misère[2]. » En conséquence, Platon veut que les magistrats règlent le nombre des mariages de manière à maintenir toujours le même nombre de citoyens, en sorte que l'État ne soit ni trop grand ni trop petit[3]. Il va même jusqu'à assigner à la population un chiffre fixe ; il ne veut pas qu'il y ait jamais dans l'État ni plus ni moins de cinq mille quarante familles. « Il y a, dit-il, plusieurs moyens d'en venir à bout. On peut d'une part, interdire la génération, quand elle est trop abondante, et, d'autre part, favoriser l'augmentation de la population par toutes sortes de soins et d'efforts[4]. » En vue de maintenir cet équilibre de la population, Platon condamne également le célibat et les unions trop fécondes, et il propose d'imposer légalement aux époux les infamies qu'ont renouvelées de nos jours les écono-

1. *Leges*, 679 A.
2. *Civitas*, 372 B.
3. *Civitas*, 460 A.
4. *Leges*, 740 D.

mistes sensualistes. Si, malgré les exhortations des magistrats, un citoyen persiste à se refuser au mariage et qu'il veuille vivre dans la cité comme un étranger, sans alliance, passé l'âge de trente-cinq ans, on lui impose une amende dont le produit est consacré à Junon[1]. Mais s'il importe que le mariage des citoyens assure à l'État la conservation de sa population, il importe aussi que les mariages ne soient point féconds à l'excès, et que les enfants qui en naîtront soient, au physique et au moral, des êtres utiles à l'État. De là ces règles où la liberté et la dignité de l'homme, dans ce qu'elles ont de plus essentiel, sont également outragées. « Les femmes donneront des enfants à l'État depuis vingt ans jusqu'à quarante, et les hommes, après avoir laissé passer la première fougue de l'âge, jusqu'à cinquante-cinq.. S'il arrive qu'un citoyen, soit au-dessous, soit au-dessus de cet âge, s'avise de prendre part à cette œuvre de génération, qui ne doit avoir d'autre objet que l'intérêt général, nous le déclarons coupable d'injustice et de sacrilège, pour avoir donné la vie à un enfant dont la naissance est une œuvre de ténèbres et de libertinage, et qui, faute de publicité, n'aura été accompagnée ni des sacrifices ni des prières que les prêtres et les prêtresses de l'État entier adresseront aux dieux à chaque mariage, leur demandant que de citoyens vertueux et utiles à la patrie naisse une postérité plus vertueuse et plus utile encore... Lorsque l'un et l'autre sexe aura passé l'âge de donner des enfants à l'État, nous laisserons aux hommes la liberté d'avoir commerce avec telles femmes

1. *Leges*, 774 A.

qu'ils voudront, et aux femmes la même liberté par rapport aux hommes, et nous leur recommanderons surtout de prendre toutes leurs précautions pour ne mettre au monde aucun fruit conçu dans un tel commerce; et si leurs précautions étaient trompées, de l'exposer, l'État ne se chargeant point de le nourrir[1]. » Voilà jusqu'où descend le divin Platon, faute de cette notion du progrès par la vie pénible et par le sacrifice de soi-même que le christianisme nous a donnée.

Aristote, qui souvent, en fait de doctrines sociales, redresse les erreurs de son maître, ne fait ici que les confirmer. Il reproche à Platon de n'aller pas assez loin dans ses mesures au sujet de la population, alors que d'un autre côté il outrepasse le but en détruisant, en vue de l'intérêt de l'État, la propriété privée. « Le parti le plus sage, dit-il, serait de limiter la population et non la propriété, et d'assigner un maximum qu'on ne dépasserait pas, en ayant à la fois égard, pour le fixer, et à la proportion éventuelle des enfants qui meurent et à la stérilité des mariages. S'en rapporter au hasard, comme dans la plupart des États, serait une cause inévitable de misère dans la république de Socrate[2]. » Aristote limite comme Platon, et par les mêmes moyens, la fécondité des mariages[3]. La pratique de l'avortement entre dans les règles de sa politique : « Quant au nombre des enfants, si les mœurs répugnent à l'abandon complet, et qu'au delà des termes formellement imposés

1. *Civitas*, 460 E, 461 A, B, C.
2. *Polit.*, II, III, 6, 7.
3. *Ibid.*, IV, XIV, 11.

à la population, quelques mariages deviennent féconds, il faudra provoquer l'avortement avant que l'embryon ait reçu le sentiment de la vie. Le crime ou l'innocence de ce fait ne dépend absolument que de cette circonstance d'insensibilité ou de vie[1]. »

III. A plus de deux mille ans de distance, nous retrouverons dans l'école de Malthus des erreurs semblables. En général, tout le philosophisme moderne provoque, sur cette question, à une honteuse restauration de ce qu'il y avait de plus honteux dans les doctrines païennes. Il y a toutefois entre les deux une différence qui est tout à l'avantage du paganisme : dans l'antiquité, c'est le spiritualisme qui, par le sentiment de son impuissance en présence des passions, consent à ces transactions avec la faiblesse humaine. Mais, tout en s'égarant de la façon la plus déplorable sur les moyens, il ne cesse point de tendre à ce qu'il y a de plus élevé dans la vie ; il ne cherche, dans l'équilibre de la population, autre chose qu'un moyen de réaliser plus complètement et plus sûrement l'idéal de vérité, de beauté et de justice d'après lequel il ordonne la cité. Le philosophisme moderne ne monte pas si haut. Parti de bien plus haut, puisqu'il se développe dans un monde qui a reçu les principes du christianisme, il descend bien au-dessous des philosophes du paganisme, quand il assigne pour principal but à l'homme la jouissance matérielle avec l'intérêt propre pour règle suprême, et quand il ne cherche, en limitant la population, qu'à assurer à la société la paisible possession du bien-être.

1. *Polit.*, IV, XIV, 10.

Que Malthus *fût sensualiste*, c'est ce qu'il est impossible de nier quand on a lu attentivement son *Essai sur le principe de population*. La doctrine utilitaire s'y trouve dans ses premiers principes et avec ses plus rigoureuses applications. Tout le système de Malthus sur la population n'est autre chose que la théorie du progrès social au point de vue sensualiste. Pour Malthus, le besoin d'être nourri, d'avoir des vêtements et un domicile, en général tout ce qui nous préserve des souffrances que causent la faim et le froid, est la principale cause qui met en jeu l'activité humaine. « Il n'est personne, dit Malthus, qui ne sente combien le désir de satisfaire ces besoins a d'avantages lorsqu'il est bien dirigé. » Lorsque ce désir pousse à des actions illégitimes, la société recourt à la répression ; « toutefois, dans tous les cas, le désir est en lui-même également naturel, également vertueux. C'est au principe de l'amour de soi, si étroit en apparence, que sont dus tous les efforts par lesquels chacun cherche à améliorer son sort, tous les nobles travaux de l'esprit humain, tout ce qui distingue la civilisation de l'état sauvage[1]. »

Avec une pareille doctrine, Malthus ne peut rien comprendre au progrès par le sacrifice. Le mouvement sans cesse ascendant de la population, lequel est suivi, mais toujours avec une certaine lenteur, par le développement de la production en général, la difficulté de vivre qui résulte de cet état de choses pour les classes les plus nombreuses, lui apparaissent comme la source de tous

1. *Essai sur le principe de population*, p. 169 et suiv., 472, 578; édit. Guillaumin.

les maux de la société. Malthus reconnaît l'impossibilité d'échapper à cette disposition souveraine des choses, par laquelle le progrès matériel de l'humanité est sans cesse entravé et ralenti. Or le progrès matériel est pour lui le principal but des sociétés, et il faut que, d'une façon ou d'une autre, elles l'atteignent. Se sentant impuissant à modifier le premier des termes desquels dépend la difficulté, en renversan t l'obstacle qui empêche l'humanité de croître indéfiniment, en bien-être en même temps qu'en nombre, Malthus est nécessairement amené à porter tous ses efforts sur le second terme de la question. C'est le mouvement progressif de la population qu'il tente d'arrêter, afin qu'un nombre d'hommes moins considérable réalise, par des jouissances individuelles plus étendues, le seul but que la doctrine utilitaire assigne à l'humanité.

Hâtons-nous de le dire, Malthus n'est jamais descendu jusqu'aux ignominies par lesquelles ses disciples, cédant aux entraînements de la logique, nous ramènent aux plus infâmes pratiques du paganisme. Malthus n'a jamais fait appel qu'à la vertu, mais à la vertu telle qu'un utilitaire la peut concevoir. Il prêche à tous, mais particulièrement aux classes les plus nombreuses, la contrainte morale, c'est-à-dire « l'abstinence du mariage jointe à la chasteté ». Cette vertu, Malthus la fait dériver uniquement de l'intérêt propre, principe premier de sa morale. Comme motif déterminant de garder le célibat, il allègue d'un côté l'espérance du bien-être que s'assurera le célibataire en renonçant au mariage, et de l'autre la crainte des difficultés qu'entraînerait la charge d'une famille. Tout repose, dans cette doctrine,

sur l'amour du bien-être. Pour l'inculquer aux masses, il faut leur faire connaître les douceurs du bien-être, il faut s'efforcer de répandre dans toutes les classes le luxe : « non un luxe excessif chez un petit nombre de personnes, mais ce luxe modéré qui est utile soit au bonheur, soit à la richesse. Si l'on accorde qu'en toute société qui n'est pas à l'état de colonie nouvelle, il faut absolument que quelque obstacle puissant soit mis en action ; si, d'un autre côté, l'on s'est convaincu par l'observation que le goût de l'aisance et des commodités de la vie détourne bien des gens du mariage, par la certitude d'être privés de ces biens qu'ils estiment, on doit convenir qu'il n'y a pas d'obstacle au mariage moins préjudiciable au bonheur et à la vertu que ce goût, lorsqu'il est généralement répandu [1]. »

IV. Malthus se trompe quand il croit qu'en rendant la vie facile par la rareté relative de la population, il accroîtra la puissance du travail et assurera aux masses une somme considérable de bien-être. L'homme dont la doctrine utilitaire gouverne la vie cherche et, en vertu même de ses principes, a le droit de chercher avant tout ce qui satisfait le plus ses penchants. Or n'est-ce pas une vérité de fait, que le penchant au repos, ainsi que l'éloignement pour le travail, en un mot la paresse, sont parmi les instincts les plus universels et les plus enracinés dans l'humanité déchue ? La loi de la vie *difficile*, en faisant de l'effort une constante nécessité, accoutume l'homme au travail ; elle lui donne l'énergie nécessaire pour vaincre les obstacles et le

1. *Essai*, etc., p. 569.

met, moyennant la peine du travail, en possession de la richesse. Mais la mollesse des populations livrées à la vie facile et sensuelle, de quel effort sera-t-elle capable et à quelle richesse atteindra-t-elle?

La doctrine de Malthus, comme toutes les fausses doctrines, abonde en contradictions. Quel espoir peut-on fonder sur la contrainte morale, dans une société où régnera l'intérêt propre, et où, par conséquent, chacun n'aura d'autre règle que la satisfaction de ses penchants? Ceux qui renonceront au mariage par égoïsme renonceront-ils pour cela à donner satisfaction à la plus tyranniqne des passions? Fera-t-on autre chose, par le célibat fondé sur de telles raisons, qu'ouvrir une source de vice et de misère bien plus féconde que celle qu'on voudrait tarir? Malthus lui-même paraît l'avoir senti quand il dit, avec un certain laisser-aller que sa morale utilitaire explique : « Je serais inconsolable de dire quoi que ce soit qui pût, directement ou indirectement, être interprété dans un sens défavorable à la vertu. Mais je ne pense pas que les fautes dont il s'agit doivent, dans les questions morales, être envisagées seules, ou même qu'elles soient les plus graves que l'on puisse concevoir. Elles ne manqueront jamais, il est vrai, ou du moins elles manqueront rarement d'entraîner après elles des malheurs, et, par cette raison, elles doivent être fortement réprimées. Mais il y a d'autres vices dont les effets sont encore plus pernicieux, et il y a des situations dont on doit être plus alarmé : l'extrême pauvreté expose à plus de tentations encore[1]. » En effet, pour un utilitaire, la pauvreté

1. *Essai*, p. 489.

n'est-elle pas le plus affreux des vices? Mais Malthus a beau faire, le vice ne sauverait pas de la pauvreté; il ne ferait que la multiplier et l'aggraver. Le désordre engendrerait une population non moins nombreuse, et cent fois plus misérable que ne serait la population née des mariages dont Malthus redoute la fécondité, puisqu'elle porterait le double poids du dénuement physique et de la misère morale.

Une société où régneraient souverainement les doctrines de Malthus s'éteindrait lentement dans la mollesse, le libertinage et l'égoïsme. Rien ne serait plus triste qu'une telle société. Le cœur se serre à la pensée de ce monde, où chacun n'aurait d'autre souci que de s'assurer les étroites jouissances du bien-être, et de comprimer dans son âme l'expansion des sentiments les plus légitimes et les plus propres à élever la vie humaine. Heureusement jamais le monde n'a rien vu de pareil. Malgré les défaillances momentanées des mœurs, il a toujours conçu autrement la grandeur et la félicité de l'homme. Quoi qu'on fasse, l'intérêt propre ne pourra jamais rien ennoblir; tout ce qui en naitra sera toujours entaché de bassesse. Non seulement l'intérêt propre sera toujours vil, mais il sera toujours impuissant. Il n'y a de vraiment fécond que l'amour qui, par l'abnégation, rattache l'homme à Dieu et à ses semblables, et le répand au dehors en donnant tout leur essor à ses plus hautes facultés. Aussi est-il digne de remarque que les tendances des théories de Malthus sont toutes, non point vers le progrès, mais vers l'état stationnaire. Le repos dans les jouissances matérielles est son idéal. Mais les sociétés humaines sont faites pour

le progrès, tellement que l'état stationnaire est pour elles une souffrance et une impossibilité. Il faut qu'elles avancent, sinon elles tombent dans un marasme auquel, tôt ou tard, elles succombent.

Le plus renommé des économistes actuels de l'Angleterre, M. J.-S. Mill, formule expressément cette théorie de l'état stationnaire comme la condition normale des sociétés. Le sensualisme moderne, pas plus que le rationalisme antique, ne peut rien concevoir au delà. Le repos dans les jouissances matérielles est pour M. Mill l'idéal de la vie humaine, et la pratique des doctrines de Malthus le seul moyen d'y atteindre. Comme Malthus, il fait appel à l'amour de soi et à l'intérêt bien entendu. Il compte beaucoup sur la force de l'opinion pour généraliser l'habitude de la contrainte morale. Si les classes ouvrières comprenaient que la source de leurs maux est dans la surabondance des bras, la difficulté serait, en fait, bientôt résolue ; l'opinion s'établirait parmi les ouvriers que l'homme qui a un nombre d'enfants plus considérable que ne le comporte l'état de la société mérite le blâme de ses concitoyens, puisqu'il contribue à rendre l'existence plus dure pour les autres hommes. La crainte de l'opinion, si puissante sur les déterminations des hommes, suffirait pour assurer la pratique de la contrainte morale. Cette crainte, dit M. Mill, trouverait un auxiliaire puissant dans la grande majorité des femmes. « Ce n'est point par la volonté des femmes que les familles sont trop nombreuses ; c'est sur elles que retombe ce qu'il y a de plus lourd dans les embarras domestiques qu'entraine un trop grand nombre d'enfants. La plus grande partie des femmes considé-

reraient comme un bienfait d'en être délivrées. Aujourd'hui, elles ne se hasardent pas à se plaindre, mais *bientôt elles* réclameraient, si elles se sentaient appuyées par l'opinion. Entre les usages barbares auxquels la morale et les lois accordent encore leur sanction, il n'en est pas de plus révoltant que de donner à un être humain un droit sur la personne d'un autre. Si les classes ouvrières étaient généralement convaincues que leur bien-être dépend de la réserve qu'elles s'imposent dans l'accroissement de leur famille, tout ce qu'il y a parmi elles d'hommes respectables et rangés se conformerait à cette prescription morale; elle ne serait enfreinte que par ceux qui ont l'habitude de faire peu de cas des obligations sociales. Alors serait *parfaitement justifiée la mesure* qui convertirait en obligation *légale l'obligation* morale de s'abstenir de mettre au monde des enfants qui sont un fardeau pour la société. On ne ferait dans ce cas que ce que l'on fait dans bien d'autres, lorsque, suivant le progrès de l'opinion, on impose, par la sanction légale, aux minorités récalcitrantes, le respect de certaines obligations, qui ne peuvent avoir d'effet utile que si elles sont observées par la généralité, et auxquelles se sont soumis volontairement, par le sentiment de leur utilité, la plus grande partie des membres de la société[1]. »

C'est donc la destruction des lois essentielles de la *famille chrétienne*, en même temps que la confiscation des droits de la liberté individuelle en ce qu'elle a de plus intime, que réclame M. Mill. Il est entraîné, par les

1. *Principes d'économie politique*, liv. II, ch. XIII, § 2.

principes de Malthus, à des conclusions que ne désavouerait pas l'auteur de *Jacques* et de *Valentine*. Comme cette femme, à qui ses théories sur le mariage ont donné une triste célébrité, M. Mill réclame pour les femmes des libertés que de fait le vice s'est souvent attribuées, mais qu'il était réservé à la corruption dogmatique de notre temps de voir ériger en droit. De façon ou d'autre, il faut donc toujours, dans cette question de la population, que les principes contre nature du sensualisme aboutissent au renversement de l'ordre naturel des sociétés. Les conclusions de M. Mill en sont un premier exemple. Nous en verrons d'autres, non point plus révoltants au point de vue de la morale, mais plus frappants dans leurs conséquences sociales.

Poussé par la logique de ses principes, M. Mill, après avoir sacrifié la liberté individuelle avec la dignité du mariage, sacrifiera encore la propriété. Ce ne sera donc que par la destruction de l'ordre social dans ses bases premières, essentielles, la famille et la propriété, qu'il parviendra à comprimer l'expansion naturelle des générations, et à fixer la société dans ce bien-être constant et reposé dont il fait son idéal. Pour une société qui n'aura d'autre mobile que l'amour des jouissances, le désir de s'assurer le bien-être sera le seul motif qui pourra déterminer à pratiquer la contrainte morale. Mais comment faire comprendre le prix du bien-être à des gens qui n'en auront jamais fait l'expérience? M. Mill reconnaît que c'est, dans l'ordre régulier des choses, une impossibilité. Pour y parvenir, il faut, par quelque grande mesure politique, accroître en peu de temps les ressources des masses, de manière que, ressentant vive-

ment les heureux effets de ce changement de condition, et appréciant le bien-être à sa juste valeur, elles ne risquent plus de le perdre par l'oubli de la loi de la contrainte morale. Le but que poursuit M. Mill ne peut être atteint que par une de ces mesures révolutionnaires qui, en dernière analyse, reviennent toujours à la spoliation des propriétaires au profit des classes inférieures. Il a beau dire que ce n'est pas l'abolition de la propriété privée qu'il réclame, mais seulement une meilleure application du principe, qui permette à tous les membres de la société de participer à ses bienfaits. Personne ne s'y trompera en le voyant proposer des mesures comme celles-ci : partager les communaux entre les classes nécéssiteuses; borner le droit de disposer par testament, en ce sens qu'on ne pourra jamais léguer ses biens à une même personne au delà de ce qui constitue une existence confortable et indépendante; déposséder, moyennant indemnité pécuniaire, les propriétaires du sol, par mesure d'intérêt général, afin de transformer le mode de la culture, et de donner aux masses, par la participation à la propriété, les habitudes de prévoyance qu'elles n'ont point aujourd'hui; frapper la propriété foncière d'un impôt, qui prendrait sur la rente tout ce qui ne représente pas l'intérêt d'un capital appliqué au sol, et permettrait de faire tourner au profit de la communauté les dons gratuits de la nature. A ces traits, tout le monde reconnaîtra le socialisme. Pour peu qu'on y réfléchisse sérieusement, il faudra convenir qu'à part toute considération de morale, les théories sur la population qui ne peuvent se réaliser que par de semblables mesures sont en opposition avec les lois

naturelles de la société, et, par cela même, condamnées devant tout homme dont l'esprit révolutionnaire n'a pas faussé le sens.

L'école de Malthus, dont M. Mill est aujourd'hui le représentant le plus marquant, n'a reculé devant aucune des conséquences de la doctrine du maître. Ni l'infamie ni l'injustice des moyens ne l'ont arrêtée. Tout le monde sait à quel point elle ravale la dignité du mariage[1]. C'est un écrivain de cette école qui, dans l'exercice de hautes fonctions administratives, recommandait avant tout à ses administrés « d'user de pru-

1. Voy. le compte rendu d'une conversation engagée sur ce point à la société d'Économie politique, le 10 février 1853 (*Journ. des Écon.*, 1re série, tome XXXIV, p. 446), où les doctrines de l'école malthusienne ont été de nouveau affirmées dans toute leur crudité. Nous regrettons de rencontrer dans cette discussion les noms d'économistes distingués dont nous honorons infiniment le caractère. Ce fait nous prouve une fois de plus que, s'il se rencontre des hommes qui valent moins que leurs doctrines, il en est aussi qui valent beaucoup mieux. Un des châtiments les plus cruels qui aient été infligés à cette école est d'avoir révolté le sens moral de M. Proudhon. L'homme qui, pour exalter l'humanité, s'est fait l'insulteur de Dieu, proteste, au nom de la dignité humaine, contre les turpitudes du matérialisme économique. Il montre, avec une irrésistible puissance de logique, que la société serait rapidement précipitée vers sa ruine par la dégradation et la destruction de la famille, si la morale sensualiste parvenait à faire prévaloir en cette matière les préceptes qui sont la conséquence nécessaire de ses principes. — Voy. les *Contradictions économiques*, tome II, p. 449, édit. de 1846. Voy. aussi *la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, t. I, 336 à 345.

Malgré l'évidence des faits, l'économie matérialiste persiste à professer les doctrines inqualifiables et à donner les conseils révoltants que nous résumons ici.

Le *Journal des Économistes*, dans sa livraison du mois d'août 1880, contient un article sur *la ligue malthusienne, son origine et son histoire*, absolument scandaleux. C'est une triste révélation de l'état des esprits dans l'école économique qui persiste à s'appeler classique.

dence dans l'union conjugale, en évitant avec un soin extrême de rendre leur mariage plus fécond que leur industrie[1] ». Il est triste de dire que ces honteuses aber-

Cet article nous présente la ligue malthusienne comme « le dernier produit des idées du dix-neuvième siècle, dans la voie du progrès social ».

Le *Journal des Économistes* reproduit avec complaisance les titres d'ouvrages infâmes, publiés en Angleterre, « qui renferment les idées les plus philanthropiques, écrites dans une langue claire, très soignée, et où sont décrits les empêchements physiques si fréquemment employés par les parents français ». Il indique particulièrement « le *Livre de chaque femme*, traité qui appelle les choses par leur nom, et les *Fruits de la philosophie*, livre qui contient, sous une forme populaire, de bonnes notions physiologiques et un exposé très complet des empêchements physiques ».

Ce dernier ouvrage, dont le titre se justifie parfaitement lorsqu'il s'agit de la philosophie rationaliste, provoqua en 1876 l'action de la justice anglaise et valut à ses propagateurs une condamnation à deux ans de prison. Dans un procès subséquent, où le chef des sécularistes anglais, M. Bradlaugh, était le premier prévenu, le jury de la Cour du Banc de la reine déclara à l'unanimité que le « livre des *Fruits de la philosophie* a pour but de dépraver la morale publique ».

Nous ne voudrions point charger tous les économistes de l'école classique de la responsabilité de ces odieuses extravagances, et nous tenons à dire qu'elles ne passent point, même dans cette école, sans protestations. Jamais elles ne s'étaient produites avec tant de crudité, et c'est sans doute à la liberté républicaine que nous devons ce progrès dans l'infamie.

1. Circulaire administrative de M. Dunoyer, préfet du département de la Somme, adressée en 1833 aux maires de ce département.

M. Roscher fait un rapprochement très juste entre notre époque et les temps de décadence de l'antiquité :

« Chez les nations atteintes de décadence politique et religieuse, l'idée morale, qui est l'âme des relations morales dont nous venons de parler, décline aussi. On voit reparaître sur le premier plan les *obstacles répressifs* (presque toujours entachés d'immoralité), ainsi que les plus coupables *obstacles préventifs*, destinés à empêcher un excès de population. Les peuples païens de l'antiquité nous présentent ce déplorable spectacle sur la plus large échelle à l'époque qui se rap-

rations ne sont point un fait exceptionnel dans l'histoire des doctrines économiques, et qu'elles s'étalent sans pudeur, au milieu de notre civilisation chrétienne, dans la plupart des livres qui ont été inspirés par les principes du sensualisme économique. Il y a là un des plus affligeants et des plus redoutables symptômes du temps[1].

proche des temps plus récents ; les peuples modernes ne manquent pas non plus d'exemples analogues, que l'étude de l'économie politique doit signaler comme un instructif avertissement. *On donnera à celui qui a jusqu'à surabondance, et l'on enlèvera le peu qu'il possède à celui qui n'a pas.* Cette sentence explique pourquoi les immoralités qui se produisent sont d'autant plus rarement flétries par l'opinion qu'elles deviennent plus fréquentes. » (*Principes d'économie politique.* trad. de M. Wolowski, § 249.)

1. Comment se fait-il qu'une doctrine conçue dans des vues honnêtes, par un honnête homme, ait produit les conséquences déshonnêtes que certains malthusiens propagent effrontément depuis un demi-siècle ? M. Jules Duval a très bien fait voir, dans une instructive controverse, comment, par le cours fatal de la logique, le *malthusianisme* en est venu là :

« Que Malthus n'ait entendu recommander que des moyens avoués par la morale, pour prévenir l'excès de population, nous l'accordons, non à cause de la clarté de ses enseignements, qui sont, au contraire, pleins d'obscurité, surtout le *prudential restraint*, mais à sa qualité de ministre évangélique. Comment donc une prescription honnête a-t-elle pu dégénérer dans la conduite de ses adhérents. et sous la plume de ses disciples, en des leçons qui ne le sont pas?

» Par l'effet d'une distinction, qui a échappé à notre correspondant, entre le *but* et les *moyens* d'une doctrine, entre les sentiments qu'elle insinue *dans l'âme et les formules* qu'elle emploie. Le but, l'objet principal de Malthus, ç'a été de remplir le *monde d'une salutaire* terreur vis-à-vis de l'accroissement de la population. Suivant lui, les hommes doivent s'appliquer de toutes leurs forces à ne croître qu'en progression arithmétique; là est la condition absolue de tout ordre, de toute prospérité et de toute sécurité. Cette vue déplorable est le principe essentiel de la doctrine de Malthus, qui a fait de cette concordance restrictive le triomphe assigné à la sagesse des

Les malthusiens sentent que leur système repose sur une contradiction qui en rend l'application impossible: comment exiger le sacrifice d'un des penchants les plus

peuples : tout le reste lui est subordonné. En cela il a troublé profondément la conscience humaine, quelle que fût l'honnêteté de ses intentions; ce n'est pas contestable. Et voici en quoi il l'a pervertie.

» Qu'au service de ce principe et de ce but Malthus n'ait proposé que des moyens avouables, la continence avec ou sans mariage, il importe peu. Les sentiments qui naissent de ce principe et de ce but sont de mauvais ou de bas aloi : ils abaissent l'homme dans sa grandeur morale, dans son épanouissement affectueux, dans sa puissance matérielle; ils suscitent le doute sur l'harmonie préétablie par la sagesse divine dans l'univers : par peur de l'avenir et de l'inconnu, ils restreignent l'amour paternel et conjugal, ils étiolent le sang, le cœur et l'esprit, amollissent la volonté dans les luttes de la vie; ils inoculent l'égoïsme en tendant jusqu'à la raideur d'un dogme, le *chacun chez soi, chacun pour soi*, qui a pour complément *rien pour autrui, Dieu pour personne;* ils sapent ainsi toute foi, toute espérance et toute charité, ces trois vertus cardinales de la science comme de la religion, ces trois forces primordiales de l'âme humaine. Et en cela les principes malthusiens s'écartent profondément de quelques exemples de continence conjugale que renferment les origines du christianisme, et qui avaient pour objet d'élever les âmes jusqu'à la pureté anticipée du ciel. Dans leur abstinence mystique, les époux chrétiens s'écriaient : *Sursum corda!* En haut les cœurs! Malthus, au contraire, ne s'adresse qu'aux passions et aux jouissances les plus terrestres, qu'un mot résume : le bien-être.

» Au souffle de ces sentiments se règle la voile de la vie. La peur et l'égoïsme s'inquiètent peu des moyens qu'on recommande : ne pas se marier du tout, ou ne se marier que quand on est vieux, ou se marier pour vivre comme si on ne l'était pas, paraît bientôt (et avec raison du reste), impossible, ridicule même. On va droit au but exalté par Malthus; on a bien vite trouvé le biais ignoble que purifie, aux yeux du malthusien pratiquant, la légitimité du but.

» Arrivent alors les docteurs de seconde et de troisième main qui, à leur tour, font la théorie de la pratique, jusqu'alors réputée odieuse comme contraire aux lois de la nature. La doctrine nouvelle, à son tour, répandue clairement par les livres, plus obscurément par les

impérieux de l'homme au nom de la doctrine qui met dans les jouissances le principe de l'activité humaine et le but suprême de la vie? Les faits parlent si haut sur ce point, que toute illusion est impossible. Impuissant à rien obtenir de la liberté par la contrainte morale, on s'adresse à la contrainte légale. On voit de la sorte le naturalisme moderne invoquer, au détriment de la liberté individuelle, l'omnipotence de l'État, et substituer à l'action des mœurs impuissantes le despotisme de la loi. Ainsi faisait le naturalisme des sociétés païennes, dont toutes les lois attestent cette intervention du législateur dans les faits intimes de la vie privée, et dont la pratique universelle et constante sur ce point est expliquée et justifiée, dans ses dernières raisons philosophiques, par Platon et Aristote. Déjà nous avons vu M. Mill proposer des mesures de cette nature; mais on ne s'est pas borné à de simples théories; il y a des faits, et ces faits prouvent que la contrainte est aussi impuissante que la liberté, quand ce sont les fausses et pernicieuses doctrines d'un sensualisme égoïste qui règnent sur les consciences.

Dans les pays où l'on a poussé le mépris de la liberté individuelle jusqu'à interdire le mariage aux indigents et aux ouvriers avant qu'ils aient atteint une certaine

paroles, sous le nom euphémique de *prudence* (mais les auditeurs comprennent à demi-mot), se glisse dans les esprits; elle vient rassurer la conscience contre les scrupules qu'y entretiennent la Bible, la tradition évangélique, le sens moral, le confesseur...

» Ainsi se corrompent les mœurs; ainsi dégénèrent, déclinent et tombent les sociétés, malgré les splendeurs du progrès matériel. »

(*L'Économiste français*, n° du 4 juillet 1867.)

position, on n'a obtenu qu'un seul résultat : accroître le nombre des naissances illégitimes sans diminuer en rien l'accroissement de la population. M. Le Play dit, à propos des ouvriers de certaines parties de l'Allemagne où des règlements de cette espèce sont en vigueur : « Ces règlements n'ont pas seulement l'inconvénient d'être contraires à la morale, ils n'atteignent aucunement le but en vue duquel ils sont promulgués. Ainsi les ouvriers de la corporation d'I... contractent tous, dès leur première jeunesse, des unions illicites, qui se légitiment ordinairement à l'époque du mariage[1]. » En Suisse, dans le canton de Berne, des mesures analogues ont eu pour résultat d'accroître la misère au lieu de la réduire, en telle sorte qu'on y compte un pauvre sur neuf habitants[2]. M. Roscher constate pour le Mecklembourg-Schwerin des résultats semblables[3]. De telle sorte qu'on peut dire qu'en enlevant, par la plus dure tyrannie, les joies de la famille au pauvre, qui déjà est déshérité de la plupart des autres joies de ce monde, on ne fait

1. *Les Ouvriers européens*, monogr. XIII, mineurs et fondeurs de la corporation des mines de la Carniole (empire autrichien), notes A et B. — M. Le Play a observé les mêmes faits relativement aux ouvriers des mines du Hartz, en Hanovre, monogr. XIV, § 12.

2. Voy. M. Monnier, *Histoire de l'Assistance*, p. 551. Voy. aussi p. 561 et 562, sur les règlements de divers États allemands touchant le mariage des pauvres.

3. Dans le Mecklembourg-Schwerin, les naissances illégitimes *étaient dans la proportion : en* 1800 = 1 : 16 ; 1851 = 1 : 4,5 ; 1850-1865 = 1 : 4,8. Dans 260 localités, en 1851, on a compté au delà du tiers ; dans 209, au delà de la moitié de naissances illégitimes, et dans 79 autres elles étaient triplées ! Remarquables effets des difficultés administratives qui entravent le mariage. (*Principes d'Économie politique*, § 219, note 3.)

que multiplier la pauvreté au lieu de l'éteindre. De plus, on engendre le vice avec la pauvreté, et l'on provoque le développement de cette effroyable *maladie sociale* qu'on a nommée le paupérisme, laquelle consiste dans l'alliance de la dégradation morale avec le dénuement physique. Quand cette tyrannie administrative s'exerce dans des pays où les mœurs chrétiennes ont conservé de l'empire, le mal est en partie réparé par des mariages subséquents, et la moralité des populations souffre peu de ces erreurs du législateur. Mais qu'on applique cette législation à des pays où les principes du sensualisme ont passé dans les habitudes des populations, et elle aura pour résultat de pousser à l'accroissement de la population dans les conditions les plus fâcheuses; elle multipliera ces générations qui s'élèvent hors de l'influence de la famille, et qui, privées de ses salutaires enseignements, sont presque toujours la proie de tous les vices et la source de tous les désordres.

V. Dans l'impuissance de trouver, par le principe sensualiste, aucune solution dans les lois et les mobiles de l'ordre moral, certains l'ont cherchée dans les lois de l'ordre physique. Les uns prétendent que la nature a disposé les choses de façon que le mouvement progressif de la population se ralentit par l'effet même du développement du bien-être qui accompagne les progrès de la civilisation ; les autres, que les moyens de produire les subsistances se multiplient nécessairement par le fait même de la multiplication des hommes. M. Doubleday, économiste anglais, soutient que l'insuffisance de nourriture, au lieu d'être un obstacle à l'accroissement de la population, l'accélère, tandis qu'une nourriture

abondante le ralentit. Il pose en fait que, lorsqu'on réunit, en quantité égale, des espèces mal nourries avec d'autres dont le système alimentaire est riche et fortifiant, l'équilibre s'établit immédiatement ; l'accroissement des unes se trouve compensé par la diminution des autres, et la race demeure stationnaire. Il suffira de dire que les physiologistes n'admettent pas du tout comme prouvée l'existence de cette prétendue loi, et que la comparaison établie, quant au mouvement de la population, entre les contrées les plus prospères et celles où règne la disette, lui donne le plus formel démenti [1].

M. Pierre Leroux indique une solution du même genre, mais marquée de ce cachet de grave et consciencieuse extravagance d'où la physionomie du philosophe humanitaire tire un caractère de naïveté burlesque qui rend superflue toute réfutation sérieuse. M. Pierre Leroux a imaginé le *circulus*, c'est-à-dire le principe en vertu duquel chaque homme fournit assez d'engrais pour assurer sa subsistance. Mais, comme le fait remarquer M. Garnier, M. Pierre Leroux ne dit pas comment l'agriculture pourrait s'y prendre pour nourrir ainsi l'espèce humaine [2]. Au surplus, cette étrange théorie n'a pas trouvé faveur seulement dans les fantaisies de l'hiérophante du socialisme, elle a été soutenue en Amérique par un grave professeur d'économie politique, M. Peshine

1. Voy. le rapport fait à l'Académie des sciences morales sur le livre de M. Doubleday, par M. de Lavergne (*Journal des Économ.*, 3e série, t. XVII, p. 137). Voy. encore le *Dictionnaire d'Économ. politique*, vo *Population*, no 3.

2. *Dictionnaire d'Économie politique*, vo *Population*, § 5.

Smith[1]. Nous ne réfuterons pas plus le professeur que le prophète.

VI. Comme tous ceux qui ont traité des lois du travail et des conditions du progrès social, Fourier a rencontré la question de la population. Il offre deux moyens de solution, l'un chimérique, l'autre infâme. Le premier n'est autre chose que la théorie de M. Doubleday, que nous exposions tout à l'heure, sur l'obstacle pléthorique, théorie d'après laquelle Fourier affirme que le progrès de la population se ralentira de lui-même dans la vie du phalanstère, par suite de l'engraissement progressif de l'humanité. Cet engraissement merveilleux de l'espèce humaine est la conséquence nécessaire de la prodigieuse fécondité du travail attrayant, tel qu'il sera pratiqué dans le phalanstère. Suivant Fourier, le travail phalanstérien fournira des récoltes quadruples de celles que fournit le travail civilisé. Quoi qu'il en soit des conséquences de cette abondance des vivres sur la puissance génératrice de l'humanité, Fourier admet que, par la multiplication des espèces suivant la progression géométrique, la population doit finir par rencontrer une limite fatale au delà de laquelle elle se trouvera surabondante. Le premier moyen ne fait donc que reculer la difficulté et n'en fournit point la solution définitive. Cette solution, Fourier la demande à une combinaison des institutions et des vertus du phalanstère que l'on peut résumer comme suit : 1° l'exercice intégral de toutes les passions et le travail attrayant qui détourne-

1. *Manuel d'Économie politique*, traduit par M. Camille Bacquet, ch. I. — Paris, Guillaumin.

ront les couples de l'acte de procréation ; 2° la gastrosophie, ou science de se bien repaître et d'acquérir un embonpoint peu propre au même acte ; 3° la vigueur des femmes en raison inverse, selon lui, de leur fécondité ; 4° enfin, les mœurs de la société phalanstérienne, qu'il appelle phanérogames, et qui produiront des effets analogues à ceux de la polygamie en Orient et à ceux de la polyandrie et de la polygynie que l'on observe chez les peuples civilisés[1] Pour appeler les choses par leur nom, l'organisation que Fourier prétend donner au mariage, c'est la promiscuité. On peut s'en convaincre par l'exposé qu'il fait, dans sa *Théorie des quatre mouvements*, de « la liberté amoureuse, » laquelle commence à naître dans la septième période de la vie harmonique, et « transforme en vertus la plupart de nos vices, comme elle transforme en vices la plupart de nos gentillesses ». On établit divers grades dans les unions amoureuses : *Les favoris ou favorites en titre, les géniteurs et génitrices, les époux et les épouses*. Une femme peut avoir à la fois : 1° un époux ; 2° un géniteur ; 3° un favori, plus de simples possesseurs, qui ne sont rien devant la loi. Les hommes ont, à l'égard des femmes, les mêmes droits. On conçoit que, dans un pareil régime, les unions auxquelles Fourier s'obstine à donner le nom de mariage, seraient frappées de cette stérilité qui est la conséquence et le châtiment de la promiscuité.

Fourier, me dira-t-on, est un fou, qui ne représente rien de sérieux dans les tendances de notre époque. Pour moi, je crois que toute la folie de Fourier consiste

1. Voy. l'article *Population*, dans le *Dict. d'Écon. politique*, § 5.

à tirer logiquement les dernières conséquences des principes posés par les sages du matérialisme. Quand on met la destinée de l'homme dans le développement de ses jouissances, il faut accepter tous ses penchants avec toutes leurs conséquences; or, Fourier ne fait pas autre chose. Au point de vue du sensualisme, il est donc le plus sage des sages. Mais voyons si, parmi ceux qui prétendent au sérieux de la sagesse utilitaire, il ne s'en rencontre pas qui proposent des solutions tout aussi condamnables. Nous invoquons sur ce point le témoignage de M. Garnier, dans son article sur la population :

« Un écrivain allemand, M. Weinhold, conseiller de régence en Saxe, proposait, il y a quelques années, comme remède à l'excès de population, le moyen employé par les Turcs pour donner de fidèles gardiens à la vertu de leurs femmes[1]. Un autre écrivain anglais d'une haute célébrité, au dire de M. Rossi, et dont nous n'osons citer le nom, puisqu'il n'a pas voulu le révéler lui-même, a proposé, dans une publication sous le pseudonyme de *Marcus*, de prévenir l'excès de population en soumettant les nouveau-nés à une asphyxie sans douleur (*painless extinction*), au moyen de je ne sais quel procédé à l'acide carbonique... Ce n'est pas tout, M. Proudhon nous a révélé les procédés d'un soi-disant docteur G... qui propose « l'extraction du fœtus et » l'éradiation des germes qui se seraient implantés » malgré la volonté des parents, » et un ou deux autres

1. Nous supprimons de ce passage une odieuse calomnie dirigée contre l'Église catholique, calomnie plus d'une fois réfutée, et notamment dans un article de l'*Univers* du 24 février 1860.

moyens que nous renonçons à indiquer[1]. » Nous voilà descendus au niveau du paganisme le plus abruti. Et *quoi d'étonnant* à cela ? Est-ce que le principe n'appelle pas inévitablement ses conséquences ?

Nous demandons pardon à nos lecteurs d'étaler devant eux toute cette infection ; mais, si nous ne citions catégoriquement les faits, peut-être ne consentirait-on pas à croire qu'en pleine civilisation chrétienne, de pareilles propositions aient pu affronter la publicité. En sondant dans toute leur horreur ces plaies de notre temps, nous accomplissons l'office pénible, mais nécessaire, du médecin à qui le sentiment du devoir donne la force de surmonter les plus irrésistibles dégoûts. Il ne servirait à rien de fermer les yeux sur la gravité du mal dont se meurt la société moderne. Ce mal, c'est la restauration dans les mœurs, et la réhabilitation dans les doctrines, de tous les vices et de toutes les ignominies qui ont ruiné et dépeuplé le monde païen. Le christianisme a pu seul, il y a dix-huit siècles, tirer le monde de cette ruine, et seul aujourd'hui il pourra nous en préserver.

VII. Il y a des signes non équivoques qui pourraient faire appréhender le retour du mal dans lequel s'est abîmé le monde païen, si nous n'avions le christianisme pour en arrêter les ravages. Il y a plus de trente ans que M. Rubichon faisait remarquer que depuis que le philosophisme avait détruit ou altéré les institutions catholiques de l'Espagne, la population de cette noble contrée avait commencé à décroître. Dans la Galice, qui

1. *Dictionn. d'Écon. polit.*, v° *Population*, § 5.

avait été le principal théâtre des entreprises du philosophisme contre l'Église, la population avait diminué très rapidement à partir de 1787, tandis qu'auparavant elle s'accroissait lentement, mais constamment et régulièrement. Au contraire, dans le royaume de Jaen, situé au revers des montagnes de la Sierra Morena, hors de toutes les grandes routes, sur lequel le bras de la philosophie ne s'était pas étendu, parce qu'il ne présentait rien à confisquer, la population continue, à la même époque, à croître notablement. M. Rubichon fait voir que le mal s'étendit à toute l'Espagne : « Les recensements de MM. d'Aranda et Florida-Blanca prouvent que les mesures de ces ministres avaient arrêté en Espagne un cours de prospérité et d'accroissement qui, à cette époque, était commun à toute l'Europe. Qu'on en juge par ce tableau :

Population en 1767................	9,308,804
— en 1787................	10,409,879
Augmentation......	1,101,075

» *L'effet de la ruine du clergé se fit bien vite sentir* puisque, de 1787 à 1797, la population ne s'était avancée qu'à 10 541 831, c'est-à-dire que son accroissement qui, dans les vingt précédentes années, avait été de 1 101 075, ne fut que de 273 071 ; et si je ne craignais de diminuer les effets des justes remords de ceux qui, de 1808 à 1814, ont fait la guerre à l'Espagne et l'ont rendue le théâtre le plus tragique de l'histoire par les meurtres, les pillages, les incendies, la famine et la peste, je dirais que, même au milieu de cette image de

l'enfer, l'Espagne a augmenté de population et de richesses. La guerre, faite même d'une manière sauvage, est dans l'ordre des impénétrables décrets de la Providence; voulant punir, mais non détruire l'espèce humaine, elle donne de prompts moyens de réparation contre les fléaux inhérents à l'humanité. Mais jusqu'à présent elle ne lui en a pas donné contre la philosophie moderne, parce que celle-ci, pire que l'enfer, n'appartient vraiment pas à l'humanité. C'est lorsque les peuples se croient dans la paix la plus profonde, qu'elle exerce le plus de ravages [1]. »

C'est, en effet, quand le sensualisme croit s'affermir dans la souveraine et paisible possession des jouissances matérielles, que l'avenir de la société est menacé par les précautions mêmes qu'elle prend pour que ce bien-être, dont elle a fait son idole, ne puisse lui échapper. C'est au milieu d'une paix rarement interrompue depuis près de cinquante ans, et d'un développement matériel sans précédents dans le monde, que le mal qui menace la société à la source même de ses progrès, en arrêtant le progrès normal de la population, se révèle à tous les observateurs attentifs. La religion est ici d'accord avec la science qui met en lumière les faits de la vie sociale, et le statisticien se montre aussi alarmé que le prêtre. Les appréhensions et les avertissements de la religion ont trouvé en Mgr Luquet, évêque d'Hésébon, un savant et éloquent interprète. Au commencement de l'année 1857, le vénérable prélat exprimait ses craintes

1. *De l'Action du clergé dans les sociétés modernes*, p. 179, édition de 1829.

dans une lettre adressée à l'*Univers*, et découvrait à tous les yeux, avec une sainte liberté, les causes profondes du mal. Comme le fait remarquer M. Louis Veuillot en reproduisant la lettre de Mgr Luquet, il n'était pas le premier à rappeler les anathèmes de l'Église contre ces désordres par lesquels le mariage, perdant son caractère religieux, n'est plus l'union sanctifiée de l'homme et de la femme pour donner des enfants à l'Église, mais une association dont les contractants déclinent, autant que possible, les charges sacrées. « Plusieurs fois déjà, dit l'éminent publiciste, les gardiens de la morale religieuse ont élevé publiquement la voix contre cet infâme désordre, et la philosophie incrédule leur a répondu par de brutales injures. Mgr Affre, de sainte mémoire, en a parlé dans un de ses premiers mandements comme archevêque de Paris. D'autres évêques ont témoigné leur douleur et leur effroi. »

Après avoir rappelé le fait de l'affaiblissement graduel dans la fécondité de la race humaine en France, et indiqué les causes auxquelles le matérialisme le rapporte, Mgr Luquet assigne au mal ses véritable causes : « L'aspiration universelle à sortir de la condition où la Providence nous a fait naître, le fatal principe : *Multiplier les besoins pour multiplier les produits*, appliqué avec un emportement qui attend une digue ; le luxe et l'amour du plaisir, la soif d'argent et de gain qui en sont la suite, éloignent du mariage ou introduisent dans l'union des époux un désordre tel qu'il nous semble de nature à causer la ruine d'un peuple. » Puis le vénérable écrivain insiste sur la réalité malheureuse-

ment trop peu contestable des faits : « Tous les prêtres » n'ont pas traversé, en des passages aussi dangereux » que nous, ce que les saints nomment le fleuve d'ini- » quité, débordé depuis le péché d'Adam sur la route » des hommes. » Tous heureusement n'ont pas vécu longtemps dans les conversations et dans les affaires du monde; à plusieurs donc on pourrait répondre : « De » faux rapports vous ont trompés ; on vous a effrayés » d'un mal imaginaire en vous l'exagérant. Cette diffi- » culté, on ne saurait nous la faire. » Ce que nos oreilles ont entendu, il y a bien longtemps, y retentit encore aujourd'hui, et n'a jamais cessé de s'y faire entendre. Nos yeux, comme il y a quinze et vingt ans, voient encore couler, sur des tombes ouvertes par la justice de Dieu, les larmes qu'amenaient des pertes sans consolation. Ceci, comme tout le reste, nous l'affirmons sur preuves. En certaines contrées, dans ce pauvre pays de France, « si aimé du bon Dieu, » et si ravagé par le mal; en certaines classes de la population, écoutons les conditions réglées à l'avance pour des projets de mariage, et nous entendrons exposer sans honte le mystère d'iniquité. Dans les enseignements des gens instruits, des hommes de confiance, des pères de famille que nous savons, il se prononce des paroles que notre plume se refuse à transcrire. Elles couvrent de honte le front et navrent l'âme de douleur. Philosophes sans foi, libres penseurs qui prétendez rendre le monde heureux et le moraliser sans l'Église, voilà ce que pratiquent vos disciples publiquement, ouvertement, à la face de Dieu et des hommes. Voilà ce que les plus influents parmi eux enseignent aux pauvres ouvriers, au peuple

de la campagne, partout où la parole du sacerdoce a perdu son action. »

Tel est le langage de ceux qui ont mission pour rappeler aux peuples, au nom de Dieu, les grandes lois de leur vie spirituelle, qui sont aussi les lois de leurs progrès dans la vie temporelle. Le langage des statisticiens et des économistes n'est pas moins frappant, parce que, tout en restant dans le domaine des faits positifs et des intérêts temporels, il révèle la même situation et exprime les mêmes craintes.

Personne n'a, en ces matières, plus d'autorité que M. Legoyt, aussi bien par l'étendue et la sûreté de sa science que par sa position comme chef du bureau de la statistique. Voici comment s'exprime ce savant statisticien, dans un travail où il étudie les résultats des dénombrements de la population faits en France depuis le commencement de ce siècle : « Quand on consulte, dans la *Statistique générale de France*, le tableau des résultats du mouvement de l'état civil en France depuis 1800, on est frappé de ce fait que, même dans l'hypothèse de l'omission sur les registres de l'état civil d'un grand nombre de décès militaires du dehors, dans la période de 1800-1815, le relevé de ces registres se solde toujours par un excédent de naissances. Ce n'est qu'en 1854 que, pour la première fois, le perpétuel triomphe de la vie sur la mort s'arrête et fait place, sous l'influence de trois fléaux qui, il est vrai, n'avaient jamais agi simultanément en France, au phénomène contraire. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que cet excédent de naissances n'est pas le résultat de leur accroissement numérique, puisque leur nombre n'a pas sensiblement

varié depuis 1806, malgré l'augmentation progressive de la population, mais bien de la diminution des décès. Ainsi, c'est par le prolongement en quelque sorte continu de la durée de la vie moyenne en France, signe évident de la diffusion du bien-être, et *non par* la fécondité des mariages, que notre population s'accroît. Une pareille situation est excellente, sans doute, mais à une condition : c'est que l'affaiblissement graduel de cette fécondité, observé depuis près de trente ans, ne dépassera pas certaines limites, et c'est ici que de véritables préoccupations peuvent légitimement se manifester.

» Il est nécessaire, nous le répétons, que ce ralentissement de fécondité ne dépasse pas une certaine proportion, car le prolongement de la durée moyenne de la vie ayant ses limites fixées par la nature, il pourrait arriver un moment où, par suite d'une diminution progressive de la force reproductive du pays, on arriverait d'abord à l'équilibre entre les naissances et les décès, ce qui constituerait un état stationnaire, puis à un excédent régulier des décès, c'est-à-dire à la dépopulation. Ainsi, par exemple, dans la période 1851-1854, le nombre moyen des naissances par mariage est tombé à 3,14. Sur ce nombre, et en admettant que les 3,14 enfants arrivent à l'âge de la virilité, deux sont destinés à remplacer leurs parents, de sorte que l'accroissement de la population est subordonné à la survie du reste, c'est-à-dire de 1,14. Maintenant, si nous supposons que le rapport général des naissances aux mariages descende, comme dans la plupart des départements de l'ancienne Normandie, à 1 sur 2 et une fraction, notre

population entrera dans une phase de décadence inévitable, précisément comme la population normande. Mais cette crainte est prématurée[1]. »

1. *Journal des Économistes*, nouvelle série, tome XIII, p. 330.

M. Legoyt établit comme suit la diminution progressive de la fécondité des mariages depuis le milieu du siècle dernier jusqu'en 1864 :

« En se reportant au tableau du mouvement de l'état civil de 1770 à 1784, on voit, en effet, que le nombre des enfants, rapproché de celui des mariages, descend successivement de 4,79 en 1770-74, à 4,35 en 1775-79, et à 4,17 en 1780-84.

» En 1778, les économistes étaient déjà frappés de cet affaiblissement de la fécondité. L'un d'eux, Moheau, signale la rareté croissante des nombreuses familles et l'attribue aux progrès du *luxe*. Le luxe, d'après cet écrivain, agirait à deux points de vue, comme obstacle au mouvement de la population : d'abord, en portant les époux à restreindre volontairement les charges de la famille, puis en favorisant un développement inusité de la classe des domestiques, voués par profession au célibat. (*Recherches sur la population*, 1778.)

» Voyons maintenant dans quelles proportions la fécondité *légitime* (nombre d'enfants par mariage) s'est réduite en France de 1800 à 1860 :

1800-1815.......	3,93	1841-1845......	3,21
1820-1830.......	3,70	1846-1850.......	3,18
1831-1835.......	3,48	1851-1855.......	3,10
1836-1840.......	3,25	1856-1860......	3,02

» Dans les quatre années qui suivent se manifeste une tendance, quoique bien faible encore, à une situation meilleure, le rapport se relève, en effet, à 3,08, de 1861 à 1864.

» Pour établir, dans des conditions identiques, une comparaison avec le dernier siècle, nous avons rapporté, de nos jours, la totalité des naissances aux mariages, et obtenu les deux coefficients de fécondité ci-après :

1770-1774......	4,79	1861-1866......	3,32

« La différence est de 42,50 pour 100. »

(*Journ. des Econom.*, 3e série, tome VI, — 15 juin 1867, p. 360.)

La statistique de la population pour les dernières années montre

Loin de considérer cette crainte comme prématurée, nous la croyons actuellement très justifiée. M. Legoyt pense qu'en vertu de la loi par laquelle la population se proportionne aux subsistances, lorsque la situation économique sera redevenue meilleure qu'elle n'était dans les années 1851 à 1854, par une diminution de la cherté ou une hausse des salaires, on verra les mariages, dont le nombre n'a cessé de s'élever, devenir plus féconds. Évidemment, M. Legoyt, très habile à établir les chiffres, se trompe sur le mode d'action des causes, qui sont toutes dans l'ordre moral. Cette prudence prévoyante des familles durant les temps de crise, que M. Legoyt loue, et qui a son mobile dans l'amour des jouissances matérielles, loin de s'affaiblir à mesure que croîtra la prospérité matérielle du peuple, ne fera que gagner. Le nombre des mariages augmentera, mais leur fécondité diminuera, comme elle a constamment diminué depuis cinquante ans[1].

que rien n'est changé dans cette situation, laquelle est un symptôme de décadence sociale des plus alarmants. En 1879, l'*Annuaire de l'Économie politique*, étudiant le mouvement de la population pendant l'année 1876, « prévoit pour la France un nouvel abaissement dans le chiffre déjà si peu élevé des naissances ». Cet abaissement se réalise en effet pour l'année 1877 (*Annuaire* de 1880), et, comme il semble dû à une diminution dans le nombre des mariages, on peut conclure que rien n'est changé en France quant au mouvement d'accroissement de la population, et qu'il continue à s'opérer avec une lenteur qui menace la France d'une infériorité fatale à l'égard des nations chez lesquelles le vice rationaliste n'exerce pas le même empire.

1. « Il est maintenant de la dernière évidence pour tout le monde, dit M. Maurice Block, que ce n'est pas l'excès de la mortalité qui ralentit notre accroissement, mais la diminution des naissances. La diminution des naissances ne saurait être ramenée à des causes phy-

M. de Lavergne, bien compétent à coup sûr sur ces questions, se montre également alarmé des résultats des dénombrements de 1851 et de 1856. « D'après ces dé-

siques, recherchons donc les causes sociales. La plus puissante entre toutes, est ce qu'on pourrait appeler la *stérilité calculée*. Beaucoup de familles limitent le nombre de leurs enfants, pour ne pas trop diviser leur propriété. On voudrait assurer aux enfants une aisance au moins égale à celle dont on a joui, et, pour ce but, on s'impose des sacrifices de toute nature. » (*Journal des Écon.*, 3e série, tome V, 15 mars 1867, p. 425.)

M. Hippolyte Passy, dans la réunion de la Société d'Économie politique, du 5 février 1865, avec l'autorité qui s'attache à son nom, nous fournit des données très instructives sur les conséquences sociales de cette *stérilité calculée :*

« La population, au lieu d'augmenter, décroît lentement en Normandie, et cela depuis trente et quelques années. Jamais cependant l'industrie n'y a été aussi florissante, jamais l'agriculture n'y a tiré aussi bon parti des terres, et jamais les campagnes n'ont été aussi riches et leurs habitants en possession d'autant de bien-être; jamais non plus les gages et les salaires des ouvriers attachés aux exploitations rurales n'ont été si élevés. Ils ont augmenté des deux cinquièmes, car l'on paye jusqu'à 500 francs des hommes qui, en 1830, n'en recevaient que 300 ou 350, et de plus on se nourrit infiniment mieux, et par conséquent plus chèrement. D'où vient donc cette diminution de la population? Ce n'est pas l'effet de l'émigration, car les Normands se trouvent assez bien chez eux pour ne pas aller chercher ailleurs les moyens de subsistance qu'ils ont abondamment : c'est l'effet d'une moindre fécondité des mariages dans les campagnes et seulement dans les campagnes... En Normandie, la prévoyance, la crainte de s'appauvrir, de se créer des embarras par un trop grand nombre d'enfants à élever et à nourrir, domine de telle sorte au sein des familles rurales que les naissances n'arrivent plus au chiffre nécessaire pour compenser celui des décès. On y pèche aujourd'hui par excès de prudence, et le désir chez les paysans d'amender leur situation, d'acquérir la terre et d'étendre leurs petits domaines, opère avec une activité fâcheuse à plus d'un égard. — Il en est de même sur quelques autres points de la France, et de même encore dans quelques-uns des pays de l'Europe. L'aisance acquise y fait prévaloir, je ne dis pas la continence volontaire, mais la peur d'avoir trop d'en-

nombrements, dit-il, une nation de 36 000 000 d'âmes ne s'est accrue en cinq ans, de 1846 à 1851, que de 382 000, et en cinq autres années, de 1851 à 1856, de 256 000.

fants, et les familles deviennent de moins en moins nombreuses. C'est ce qui se passe en Suisse, par exemple, dans plusieurs cantons où la classe rurale jouit du bien-être le plus réel et le plus assuré. » (*Journal des Économistes*, ibid., p. 313.)

Cette violation des lois providentielles de la vie humaine a pour conséquence ordinaire la dégradation des mœurs. C'est ce qu'a fait remarquer M. Jules Duval, dans cette même réunion :

« M. Duval dit qu'un document qu'il a eu naguère sous les yeux constate que, dans le canton de Genève, les familles rurales, plus encore que les familles ouvrières, réduites à un ou deux enfants et vivant dans l'aisance, tombent dans l'ivrognerie, s'ennuient et s'hébètent. Dans les villages des environs de Paris, où les mêmes calculs réduisent de même le nombre des enfants, les énormes gains qui se font dans la semaine aux halles de Paris se dépensent, le dimanche, en folles orgies. La quasi-stérilité des mariages correspond à la décadence morale, parce que la haute et patriotique ambition de fonder des familles et des colonies est un ressort nécessaire pour fortifier les âmes contre les tentations des frivoles et basses jouissances. » (*Ibid.*, p. 318.)

Dans les *nombreuses* familles, au contraire, on trouve, avec le travail, les vertus qui font les *hommes utiles* et les *sociétés vraiment puissantes*. M. Maurice Block dit très bien, dans l'article que nous avons cité au commencement de cette note :

« La limitation du nombre des enfants ne peut que les maintenir dans une certaine médiocrité, à leur préjudice et à celui du pays. Ces enfants ne sont pas toujours élevés à l'école du travail ; leur fortune étant faite, plusieurs d'entre eux se complairont dans l'oisiveté. Quelques-uns mangeront leur avoir ; d'autres se contenteront de remettre intact à leurs enfants l'héritage qu'ils ont reçu de leurs pères. Dans les familles nombreuses, l'esprit est tout autre que dans les familles où l'on n'a aucune confiance dans l'avenir. Les enfants savent qu'ils auront à se faire une position, ils travailleront, et il en est qui veulent tout devoir à eux-mêmes. Pourtant la fortune de leurs parents ne leur est point inutile. Un capital, même petit, des relations établies, un nom considéré, sont d'excellents points d'appui pour le levier du travail. Une nation où de pareilles familles foi-

Ces deux chiffres font soupçonner quelque mal profond qui arrête la France dans ses progrès. » Répondant aux observations dont ses appréciations avaient été l'objet à l'Académie des sciences morales, M. de Lavergne maintient que, pris dans leur ensemble, au point où ils sont parvenus et avec les caractères généraux qu'ils présentent, les faits qu'il a signalés sont des plus regrettables et offrent le caractère le plus affligeant. « Le mal, dit-il, l'emporte sur le bien. Quant aux causes, elles ne peuvent être toutes accidentelles, car le ralentissement dans le progrès de la population remonte à dix ans, et tout le monde sait qu'elle marchait déjà en France avec une lenteur particulière avant 1847[1]. »

Quand M. de Lavergne étudie les causes, c'est le luxe qu'il signale comme la source principale et constante du mal. « Le goût du luxe a été de tout temps poussé fort loin en France, mais tout le monde sait qu'il s'est beaucoup accru dans ces dernières années. Or le luxe a des effets parfaitement connus sur le développement de

sonnent progresse avec une rapidité dont d'autres n'ont aucune idée.

» Ainsi, quand on compare à la France, soit l'Allemagne, soit l'Angleterre, on se borne à parler des populations qui sont restées dans le pays. Et les centaines de mille ou les millions qui ont fait fortune ailleurs, pourquoi ne les compte-t-on pas ? Ce n'en est pas la partie la moins intelligente, la moins courageuse, la moins énergique, la moins utile à l'humanité et même à leur patrie. Ces émigrants, ces colons, sont, ou des familles nombreuses en entier, ou leurs cadets. Ce sont eux qui ont défriché l'Amérique, qui ont peuplé l'Australie, et, ô misère ! ces peuples à essaims croissent et se multiplient plus vite que nous, qui n'envoyons à l'étranger que de rares représentants de notre nationalité. »

1. *Journ. des Écon.*, 2e série, tome XIII, p. 225 à 233.

la population. Rien n'est plus facile que de confondre la corruption des mœurs avec la continence volontaire de Malthus, car les conséquences de l'une et de l'autre se ressemblent, mais la différence réelle est immense; la continence volontaire est une vertu; c'est la loi du devoir appliquée à la satisfaction de l'un des penchants les plus impérieux de l'homme; l'abus des plaisirs et les honteux calculs de l'égoïsme sont des vices.

» J'ai loué la prudence qui porte quelques-unes de nos populations à pratiquer la continence volontaire. Je suis loin d'en dire autant du luxe. Entre la brutale insouciance du prolétaire qui met au monde des misérables sans s'inquiéter de leur avenir, et le non moins grossier sensualisme du viveur qui s'abstient d'avoir des enfants pour s'affranchir de toute prévoyance, il y a un monde. Malheureusement, c'est cette dernière tendance qui domine. Les populations urbaines l'emportent de plus en plus sur les populations rurales, et tous les chiffres de la statistique, rapprochés et comparés par M. Legoyt dans le *Journal des Économistes*, s'unissent pour démontrer que les premières s'abandonnent bien plus facilement que les secondes aux penchants nuisibles. La vie moyenne est plus courte, la proportion des mariages moins grande, le nombre des naissances moins élevé, le rapport des enfants naturels aux enfants légitimes plus considérable, et le chiffre des mort-nés plus fort dans les villes que dans les campagnes, et à Paris que dans les autres villes.

» On peut trouver quelque chose de contradictoire à accuser en même temps la misère et le luxe; mais ces deux maladies sociales n'ont rien d'inconciliable; au

contraire, tout ce qui porte atteinte à la production conduit à la misère, et ce n'est pas dans cette Académie qu'il doit être besoin de prouver que le luxe est un des grands ennemis de la production[1]. »

Un savant et éloquent écrivain, dont l'autorité est grande dans les sciences sociales, M. le baron Charles Dupin, attirait, il y a bientôt quinze ans, l'attention du Sénat sur cette diminution constante de la fécondité

1. *Journ. des Econ.*, tome XIV, p. 375. — Dans une note lue récemment en séance de l'Académie des sciences morales et politiques, M. de Lavergne signale l'amélioration légère qui s'est produite, durant la dernière période quinquennale, dans le mouvement de la population française. Mais il reconnaît que cette amélioration passagère n'est pas de nature à dissiper toutes les craintes :

« J'ai dû remplir, il y a dix ans, dit-il, un pénible devoir, en appelant l'attention de l'Académie sur les symptômes effrayants que venait de révéler le dénombrement quinquennal de la population nationale. Cinq ans après, en rendant compte du dénombrement de 1861, j'ai eu à constater que si les phénomènes généraux persistaient, ils avaient un peu perdu de leur intensité. Aujourd'hui, une nouvelle période de cinq ans s'est écoulée ; je puis signaler une nouvelle amélioration, mais qui ne suffit pas encore pour nous ramener à l'état normal. » (*Journal des Économistes*, 3e série, tome VII, juillet 1867, p. 109.)

L'éminent académicien admet que la diminution des naissances est une des causes du mal : mais il en trouve la cause la plus active dans l'accroissement des décès, provoqué particulièrement par les grandes guerres que la France a eu à soutenir en 1854 et en 1859. Un fait reste toujours constant, c'est la diminution progressive de la fécondité des mariages en France depuis un siècle. La guerre n'a fait que révéler à tous les yeux le péril de cette situation. Peut-on dire qu'un pays soit dans son état normal, par rapport à la population, lorsqu'il ne peut, sans redouter une diminution vraiment effrayante de ses forces, supporter les chances ordinaires de la vie des peuples ? Le progrès est l'état normal des sociétés. Un peuple où l'accroissement de la population est rendu très lent, par des causes qui tiennent à ce qu'il y a de plus profond dans les mœurs, peut-il compter sur une longue période de puissance et de progrès ?

des familles », qui compromet le présent et menace l'avenir, » et c'est au luxe qu'il l'attribue[1].

M. Dupin aîné parle de même sur le luxe : « Le luxe envahit les classes moyennes, il y produit la gêne. Les revenus, qui suffisaient jadis à une vie modeste et contenue, ne suffisent plus ni à l'éducation littéraire et scientifique des enfants, ni à la dot des filles, qui se marient difficilement, par la crainte qu'ont les maris de ne pouvoir supporter les charges du mariage. Pour remédier à cet inconvénient, faudra-t-il, comme jadis à Rome, porter des lois contre le célibat[2] ? » Au fait, quand on revient aux mœurs du paganisme, ne faut-il pas revenir à ses lois ?

Et ce n'est pas seulement dans les villes que s'exerce cette désastreuse influence du matérialisme sur la population. M. Raudot établit que la campagne en est infectée presque autant que la ville. « Dans les classes riches ou aisées, dit M. Raudot, les dépenses multipliées et inévitables d'une nombreuse famille, qui coûte toujours et ne rapporte rien, les dots à donner à ceux qui se marient, les exigences du luxe, le désir de laisser à chacun de ses enfants une position à peu près égale à la sienne, tout cela fait qu'en général on a un petit nombre d'enfants. Ce fait frappe tous les yeux; mais, si l'on veut bien regarder, dans les campagnes on verra, contrairement à l'opinion commune, le même fait se produire. Les paysans propriétaires, qui ont la

1. Séance du 25 juin 1867.
2. *Journ. des Econom.*, tome XIII, p. 232.

passion de la terre, qui la divisent presque toujours dans leurs successions morceau par morceau, dans la crainte d'être trompés en faisant des lots comprenant des pièces différentes, savent parfaitement néanmoins que le morcellement excessif déprécie la propriété, rend la culture plus difficile et plus dispendieuse. Chacun d'eux voudrait bien garder intact ce qu'il a et même l'arrondir. Les paysans sont aristocrates; les gros ne voudraient pas déchoir. Pour éviter l'action de la loi qui diviserait leurs champs entre tous leurs enfants également, et les émietterait encore davantage, ils n'ont plus que très peu d'enfants... Je connais un village de quatre cents habitants, tous petits propriétaires extraordinairement attachés à leurs champs, se disputant au poids de l'or ceux qui sont à vendre, très laborieux, très économes, fort religieux, au moins à en juger par les actes extérieurs; il y a maintenant plus de trente ménages qui n'ont qu'un enfant unique; ils se moquent de l'égalité des partages. L'accroissement si faible de la population en France se fait à peu près exclusivement par ceux qui n'ont rien, grave sujet de réflexions. Cette lenteur dans l'accroissement de la population est une chose fort grave. Au commencement de ce siècle, la France était l'État qui, en Europe, avait la population la plus nombreuse. Supposons que les choses suivent la marche qu'elles ont maintenant, que nos voisins continuent à faire deux ou trois pas quand nous en faisons un seul; dans un siècle, la Russie aura cent vingt millions d'habitants; l'Allemagne, soixante-quinze; l'Angleterre, cinquante-sept, sans compter ses colonies, et la France, cinquante seulement. Qu'arrivera-t-il

alors? La France sera-t-elle encore la première des nations[1] ? »

Toutes les erreurs sociales du temps poussent à ces déplorables conséquences. L'esprit démocratique et l'esprit matérialiste, que tant d'affinités unissent, peuvent revendiquer une part égale dans cette affligeante situation, et doivent faire naitre, pour l'avenir de nos sociétés, d'égales alarmes. Parmi les signes qui font présager la décadence d'un peuple, il n'en est pas de plus grave que l'affaiblissement de la fécondité de la race humaine, puisque cette fécondité est le premier et le plus essentiel des éléments du progrès. On a peine à comprendre que, lorsque de pareils faits se révèlent avec une pareille évidence, il se trouve des hommes que les vues étroites du matérialisme captivent au point de leur faire prendre pour un bien ce qui est un des plus grands périls, comme un des plus grands châtiments dont une société puisse être menacée. Il s'en rencontre pourtant, et les observations présentées par M. Dunoyer à l'Académie des sciences morales, au sujet de la note de M. de Lavergne dont nous avons donné des extraits, en font tristement foi : « Je regrette, a-t-il dit, que M. de Lavergne, dans les faits très dignes d'attention qu'il vient de placer sous les yeux de l'Académie, ait omis de dire, ou n'ait dit que très incidemment et en finissant, comment ces faits devaient être appréciés et expli-

1. Voy. le *Correspondant* du 25 mai 1857, p. 56. — M. Le Play affirme également que « toute enquête faite en France sur la partie la plus intelligente de la petite propriété démontrera qu'elle tend de plus en plus à se constituer sur le principe de la stérilité du mariage ». Voy. *les Ouvriers européens*, monog. XXX, B.

qués. Il les a signalés comme très graves, et le sentiment qui domine dans tout le cours de son exposé est, il me semble, un sentiment très vif d'inquiétude et de regret. Cependant il serait possible à la rigueur, et M. de Lavergne sait cela aussi bien que moi, que la population demeurât stationnaire dans un pays, et même qu'elle y subît une certaine décroissance, sans qu'il y eût sujet de s'en alarmer. Il serait possible qu'un tel fait coïncidât avec un surcroît d'industrie et d'activité, avec une aisance plus générale et plus grande, avec des mœurs plus perfectionnées, *avec quelque chose de plus sûr et de mieux réglé dans le mouvement des naissances*, c'est-à-dire dans le gouvernement des intérêts impérieux qui déterminent ce mouvement. Et l'on ne disconviendra sûrement pas qu'un entier ralentissement, et même un certain décroissement de la population, qui serait accompagné de telles circonstances et imputable à de telles causes, ne dût pas être un fait heureux[1]. »

Lorsque de telles paroles sont prononcées, au sein de l'Académie des sciences morales, par l'ancien préfet de la Somme, celui-là même qui adressait aux ouvriers de son département les conseils de prudence conjugale que l'on sait, il est aussi impossible de se tromper sur leur signification que de n'en point être sérieusement alarmé. Quand les hommes éclairés d'une société s'aveuglent à ce point sur ses plus graves périls, quand ils s'obstinent, en présence de faits qui parlent si haut, à se détourner de la vérité chrétienne, pour aller chercher je ne sais quel idéal de misérables jouissances par un retour à ce

1. *Journal des Économistes*, 2e série, tome XIII, p. 229.

que les mœurs païennes avaient de plus abject, on se demande si, au milieu de tant de coupables erreurs, M. Proudhon n'aurait pas énoncé une menaçante, mais trop certaine vérité, quand il dit : « La luxure publique aidant, le concubinage stérile remplaçant le mariage prolifique, nous marchons aux destinées de la Rome impériale[1]. »

VIII. Le paganisme a toujours cherché, par des pratiques contre nature, à contenir le mouvement ascendant de la population, au profit des appétits matériels ; l'infanticide et l'infamie des mœurs, en même temps que l'oppression et l'exploitation des faibles, ont toujours été les moyens par lesquels il le prévient ou le réprime, suivant les circonstances. Or cette pratique du paganisme, où l'ignominie le dispute au crime, a toujours eu pour résultat la ruine des sociétés qui s'y sont livrées. Les doctrines qui placent la fin de l'homme en lui-même ont toujours cherché dans l'état stationnaire la possession assurée des jouissances terrestres, et elles ont toujours abouti, par la dégradation des mœurs, à l'épuisement et à l'anéantissement des peuples.

On a vu, au début de ce chapitre, comment les philosophes de l'antiquité comprenaient l'équilibre de la population et par quels moyens ils prétendaient le réaliser. Ces théories, si révoltantes qu'elles nous paraissent, n'étaient qu'un faible reflet des mœurs des sociétés païennes. Ces sociétés nous offrent, dans leurs dernières applications, les principes que le sensualisme économique prétend substituer aux principes qui font la force

1. *De la Justice*, tome I, p. 349.

et l'honneur de nos sociétés chrétiennes. Il y a donc autant d'intérêt que d'à-propos à montrer comment le monde antique fut conduit, par ces principes, à l'agonie lente dans laquelle il finit par s'éteindre.

C'est un point établi que la Grèce, l'Italie et les contrées les plus civilisées de l'empire romain, jadis couvertes de populations si actives et si prospères, étaient devenues désertes dans les premiers siècles de notre ère. La dépopulation est le fait capital par lequel la décadence du monde antique se révèle à tous les yeux. Elle est la conséquence, et comme le résumé de toutes les misères sous lesquelles la civilisation païenne succombe. Nous avons sur ce fait les témoignages les plus nombreux et les plus décisifs. Tous les historiens de l'antiquité le reconnaissent, et, de notre temps, M. Wallon, dans son *Histoire de l'esclavage*, et M. Dureau de la Malle, dans l'*Économie politique des Romains*, l'ont particulièrement fait ressortir. Pour la Grèce, les témoignages les plus explicites, outre ceux de Strabon et de Pausanias[1], nous sont fournis par Polybe et par Plutarque. Polybe nous donne une idée de l'étendue du mal quand il dit, à propos des souffrances et des humiliations qui affligeaient son époque : « Citons ce décroissement de la population, cette pénurie d'hommes qui, de nos jours, se fait sentir dans toute la Grèce, et qui rend nos villes désertes, nos campagnes incultes, sans que cependant des guerres continuelles, ou des fléaux tels que la peste aient épuisé nos forces[2]. » Plutarque atteste le progrès du

1. Strabon, liv. VIII et IX. — Pausanias, liv. VII, VIII et IX.
2. *Hist. générale*, liv. XXXVII, 4.

mal au premier siècle de notre ère, quand, au milieu d'un monde que la dépopulation envahit partout, il nous représente la Grèce comme un désert, et qu'il affirme que de son temps elle n'aurait pu, en réunissant toutes ses ressources, fournir les trois mille hoplites qu'au temps de la splendeur de la nation hellénique la seule ville de Mégare envoyait à la bataille de Platée[1]. A Rome, au temps des Gracques, l'Italie a déjà perdu une grande partie de sa population libre. Des Gracques à Auguste, le mal s'accroît rapidement et il fait dire à Tite-Live, lorsqu'il compare l'Italie de son temps, quant à la population, avec l'Italie telle qu'elle était au temps qui suivit l'application des lois liciniennes : « Le luxe et les richesses se sont seuls accrus et nous épuisent[2]. » On sait combien la législation romaine fit d'efforts pour arrêter les désastreux effets de cette dépopulation croissante, et l'on sait aussi que ces efforts restèrent toujours sans succès. De l'Italie, l'épuisement gagne insensiblement les provinces. La population esclave fait défaut comme la population libre; Rome et les provinces sont désertes, et l'on peut dire que la civilisation ancienne s'éteint par l'extinction des races qui en

1. Plutarque parle en termes très exprès de la pénurie d'hommes qui, de son temps, se faisait sentir partout : Τῆς κοινῆς ολιγανδρίας, ἥν αἱ πρότεραι στάσεις καὶ οἱ πόλεμοι περὶ πᾶσαν ομοῦ τι τὴν οἰκουμένην ἀπειργάσαντο. *Il caractérise la situation générale de la Grèce*, quant à la population, par ces mots : τῆς Ἑλλάδος τὴν ἐρημίαν. *De Defectu oraculorum*, VII, édit. Didot, p. 504, 20.

2. Voy. l'*Écon. polit. des Romains*, de M. Dureau de la Malle, livre II, ch. I, VII et VIII; livre III, chap. XXI, XXII et XXIII. — M. de Champagny, *les Césars*, I, p. 37 et suiv., 191, particulièrement tome III p. 161 et suiv., 1re édition.

avaient porté si haut l'éclat, et qui, à la fin, succombent par le progrès continu de leurs vices [1].

Ce qui domine, en effet, dans les causes qui amenèrent ce lamentable résultat, c'est l'influence des passions orgueilleuses et sensuelles sous le joug desquelles l'antiquité était courbée. Polybe, dans le passage que nous avons cité plus haut, après avoir constaté le fait de la dépopulation de la Grèce, en indique les causes, et il les trouve dans la corruption des mœurs. « Au milieu d'une population livrée tout entière à l'orgueil, à l'avarice, à la paresse, qui ne veut ni se marier, ni nourrir les enfants nés en dehors du mariage, ou du moins n'en nourrir qu'un ou deux, afin de leur laisser de plus grandes richesses et de les élever au sein de l'abondance, le mal a secrètement grandi avec rapidité. Sur ces deux enfants, la guerre ou la maladie en détruisent souvent un; par là les maisons sont devenues peu à peu solitaires, et, de même que parmi les essaims d'abeilles, les villes ont perdu, avec leur population, leur puissance. A quoi bon, encore une fois, aller demander aux dieux les moyens de réparer un tel dommage? Le premier homme venu nous dira que, pour y remédier, nous n'avons qu'à corriger nos mœurs, ou du moins à obliger, par une loi, les pères à élever tous leurs enfants. Il n'est plus besoin ici de devins ni d'augures [2]. »

Telle est l'opinion d'un des plus profonds politiques de l'antiquité sur les causes de l'extinction de la population dans le monde païen. Il les trouve dans l'orgueil,

1. Voy. M. Wallon, *Histoire de l'esclavage*, tome III, p. 294 à 303.
2. Liv. XXXVII, 4.

en même temps que dans l'avarice et la paresse, fruits de la sensualité. C'est par les conséquences sociales de ces vices qu'un savant de nos jours explique, avec une sagacité supérieure, ce même fait de la dépopulation de l'antiquité. Ses recherches sur ce point sont décisives; il nous suffira de les résumer pour donner la preuve de nos assertions [1].

Peut-être, dans son étude sur les causes générales qui s'opposèrent, chez les Grecs et les Romains, au développement de la population, M. Dureau de la Malle accorde-t-il trop d'importance aux causes purement politiques. Mais il est facile, avec un peu de réflexion, de retrouver, sous les faits de l'ordre politique, les causes plus profondes qui, par les mœurs, donnent l'impulsion à la vie sociale. Ainsi, l'orgueil païen trouvait dans la cité son expression la plus haute; et c'est de cet orgueil que dérivent les théories politiques de l'antiquité sur la nécessité de maintenir la cité dans son état normal par l'équilibre de la population, avec les odieuses conséquences qui en étaient tirées quant au droit de la cité sur ceux de ses membres dont la vie n'était pour elle qu'une surcharge inutile. Il a pu arriver, comme le dit M. Dureau de la Malle, que cette constante préoccupation de l'harmonie de la cité ait aidé à légitimer et à propager la corruption des mœurs, notamment les débauches contre nature, si fréquentes dans le monde païen; mais au fond, c'était l'orgueil païen qui, dans ses aspirations à l'état stationnaire, faisait bon

1. M. Dureau de la Malle, *Economie. polit. des Romains*, livre II, chap. XIII.

marché des règles les plus sacrées de la justice et de la morale. La tendance qu'ont en général les oligarchies à restreindre les familles tient à des causes analogues, et l'on sait que les républiques de l'antiquité étaient de véritables oligarchies. Les guerres de cité à cité, qui étaient des guerres de destruction, et les dissensions civiles, avec les cruelles proscriptions qui les accompagnaient, avaient également pour source l'orgueil et la cupidité. On sait quels furent leurs effets sur la population. A Rome, la concentration des propriétés, les *latifundia*, furent une des grandes causes de la ruine et de l'extinction de la population libre. Mais est-ce que ce ne furent point l'orgueil, la cupidité et la paresse des grands, secondés par les vices des petits, qui agglomérèrent ces immenses domaines et les livrèrent à l'exploitation servile?

Le droit de vie et de mort qui a été attribué chez tous les peuples païens au père sur ses enfants tient en partie à des raisons politiques. Il ne faut pas que le citoyen, qui ne vit que pour la cité, élève des enfants que leur difformité ou la faiblesse de leur constitution rendraient inutiles au service public. Mais ce droit tient aussi, et principalement, à la liberté que le père se réserve, dans la civilisation sensualiste, de se décharger, par l'abandon des enfants, d'un fardeau qui lui rendrait la vie difficile. Ce droit sauvage du père de famille, et l'infanticide qui en est la conséquence, se retrouvent dans toutes les sociétés livrées au matérialisme. Les mœurs du paganisme chinois sont à cet égard les mêmes que les mœurs du paganisme antique; et nous avons vu que de nos jours les plus conséquents

parmi les disciples du sensualisme économique proposaient d'y revenir [1].

Est-il besoin, pour expliquer les causes sociales de la dépopulation des plus belles et des plus riches contrées du monde païen, que nous rappelions la luxure sans frein et l'épouvantable oubli des premières lois de la pudeur dans lesquels ce monde vivait, et auxquels les meilleurs d'entre les Grecs et les Romains ne purent se soustraire? On sait quelle place la prostitution tenait dans la vie antique; comment elle était autorisée, encouragée même par la religion; comment le commerce des courtisanes était, dans la vie des plus illustres et des plus sages, chose habituelle et avouée. Il y avait, d'ailleurs, dans les habitudes de l'antiquité un désordre plus honteux encore et non moins général, que dans nos mœurs on hésite à désigner par son nom : « Cet amour si honteux dans nos mœurs, dit M. Dureau de la Malle, était regardé comme utile et louable à Sparte, à Thèbes, chez les peuples dont les mœurs étaient les plus rudes et les plus sévères. Minos, Solon, presque tous les sages de la Grèce, prescrivaient, encouragaient cet amour infâme. » Appuyé sur un passage formel d'Aristote, M. Dureau de la Malle peut affirmer avec vé-

1. Sur le fait de la pratique presque générale de l'infanticide en Chine, il ne peut pas rester de doute. Les lois condamnent l'infanticide, mais les mœurs sont plus fortes que les lois. — Voy. M. l'abbé Huc, *l'Empire chinois*, tome II, chap. IX. — M. Milne, *la Vie réelle en Chine*, Ire partie, chap. III. — L'*Univers* du 31 août et du 4 septembre 1851. — Voy. aussi, dans le *Journal des Économistes* du 15 juin 1850, un article très intéressant et décisif de M. Natalis Rondot, l'un des délégués commerciaux qui firent partie de la mission de M. de Lagrenée en Chine.

rité que « dans presque toutes les républiques de la Grèce, l'amour antiphysique était une mesure politique employée par les législateurs afin de restreindre l'accroissement de la population ».

Les habitudes de débauche, qui ne faisaient que s'aggraver avec les raffinements de la civilisation, avaient pour conséquence naturelle l'extension indéfinie du célibat. Pourquoi s'engager dans les austères devoirs du mariage, alors que ni les croyances ni l'opinion ne mettent aucun frein aux passions, et alors que l'honneur même du mariage a disparu par l'infamie des mœurs? Ajoutons que la passion du luxe, dans laquelle viennent se résumer tous les vices des sociétés livrées à l'orgueil et aux sens, détournait encore du mariage par la crainte des charges qu'il entraîne. Le célibataire vivait entouré de parasites complaisants qu'attiraient ses profusions, ainsi que l'espoir de tenir quelque place dans son testament. La corruption faisait préférer la société de ces compagnons de débauche à la société de la famille. Au temps d'Auguste, il y avait plus de célibataires que d'hommes mariés parmi les citoyens romains [1]. Auguste eut beau, par la loi Papia Poppæa, faire du mariage une charge publique, et accumuler toutes les rigueurs de la loi civile contre les célibataires, l'éloignement pour le mariage n'en fut pas diminué. Le célibat était trop commode aux corruptions romaines, pour

1. Dion, LVI, 1, cité par M. Dureau de la Malle. N'en serait-il pas bientôt de même aujourd'hui, si la morale qui prêche l'onanisme conjugal pouvait pénétrer définitivement dans nos mœurs? Du mariage stérile et déshonoré par sa stérilité, à un célibat impur, il n'y a qu'un pas.

qu'on ne trouvât pas quelque moyen d'éluder la loi ou qu'on ne se résolût point à la braver.

Le grand instrument des corruptions de l'antiquité était l'esclavage. Avili par les passions de son maître, l'esclave renvoyait à l'homme libre tous les vices que la servitude lui avait imposés; il les lui renvoyait accrus de toutes les abjections de la servitude. L'exploitation de l'esclave par la cupidité du maître conduisait la race servile à une rapide extinction, en même temps que la prostitution la vouait presque entièrement à la stérilité. M. Dureau de la Malle a exposé dans leurs faits principaux ces influences destructives de l'esclavage. L'orgueil, la sensualité et la cupidité du maître, joints à la dépravation des esclaves eux-mêmes, les résument toutes; en sorte que la population esclave périssait par les mêmes vices sous lesquels succombait la population libre [1].

1. Voici comment s'exprime à ce sujet M. Dureau de la Malle : « Chez les Grecs et chez les Romains, la condition très dure des esclaves, mal logés, mal vêtus, mal nourris, condamnés aux travaux des usines, de la mouture des grains, aux fonctions les plus pénibles et les plus délétères dans la marine, les manufactures et les applications des procédés de l'industrie, leur inspirait nécessairement peu de désir de propager leur race. De plus, le nombre des esclaves femelles était très borné; on en consacrait un bon nombre à la prostitution, et les filles de joie sont, comme on sait, inaptes à la génération. Le *Digeste*, dans cette phrase d'Ulpien, offre un tableau curieux et dégoûtant des mœurs romaines « Nam in multorum » honestorum virorum prædiis lupanaria exercentur. » Les maîtres imposaient à leurs esclaves un célibat rigoureux; ils ne pouvaient jamais s'allier avec les classes libres. En outre, la modicité du prix des sclaves adultes empêchait l'intérêt personnel de trouver du profit à en élever. Considérés comme des bêtes de somme ou de trait, on usait, on abusait de leurs forces. Le calcul inhumain de l'avarice trouvait du profit à détruire, par un travail excessif, dans un temps

C'est donc en vain que l'orgueil rationaliste du paganisme prétend assurer le bien-être et le développement harmonique de la cité, en réglant la population par l'arbitraire de la volonté humaine, au mépris des dispositions de la Providence. C'est en vain qu'il aspire à l'existence unie et reposée de l'état stationnaire, espérant, par la puissance de la raison, réaliser, dans notre monde d'épreuves et de labeurs, cette constante béatitude, que ne peut connaître l'humanité avant d'être parvenue, par la peine et le sacrifice, à la glorification. La nature des choses l'emporte toujours ; elle ne laisse jamais impunies les tentatives par lesquelles l'homme prétend changer l'ordre établi par Dieu dans le monde. Les sociétés antiques ont beau vouloir s'arrêter à l'état stationnaire et s'y faire une destinée commode, tous leurs efforts n'ont qu'un seul résultat : tourner contre elles cette loi du progrès qu'elles rejettent parce qu'elles redoutent la peine qui en est une inséparable condition, et les précipiter dans un progrès d'abaissement et d'appauvrissement continus dont le dernier terme sera le complet anéantissement de ces civilisations si fières d'elles-mêmes.

Les sociétés antiques n'omettent aucun des moyens qui peuvent les aider à conjurer les désastreuses conséquences des entraves que les mœurs et les institutions mettent au développement de la population. Elles appellent les étrangers et la population servile à combler les vides que laisse dans la cité l'extinction des

donné, une machine animée qu'il était sûr de remplacer à peu de frais; très souvent, chose horrible à penser, la mesure de leurs bénéfices était pour les maîtres en proportion de leur impitoyable sévérité. » *Econ. polit. des Romains*, I, p. 410.

races privilégiées. A l'aide des lois contre le célibat, elles s'efforcent de maintenir par elle-même la race des hommes libres. Soit d'autorité, soit par des faveurs multipliées, elles tentent de repeupler les campagnes, que la destruction de la population libre laisse incultes et désertes. Rien n'y fait. Toute l'habileté, tous les efforts des plus grands génies politiques de l'antiquité échouent contre la force invincible des choses. La dépopulation devient un mal commun à tout le monde antique. Les races esclaves s'éteignent comme les races libres. Dans l'épuisement général, il vient un moment où l'esclavage même ne trouve plus où se recruter. Les lois contre le célibat ne sont pour les citoyens qu'une source d'embarras et de périls, et ne font pas contracter plus de mariages, ni élever plus d'enfants[1]. Bien loin que les ressources de chacun, dans ces populations ainsi contenues et réduites, aillent s'accroissant, on les voit au contraire diminuer en proportion même de la diminution du nombre des hommes. Nous l'avons déjà fait remarquer ailleurs : malgré le progrès des sciences et de l'industrie, la puissance du travail s'affaiblit en même temps que la population se restreint[2]. La dépopulation et l'impuissance croissante du travail sont comme deux maladies mortelles qui s'alimentent et s'aggravent sans cesse l'une l'autre. Elles épuisent, par

1. « Relatum deinde de moderanda Papia Poppæa... nec ideo conjugia et educationes liberorum frequentabantur, prævalida orbitate : ceterum multitudo periclitantium gliscebat, cum omnis domus delatorum interpretationibus subverteretur. » Tacite, *Annal.*, III, 25.

2. Voy. M. Dureau de la Malle, *Écon. polit. des Romains*, liv. III, chap. XXIII.

une consomption lente, toutes les forces de la vie, dans cet empire romain qui semblait destiné à une éternelle durée.

C'est que tous les progrés sont étroitement liés au progrès de la population. Quand il s'arrête, tous s'arrêtent avec lui. Le progrès de la population est à la fois la source, la fin et le signe de tous les progrès, parce que, dans l'ordre terrestre, tout se fait pour les hommes et que rien ne se fait sans eux. Une population qui s'accroît constamment ne peut maintenir sa prospérité que par des efforts énergiques et incessants, et ces efforts donnent naissance à toutes les grandes conquêtes de l'homme sur le monde. Le mouvement toujours ascendant de la population réalise le progrès par la vie pénible, le seul que Dieu ait permis à l'homme. Poursuivre le progrès en substituant la loi de la jouissance à la loi du sacrifice, est une œuvre aussi vaine que coupable.

CHAPITRE IV

Comment la doctrine et les institutions de l'Église catholique mettent les sociétés dans les conditions de leur équilibre et de leurs progrès naturels quant à la population.

I. C'est par la charité, dans toutes les conditions de la vie, que l'Église catholique résout le problème de la population, de façon à éviter les inconvénients d'un accroissement *désordonné* de la population aussi bien que le danger de la dépopulation. — II. En même temps que l'Église imprime aux sociétés une tendance constante à accroître leur population, elle développe sans cesse en elle toutes les puissances du travail. — III. Dans les sociétés fidèles aux préceptes divins, l'accroissement de la population ne saurait être une cause de misère. — IV. Comment, dans la société catholique du moyen âge, la population et la puissance du travail s'accroissaient simultanément, de façon que, selon touts probabilité, la population était, à cette époque, plus considérable qu'elle n'esc actuellement, et que la condition du peuple était, pour les choses nécessaires à la vie, au moins aussi bonne qu'aujourd'hui dans les contrées les plus prospères. — V. Le progrès de la population et de la richesse populaire s'arrête à l'époque où diminue l'influence de l'Église catholique sur la société moderne. — VI. Comment les influences de l'Église ont assuré le progrès constant de la population dans l'Europe dépeuplée par les vices du paganisme. — VII. Comment les enseignements et les institutions de l'Église catholique tendent à prévenir une extension désordonnée de la population. — VIII. Tandis que le matérialisme essaye de résoudre le progrès de la population par la stérilité et la contrainte légale, l'Église catholique le résout par la fécondité et par la liberté.

I. La morale catholique, avec les institutions qui en découlent, donne au problème de la population la seule solution qui offre à la société de sûres garanties de prospérité, de force et de durée, par le développement

régulier de toutes ses tendances naturelles et légitimes. C'est en faisant de la chasteté, pour toutes les conditions de la vie, une obligation rigoureuse ; c'est en prêchant la chasteté dans le mariage et la chasteté dans le célibat, que l'Église catholique assure la fécondité des races en même temps qu'elle contient leur expansion dans de justes limites. On a reproché à l'Église tantôt de pousser, par les principes de sa morale sur le mariage, à un accroissement inconsidéré de la population, tantôt d'imposer au progrès de la population, par le célibat de ses prêtres et de ses ordres religieux, des restrictions fatales à la prospérité des peuples. On n'a pas vu que l'Église, en imprimant en même temps aux mœurs cette double impulsion, évitait par cela même les deux écueils contre lesquels vont se briser toutes les sociétés qui prennent leur règle en dehors de ses principes : l'excès d'une population qui s'accroît plus rapidement que les subsistances, et une décroissance constante de la population qui enlève aux sociétés leur ressort et les conduit à une inévitable décadence.

II. L'Église maintient les sociétés dans la voie du progrès, parce qu'en même temps qu'elle leur imprime une tendance constante à s'accroître en nombre, elle développe sans cesse en elles, comme nous l'avons montré dans le deuxième livre de cet écrit, toutes les puissances du travail. Grâce à l'impulsion que les sociétés reçoivent de l'Église, l'accroissement de la population, contenu dans de justes bornes et accompagné d'un développement parallèle de la puissance du travail, est à la fois leur honneur et leur force.

Les peuples chrétiens l'ont toujours ainsi compris.

Chez eux, on a toujours vu dans l'accroissement de la population une bénédiction divine. N'est-ce pas, en effet, dans cette bénédiction que Dieu, à l'origine, comprend toutes les autres, quand il dit au premier couple : « Croissez, multipliez, remplissez la terre et soumettez-la à votre domination? » Mais, par suite de la faute originelle, le châtiment s'est joint à la bénédiction, tellement qu'il n'en peut plus être séparé. L'homme déchu n'a pas été privé de toutes les grandeurs auxquelles Dieu l'avait destiné, mais il faut qu'il les conquière au prix de la peine et du sacrifice. La bénédiction que Dieu avait répandue sur l'homme innocent dans le paradis terrestre, il la renouvelle à l'homme déchu, lorsque, après le déluge, il admet à la réconciliation le genre humain dans la personne de Noé et de ses fils [1]. Multiplier ses générations et les répandre sur le globe, sera toujours pour l'homme le terme suprême de tous les progrès. Les mystérieuses impulsions qui l'y portent sont la source et la raison déterminante des efforts par lesquels s'accomplissent tous les progrès de la civilisation. L'humanité aura à souffrir et à lutter à tous les moments de son existence, parce que, en suivant ses tendances naturelles, elle s'accroît sans cesse, et que, à chaque pas qu'elle fait dans cet accroissement, il lui faut un nouvel effort, une nouvelle peine, pour étendre la puissance du travail; car, d'elle-même, cette puissance ne ferait que décroître à mesure que croîtrait la population, si l'homme, par mille labeurs, ne s'ingéniait sans cesse à

1. Benedixitque Deus Noe et filiis ejus. Et dixit ad eos : Crescite, et multiplicamini et replete terram. Gen, IX, 1.

lui conserver son énergie. L'homme réalise donc là progrès, mais la même loi qui l'y pousse le *tient* enchaîné à la peine et lui fait du travail pénible une inflexible nécessité.

III. Dieu, dans sa justice, a voulu que la vie de l'homme fût laborieuse, mais il a voulu aussi que, moyennant le labeur, sa vie fût assurée. En conviant, par des bénédictions réitérées, le genre humain à une continuelle expansion, Dieu n'aurait pu, sans se jouer de sa créature, la mettre, par la disposition naturelle des choses, dans l'impossibilité d'accomplir la destinée qu'il lui traçait. Dieu a mis à l'accomplissement de cette destinée, dans quelque ordre de faits que se déploie l'activité humaine, une condition : l'obéissance aux préceptes par lesquels il a défini le bien et le mal. Cette condition observée, il ne peut pas y avoir d'obstacle absolu qui arrête le progrès de l'espèce humaine sur le globe, et qui lui impose par la misère une limite fatale. On peut affirmer, sans crainte d'être démenti par les faits, que le pain ne manquera jamais à une société où les hommes se livreront vaillamment au travail, en prenant pour règle de leur vie les préceptes de la morale catholique[1].

1. Les économistes anglais aiment à citer l'Irlande comme exemple d'une contrée où la population surabonde. Mais c'est surtout pour ce noble et malheureux pays qu'il est vrai de dire que la misère n'est point dans la nature des choses, et que la population n'y est surabondante que par la faute des hommes. L'Irlande, qui subit depuis des siècles la plus inique oppression et la plus révoltante exploitation, n'est point libre de développer sur son sol toutes les ressources du travail de ses ingénieuses et énergiques populations. Toutes les vertus qui, chez les autres peuples, produisent la richesse, sont condamnées chez elle à la stérilité, et, de plus, elle se voit enlever chaque année, par l'absentéisme, les ressources que la nature

La misère, qui trop souvent afflige une partie notable de nos sociétés, n'a point d'ordinaire pour cause un obstacle fatal qui condamnerait à la stérilité le travail de l'homme. Elle a sa principale source dans une inertie blâmable qui paralyse les forces du travail, et dans les coupables écarts de conduite qui dissipent, au profit de vices honteux, des ressources dont l'usage bien entendu donnerait à tous, non point la richesse, mais du moins la vie. Les études approfondies faites dans ces dernières années sur la condition des classes pauvres conduisent à cette conclusion, et nous aurons l'occasion d'y revenir avec détail quand nous traiterons des causes de la misère.

IV. Quand l'esprit catholique dominait nos sociétés, on les a vues, avec un succès étonnant, eu égard aux conditions où elles se trouvaient placées, accroître leur population et développer leur travail. Un savant de notre temps, qui a porté beaucoup de lumière dans l'histoire des faits de la vie sociale, M. Dureau de la Malle, établit, par des calculs dont il est difficile de contester l'exactitude, au moins pour le résultat général, « que le territoire de la France avait, de 1328 à 1367, une population au moins égale, et probablement plus forte que celle qu'il renferme à présent[1] ». M. Léopold Delisle, dans ses savantes re-

destinait à son alimentation. Le R. P. Perraud (de l'Oratoire), dans ses belles *Études sur l'Irlande contemporaine*, a parfaitement prouvé que l'Irlande, placée dans les conditions où se trouve l'Angleterre, pourrait aisément nourrir une population deux ou trois fois plus forte que celle qui y était, il y a quelques années, périodiquement décimée par la famine. — Voy. le livre II, chap. VIII.

1. *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XIV, 2e partie, p. 53. On a reproché à M. Dureau de la Malle une certaine exagération

cherches sur l'agriculture en Normandie au moyen âge, est porté à admettre les conclusions de M. Dureau de

dans ses chiffres. M. Dareste de la Chavanne (*Histoire des classes agricoles*, p. 292 et 293, 1re édit.) formule ce reproche et émet des doutes sur l'exactitude des bases adoptées par M. Dureau de la Malle. On peut reconnaître, avec M. Dareste de la Chavanne, que M. Dureau de la Malle exagère quand il affirme que la France d'aujourd'hui est trois fois plus grande que le domaine royal en 1328. Mais cela n'infirme en rien les conclusions générales que le savant académicien a posées dans les termes les plus modérés. En effet, il établit sur une proportion très faible le nombre des personnes par feu, et il néglige diverses classes de personnes très nombreuses au moyen âge, les habitants des seigneuries ecclésiastiques et séculières, qui n'étaient pas assujettis au dénombrement, de même que les vilains qui possédaient moins de dix livres parisis, le clergé régulier et séculier, les universités et la noblesse.

D'ailleurs, M. Dureau de la Malle confirme les preuves qu'il tire des chiffres du manuscrit de 1328 (*c'est la manière dont le subside fut faict pour l'ost de la Flandre* 1328, *et que il monta, selon ce que on peut prouver par les comptes rendus*), par des faits puisés à d'autres sources, et qui prouvent qu'à cette époque, la population était considérable dans les contrées principales qui forment la France d'aujourd'hui. Il établit que pour une partie seulement des pays désignés sous le nom de langue d'oil, qui ne correspond point au tiers de la France actuelle, la population était de douze à seize millions pour le tiers état seulement, et en négligeant, par conséquent, toutes les classes de personnes indiquées plus haut. En effet, les états de ces pays, convoqués par le dauphin Charles durant la captivité du roi Jean, s'engagent à entretenir trente mille hommes, le tiers état devant entretenir un homme d'armes par chaque centaine de feux. En multipliant 30 000 par 100, et, en comptant quatre ou cinq personnes par feu, on trouve que la population du tiers état soumis au *fouage* était de 12 à 15 millions.

Un passage de Froissart fournit à M. Dureau de la Malle des conclusions plus décisives encore pour l'Aquitaine. En 1368, le prince Noir impose à l'Aquitaine une contribution de 1 200 000 francs, à raison d'un franc par feu. En comptant cinq personnes par feu, cette récapitulation donne à l'Aquitaine six millions d'habitants au moins; or l'Aquitaine ne comptait pas dix des départements actuels de cette partie de la France.

la Malle[1]. Ceux d'entre les savants qui ont spécialement étudié l'état social de cette époque, alors qu'ils n'admettent pas dans toute leur étendue ces conclusions, sont d'accord néanmoins pour reconnaître que le treizième et le quatorzième siècle virent une augmentation considérable et rapide de la population. M. Léonce de Lavergne résume en ces termes le mouvement de la population en France depuis les temps les plus reculés jusqu'au treizième siècle : « A commencer par les Gaulois, M. Moreau de Jonnès évalue la population, au moment de la conquête de César, à quatre millions d'âmes ; mais M. Cancalon, s'appuyant sur le témoignage de Plutarque et de César lui-même, la porte à douze millions. Suivant toute apparence, la vérité est entre les deux évaluations. Sous la domination meurtrière des Romains, la population a certainement diminué ; c'était la condition générale de tout l'empire, et la Gaule n'en a pas été plus exempte que les autres provinces. Ce qui le prouve, c'est l'extrême facilité qu'ont eue des bandes peu nombreuses de barbares à conquérir le monde romain et la Gaule en particulier. Les Francs de Clovis n'étaient qu'une poignée d'hommes. Du cinquième au neuvième siècle, la population paraît avoir remonté con-

M. Dureau de la Malle montre que, dès le douzième XII[e] siècle, la population de la France était considérable. En 1120, lorsque Louis le Gros convoqua les vassaux de la couronne pour se défendre contre l'empereur Henri V, au témoignage de Suger, qui était de l'expédition, les seuls districts de Reims et de Châlons fournirent plus de soixante mille hommes ; ceux du Laonnais et ceux du Soissonnais n'étaient pas en nombre moindre ; ceux d'Orléans, d'Étampes et de Paris formaient une troisième armée au moins égale.

1. P. 174 et 175.

sidérablement, au moins sur quelques points, d'après ce que M. Guérard a constaté dans les domaines de Saint-Germain-des-Prés. Les siècles qui suivirent sont bien obscurs sur ce point comme sur tous les autres; mais sous saint Louis, dans ce temps où, comme le dit Joinville, « le royaume se multiplie tellement par la » bonne droiture, que le domaine, censive, rente et re- » venu du roi, croissait tous les ans de moitié, » la nation atteignit évidemment son point culminant. M. Henri Martin, *fort peu favorable, comme on sait*, au régime féodal, admet lui-même le chiffre de vingt-cinq millions d'habitants comme résultant d'un recensement manuscrit de 1328, cité d'abord par Velly, discuté ensuite par Voltaire, et qui a fini par inspirer un curieux mémoire à M. Dureau de la Malle[1]. »

On voit donc que l'influence dominante du christianisme sur la société au treizième siècle avait produit les plus heureuses conséquences dans l'ordre matériel. Le revenu croissait rapidement avec la population. Or, ce développement si remarquable de population et de richesse coïncide avec la vive impulsion religieuse imprimée à la société par les ordres mendiants, et c'est quand triomphe le principe du renoncement que la société du moyen âge parvient à l'apogée de sa puissance morale et matérielle.

1. *Journal des Économistes*, 2e série, tome XXIII, p. 60. — Voy. dans le même sens M. Mignet, *Mém. de l'Acad. des sciences morales*, 3e série, tome II, p. 601 et 602. — Voy. aussi *Paris sous Philippe le Bel*, par M. Géraud, résumé historique et statistique, p. 465 et suiv. — Voy. encore le Mémoire de M. Moke sur la population et la richesse de la France au quatorzième siècle, au tome XXX des *Mémoires de l'Académie royale en Belgique*.

Ce progrès avait été préparé de longue main par le christianisme. Dès le neuvième siècle, il s'était opéré, dans la condition morale et matérielle des populations agricoles, des améliorations notables qui rendaient cette condition infiniment supérieure à ce qu'elle était dans la période romaine. Sans doute, dans ces temps de trouble et d'asservissement, le paysan avait encore beaucoup à souffrir, mais il avait déjà beaucoup gagné, grâce à la bienfaisante influence de l'Église[1]. La société devait passer par bien des épreuves encore, avant de parvenir aux grandeurs du treizième siècle. Mais, quand on songe à ce qu'elle était à son point de départ, au moment où les barbares achevaient de détruire tout ce que l'action dissolvante de la corruption païenne avait laissé subsister de la civilisation antique, on s'étonne de la retrouver, à l'époque de saint Louis, si brillante de vie et si bien pourvue de ce qui fait la véritable prospérité.

Tout l'ensemble des témoignages historiques, dans la mesure de certitude qu'ils peuvent avoir en une matière où les faits, même des temps récents, sont difficiles à saisir et à interpréter, concourent à établir qu'au treizième siècle, l'industrie dont les progrès importent le plus au bien-être du plus grand nombre, l'industrie agricole, avait fait des progrès considérables. Ce qui le prouve, c'est le bon marché des denrées alimentaires à cette époque. M. Leber, donton connaît la grande autorité dans ces sortes de questions, après avoir discuté les faits avec toute la rigueur dont ces matières sont sus-

1. Voy. Leymarie, *Histoire des paysans en France*, chap. VII. Époque franque, les serfs.

ceptibles, conclut « qu'anciennement les denrées de première nécessité, eu égard au pouvoir de l'argent, et sauf les années calamiteuses, étaient beaucoup moins chères qu'elles ne le sont pour nous; et, d'autre part, que les objets de luxe, relativement au prix des choses nécessaires à la vie, coûtaient beaucoup plus à l'existence qui les consommait que ne coûtent les superfluités analogues de nos jours[1] ». N'est-ce point là le but de tous les efforts qu'accomplissent les sociétés chrétiennes dans l'ordre matériel : rendre meilleure la condition du grand nombre. M. Delisle formule les mêmes conclusions, et il est porté à croire que l'alimentation des paysans de la Normandie était, au treizième et au quatorzième siècle, à peu près ce qu'elle peut être maintenant[2]. M. Leymarie s'exprime tout à fait dans le même sens[3]. Sismondi affirme qu'en Italie la condition de toutes les classes de travailleurs, au quinzième siècle, était infiniment supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui,

1. *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, par M. Leber, p. 58. M. Leber fait avec raison une restriction pour les années calamiteuses, dont les effets désastreux étaient bien plus sensibles au moyen âge que de nos jours. En effet, dans une société où les communications étaient lentes et difficiles encore, le commerce ne pouvait pas, comme aujourd'hui, transporter le surplus de la production d'un pays pour suppléer au déficit d'un autre. Les sociétés du moyen âge avaient accompli des progrès étonnants si l'on considère leur point de départ; mais personne ne prétendra qu'elles eussent à leur disposition tous les moyens de bien-être dont les nôtres sont pourvues, moyens qui, tout perfectionnés qu'ils sont, ne peuvent nous épargner des périodes de crise parfois très difficiles à traverser.

2. Voy. les détails donnés dans les *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie au moyen âge*, p. 189.

3. *Histoire des paysans en France*, chap. VII. Époque féodale, les vilains.

même dans les pays les plus florissants[1]. Or tout le monde sait combien l'esprit chrétien avait profondément pénétré les industrieuses républiques de cette noble terre. Hallam, de son côté, affirme qu'en Angleterre la condition du peuple, surtout du peuple employé à l'agriculture, était infiniment meilleure au quatorzième siècle qu'elle n'est aujourd'hui. Il apporte à l'appui de son opinion le passage souvent cité de Fortescue, lequel prouve que, dans ces temps reculés, l'alimentation du peuple était supérieure en qualité à ce qu'elle est de nos jours[2]. N'y a-t-il pas, d'ailleurs, dans la puissance et dans la richesse des grandes constructions élevées au moyen âge par la foi populaire, la preuve d'une incontestable prospérité matérielle? Comment, en effet, une société où la vie du peuple eût été constamment étroite et misérable, eût-elle pu fournir à tant de magnificences vraiment populaires? Comme le dit très bien un des écrivains de nos jours qui ont le mieux pénétré l'esprit et les conditions de la vie sociale au moyen âge, si les grandeurs souveraines et aristocratiques peuvent provenir de l'exploitation du peuple, les grandeurs populaires ne peuvent provenir que de sa prospérité. Or à quelle époque la grandeur fut-elle jamais plus populaire qu'au moyen âge[3]?

1. *Républiques italiennes*, chap. XCI.

2. *L'Europe au moyen âge*, chap. IX, 2e partie. — Après avoir indiqué le passage de Fortescue (*Differences betwen abs. and lim. monarchy* p. 19), M. Hallam ajoute :

« Les passages de Fortescue qui ont trait à son sujet favori, la liberté, et par suite le bonheur des Anglais, sont d'une grande importance, et réfutent victorieusement ces écrivains superficiels qui voudraient nous faire croire que nos pères n'étaient que de misérables esclaves. »

3. M. Sémichon, *la Paix et la Trêve de Dieu*, chap. XV. Sur le

V. Nul ne peut dire jusqu'où aurait été porté le progrès de la population et de la richesse dans le monde moderne, si le mouvement que lui avait imprimé l'Église n'eût pas été arrêté par des causes tantôt politiques et tantôt sociales, mais surtout par des causes sociales. La guerre contre les Anglais, l'interruption de la culture causée par cette guerre, les ravages des bandes de brigands armés qui occupèrent le pays durant un siècle entier, enlevèrent une grande partie de la population française. *Tout annonce*, dit M. de Lavergne, *qu'à la fin du quatorzième siècle la population avait diminué de moitié*[1]. Chose digne de remarque : ces guerres de dévastation, ces brigandages, et cette diminution de la population coïncidaient avec une époque d'affaiblissement de l'esprit chrétien, de relâchement des mœurs et d'oppression des petits par les grands. Cette corruption et cet affaiblissement des mœurs se manifestent particulièrement sous le règne de Philippe le Bel, qui entre en lutte ouverte avec l'autorité catholique. Ils étaient la suite de la grande prospérité matérielle du treizième siècle, laquelle avait affaibli la puissance du renoncement sur les mœurs. La population se relève dans la dernière moitié du quinzième siècle et dans la première moitié du seizième. Elle s'affaiblit de nouveau durant les guerres de religion et sous le règne de Louis XIV, alors que l'amour du luxe et l'aversion pour la vie simple et occupée de la campagne se sont emparés

caractère vraiment populaire des grandes constructions religieuses du moyen âge, voy. Hurter, *Tableau des institutions et des mœurs de l'Église au moyen âge*, chap. XXXVIII.

1. Article du *Journal des Economistes* cité plus haut.

de la plus grande partie de la noblesse, et que les tendances à la centralisation dominent de plus en plus dans l'administration [1]. Aussi, c'est à partir de ce moment que l'on fait appel aux encouragements légaux de toute nature, en vue de multiplier les mariages et d'accroître les familles [2].

VI. Comment l'Église a-t-elle rendu à l'Europe, épuisée par le paganisme, les nombreuses et fortes populations qui la couvraient dès le treizième siècle? Comment a-t-elle donné à la race de Japhet la puissance d'accomplir la bénédiction de Noé : « Dieu dilatera Japhet et il habitera dans les tentes de Sem? » C'est en frappant de ses anathèmes les doctrines et les pratiques du paganisme, c'est en rappelant sans cesse aux époux le châtiment d'Onan, c'est en maintenant la sainteté du lit nuptial, que l'Église a rendu la vie aux sociétés, et imprimé aux peuples de l'Europe moderne la féconde impulsion qui en a fait les maîtres du monde.

Si Dieu, dans l'Ancien Testament, a déployé contre les honteux écarts que le matérialisme économique voudrait réhabiliter toutes les rigueurs de sa justice, c'est parce qu'ils tendent à substituer les volontés arbitraires de l'homme aux volontés de la Providence dans le gouvernement du monde; c'est parce qu'ils ont pour but d'échapper à la loi du sacrifice et de la vie pénible, à laquelle Dieu a soumis l'humanité depuis la chute, et qu'ils constituent, par là même, la plus audacieuse des révoltes contre l'autorité du Créateur. Il y a ici une loi

1. Voy. le Mémoire de M. Dureau de la Malle cité plus haut.
2. Voy. M. Roscher, *Principes d'Économie politique*, § 254 et 255.

absolue et qui n'admet aucune dérogation. Il faut, ou bien qu'elle soit respectée, ou bien que les époux se renferment dans une rigoureuse continence. La continence absolue dans le mariage est considérée par l'Église comme une perfection ; mais l'Église connaît trop bien la faiblesse de la nature humaine pour croire que cette perfection soit jamais mise en pratique de façon à exercer sur le progrès de la population aucune action sensible. Toute la morale catholique tend donc à garantir la fécondité des mariages ; il ne peut pas rester là-dessus le moindre doute. De plus, autant par son respect pour la vie de l'homme que par son esprit de charité envers les faibles, l'Église assure la conservation des enfants nés des unions que l'obéissance à ses lois a rendues fécondes. C'est par l'influence de la morale catholique que l'infanticide, admis dans les cités païennes, est devenu un crime. Dans sa charité et sa justice, l'Église n'a pas seulement couvert de sa protection les enfants nés des unions légitimes, elle a encore étendu sa sollicitude à ces innocentes créatures nées la plupart du temps de relations illégitimes, et que l'abandon de leurs parents expose à la mort ou bien à une corruption pire que la mort même. L'Église catholique ne s'est point laissé arrêter ici par les scrupules d'une politique étroite et fausse, qui juge tout au point de vue de ce qu'on appelle les intérêts positifs, et qui met les calculs humains au-dessus des inspirations, au fond, bien plus perspicaces et bien plus sûres de la charité. Elle n'a pas craint de concourir, par sa charité envers les enfants trouvés, à accroître la population, et elle a repoussé avec indignation, comme des théories homicides, les

objections et les appréhensions du matérialisme économique. Or il s'est trouvé qu'en suivant ses instincts charitables, l'Église, sans aggraver l'immoralité dans le présent, restreignait l'empire du crime, et travaillait, pour l'avenir, à diminuer les sources de la corruption populaire.

Mais, si l'Église se préoccupe d'extirper des mœurs tout ce qui peut arrêter le progrès naturel de la population, elle ne se préoccupe pas moins d'accroître la puissance du travail, par laquelle sera assurée l'existence de ces générations que la chasteté du mariage chrétien fait croître si rapidement. Nous avons assez montré, dans le deuxième livre de cet écrit, par quels moyens elle y parvient.

Nous avons dit comment, par la pratique du renoncement chrétien, les peuples se trouvent placés dans les conditions les plus avantageuses au développement de leurs forces productives. Il y a dans le progrès de la population, dans les nécessités mêmes qu'il impose aux sociétés, une perpétuelle incitation à tous les perfectionnements de l'ordre matériel. A cette nécessité matérielle, l'esprit chrétien joint la force morale, qui surmonte d'autant mieux les difficultés qu'elle les cherche, pour s'en faire, par le sacrifice, un mérite dans la vie spirituelle. Par la loi du sacrifice que pratique le père de famille quand il accepte toutes les conséquences naturelles de l'union conjugale et se soumet à toutes les charges qu'elle entraîne, la fécondité des peuples est assurée; et, par cette même loi du sacrifice, la fécondité du travail accompagne et rend possible la constante fécondité des races. Elle la rend possible sans changer

la loi fondamentale de l'existence humaine, qui est la lutte et le travail toujours pénible.

Sous l'impulsion du besoin, et grâce à une énergie morale que n'épouvantent pas les périls lointains, et que les chances d'un avenir inconnu ne découragent point, on voit les peuples chrétiens se répandre par l'émigration jusqu'aux extrémités du globe, obéissant à la parole de Dieu : *Replete terram et subjicite eam.* Quand nous avons traité de l'impulsion que l'esprit chrétien imprime au commerce, nous avons vu les peuples modernes, poussés par le souffle de cet esprit de vie et de progrès, rompre les barrières trop étroites qui les enfermaient, et porter au loin, avec la foi au Christ, toutes les splendeurs de la civilisation née de cette foi. Quel spectacle fut jamais marqué de plus de grandeur que le mouvement de colonisation par lequel les peuples de l'Europe couvrent de leurs établissements les rivages de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique? Quel fait prouve mieux que celui-ci la puissance de la fécondité des races chrétiennes pour l'extension de la civilisation et pour la grandeur des peuples? Les sociétés qui, de nos jours, ont conservé cette force d'expansion, sont encore parmi les plus puissantes qu'il y ait dans le monde. Sans aucun doute, cette grande expansion des peuples chrétiens entre dans les vues de la Providence, et, sans aucun doute encore, elle n'est possible que par l'accroissement rapide de la population. Évidemment, si cette puissance de grandir en se répandant au dehors paraît s'être affaiblie chez certains peuples, à quoi faut-il attribuer cet affaiblissement, sinon à un ralentissement dans le progrès de la population, lequel est la

conséquence du mépris des commandements divins[1]?

VII. Qu'on se garde d'inférer de tout ce que nous venons de dire sur l'esprit de l'Église, quant à la population, qu'elle pousse inconsidérément au mariage.

1. M. Le Play n'hésite pas à attribuer à cette cause l'impuissance malheureusement trop manifeste de la France au temps présent à s'étendre par la colonisation : « Les pères de famille, dit-il, ne peuvent désormais assurer le bien-être de leurs descendants qu'en en limitant le nombre. Cette direction donnée à la prévoyance frappe de stérilité les classes dont toute bonne organisation sociale devrait favoriser la multiplication ; elle se prononce davantage chaque jour chez les types les plus distingués, tandis que les types imprévoyants et plus ou moins dégradés se multiplient plus que jamais. On s'explique ainsi qu'il devienne si difficile en France de recruter l'armée d'hommes vigoureux, et d'établir un système d'émigration analogue à celui qui, dans le cours des derniers siècles, a peuplé le Canada, la Louisiane et les Antilles, et à ceux qui fonctionnent aujourd'hui avec tant de succès en Angleterre et en Allemagne. On entrevoit également pourquoi la race française, qui possède à un degré si éminent l'intelligence, l'énergie et l'esprit d'initiative, se maintient à peine dans ses anciennes limites, dans le temps où débordent, en quelque sorte, sur le reste du monde, des races qui ne l'emportent cependant sur elle par aucune de ces qualités primordiales. » (*Les Ouvriers européens*, appendice, p. 289.)

Si l'Angleterre a conservé, dans la portion la plus saine de ses populations, la puissance d'expansion que les mœurs chrétiennes lui ont donnée, cela tient, en partie du moins, à ce que, chez elle, les institutions ne contrarient point le cours naturel des choses. Puis qui dira toutes les obligations que peut avoir l'Angleterre, pour l'extension de sa puissance dans le monde, à la fécondité de l'Irlande catholique ? — Voy. sur l'émigration anglaise, le tableau placé à la fin de l'ouvrage de M. Nicholls, *History of the english poor-law*.

Dans les populations qui, de nos jours, sont restées fidèles aux impulsions de l'Église catholique, et ont échappé aux influences du philosophisme, on retrouve très marquées ces habitudes d'expansion par l'émigration, non point par l'émigration des classes misérables, mais par l'émigration des classes aisées, capables, par leur travail, de se créer à l'étranger une situation avantageuse. On peut voir sur ce point les faits pleins d'intérêt rapportés, au sujet des populations basques,

Jamais, il est vrai, l'Église, à la suite des disciples de Malthus, ne donnera, comme type du bonheur, un célibat égoïste, dans lequel les jouissances du bien-être tiennent lieu de toutes les joies légitimes de la vie. Aux hommes qui vivent dans le monde, elle offre la famille comme le type de la vie régulière et souhaitable à tous égards, au point de vue matériel, aussi bien qu'au point de vue moral. N'est-ce pas un fait incontestable qu'en fortifiant les bonnes habitudes, et en détournant du désordre, le mariage développe la puissance productive de l'ouvrier, et accroît en lui l'esprit de prévoyance et d'économie. D'ailleurs, par l'effet de l'association, le mariage, en même temps qu'il rend le travail plus fécond, rend aussi la vie moins dispendieuse[1].

dans *les Ouvriers des deux mondes*, monographie IV, *Paysans du Labour*, note E.

Voy. aussi l'*Histoire de l'émigration au* XIXe *siècle*, par M. Jules Duval. — Dans ce livre, aussi intéressant par l'élévation des vues que par le tableau qu'il nous présente de l'émigration contemporaine, l'auteur développe cette idée très juste, et trop mise en oubli chez certains peuples : « Que l'émigration a ses profondes racines dans les besoins et les instincts innés de l'homme, sa justification dans les conditions essentielles des sociétés, et qu'elle est une phase légitime de l'évolution de notre espèce en ce monde, compensant les douleurs qui l'accompagnent par d'immenses bienfaits. »

Voy. également, pour les faits, le livre de M. Legoyt, *l'Émigration européenne*.

M. Courcelle-Seneuil fait remarquer que « c'est par les colonies que les peuples chrétiens tendent à s'emparer fortement de la terre, et plus spécialement des territoires inoccupés. C'est sur la colonisation et sur le perfectionnement des moyens de locomotion que portent les efforts industriels les plus féconds de notre siècle, comme si l'œuvre de la génération actuelle était l'occupation de la planète. » (*Traité d'Écon. polit.*, liv. III, chap. III, § 1.)

1. M. de Gérando, réfutant les théories des malthusiens sur le

Telles sont les vues et la pratique du clergé catholique quant au mariage de l'ouvrier. Mais, en même temps, l'Église convie de toutes ses forces la jeunesse au travail; elle éloigne d'elle, par ses enseignements et par sa direction morale, les vices qui détournent du travail; elle entoure, avec un soin maternel, les premières années de l'homme de toutes les précautions qui peuvent écarter de son âme vierge encore le souffle impur du vice; elle s'efforce de le soustraire aux passions qui lui ôteraient l'empire sur lui-même, et qui le livreraient à des convoitises dont le remède se trouverait à peine dans un mariage prématuré, auquel manqueraient trop souvent les éléments matériels du bonheur domestique. L'Église, en fortifiant l'homme contre lui-même, en l'armant contre les penchants les plus impétueux de son cœur, lui donne le moyen d'attendre, dans un célibat honoré par le travail et la chasteté, le moment de fonder avec avantage une famille. Que veut-on de plus, et qui oserait dire qu'il faille, au mariage chaste mais pauvre, préférer un célibat impur, bien plus nuisible en réalité, au point de vue de l'accroissement de la population, que le mariage, même dans les conditions matérielles les plus défavorables?

Le célibat, dans la vie laïque, ne sera jamais qu'une rare exception. Il est pourtant, comme le mariage, une loi générale de notre existence, et, dans presque toutes les sociétés, si peu qu'elles aient conservé de sens moral, nous le trouvons élevé à la dignité d'institution. On

mariage, établit très bien tous ces points. Voy. *de la Bienfaisance publique*, 1re partie, liv. II, chap. IV, art. 6, et chap. V, art. 6 et 7.

sait que les sociétés antiques, au milieu de la plus profonde corruption, avaient conservé le sentiment de l'honneur dû à la virginité. De nos jours, au sein du paganisme le plus dissolu, dans ce Céleste Empire où la recherche des plaisirs et l'intérêt propre sont les seules règles de la vie, on rencontre sur les grandes routes des arcs de triomphe élevés à la viduité et à la virginité[1]. Ce qui n'est plus, dans ces sociétés rongées par le vice, qu'un ressouvenir lointain et affaibli des vertus des premiers âges, est au sein du christianisme un fait considérable, une réalité toujours vivante, exerçant sur les mœurs, par la grande institution du célibat religieux, l'influence la plus étendue, la plus profonde et la plus décisive. Cette institution atteste, mieux que toute autre, la puissance du christianisme pour la régénération des âmes. C'est par elle que, sans poursuivre directement aucune fin relative à l'ordre matériel, l'Église catholique met indirectement une limite à l'accroissement excessif de la population.

Mais qu'on veuille bien le remarquer, le célibat dans le sacerdoce et dans les ordres religieux n'est qu'un des moyens par lesquels l'esprit catholique influe sur le mouvement de la population. Seul il resterait inefficace. Ce n'est que lorsqu'il est *combiné* avec l'ensemble des institutions et des impulsions morales de la société catholique, qu'il lui assure cette juste mesure de fécondité qui est la première condition de sa force et de ses progrès. C'est en activant le travail par la pratique du renoncement; en répandant les habitudes d'ordre et

1. *L'Empire chinois*, par M. Huc, tome I, chap. I.

d'économie; en développant l'esprit d'entreprise et de colonisation; en rendant plus rares, par l'apaisement des passions de la jeunesse, les unions irréfléchies qui conduiraient à la misère; en diminuant, par la régularité des mœurs, le fléau des naissances illégitimes; c'est enfin en ajoutant à toutes ces influences le principe modérateur du célibat religieux, que l'Église catholique, sans qu'elle se soit jamais posé, comme le fait la science politique, le problème de la population, a trouvé les meilleurs moyens de le résoudre.

VIII. Tandis que le matérialisme économique essaye de résoudre le problème par la stérilité, l'esprit catholique le résout par la fécondité. Le célibat religieux notamment agit dans ce sens. En même temps qu'il enlève à la population une partie de sa puissance d'expansion, et qu'il garantit la société des maux qui résulteraient d'une multiplication trop rapide, il la préserve de l'invasion d'un mal contraire et plus redoutable encore, de l'épuisement de la population. Rien ne peut mieux servir à assurer la propagation régulière des familles, que les exemples de vertu que répandent de tous côtés ceux qui, par le vœu de chasteté, ont consacré leur vie à la plus céleste des vertus. Ces exemples sont une prédication plus efficace que toute autre pour élever le cœur du père de famille au-dessus des étroites préoccupations de l'intérêt matériel. Ils lui font envisager la vie sous son aspect véritable, comme un combat dont le prix est, non point la richesse et la fausse grandeur qu'elle donne, mais la dignité vraie et les joies pures de l'âme, par l'accomplissement des préceptes divins; ils font taire en lui les inquiétudes exagérées de l'avenir;

ils le détournent de ces honteux calculs qui réduisent le nombre des enfants, afin de mieux leur assurer le bien-être; ils éloignent de l'enfance les pernicieuses influences d'une éducation faussée par l'orgueil et la cupidité, et qui développerait dans l'enfant la source de tous les vices comme de tous les malheurs; ils donnent enfin au père de famille, par l'exemple du sacrifice, la force d'accomplir résolument les devoirs austères de sa condition. C'est un fait qui a pu être plusieurs fois observé, que cette puissance du célibat religieux sur l'accroissement régulier de la population. Mgr Luquet, dans une lettre que nous avons citée plus haut, la fait vivement ressortir; il apporte comme preuve le mouvement de la population et la condition des familles dans les États romains[1]. M. Le Play, dans une monographie sur les paysans en communauté du Lavedan, dont les mœurs sont en tout franchement catholiques, signale des faits dont on peut tirer la même conclusion[2].

Bien loin donc que le célibat religieux introduise la stérilité dans les sociétés qui le pratiquent, il y main-

1. Voy. l'*Univers* du 2 avril 1857. M. de Vernouillet, dans son étude sur *Rome agricole*, fait remarquer que « le gouvernement pontifical, malgré les honneurs qu'il réserve au célibat, est pourtant de tous les gouvernements celui qui encourage le plus le mariage » (p. 174).

2. Voy. *les Ouvriers des deux mondes*, monogr. III, § 12.

M. Delbet fait, au sujet des mœurs de l'Auvergne, des observations analogues; il considère comme une des causes principales de la pureté des mœurs que conservent les familles des montagnards, l'influence qu'exercent sur elles les prêtres qui sont sortis de leur sein : « C'est un honneur considérable pour une famille que d'avoir un de ses membres prêtre. C'est toujours une bénédiction du ciel que d'avoir un de ses enfants appelé dans les ordres par sa vocation. L'influence du prêtre grandit de l'autorité que lui donne son titre de

tient au contraire la fécondité. Mais ce serait peu de leur donner la fécondité dans l'ordre physique, par l'expansion des races, si on ne leur donnait en même temps la fécondité dans l'ordre moral, par l'expansion de toutes les vertus. C'est là proprement et essentiellement la fécondité du célibat religieux. Par la plus haute des vertus et par le plus héroïque des renoncements, il suscite toutes les vertus et tous les renoncements. Ce n'est pas le lieu de rappeler tout ce que l'abnégation du sacerdoce et des ordres religieux a répandu de bienfaits sur la société; nous l'avons déjà montré en traitant de la puissance du travail, et nous aurons occasion d'y revenir encore, quand nous ferons voir quelle a été la puissance de l'esprit catholique dans les œuvres de la charité. Qu'il nous suffise de remarquer ici que cette action du célibat religieux est d'autant plus nécessaire aux sociétés, qu'elles ont davantage développé toutes leurs ressources et accru leur population.

Des populations nombreuses, couvrant de leurs flots pressés le territoire d'un État, sont, à tous égards, une source de force, de force morale comme de force matérielle. Dans une population nombreuse, le mouvement des esprits, l'élan des âmes sont plus prompts et plus forts; l'activité du travail est plus

parent, de la vénération inspirée par son titre, bien plus précieux, d'élu parmi les membres d'une famille assez agréable à Dieu pour qu'il ait daigné y choisir un de ses ministres.

» On ne sait pas peut-être que noblesse oblige, mais, de si loin qu'on appartienne à sa famille, on se croit obligé de conserver des mœurs pures et une réputation inattaquable de probité, parce que la robe du prêtre pourrait être tachée de la faute commise par un parent. » (*Ouvriers des deux mondes*, monogr. XVII, note B.)

intense et les moyens dont il dispose plus variés et plus étendus; la solidarité, dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, est aussi plus étroite, et la puissance d'action de l'humanité, dans toutes les directions, se trouve considérablement accrue. Mais, à côté de ces avantages, il y a les désavantages et les périls. Les entraînements vers le mal sont plus prompts, les corruptions plus rapides à se propager, les complications plus fréquentes et plus dangereuses, les désordres plus faciles à exciter. Pour parer à tous ces dangers, il faut dans la société une effusion plus grande de cet esprit d'amour et de sacrifice qui tend à prévenir tous les désordres et à réparer tous les maux. Par qui cet esprit d'amour et de sacrifice sera-t-il entretenu et ravivé dans le monde, si ce n'est par ceux-là mêmes qui, sous l'impulsion de l'amour, font de leur vie un continuel sacrifice? Il se trouve donc, par une de ces harmonies qu'on rencontre partout dans l'ordre social catholique, que le célibat religieux, qui donne à la société les vertus par lesquelles est asssuré l'accroissement régulier et bienfaisant de la population, lui donne aussi la force morale et l'expansion charitable nécessaires pour résister aux séductions de la prospérité et conjurer les périls qui accompagnent toujours, par une loi invincible de notre vie morale, les grands succès de l'homme et ses progrès les plus signalés dans la civilisation.

Chose non moins digne de remarque : tous ces biens que l'Église donne aux sociétés, en imprimant à la population un mouvement régulièrement progressif, c'est par la liberté qu'elle les leur donne. Jamais vous

ne la verrez faire appel à la contrainte, soit pour hâter, soit pour ralentir le progrès de la population. L'Église respecte profondément la liberté en tout ce qui est juste, moral, légitime; elle ne réprime que la liberté du mal; elle tient que nulle part la liberté n'est plus sacrée que dans l'acte si grave par lequel l'homme fonde une famille. C'est en faisant appel à l'esprit de sacrifice du père de famille, c'est-à-dire à la liberté, qu'elle le détermine à accepter, avec ses charges les plus lourdes, la loi du mariage chrétien. Quand elle détourne du mariage, c'est encore en agissant sur la liberté qu'elle conserve au célibat cette pureté sans laquelle il serait pour la société le plus grand des maux. Et n'est-ce pas encore aux plus sublimes inspirations de la liberté qu'est dû le sacrifice que le prêtre et le religieux s'imposent par le vœu de chasteté, sacrifice d'où découlent pour la société tant de biens de toutes sortes? L'Église fait donc par la liberté ce que jamais n'ont pu faire les pouvoirs humains, armés de la toute-puissance de l'État rationaliste. Cette puissance de l'Église par la liberté, dans un ordre de choses où tant de difficultés sont accumulées, et duquel dépend le sort des sociétés, ne suffirait-elle pas pour faire reconnaître en elle cette vérité sociale que tant d'hommes de notre temps, épris d'une fausse liberté, s'obstinent à chercher dans des systèmes où tout part de la contrainte et où tout aboutit à la stérilité? En tout ce qui touche à l'homme et à la société, on peut affirmer hardiment que là où se rencontre la fécondité par la liberté, là aussi est la vérité.

LIVRE V

DE LA RÉPARTITION DES PRODUITS DU TRAVAIL

CHAPITRE PREMIER

De la distribution des richesses en général.

I. Que l'action de la liberté humaine est prépondérante dans la distribution des richesses. — II. Dans les sociétés chrétiennes, cette distribution s'opère sous l'empire des principes de liberté et de propriété, modérés et complétés par le principe de la charité. — III. Des différentes classes de personnes entre lesquelles se répartit la richesse. — IV. Justification de notre procédé pour l'explication des lois qui président à la distribution des richesses. Règles fondamentales de cette distribution. — V. Distinction entre la distribution primitive et la distribution secondaire.

I. Si l'action des principes qui régissent la liberté humaine, dans ce qu'elle a de plus intime et de plus élevé, est manifeste quand il s'agit de la production des richesses, elle l'est bien plus encore quand il s'agit de la répartition des produits entre ceux qui ont concouru à les créer. Toute doctrine engendre un ordre social formé à son image, et tout ordre social détermine une certaine répartition des richesses, dont l'équité ou l'iniquité répondent aux principes sur lesquels reposent les relations des membres de la société. Quelle différence entre la répartition des produits du travail dans les

sociétés païennes et cette même répartition dans les sociétés chrétiennes!

Chez les peuples païens, le travail est asservi et exploité, sans autre mesure que l'intérêt du maître. La ration du travailleur se fixe comme celle de la bête de somme, que le propriétaire entretient avec la moindre dépense possible, et seulement en raison du profit qu'il en peut retirer; cesse-t-il d'être productif, le maître cesse de l'entretenir. Non seulement les esclaves, mais tous les petits et tous les faibles sont livrés à l'exploitation des forts et des puissants. Fréquemment, dans l'antiquité, les cupidités des grands réduisent le citoyen pauvre à une misère qui ne lui laisse de refuge que dans la révolte ou dans le plus abject assujettissement. La haine des pauvres opprimés contre les riches oppresseurs est un des traits généraux de la vie sociale dans l'antiquité. Les vicissitudes de la vie politique peuvent changer le mode de cette exploitation, mais le fait en lui-même subsiste toujours. Les républiques et les monarchies n'ont là-dessus qu'un même principe et une même pratique. Nous avons dit plus haut comment cette exploitation du travailleur par les oisifs avait été une des causes principales de la ruine du monde antique. La source de ce désordre n'est-elle point dans les instincts d'orgueil et de sensualité, auxquels les religions de l'antiquité n'opposaient que d'impuissantes barrières?

A mesure que le christianisme s'empare des âmes et pénètre dans les mœurs, ces iniquités s'effacent et disparaissent insensiblement. Dès sa première apparition dans le monde, le christianisme pose les principes

d'équité et de charité qui émanciperont les classes inférieures, et leur assureront, par la liberté et l'assistance mutuelle, leur juste part dans les fruits du travail de la société. Dès l'abord, par l'impulsion de la charité et par la seule puissance de la liberté, l'Église va en ce sens plus loin que ne pourra jamais aller aucune législation humaine. Elle établit, par la communauté volontaire et charitable, un ordre de relations qui pourra servir d'idéal aux efforts des hommes pour restituer aux pauvres et aux faibles leur part légitime des avantages de la vie sociale, mais qui, par la force des choses, ne pourra être imité que de très loin dans les sociétés où les hommes sont nombreux et les intérêts compliqués. Grâce à l'action de l'Église sur les mœurs, ces travailleurs, à qui le paganisme avait refusé la propriété d'eux-mêmes, acquirent, avec la liberté, le droit de propriété dans toute son étendue. Ils purent, en disposant, avec une indépendance toujours croissante, de leur travail, en recueillir les fruits, sans avoir à subir d'autres lois et d'autres chances que celles auxquelles, par le cours naturel des choses, tous les hommes se trouvent soumis.

II. Tel est l'ordre général de la société chrétienne. C'est par le cours naturel de la liberté et par l'application régulière du droit de propriété, conséquence de la liberté, que se déterminent les revenus de tous ceux qui ont pris à la production de la richesse une part directe ou indirecte; c'est par l'action de la loi d'offre et de demande que se fixe en général, et sauf l'action de la loi chrétienne de la charité, la valeur des services rendus par chacun, et par conséquent la rémunération

de ces services. En vain essayerait-on de changer d'autorité le cours des choses, la force et la contrainte n'y peuvent rien ; une fois les principes donnés, les conséquences suivent rigoureusement et inévitablement. En dépit de toutes les lois et de toutes les compressions administratives, l'équilibre des valeurs, s'il a pu être un instant troublé, se rétablit promptement, et il ne reste à la société que les fâcheuses conséquences des perturbations qu'a apportées au cours régulier et fécond des choses l'arbitraire des pouvoirs publics. Pour changer ce cours des choses, il faut s'attaquer aux principes mêmes desquels il découle, il faut poser des limites à la liberté, et par une suite inévitable, au droit de disposer de la propriété.

C'est à cette extrémité qu'ont été amenés les novateurs modernes qui ont prétendu redresser les effets, fâcheux parfois, que la libre concurrence produit, non par ses vices propres, mais par le vice des mœurs au milieu desquelles elle s'exerce. En renversant la liberté et la propriété, ils ont renversé l'ordre fondamental des sociétés, et remis en question tous les résultats que nous ont conquis les efforts civilisateurs de l'Église durant dix-huit siècles. La société chrétienne a traversé des phases où les restrictions à la libre disposition des biens et au libre emploi du travail étaient la conséquence naturelle du mode général des relations sociales, et des situations créées sous l'empire des passions et des institutions du paganisme. Mais tant qu'elle l'a pu, l'Église a poussé à l'affranchissement des masses, et elle a toujours su dispenser aux peuples la liberté, dans la mesure de ce que leurs mœurs pouvaient en porter. La liberté dont nous

jouissons aujourd'hui est dans les tendances naturelles de la civilisation chrétienne, et elle n'aurait rien que de favorable à la prospérité et au bien-être de tous, si l'esprit qui a engendré cette civilisation avait conservé toute sa puissance.

Il ne suffit pas des lois, avec l'indépendance et la liberté qu'elles garantissent, pour assurer à la société une répartition des richesses toujours équitable et avantageuse à tous. L'exploitation et l'oppression ont leur source première dans la perversion des mœurs; elles dérivent à la fois de la corruption des petits et de la corruption des grands. Là où existe cette corruption, on voit l'abaissement et l'oppression du grand nombre naître de la liberté même, qui en devient l'instrument le plus actif. Les puissants, abusant des avantages que leur donnent leurs lumières, leurs richesses, et la concentration de leurs forces, réduisent à leur merci ceux que leur pauvreté, leur défaut de lumières et l'éparpillement de leurs forces laissent sans défense. De telle sorte qu'au sein de la liberté la plus absolue on peut voir renaître, pour les classes qui n'ont de ressource que le travail de leurs bras, une situation qui, en fait, aura quelques-uns des effets les plus désastreux de la servitude. Mais, quand le mal est parvenu à ce point, on pourra voir aussi l'oppression s'exercer en sens inverse, et passer des riches aux pauvres: ceux-ci, profitant de leur liberté politique et civile pour opposer, par l'association, la force du nombre à la force de la richesse, des lumières et de l'influence, sans s'apercevoir qu'en déclarant la guerre à la propriété des riches, ils tarissent les sources de leur propre vie et se préparent

un avenir où, sans trouver le bien-être, ils rencontreront infailliblement la plus dure des servitudes.

Dans les sociétés pénétrées de l'esprit chrétien, la charité, la bienveillance et l'assistance mutuelles qui en dérivent, servent d'arome à la liberté, la préservent de la corruption et l'empêchent de dégénérer en violences et en servitude. Par la charité, le strict droit, dont l'exercice ne connaît aucune borne là où règne le principe de l'intérêt propre, sera constamment ramené à l'équité. L'équité se trouvera même dépassée, et la charité appellera tous les faibles et tous les petits à prendre leur part des dons de l'esprit et de la matière que, dans le strict droit, le riche peut se réserver à lui seul. Les misères que le cours naturel des choses amène inévitablement, cette insuffisance des revenus du travailleur que la meilleure organisation légale ne saurait prévenir, parce qu'elle a sa cause dans des accidents de l'ordre physique ou dans des faiblesses inséparables de la condition humaine, se trouveront atténuées, quelquefois même compensées, par la charité. Tout en laissant subsister l'inégalité des conditions, qui est et sera toujours une des lois de la vie sociale, les principes de charité et de modération chrétienne empêchent cette inégalité de devenir extrême. Quelque fortement imprégnée que puisse être une société de l'esprit chrétien, il s'y trouvera toujours des pauvres, parfois même des misérables; mais on n'y verra pas la misère prendre ces proportions redoutables et ces sombres caractères qu'elle affecte fréquemment chez les peuples au sein desquels les vertus chrétiennes ont été diminuées.

C'est en traitant de la misère, au livre suivant, que

nous montrerons, par les faits, comment l'oubli des principes de la vie chrétienne peut jeter les sociétés dans ces douloureuses épreuves, en même temps que nous montrerons comment le respect de ces principes les en préserve. Mais, avant de nous livrer à cette démonstration, il faut que nous établissions les lois suivant lesquelles se détermine le taux des divers revenus, sous l'empire du principe de la libre concurrence, qui domine présentement notre état social. Sans la connaissance de ces lois, nous ne pourrions nous rendre compte d'aucun des phénomènes que présente la société contemporaine, quant à la distribution des richesses.

La recherche des lois qui président à la distribution des richesses n'est point sans difficultés. Les faits se présentent ici avec des caractères multiples et compliqués qui, au premier abord, semblent les rendre insaisissables à l'analyse. Il faut, avant tout, en cette matière, pour prévenir les objections et pour assurer les fondements de notre recherche, que nous fixions rigoureusement nos points de départ, et que nous établissions la légitimité de notre procédé.

III. Sous quelles catégories peut-on ranger les personnes entre lesquelles la richesse se répartit? Ces catégories étant définies et les différentes sortes de revesnuqui appartiennent à chacune d'elles étant caractérisées, par quel procédé sera-t-il possible d'établir les règles suivant lesquelles se fixe le taux de chaque revenu? Une fois ces questions résolues, et à l'aide des lumières que leur solution nous aura procurées, nous parviendrons à démêler, au milieu de la diversité et de la multiplicité des faits particuliers, les causes par les-

quelles se déterminent les diverses sortes de revenus et à préciser le mode d'action de ces causes. Nous serons alors à même de résoudre toutes les questions qui tiennent à la misère; de remonter à ses sources, en combinant les effets des libres déterminations de l'homme avec les conséquences des lois générales qui président à la distribution des produits. Nous pourrons en chercher les remèdes sans sortir des limites du possible, lesquelles nous sont tracées par les lois qui président à la fixation des revenus des diverses classes de producteurs.

A ne considérer d'abord que la coopération directe apportée à l'œuvre de la production, les produits se répartissent entre tous ceux qui ont concouru à les créer. Or la production s'accomplit par le concours du travail, des agents naturels et du capital. De là, trois catégories de revenus distincts, ayant chacune ses lois propres. La *rente*, qui est la part afférente au propriétaire des agents naturels; le *salaire*, qui est la part afférente au travailleur, et *l'intérêt*, qui est la part afférente au propriétaire du capital. Nous avons dit, au deuxième livre de cet ouvrage, comment tous ces éléments de la production se trouvent réunis dans les mains et sous la direction de l'entrepreneur. C'est aussi par son intermédiaire que se fait la répartition des résultats de la production. C'est par les conventions qui interviennent entre l'entrepreneur et les propriétaires des forces productives que s'opère la répartition des produits. L'entrepreneur comprend dans ses frais de production les sommes qu'il paye à chacun d'eux, et il faut, pour que son opération soit rémunératrice, qu'il retrouve le montant de ces sommes

sur le prix de vente de son produit; de plus, il faut qu'il y trouve, outre le remboursement de toutes ses avances, une certaine somme qui sera la rémunération de la peine qu'il aura prise pour organiser l'entreprise et en diriger les détails, et qui lui assurera la compensation des risques qu'il aura pu courir. Cette rémunération sera le *profit* de l'entrepreneur.

IV. Mais comment, dira-t-on, établir une relation assurée et vraiment pratique entre les lois de la distribution de la richesse, réduites à cette simplicité, et cette distribution telle qu'elle s'opère tous les jours en fait? Ne semble-t-il point qu'elle ne peut se présenter sous cet aspect simple et facile à saisir qu'au moyen d'une hypothèse, et que, dans la réalité, elle se complique de combinaisons diverses qui ne peuvent se plier à une pareille généralisation?

D'abord il arrivera très fréquemment que plusieurs des éléments de la production se trouveront réunis dans les mêmes mains, en sorte qu'il n'y aura point à faire de partage des revenus. Ensuite la production sociale se répartit en une multitude d'opérations, et l'on ne voit pas qu'il y ait entre elles un rapport nécessaire, duquel dérive une loi commune de répartition des produits. Enfin il n'arrive jamais qu'un produit soit commencé et terminé par un seul entrepreneur, de façon qu'à la fin de l'opération toute sa valeur se trouve répartie entre les propriétaires, les travailleurs et les capitalistes, qui ont concouru à le créer. La valeur d'une pièce de calicot, par exemple, ne représente pas seulement la rente payée au propriétaire de l'atelier où elle a été tissée, le salaire du tisserand, et l'intérêt payé au capitaliste qui a

fait les avances indispensables ; il a fallu, pour produire ce tissu, consommer des matériaux et des matières premières, il a fallu du fil, il a fallu du combustible pour alimenter la machine qui met en mouvement les métiers. La valeur de ces matériaux s'ajoutera aux éléments que nous venons d'indiquer, et devra se retrouver sur le prix de vente du calicot. Le prix ne pourra donc plus être réduit, par l'analyse, aux divers revenus afférents à ceux qui ont concouru à la production ; il s'y rencontre un élément étranger qui dérange l'exactitude de notre calcul, et ne lui laisse d'autre portée que celle d'une formule abstraite, ne répondant à rien dans la réalité.

Ces difficultés ne sont qu'apparentes. Si l'on veut bien nous suivre dans l'analyse à laquelle nous allons nous livrer, on acquerra la conviction qu'on peut très bien, en prenant la société tout entière comme une grande association de producteurs, considérer chacune des trois classes propriétaires des sources de revenus comme un des copartageants dans le produit du travail social ; qu'il y a véritablement des lois générales d'après lesquelles la part afférente à chacune de ces classes se détermine ; que ces lois peuvent être fixées par l'analyse, et que leurs effets sur l'ordre matériel sont positifs et parfaitement saisissables.

La production d'un même objet se répartit entre un certain nombre de groupes transformateurs, par les mains desquels *il passe successivement*. Prenez, par exemple, une pièce de toile ; vous rencontrerez d'abord un groupe de producteurs agricoles, où se trouvera un fermier qui sera l'entrepreneur, un propriétaire qui aura fourni la terre pour la culture du lin,

un capitaliste qui aura fait les avances, et des ouvriers qui auront exécuté tous les travaux de la culture. Le prix du lin représentera la somme des revenus de tous ces différents producteurs. Après le cultivateur, viendra le filateur. Il commencera, en payant le prix du lin qu'il va transformer en fil, par rembourser au cultivateur tout ce que celui-ci aura employé à payer les divers revenus de ses coproducteurs. Cela fait, il appellera, lui aussi, à son aide les trois éléments de la production, et payera à chacun son revenu sur les résultats de l'opération. Il vendra alors son produit, dont le prix comprendra la somme des revenus payés par lui, et de plus, la somme de tous les revenus payés par le producteur agricole, lesquels constituent le prix de la matière première consommée par le filateur. L'entrepreneur qui transformera le fil en tissu procédera de même ; en sorte que la toile, au sortir de ses mains, représentera l'ensemble des revenus soldés aux trois groupes de producteurs qui ont successivement concouru à la créer. Suivez jusqu'au bout toutes les transformations de cette toile, jusqu'au moment où elle parviendra, sous forme de vêtement, dans les mains de celui qui l'appliquera directement à son usage ; vous aurez toujours à constater les mêmes faits, et vous trouverez que la valeur de ce vêtement se résout, en dernière analyse, en la somme des *rentes* des *salaires* et de l'*intérêt* payés aux trois classes dans les mains desquelles se trouvent les trois éléments généraux de la production.

Il est clair, d'après ce qui précède, que la somme de toutes les valeurs créées dans la société se résout en rentes, en salaires et en intérêts. Quelles que soient les

complications que puisse offrir la production dans son ensemble, quelque inégale que soit la durée de l'application des forces productives dans leurs différents emplois, tout revient à cette donnée première; il n'est besoin que d'une simple opération arithmétique pour y ramener toujours toutes les combinaisons de la production. Pour nous rendre compte de la loi qui préside à la distribution de la richesse, nous n'aurons donc qu'à observer ce qui se passe dans chacun de ces groupes producteurs, qui forment l'élément simple et primitif dans l'ordre matériel, comme la famille dans la société. Quand nous aurons déterminé cette loi, il nous restera un autre point à éclaircir : il faudra montrer qu'elle agit d'une manière uniforme et constante dans tous les groupes divers. Cela fait, nous serons parvenus au but de notre recherche, nous aurons saisi la loi générale de la distribution de la richesse dans la société.

Dans tout groupe producteur, la répartition de la richesse se fait en raison de l'importance des services apportés à l'œuvre commune par les possesseurs des diverses forces productives, et cette importance se détermine par l'action de la loi d'offre et de demande. Au fond, la répartition s'opère d'après les principes qui régissent le partage des bénéfices d'une association entre tous les associés : chacun y prend une part *proportionnelle à l'importance de ses apports*, et les apports sont estimés plus haut ou plus bas, suivant qu'il est plus ou moins difficile de les obtenir, soit à raison de leur rareté naturelle, soit à raison de la peine qu'il faut prendre pour les effectuer. Si les terres sont rares, si les capitaux ne se trouvent qu'en petite quantité, relati-

vement au travail qui en demande le concours, la rente et l'intérêt du capital seront élevés, tandis que le travail qui s'offre en abondance n'obtiendra qu'une rémunération proportionnellement peu élevée. Telle sera la règle générale. Toutefois il faudra, pour la mettre en œuvre, distinguer, suivant les divers cas, les divers modes d'après lesquels elle s'applique. Ainsi, la règle aura pour chaque espèce de revenus des effets particuliers qu'il faudra constater; mais ce sera toujours au fond la même règle.

Et remarquez que l'intervention de l'entrepreneur ne change rien au cours naturel des choses, tel que nous venons de le définir. L'entrepreneur sert d'intermédiaire entre les diverses classes qui concourent à la production, mais la position respective de ces classes n'en est en rien modifiée. Les prétentions qu'elles débattraient directement entre elles, si elles étaient placées simplement sous la loi de l'association, se débattent par l'entremise de l'entrepreneur. Celui-ci calcule la valeur probable du résultat de l'entreprise, et, en rapprochant cette valeur des sacrifices que l'entreprise exigera, il fixe les limites dans lesquelles il est tenu de se renfermer pour y trouver la rémunération à laquelle il a droit. Dans cette condition, si, par la force des choses, il est obligé de faire la part plus grande à l'un des éléments de la production, à raison de l'importance plus grande que les circonstances lui donnent, il faudra qu'il la fasse d'autant moins considérable aux autres. Il appréciera l'importance de chacun de ces éléments par la loi d'offre et de demande, comme leurs propriétaires l'eussent appréciée eux-mêmes s'ils avaient traité directement les uns avec

les autres. Rien ne sera donc changé dans les conditions du marché, pas plus que rien n'est changé aux conditions d'une vente, lorsque le vendeur et l'acheteur, au lieu d'arrêter directement entre eux leurs conventions, les arrêtent par l'intermédiaire d'un tiers [1].

Il y aura donc par chaque groupe producteur un certain état de choses qui déterminera un certain taux pour les revenus de chacun de ceux qui concourent à son œuvre. Nous affirmons de plus que les causes qui déterminent ce taux étendent leur action à tous les groupes producteurs entre lesquels se répartit l'activité sociale, et tendent à établir entre tous, pour les mêmes catégories de revenus, un même taux. En effet, sous le régime de la libre concurrence, les bras, les capitaux et les terres se portent naturellement vers l'emploi le plus avantageux. Si, d'une manière constante, la rente, les salaires ou l'intérêt du capital se trouvaient, dans certains groupes producteurs, plus élevés ou plus bas que dans d'autres, les éléments de la production afflueraient vers ces groupes ou s'en éloigneraient. Il résulterait de ce mouvement que, par l'accroissement ou la réduction de l'offre, les revenus, pris dans leur généralité, baisseraient dans les groupes où ils ont atteint une hauteur exceptionnelle, et qu'ils s'élèveraient dans ceux où ils se sont trouvés exceptionnellement déprimés. Il

1. Nous croyons utile de rappeler qu'il ne s'agit ici que de la distribution de la richesse sous le régime de la liberté et de la libre concurrence. Sous le régime du travail servile, la répartition se fait dans des conditions toutes différentes, l'ouvrier étant d'ordinaire la ropriété de l'entrepreneur, qui est le maître, et qui règle arbitrairement sa rémunération.

y aura donc, par le fait de la libre concurrence, une tendance à l'égalité dans le taux des revenus, entre tous les divers emplois du travail. Il y aura donc pour la société, quant à la répartition des fruits de la production, une situation générale de laquelle il résultera que la rente, les salaires et l'intérêt des capitaux, pris dans leur ensemble, seront déterminés d'une certaine façon, et que l'on pourra, pour la société tout entière aussi bien que pour un groupe producteur en particulier, caractériser par des lois générales la position respective des trois éléments producteurs, quant à leur rémunération. L'ensemble de la production sociale pourra être *considéré comme une seule et même entreprise*, dans le résultat de laquelle les agents naturels, le travail et le capital prennent une part déterminée par la valeur du concours qu'ils apportent à l'œuvre commune. Nous pourrons donc, en traitant de la distribution de la richesse dans la société, poser en termes généraux les lois qui règlent le taux de la rente, le taux des salaires et le taux de l'intérêt, sans encourir le reproche de raisonner sur des hypothèses auxquelles rien ne répond dans la réalité.

Toutefois il est essentiel de remarquer que les lois dont nous parlons ne constituent pas autre chose que des tendances, lesquelles peuvent être plus ou moins ralenties, plus ou moins entravées ou modifiées, par *d'autres tendances en sens différent*. Celles-ci ne seront point assez puissantes pour paralyser l'effet des premières; mais elles se produiront pourtant avec un caractère d'action assez constante et assez générale pour qu'il faille en tenir compte, sous peine de se perdre dans

des abstractions sans applications au mouvement réel de la vie. C'est ainsi que les forces productives ne seront pas toujours parfaitement libres de se déplacer pour chercher l'emploi le plus avantageux. En l'absence même de toute restriction légale, des raisons d'affection personnelle, de tradition de famille, de prédilection nationale, en un mot, tout ce qui constitue les mœurs et les coutumes ; d'autres fois, des raisons purement matérielles, le défaut d'avances suffisantes, la difficulté, parfois l'impossibilité, de dégager un capital depuis longtemps affecté à un certain emploi ou immobilisé dans le sol ; toutes ces circonstances, ou d'autres semblables, empêcheront les tendances générales de l'état social de produire tous leurs effets sur la détermination des divers revenus, et, en certains cas, elles les maintiendront quelquefois au-dessus, quelquefois au-dessous du taux auquel ils seraient fixés, si les forces productives obéissaient seulement aux impulsions de l'intérêt, sous l'empire de la libre concurrence.

D'autres causes encore empêcheront les revenus de se fixer, pour tous les emplois de la production, à un taux uniforme. Certains genres de productions présentent des avantages, soit de l'ordre moral, soit de l'ordre matériel, qui, en y faisant affluer les forces productives, en abaisseront la rémunération ; tandis que d'autres présentent des inconvénients qui détourneront les forces productives de s'y engager, et qui tendront, par la rareté de l'offre, à en augmenter la rétribution. Ici, l'exception aura un caractère de persistance et d'uniformité qu'elle n'avait pas quand elle prenait sa source dans des affections purement personnelles et dans des

situations tout individuelles. C'est ainsi que, pour certains *groupes producteurs*, certains revenus seront constamment plus élevés que pour d'autres. Mais ces inégalités n'empêcheront pas les causes qui fixent à un certain taux, pour une société donnée et à une époque déterminée, le montant des divers revenus, de faire sentir leur action dans tous les cas. Les salaires, par exemple, pourront être constamment plus élevés pour le mineur que pour le maçon. Mais, s'il se produit dans la société, à certains moments, un ralentissement du travail par suite duquel les bras deviennent surabondants, il y aura pour les salaires un mouvement de baisse qui atteindra toutes les professions, en laissant subsister les inégalités proportionnelles établies entre elles, quant aux salaires, par la différence des conditions suivant lesquelles elles s'exercent. Les plus hauts salaires subiront une réduction plus forte en elle-même, mais proportionnellement égale à celle que subiront les salaires les plus bas ; en sorte que les faits généraux de l'ordre social et les faits particuliers à chaque profession, exerceront simultanément leur action.

Ces lois de la distribution des richesses, dont nous venons de poser les fondements en même temps que nous établissions la légitimité des procédés de notre recherche, ne seront point essentiellement altérées parce qu'il arrivera que deux des forces productives, ou même toutes les trois, se trouveront réunies dans les mêmes mains. Il pourra se produire en pareil cas une légère déviation, la loi générale fléchira un instant; mais cette déviation ne pourra jamais être assez considérable pour déranger ou arrêter, quant à l'ensemble,

l'action de cette loi. En effet, s'il venait un moment où les forces productives réunies dans les mêmes mains donnassent un revenu inférieur au taux normal, l'intérêt du propriétaire de ces forces productives ne serait-il pas de les faire fructifier séparément pour en percevoir le revenu normal, et, par conséquent, de les remettre sous l'empire de la loi générale? Il est bien vrai que des motifs étrangers aux pures raisons d'intérêt pourront déterminer les propriétaires à continuer par eux-mêmes l'exploitation de leurs instruments de production, même dans des conditions défavorables. C'est ce qui arrivera fréquemment pour le petit cultivateur, qui, en appliquant son travail à la terre, n'en retirera pas l'équivalent du revenu que lui procurerait la rente de sa terre et le salaire de son travail, s'il louait sa terre et travaillait comme journalier. Pourtant, en bien des cas, le petit propriétaire préférera le revenu médiocre qu'il perçoit comme cultivateur propriétaire, indépendant et maître chez lui, au revenu plus considérable qu'il retirerait de son travail et de sa terre, s'il les louait à autrui. Incontestablement, pour ce cas-là, le cours de la loi générale qui fixe le taux du salaire et de la rente se trouvera modifié, mais point d'une manière assez grave pour qu'on puisse y voir un démenti donné à cette loi. Si l'écart était très considérable, l'intérêt qu'on aurait à employer séparément les forces productives serait tel, que, très fréquemment, il l'emporterait sur toutes les autres considérations, de façon que la règle reprendrait son empire.

V. Jusqu'ici, nous avons établi les règles générales de la distribution de la richesse, comme s'il n'y avait dans la

société que des hommes appliqués à produire la richesse. Mais la société comprend, outre les producteurs des richesses, un nombre considérable d'hommes voués aux travaux de l'ordre intellectuel et de l'ordre moral, ou bien appliqués à rendre aux autres hommes des services purement personnels, et qu'on ne saurait considérer comme des producteurs de richesses sans faire violence à la langue et au bon sens. Dans cette catégorie se trouvent les prêtres, les militaires, les magistrats, les fonctionnaires publics, les professeurs, les avocats, les médecins, les artistes, et, dans un ordre inférieur, toutes les professions qui ont pour objet des soins personnels, et qui, par ces soins, assurent à ceux au service de qui elles se mettent la libre disposition de leur temps, ou leur procurent quelque délassement.

Ces sortes de travaux ne produisent pas directement la richesse; ce n'est qu'indirectement, par un circuit en quelque sorte, que ceux qui les accomplissent prennent leur part de la richesse produite par le travail de la société. Cette part, il faut qu'ils l'obtiennent, car, pas plus que ceux qui produisent la richesse, ils ne peuvent subsister sans elle; et cette part sera la juste rémunération des services qu'ils rendent dans la vie sociale, puisque la société ne saurait pas plus subsister sans ces services qu'elle ne saurait subsister sans les services de ceux qui s'appliquent à la production des biens matériels. Mais, si l'on y regarde de près, on verra que le revenu des premiers se prélève sur le revenu de ces derniers, qui seuls, à proprement parler, produisent la richesse. Les premiers contribuent indirectement à la production, en donnant à la société l'ordre et la sécu-

rité, en même temps que les impulsions morales, scientifiques et artistiques nécessaires au travail. Mais leur activité ne se résume pas immédiatement en une création de choses utiles applicables aux besoins de l'homme ; pour obtenir ces choses, il faut qu'ils les reçoivent de ceux qui les produisent, et qui les leur cèdent en échange des services d'un autre ordre rendus soit à eux personnellement, soit à la société tout entière. C'est ce qu'on a appelé la *distribution secondaire,* pour la distinguer de la *distribution primitive* qui s'opère entre tous les producteurs de la richesse.

Dans la distribution secondaire, l'impôt joue un très grand rôle. C'est par l'impôt que la société prélève les sommes au moyen desquelles elle rémunère les services rendus à la communauté par tous les hommes voués aux travaux de l'ordre moral et de l'ordre intellectuel. Et, comme la plupart de ces travaux tiennent à la chose publique, la plus grande partie de la distribution secondaire s'opère par l'intermédiaire de l'État.

Nous pouvons, appuyés sur ces principes généraux, aborder dans le détail l'exposé des faits par l'action desquels se détermine le taux des divers revenus. Nous allons étudier successivement la rente des agents naturels appropriés, les salaires du travail et l'intérêt du capital, et nous tâcherons de montrer, aussi brièvement et aussi simplement qu'il nous sera possible en une matière naturellement si compliquée et si épineuse, comment les faits qui constituent l'ordre matériel des sociétés se combinent pour fixer le taux de ces divers revenus.

CHAPITRE II

De la rente de la terre.

I. Définition de la rente. Nécessité de distinguer entre les diverses catégories d'immeubles sur lesquels la rente se perçoit. — II. De la rente perçue sur les propriétés exploitées par l'industrie agricole. — III. De la rente perçue sur les propriétés exploitées par l'industrie extractive. — IV. De la rente perçue sur les propriétés servant à des exploitations manufacturières ou commerciales. — V. De la rente perçue sur les immeubles affectés à l'habitation. — VI. A quoi se réduisent les causes qui contribuent, dans ces divers cas, à fixer le taux de la rente.

I. Il est des forces productives dont l'emploi est essentiellement subordonné à la possession du sol. D'ailleurs le sol, abstraction faite de toute production, offre pour les usages de la vie certains avantages que chacun est disposé à payer. C'est du produit de ces forces et de ces avantages attachés à la possession du sol que dérive le revenu du propriétaire de la terre, que l'on nomme la *rente*. La rente est égale à la différence entre la valeur des produits ou des utilités que l'on retire de l'immeuble et la valeur des sacrifices faits par celui qui emploie l'immeuble. Quand le propriétaire exploite lui-même sa terre, ou en retire lui-même les avantages, la rente ne nous apparaît point sous forme de revenu distinct. Mais, s'il en cède l'usage à un autre, alors, il perçoit un fermage

ou un prix de location, qui presque toujours se confond avec la rente ; de sorte qu'en pratique, et généralement parlant, on peut les prendre l'un pour l'autre, en tenant compte pourtant, pour la location des immeubles bâtis, de certains éléments qui, à proprement parler, ne tiennent point à la rente, et qui influent sur le loyer de ces immeubles.

Les immeubles sur lesquels la rente se perçoit peuvent se trouver dans des conditions diverses. Ce seront : 1° des propriétés exploitées par l'industrie agricole ; 2° des propriétés exploitées par l'industrie extractive ; 3° des propriétés servant à des exploitations manufacturières ou commerciales ; 4° des propriétés servant d'habitations. Pour écarter de cette question, déjà si compliquée par elle-même, les complications inutiles, il faudra rechercher à part, pour chacun de ces genres de propriété, les faits qui donnent naissance à la rente et qui en règlent le taux.

II. Nous parlerons d'abord de la rente perçue sur les propriétés exploitées par l'industrie agricole. Cette rente peut comprendre la à fois un produit net[1] et le revenu des capitaux employés à améliorer le sol et qui s'y trouvent fixés de façon à ne plus faire qu'un avec lui. Le capital d'exploitation sera une condition nécessaire pour tirer du sol ces productions sans lesquelles il ne rapporterait point de rente. Mais, comme ce capital restera détaché du sol et susceptible d'être porté, suivant les circonstances, vers tel ou tel autre emploi, il gardera sa nature de capital, et son revenu se détermi-

1. Voy. ce que nous avons dit du produit net au livre III, chap. Ier.

nera d'après la *loi qui régit l'intérêt*. Quant au capital employé à l'amélioration du sol, il est impossible de l'en distinguer, c'est le sol lui-même, et son revenu suit la loi du revenu de la terre, c'est-à-dire la loi de rente. La rente a des caractères particuliers qui la distinguent des autres revenus, et qui tiennent à la nature même des faits d'où elle tire son origine et qui en déterminent les fluctuations ; ce sont ces faits que nous allons étudier.

Nous croyons inutile de remonter, comme on l'a fait quelquefois, aux premières origines de la civilisation et aux premiers efforts de l'homme dans la culture du sol. Nous prendrons les sociétés alors qu'elles sont déjà en possession de certains capitaux qu'elles appliquent au défrichement et à l'amélioration des terres; nous supposerons qu'à l'époque où nous fixons notre point de départ, les terres se trouvent en grande abondance, eu égard à la population, de telle façon qu'il y en ait à la disposition de tout le monde.

Au bout d'un certain temps, et moyennant une certaine somme de sacrifices, un homme a défriché une terre de laquelle il tire un produit suffisant pour rétribuer son travail et couvrir l'intérêt du capital qu'il y a appliqué. Il y a autour de sa propriété d'autres terres que l'on peut cultiver avec autant d'avantages que la sienne. Dans cette situation des choses, le propriétaire tenterait en vain de se faire payer pour son blé un prix supérieur au prix de revient, de façon à percevoir, en sus de la rémunération de son travail et de l'intérêt de son capital, une rente foncière. Les consommateurs de blé, plutôt que de lui payer ce prix, préféreraient cultiver eux-mêmes les terres voisines. Si ce même proprié-

taire voulait vendre sa terre, il n'en obtiendrait qu'un prix représentant la valeur du capital qu'il y a mis ; s'il exigeait davantage, celui qui demande la terre, au lieu de l'acheter, emploierait son capital à se faire dans le voisinage une terre pareille. Il pourrait même arriver que le propriétaire, en vendant sa terre, n'en obtînt qu'un prix inférieur au capital qu'il y a mis ; il en serait ainsi si des procédés de défrichement plus perfectionnés permettaient de faire à moins de frais une terre également productive.

Au bout d'un temps plus ou moins long, par le cours naturel des choses, la population s'accroît. Par suite de cet accroissement, toutes les terres à la portée des cultivateurs sont mises en culture, et il arrive bientôt un moment où les subsistances produites sur les lieux dans lesquels la population est fixée ne suffisent plus pour la nourrir. La demande des subsistances augmentant avec la population, leur prix augmentera, à moins qu'il ne soit possible d'en accroître toujours la quantité proportionnellement à la population, sans augmenter leur prix de revient. Les faits prouvent que ce résultat est impossible à atteindre, si les procédés de la culture et la condition du sol restent les mêmes. En effet, si l'on continuait à produire le blé par les mêmes moyens, sans améliorer le sol et sans perfectionner les procédés de la culture, la quantité produite diminuerait graduellement, relativement aux frais d'exploitation, chaque fois qu'on appliquerait une nouvelle somme de capital à l'exploitation annuelle [1]. Or, lorsque toutes les terres

1. Voy. sur ce point les preuves de fait que nous avons exposées au chap. 1er du livre IV.

à la portée des consommateurs sont cultivées, à part les améliorations au sol et les perfectionnements dans les procédés de culture, l'augmentation du capital d'exploitation est le seul moyen auquel on puisse recourir. Dans cette hypothèse, voici ce qui pourrait arriver : si 20 francs de capital d'exploitation donnent un hectolitre, une seconde application de 20 francs ne donnera plus que trois quarts d'hectolitre, une troisième, un demi-hectolitre, une quatrième, peut-être le quart d'un hectolitre seulement. Il résultera de là que, tandis que primitivement un hectolitre de blé ne coûtait à produire que 20 francs, après qu'on aura quadruplé le capital d'exploitation, deux hectolitres et demi coûteront 80 francs, c'est-à-dire que l'hectolitre reviendra à 32 francs.

Du reste, c'est là une supposition qui ne se réalisera jamais, parce que, aussitôt que le blé hausse, on peut recourir à divers moyens qui en feront baisser le prix : ou bien on ira chercher du blé dans des pays où il coûte moins à produire, ou bien on fera des améliorations au sol, et on introduira des perfectionnements dans les procédés de la culture. Pour prendre le blé dans les lieux où il est moins demandé et produit suivant de meilleures conditions, et où, par conséquent, il coûte moins cher, il faudra supporter les frais de transport, qui s'ajouteront au prix du blé. D'ailleurs, dans ces contrées où la population est plus rare relativement au sol, l'extrême limite de la production avec des procédés donnés sera bientôt atteinte, par l'effet du développement continu de la population. Le premier moyen n'est donc qu'une ressource momentanée, qui ne dispensera pas de recourir aux autres moyens indiqués ; il faudra rendre le travail

agricole plus fécond en améliorant le sol et en perfectionnant les procédés de culture. Pour le cas où l'on n'aurait recours ni à l'un ni à l'autre de ces derniers moyens, la rente pourrait s'accroître à raison de l'élévation considérable de la valeur du blé, provoquée par une demande sans cesse croissante en présence d'une production de moins en moins féconde. Mais il est à remarquer que le mouvement d'accroissement de la rente provenant de cette cause ne serait jamais que momentané, parce que toujours on recourra assez promptement à l'amélioration du sol et au perfectionnement des procédés de culture.

L'effet de ces améliorations et de ces perfectionnements sera d'augmenter l'offre du blé. A mesure qu'ils se généraliseront, il s'opérera dans le prix du blé une baisse de plus en plus sensible. Si, en présence de cette baisse, la population restait stationnaire, il pourrait arriver que la rente baissât ; mais, d'ordinaire, il n'en sera pas ainsi, parce que, en même temps que le blé aura une tendance à baisser de prix par les progrès continus de l'agriculture, la population, par son mouvement continu d'acroissement, imprimera au prix du blé une tendance à la hausse. Comme il est dans la nature des perfectionnements agricoles de ne s'opérer qu'avec une certaine lenteur, la population aura toujours le temps de s'avancer, de telle façon que le prix du blé se trouvera maintenu à une certaine hauteur. Ces deux tendances agissent et réagissent constamment l'une sur l'autre, durant tout le cours du développement des sociétés ; et, sauf des cas assez rares, elles empêchent, par leur action combinée, que des variations

considérables n'affectent le prix moyen du blé. Toutefois il pourra se faire que, dans certains moments, l'une ou l'autre de ces tendances prenne le pas ; alors le blé sera au-dessus ou au-dessous de sa valeur normale.

Tandis que, par l'action de ces causes, le prix du blé restera à peu près fixe, le revenu du propriétaire ira s'accroissant. Il s'accroîtra d'abord du revenu du capital employé à améliorer le sol, si ces applications de capitaux ont été faites avec intelligence et de façon à rendre le sol plus productif. Il s'accroîtra, en outre, par l'effet des perfectionnements apportés aux procédés de la culture. C'est ainsi que, par la substitution de la charrue à la bêche, on obtient, avec des frais moindres, une même quantité de blé, ou, avec des frais égaux, une quantité de blé supérieure. Le blé ainsi obtenu se vendra au même prix qu'avant l'introduction du procédé perfectionné, aussi longtemps que le mouvement ascendant de la population maintiendra la même relation entre l'offre et la demande des subsistances. Mais, pour pouvoir employer ce procédé perfectionné, il faut une terre. Or, les terres n'existent pas en quantité illimitée ; une fois la civilisation parvenue à un certain point, elles sont toutes exploitées et appropriées. D'un autre côté, les capitaux qui cherchent de l'emploi, c'est-à-dire l'occasion de produire avec un excédent ou intérêt, se multiplient de plus en plus par le progrès de la civilisation, et ils se font concurrence pour l'exploitation des terres comme pour les autres emplois. Les terres ne se trouvant qu'en quantité limitée, les propriétaires fonciers ont l'avantage, dans le débat qui s'établit entre eux et les entrepreneurs dont les capitaux cherchent de l'em-

ploi dans l'agriculture. Ils profitent de leur position pour exiger tout ce que l'exploitation de la terre peut donner au delà du profit normal de l'entrepreneur dans les divers emplois du capital. Le propriétaire profitera donc, en partie du moins, de l'accroissement du produit net qui résultera de l'emploi des procédés perfectionnés de la culture. Le capital que le propriétaire a fixé dans la terre, par lequel il l'a fertilisée, aura été rendu plus productif par suite du meilleur usage qu'on a appris à en faire. Comme il est détenteur exclusif de ce capital, et qu'on ne peut lui faire concurrence que dans la limite de la quantité des terres qui se trouvent à portée des consommateurs, il profitera de sa position pour faire entrer dans ses mains la plus-value, le produit net de sa machine à produire le blé, au lieu de l'abandonner au consommateur qui pourrait en profiter par la réduction du prix, ou au fermier qui en accroîtrait son profit.

Il ne se passe donc ici que ce que l'on voit se produire toutes les fois que l'inventeur d'un procédé industriel plus perfectionné reste seul détenteur de son procédé soit par le secret, soit par le privilège de la loi. Seulement, pour le propriétaire foncier, c'est une détention à laquelle il n'est pas assigné de limites, et dont les conséquences avantageuses ne font que se développer avec le temps.

Il importe ici de remarquer que l'accroissement du revenu du propriétaire coïncide, pour l'hypothèse que nous venons d'établir, avec l'accroissement de la masse des subsistances que l'agriculture met à la disposition de la société, sans que le prix de ces subsistances en

soit augmenté, en sorte que la société aura l'avantage de pouvoir accroître sa population sans que la vie devienne plus difficile pour ses membres. Il pourra même arriver, mais ceci sera plus rare, que cet accroissement de la rente coïncide avec *une diminution du prix* des subsistances. Dans les deux cas, la rente perçue par le propriétaire sur un espace donné de terrain s'accroît dans sa masse, en même temps qu'elle diminue quant à la part proportionnelle du propriétaire dans le produit. Le propriétaire prélèvera une part moindre sur chaque hectolitre de blé produit par sa terre ; la part du prix de chaque livre de pain qui correspond à la rente sera moins élevée ; mais, comme le nombre d'hectolitres produits sur une étendue donnée de terrain est plus considérable qu'il n'était avant l'introduction des perfectionnements, le revenu du propriétaire, qui se calcule suivant l'étendue du terrain, se trouvera accru. On voit donc qu'il n'y a point, comme on l'a quelquefois prétendu, d'opposition radicale d'intérêts entre les propriétaires fonciers et les autres classes de la société. Sans doute, il pourra arriver que la rente s'accroîtra au détriment des consommateurs, par l'élévation du prix du blé et la diminution de la puissance productive du travail agricole ; mais ce sera le cas le plus rare. Presque toujours, au contraire, elle s'augmentera, comme nous l'avons dit, sans grever d'une charge plus lourde le pain que mange le peuple ; quelquefois même elle s'augmentera en même temps que cette charge sera allégée.

Une circonstance qu'il ne faut pas négliger quand on recherche l'origine de la rente et la loi de son accroissement, c'est qu'il arrive fréquemment que les capitaux

employés à améliorer la terre donnent un produit tel qu'il suffit d'un certain nombre d'années pour les amortir; or, cet amortissement étant opéré, la terre, convenablement pourvue de capital d'exploitation, conserve indéfiniment l'accroissement de fertilité que les améliorations lui ont donné. Le propriétaire peut donc alors percevoir un accroissement de *rente sans qu'il lui en* ait rien coûté pour l'acquérir, parce qu'il a opéré sur ses bénéfices l'amortissement du capital qui a servi à faire les améliorations desquelles cette rente provient. Ce fait se manifeste très souvent lors du renouvellement des baux, le propriétaire percevant une augmentation de rente pour des améliorations qu'a faites le fermier, et *qu'il a trouvé le moyen d'amortir pendant la durée de* son bail.

La rente, pour les terres affectées à l'industrie agricole, peut encore trouver son origine et la raison des modifications qu'elle subit, dans des circonstances diverses.

En premier lieu, dans les aptitudes particulières de certaines terres, qui donnent des produits possédant des qualités exceptionnelles et fort recherchées des consommateurs. Il est évident que, les consommateurs riches étant disposés à faire pour ces produits des sacrifices considérables, et l'offre de ces produits étant très restreinte, leur prix s'élèvera considérablement, sans que les frais d'exploitation de la terre soient beaucoup au-dessus du taux ordinaire. De là *il résulte qu'il y a, entre* le prix de vente des produits et leur prix de revient, une différence plus ou moins considérable, qui constituera pour le propriétaire de la terre une rente plus ou moins

élevée. C'est surtout pour certains produits de luxe, tels que les vins des crus très renommés, que ces faits atteignent leurs conséquences les plus marquées. Toutefois leur influence se fait sentir dans tous les genres de cultures, même dans les cultures les plus usuelles et les plus répandues. En effet, il est des terrains naturellement plus propres à la culture que d'autres, et qui, pour une peine égale, rendent un produit plus considérable. Évidemment, pour ces terrains, la différence entre le prix de revient et le prix de vente des produits sera plus considérable, et la rente, par conséquent, plus élevée.

2° La situation de la terre influe aussi beaucoup sur le taux de la rente. Tout le monde sait qu'une terre située près d'un grand centre de population donne une rente plus élevée qu'une terre située dans une contrée où la population est rare. Cela tient en partie à ce que les produits de ces terres demandent, pour être portés sur le marché qui est tout proche, moins de frais de transport que ceux des terres plus éloignées, et qu'il n'y a néanmoins qu'un seul prix pour les uns et les autres. Mais le taux élevé de la rente, dans ce cas, tient aussi à cette circonstance que, par suite des avantages particuliers que donne à ces terres leur situation, on emploie à les améliorer des capitaux plus considérables. Au reste, il n'est pas inutile d'ajouter que la situation d'une terre peut se modifier considérablement, quant aux débouchés, par la création de moyens de transport plus perfectionnés. Aussi voit-on d'ordinaire, dans les contrées où s'ouvrent de grandes voies de communication, la rente de la terre monter considérablement et rapidement.

Enfin, les lois qui accordent des privilèges ou qui imposent des charges à la propriété peuvent aussi affecter la rente. On l'a vue en Angleterre, s'élever considérablement par l'effet des *Corn-laws*, et on l'a vue aussi, dans ce même pays, s'abaisser et parfois disparaître complètement sous le fardeau de la taxe des pauvres.

III. Il faut ranger dans la classe des propriétés exploitées par l'industrie extractive les mines, les carrières, les salines, les forêts primitives et non améliorées par le travail. La rente de ces propriétés aura sa raison dans la rareté plus ou moins grande des produits qu'elles donnent. Il est de fait que, pour ces divers genres d'exploitations, il peut y avoir, et que souvent il y a une différence entre le prix de vente et le prix de revient, différence qui provient de ce que les mines, les carrières et autres propriétés semblables ne se trouvent dans certains pays qu'en quantité limitée et ne suffisent qu à peine aux besoins de la consommation. Les propriétaires de ces immeubles, par la direction qu'ils donnent à leur exploitation, parviennent quelquefois à maintenir à un taux assez élevé les avantages que leur procure le monopole naturel dont ils sont en possession. Toutefois le mouvement ascendant de la rente rencontre ici une limite : le travail, en recherchant et en mettant en exploitation toutes les richesses latentes que recèle le sol d'un pays, tend, par la concurrence, à réduire, ou du moins à contenir la rente des immeubles déjà exploités.

IV. Pour les propriétés servant à des exploitations manufacturières ou commerciales, le premier élément de la rente est la rareté relative du sol. Dans une société

parvenue à un certain degré d'avancement, le sol peut presque toujours être utilement employé à la culture. Les parties du sol qui n'y seraient point propres, et celles-là seront toujours relativement à l'ensemble en petite quantité, seront d'ordinaire propres à d'autres usages réclamés également par les besoins de la vie sociale. Le sol sera donc rare et le propriétaire exigera, pour le livrer à l'industrie ou au commerce, une rétribution qui se déterminera principalement d'après le taux de la rente perçue sur les propriétés livrées à la culture. Ici les avantages de la situation exerceront une très grande influence. Quelle rente ne payera-t-on pas, par exemple, en vue de l'établissement d'une usine destinée à la production du fer, pour un terrain proche des grandes voies de communication et proche en même temps des lieux qui fournissent la houille et le fer? Même effet pour des immeubles situés de façon à mettre le commerçant à la portée du consommateur. Qu'il se trouve dans une propriété une force naturelle qui épargne l'emploi des moteurs artificiels et coûteux, une chute d'eau par exemple, la rente de cette propriété croîtra en proportion de l'économie qu'elle donnera le moyen de réaliser sur les frais de la production.

V. Les mêmes considérations s'appliquent à peu de chose près aux immeubles affectés à l'habitation. Ici également la situation pourra faire monter considérablement la rente, par les avantages qu'elle procurera, soit au point de vue des relations sociales, soit au point de vue de la salubrité, soit au point de vue du simple agrément de la vie.

Quand il s'agit de propriétés bâties, il faut se garder d'oublier qu'il peut y avoir lieu d'appliquer, non seulement les principes de la rente, mais aussi les principes qui règlent le taux de l'intérêt. Ces principes exerceront une influence plus ou moins grande suivant que le capital employé à élever des constructions se trouvera engagé, par la nature de ces constructions, pour une durée plus ou moins longue.

VI. Si l'on envisage l'ensemble des causes qui, dans tous ces divers cas, contribuent à déterminer le taux de la rente, on y reconnaîtra deux faits dominants : la rareté relative du sol d'abord ; en second lieu, l'utilité qu'il présente, soit par les forces *naturelles* qui y sont inhérentes, soit par les avantages de diverse nature qu'il peut offrir. On se convaincra, par cet examen, qu'en définissant les causes qui agissent sur le taux de la rente, dans les diverses circonstances où elle se perçoit, nous n'avons fait qu'appliquer à ces cas particuliers les règles générales de la détermination de la valeur en échange, en remontant aux éléments qui la constituent essentiellement, lesquels sont l'utilité et la rareté. C'est par l'action combinée de ces causes que le produit net se concentre dans les mains des propriétaires fonciers sous forme de rente. Nous pensons que ce sont les seuls principes généraux qu'il y ait à invoquer ici, et que ce qu'on appelle la théorie de la rente ne peut être que l'ensemble des applications qui en sont faites aux diverses situations dans lesquelles on use du sol avec tous les avantages qu'il présente.

Quant à la question de la légitimité de la rente et du monopole naturel qui en est la source, quant à la ques-

tion des avantages ou des désavantages qui en peuvent résulter pour la société, c'est la question même du droit de propriété. Nous nous réservons de la traiter quand nous exposerons les harmonies générales de la société chrétienne par la propriété et la charité.

CHAPITRE III

Du rapport des salaires avec l'intérêt du capital.

I. En traitant des salaires et de l'intérêt, on peut faire abstraction de la rente. — II. Il y a une relation intime entre le taux des salaires et le taux de l'intérêt qui se trouvent nécessairement, l'un à l'égard de l'autre, dans une certaine proportion, bien qu'ils aient chacun leur loi propre. — III. Distinction entre le salaire proportionnel et le salaire réel.

I. Rien ne s'oppose à ce que, dans l'analyse des phénomènes de la distribution de la richesse, on établisse les lois qui régissent le taux des salaires et de l'intérêt, ainsi que les relations qui rattachent l'une à l'autre ces deux sortes de revenus, en faisant abstraction de la rente. En effet, la rente se fixe par un ensemble de causes qui n'ont pas de relation nécessaire avec les faits qui agissent sur le taux des salaires et de l'intérêt. Si la rente ne pouvait augmenter que par un renchérissement des denrées alimentaires, le taux des deux autres catégories de revenus serait affecté par les modifications survenues dans le taux de la rente. Mais nous avons vu qu'il n'en est point ainsi, et que, la plupart du temps, le taux de la rente s'élèvera sans que le prix des subsistances en soit en aucune façon accru. Nous pouvons donc considérer la rente comme un prélèvement opéré

sur l'ensemble de la production de la société, laquelle forme la masse à partager. Il ne restera plus alors en présence que deux des copartageants, les travailleurs et les capitalistes, dont les intérêts sont, par la nature des choses, intimement liés, et, à certains égards, corrélatifs. Ces deux copartageants débattront ensemble les conditions de la répartition de la masse qui leur est dévolue, déduction faite de la part du propriétaire, et, suivant les circonstances, l'un ou l'autre aura l'avantage dans le débat.

II. Il y aura donc entre le taux des salaires et le taux de l'intérêt une certaine porportion. Et il n'en peut pas être autrement, parce que ce qui ne sera pas attribué à l'un sera attribué à l'autre, et que l'une des parts ne pourra diminuer sans que l'autre s'augmente d'autant. La proportion s'établira en faveur de celui des deux éléments producteurs qui, étant peu offert relativement à l'autre, aura par là le moyen de dicter ses conditions dans le marché. Le travail ne peut rien sans les avances et les moyens d'action que lui fournit le capital, et, d'autre part, le capital resterait stérile s'il n'était mis en œuvre par le travail.

Il résulte de là que le capital demande le travail, en même temps que le travail s'offre au capital, et réciproquement. Quand le travail s'offrira en abondance au capital, celui-ci fera la loi; la part du travail sera faible, celle du capital sera élevée. L'inverse se produira quand ce sera le capital qui s'offrira en grande quantité et que le travail sera, par rapport au capital, en quantité moindre.

III. Suffira-t-il de ces éléments pour déterminer le

taux des salaires et le taux de l'intérêt? Quant au taux de l'intérêt, nous pouvons répondre affirmativement. Le taux de l'intérêt, en effet, est essentiellement proportionnel et rien que proportionnel. Ce n'est autre chose que le rapport de la part qui revient au capital dans la production avec la somme des avances qu'il y a apportées. Si le capital avancé est de cent mille francs et que la part attribuée au capitaliste, en sus de ses avances, dans le résultat de la production, soit de cinq mille francs, l'intérêt sera de cinq pour cent; il ne serait que de quatre si cette part était de quatre mille francs. Dans toutes les spéculations relatives au taux de l'intérêt, on ne considère pas autre chose que ce rapport, et ce rapport est déterminé par la situation respective du travail et du capital, au point de vue de l'offre et de la demande. Il en est autrement pour les salaires. Tandis que l'intérêt n'est qu'une simple relation de valeur, le salaire implique une relation des valeurs attribuées au travail avec les besoins du travailleur. Personne ne songera à considérer les salaires comme élevés, par cela seul que la part proportionnelle de l'ouvrier dans le produit est considérable. Si la puissance productive du travail est faible, par une conséquence nécessaire, la masse des produits à partager sera peu considérable; en vain l'ouvrier prendrait-il dans cette masse une part *proportionnellement très élevée*, la somme des choses applicables à ses besoins, qui constituera son salaire, sera toujours en réalité peu élevée. Avec une part considérable relativement au résultat du travail, l'ouvrier pourra manquer du nécessaire. Il faudra donc distinguer entre le salaire proportionnel et le salaire réel. Pour saisir

les causes qui agissent sur le taux du premier, il suffira de considérer le rapport du capital au travail; mais quand on voudra se rendre compte des faits qui déterminent le taux du salaire réel, il faudra considérer, en outre, la puissance productive du travail.

On voit donc que s'il y a des relations intimes entre le taux du salaire et le taux de l'intérêt, l'un et l'autre pourtant se fixent par l'action de lois propres, qui demandent à être envisagées séparément. Dans les deux chapitres qui vont suivre, nous étudierons successivement les causes par lesquelles les salaires s'élèvent ou s'abaissent, et les causes qui agissent sur le taux de l'intérêt.

CHAPITRE IV

Des salaires.

I. Caractéristique du salaire. — II. Des causes qui déterminent le taux habituel des salaires dans un pays. — III. Des causes qui déterminent les fluctuations passagères des salaires. — IV. Des différences que l'on remarque dans le taux des salaires, de profession à profession, et d'individu à individu dans la même profession. — V. Dans quels rapports les salaires sont-ils avec le prix des subsistances? — VI. Des effets de l'association ouvrière sur les salaires. — VII. Des effets de l'esprit de charité sur les salaires.

I. Le salaire est la somme d'objets utiles attribuée à l'ouvrier en rémunération de son travail. Cette somme s'évalue d'ordinaire et se solde en monnaie. Si tous les travailleurs étaient associés entre eux, au lieu de travailler sous la direction et aux gages d'un entrepreneur, la part de l'ouvrier lui reviendrait sous une autre forme, sous la forme d'un partage des bénéfices de l'entreprise, déduction faite de ses charges, qui seraient la rente et l'intérêt. Mais au fond cette part du travailleur se déterminerait par les mêmes causes; nous en avons dit la raison dans le premier chapitre de ce livre. Nous montrerons plus loin quelle influence l'association ouvrière pourrait avoir sur le taux du salaire : ici nous considérerons la rétribution de l'ouvrier dans sa forme ordinaire, en tant qu'elle consiste en une certaine

somme payée par l'entrepreneur à l'ouvrier pour l'emploi de son travail pendant un temps déterminé.

II. Les salaires seront d'autant plus élevés que la part proportionnelle que prend le travailleur dans la masse à partager sera plus forte, et que, par la puissance productive du travail, cette masse sera plus considérable.

La première de ces conditions dépendra du rapport de la population au capital. Si la population est considérable par rapport au capital, les bras s'offriront en abondance, tandis que la demande sera restreinte et le travail sera déprécié. Pour que le travail soit à haut prix, et pour qu'une part considérable lui soit attribuée dans le résultat de la production, il faut, au contraire, que le capital soit abondant par rapport à la population. La part du travail sera d'autant plus élevée que le capital sera, relativement à la population, plus considérable. Mais, la population étant naturellement progressive, il faudra, pour que la proportion continue d'être favorable au travail, que la masse du capital s'augmente en même temps que le nombre des bras. C'est quand les capitaux s'accumuleront rapidement, de façon à devancer par leur mouvement d'extension le mouvement d'accroissement de la population, c'est dans ces conditions que le salaire proportionnel sera constamment élevé. C'est alors qu'on verra, suivant la pittoresque expression de M. Cobden, deux maîtres courir après un ouvrier; tandis qu'au contraire, quand deux ouvriers courent après un maître, le travail baisse. Dans le premier cas, les maîtres, abondamment pourvus de capitaux, ont peine à trouver des ouvriers pour les

mettre en valeur; dans le second cas, au contraire, les maîtres, ne disposant que d'un capital peu considérable relativement au nombre d'ouvriers qui demandent à être employés, n'ont entre ceux qui s'offrent à eux que l'embarras du choix, et les ouvriers sont contraints de se contenter d'une part moins forte. C'est ce qu'on a exprimé par une formule scientifique en disant : La part proportionnelle de l'ouvrier dans le résultat de la production est en raison directe du capital qui demande le travail, et en raison inverse du travail qui s'offre au capital.

Pour que le salaire réel soit élevé, il faut quelque chose de plus : il faut que la masse du produit à partager soit telle, que la part qui en revient à l'ouvrier en échange de son travail pendant un temps donné, pendant une année par exemple, représente une quantité de choses utiles suffisante pour assurer largement sa subsistance pendant cette année. Il faut pour cela que le travail de la société, pris dans l'ensemble de ses applications, soit doué d'une puissance productive suffisante. En effet, par l'action des lois qui président aux échanges, tous les producteurs sont solidaires les uns des autres. Le prix des choses, c'est-à-dire leur valeur respective, est constamment ramené, par l'effet de la loi d'offre et de demande, au niveau de leurs frais de production. Si la production de certains objets de consommation est difficile, s'il faut, pour l'opérer, surmonter de sérieux obstacles, prendre beaucoup de peine, en un mot, faire de grands sacrifices, le prix de ces objets s'élèvera en proportion de ces sacrifices. Tous ceux qui les consommeront ressentiront, par cette élévation de leur prix, les con-

séquences de la difficulté que l'on éprouve à les produire. Qu'il faille, pour produire la quantité de blé nécessaire à la subsistance d'un homme pendant une journée, une somme de peine équivalente aux quatre cinquièmes du travail d'une journée, personne ne pourra obtenir cette quantité de blé qu'en cédant, en produits de quelque espèce qu'ils soient, les quatre cinquièmes du travail d'une journée. C'est en vain que l'ouvrier qui file le coton applique ses bras à un travail qui possède par lui-même une rare puissance; comme il faut, pour vivre, qu'il se procure des subsistances, si le travail agricole est peu fécond, il sera obligé, pour obtenir l'alimentation d'une journée, de sacrifier une quantité considérable de ce produit que son travail obtient en si grande masse en une journée. La question de savoir si la vie matérielle sera pour lui facile ou difficile dépend donc de la question de savoir jusqu'où est parvenue la puissance du travail pour la production de tous les objets qui entrent dans sa consommation.

Parmi toutes les choses que réclament les besoins de l'homme, les denrées alimentaires tiennent, dans la vie de l'ouvrier, la plus grande place. Si, par un accroissement désordonné de la population ou par une fausse direction donnée aux forces productives, le travail agricole perdait de sa puissance, l'effet de cette décadence de l'agriculture se ferait très promptement sentir sur la condition de la classe ouvrière tout entière. Le salaire diminuerait dans la proportion même où la puissance du travail agricole se trouverait réduite. Le mal serait moindre si la puissance du travail se trouvait diminuée pour les industries qui ne fournissent que les objets

accessoires de la consommation du grand nombre. Mais ses effets n'en seraient pas moins réels, et toujours ils se résumeraient en une réduction dans les salaires.

Non seulement l'influence de la puissance du travail est décisive et directe quand il s'agit des salaires réels, mais elle se fait sentir encore, indirectement il est vrai, mais très positivement, quand il s'agit des salaires proportionnels. En effet, le salaire proportionnel ne peut être élevé que quand les capitaux s'accroissent rapidement; or l'accumulation des capitaux est subordonnée à deux conditions : l'épargne, et la puissance productive du travail qui fournit à l'épargne les richesses qu'elle met en réserve pour les appliquer à la production. On voit donc qu'à tous égards la question de la puissance du travail social est décisive pour la question des salaires et la domine de tous côtés. Dans une société où le travail sera vraiment puissant dans ses principales applications, les salaires seront d'habitude suffisamment élevés.

De l'action de ces causes résultera pour chaque pays, à une époque donnée, un certain état général des choses, quant aux salaires, qui seront d'une façon constante élevés ou réduits, suivant que des tendances favorables ou défavorables seront dominantes dans les masses. Le taux des salaires, déterminé par cet état général des choses, sera comme le centre vers lequel seront toujours ramenés les salaires, dans les oscillations que les circonstances locales et passagères pourront leur imprimer. Le taux élevé des salaires est la condition première de la prospérité des classes les plus nombreuses, lesquelles vivent de leur travail. Quand il se

présentera avec les caractères d'un fait constant, il pourra être considéré comme le signe, pour l'ordre matériel, d'une situation sociale où toutes les forces de la vie collective se trouvent dans leur équilibre et dans les meilleures conditions de leur expansion.

III. Les fluctuations passagères des salaires, dans le cercle tracé par l'état général de la société, tiendront particulièrement à la proportion du capital avec les bras à employer. C'est en cet ordre de choses que se produiront les modifications, quelquefois assez rapides, dans la demande du travail, qui auront sur la condition de l'ouvrier des conséquences qui, pour n'être que passagères, n'en seront pas moins souvent très douloureuses à supporter. Par suite des incidents de la vie politique ou de la vie industrielle des peuples, le rapport du capital, qui demande le travail, au nombre des bras à employer, peut se modifier assez rapidement. La guerre est souvent, à ses débuts, accompagnée d'une hausse dans les salaires, parce qu'en même temps qu'elle enlève des bras au travail, elle emploie à la création du matériel des armées des capitaux considérables. Mais, au bout d'un certain temps, elle amène une situation toute différente, par la destruction des capitaux qui en est l'inévitable suite. De même l'immobilisation d'une portion notable du capital circulant d'un pays, par la construction de grands travaux publics, après avoir fait hausser momentanément les salaires, aura pour conséquence de les réduire ensuite, jusqu'à ce que l'accroissement de la puissance productive qui résulte des travaux effectués ait permis au capital circulant de se reconstituer dans ses proportions antérieures. L'intro-

duction des machines produira, au premier moment du moins, des effets semblables. Les machines remplaceront les bras; le capital circulant, qui autrefois alimentait les travailleurs, se trouvera remplacé par un capital fixe qui ne demandera, pour être rendu productif, que le concours d'un petit nombre de travailleurs. La demande du travail diminuera donc d'autant, et, par suite, le salaire se trouvera réduit pour les métiers où les machines nouvelles seront appliquées. Au bout d'un certain temps, la consommation augmentant considérablement par l'effet de la réduction des prix, les métiers où fonctionnent les machines offriront au travail un emploi égal, quelquefois même supérieur, à celui qu'ils lui offraient avant l'introduction du procédé mécanique. Mais il n'en est pas moins vrai que les ouvriers de ces industries auront à traverser une période de dépression des salaires, dont les conséquences auront été pour eux très pénibles, douloureuses même parfois; et il est vrai aussi que les difficultés qu'éprouvent ordinairement les travailleurs à changer de profession étendront quelquefois sur plusieurs générations les souffrances inséparables de ces sortes de transitions.

Les révolutions et les troubles politiques, en arrêtant tout d'un coup la consommation, laissent engagée, sous forme d'ouvrage fait, une partie souvent considérable du capital circulant qui alimente le travail. Aussi voit-on d'ordinaire, dans les commotions politiques, les salaires s'abaisser en raison directe de la profondeur de l'ébranlement que subit la société. Une année de mauvaise récolte, des spéculations folles, des entreprises hasardeuses, qui engloutissent, dans des pro-

ductions que l'état de la société ne demandait pas, une partie de son capital, produisent des effets également désastreux. Tout le monde sait jusqu'où, de notre temps, dans les pays de grande industrie, le salaire peut être réduit par les crises commerciales et industrielles. Dans tous les cas, c'est le capital qui, par une cause ou par une autre, est détruit ou momentanément retiré de la circulation. Le travail se trouve alors surabondant relativement au capital disponible pour la production, et il est obligé de se contenter d'une rétribution d'autant plus faible que, par le retrait du capital, la masse des moyens de subsistance destinés aux travailleurs est plus réduite.

IV. Dans tout ce qui vient d'être dit, nous avons supposé que le travail était également rétribué pour tous les emplois. Ce n'était là qu'une hypothèse, que nous avons admise pour dégager la question des complications qui auraient pu l'obscurcir. En fait, les salaires diffèrent de profession à profession. On comprend, en effet, que, suivant le danger que présente une industrie pour la vie ou la santé des travailleurs, selon que la nature de ses travaux est plus ou moins pénible ou répugnante, selon que l'opinion publique la tient en défaveur, il faille, pour y attirer les bras, une rétribution plus considérable. Les causes contraires, les facilités, les agréments que peuvent procurer certaines professions, agiront en sens opposé et abaisseront le salaire[1]. De

1. Toutefois, il faut ici tenir compte d'une modification que signale en ces termes M. Roscher (*Principes d'Économie politique*, § 170) :

« Le classement des diverses branches du travail et de la rémunération qui doit leur appartenir est fait par l'opinion publique, et

même pour les professions qui exigent une habileté particulière, le salaire s'élèvera, à raison de ce que les aptitudes spéciales s'offriront en nombre moins considérable. Par toutes ces causes, l'offre des bras, dans les conditions particulières où le travail s'exerce, se trouvera réduite et le salaire s'élèvera d'autant. Il se formera entre toutes les professions comme une échelle des salaires, depuis celles qui, exigeant des aptitudes peu ordinaires et exposant à des chances fâcheuses, obtiennent la rétribution la plus forte, jusqu'à celles qui, ne réclamant que les facultés communes de l'homme et n'entraînant aucun désavantage particulier, n'obtiennent que la moindre rétribution.

Ce ne sera pas seulement entre les différentes professions que s'établiront les différences de salaires; elles se produiront encore entre les divers travailleurs d'une même profession. Ici c'est la considération du prix du travail qui déterminera la différence. En effet, ce sont les résultats du travail que l'on paye par le salaire ; si ces résultats ont une valeur exceptionnelle à cause de leur perfection, le salaire qui en sera le prix atteindra un taux exceptionnel. Ces différences seront plus particulièrement marquées dans les professions où le travail de l'ouvrier se rapproche davantage du travail de l'artiste. D'autres fois, ce ne sera pas la qualité des

celle-ci ne se modifie que fort lentement. Elle agit sur le rapport entre l'offre et la demande comme ce rapport réagit sur elle ; l'équilibre entre l'agrément que procure le travail et le taux du salaire ne s'établit que pour les occupations placées au même niveau social ; il arrive souvent que les travaux les plus rebutants et les plus pénibles deviennent le partage de ceux qui sont forcés d'accepter n'importe quel salaire et de s'en contenter. »

résultats, mais leur quantité qui déterminera une plus grande élévation des salaires. Il est des ouvriers qui mettent au travail plus d'activité que d'autres, et qui, durant un temps déterminé, sans produire mieux, produiront plus. Il est certain que ceux-là aussi percevront un salaire qui sera plus considérable si l'on ne fait attention qu'au temps employé, mais qui ne dépassera pas la mesure commune si l'on a égard à la valeur des résultats obtenus. C'est sur ces faits que se fondent les avantages du travail à la tâche, c'est-à-dire du travail où l'on paye, non le temps employé, mais les résultats obtenus. Ce mode de rétribution du travail a souvent pour conséquence de faire hausser le salaire journalier en imprimant à l'ouvrier, par le stimulant de l'intérêt personnel, une plus grande activité.

Les salaires peuvent aussi se trouver abaissés, par des causes particulières, pour toute une classe de personnes. Il en est ainsi du salaire des femmes, qui se trouve généralement fixé à un taux fort inférieur à celui des hommes. Cette dépréciation tient à la faiblesse naturelle de la constitution des femmes, qui les rend inaptes à un grand nombre de professions; en outre, l'opinion, les règles des convenances, qui sont aussi la plupart du temps des règles de décence et de morale, les éloignent de plus d'un genre d'industrie; beaucoup de femmes sont d'ailleurs, faute d'apprentissage régulier, dépourvues des aptitudes spéciales que l'éducation industrielle donne aux hommes. Ajoutez la concurrence que font aux ouvrières livrées à elles-mêmes les ouvrières qui trouvent, dans la famille ou dans les institutions charitables, un appui et certains moyens

d'existence, et vous aurez la raison de cet abaissement si regrettable de la rétribution du travail des femmes.

Du reste, quelles que soient ces différences dans le salaire des divers métiers et des divers individus qui s'appliquent à un même métier, elles ne changent rien à l'action des causes générales qui déterminent le taux des salaires pour la société prise dans son ensemble. Par l'action de ces causes, les salaires haussent et baissent, sans que les différences qui s'établissent, par les conditions particulières du travail, pour les métiers ou pour les individus, s'en trouvent affectées. La baisse ou la hausse s'effectuera proportionnellement à la situation de chacun. Dans le cas d'une dépréciation générale du travail, toutes les classes de travailleurs seront atteintes, mais toutes ne souffriront pas également. Pour les rangs les plus élevés du travail, où la rétribution de l'ouvrier est considérable, la réduction des salaires n'atteindra que le superflu ; pour les rangs intermédiaires, où le salaire suffit à la vie, mais sans donner beaucoup plus que le nécessaire, la diminution des ressources fera passer l'ouvrier de l'état d'aisance à l'état de gêne ; pour les derniers rangs, où le travail donne à peine le strict nécessaire, toute diminution de salaire aura pour conséquence la misère. Les effets d'une baisse dans le taux des salaires seront donc très différents au point de vue de la condition des travailleurs, suivant que le travail aura en lui-même plus ou moins de valeur ; mais l'action de la loi régulatrice des salaires s'exercera uniformément dans tous les cas.

V. On a fréquemment débattu la question de savoir si les salaires se règlent sur le prix des subsistances

nécessaires à la classe ouvrière? Il n'y a d'autre loi du salaire que la loi d'offre et de demande, dont nous venons d'exposer les effets. Si, par suite du haut prix des choses nécessaires à la vie, l'offre du travail se trouve diminuée, les salaires s'élèveront de manière à se placer au niveau du prix des subsistances. A la longue il en sera ainsi, la population se proportionnant d'ordinaire aux moyens de subsistance. Néanmoins il est impossible d'assigner à ce mouvement aucune marche régulière, et aucune limite absolue à la dépréciation des salaires. Nul ne peut dire jusqu'où l'homme, par l'empire qu'il exerce sur ses besoins, saura réduire ce qui constitue le nécessaire de la vie. L'Irlandais ne s'est-il point, pendant de longues années, restreint à une condition au-dessus de toutes les prévisions? A la longue, pourtant, il faudra bien que l'équilibre se rétablisse, mais souvent ce ne sera qu'après une dépréciation prolongée des salaires, accompagnée de cruelles privations et d'une affreuse mortalité. Quelquefois aussi on verra l'équilibre se rétablir par l'émigration, comme il est arrivé pour l'Irlande. On peut donc dire qu'à la longue le taux général et constant des salaires se déterminera d'après le prix des subsistances. Mais cette loi ne trouvera aucune application quand il s'agira des fluctuations passagères que peuvent subir les salaires. Ici ce sera fréquemment l'effet contraire qui se produira : les salaires diminueront en même temps que le prix des subsistances augmentera; ce seront même souvent les causes qui élèvent le prix des denrées alimentaires qui feront, par contre-coup, baisser le aux des salaires. Ainsi en est-il en cas de crise ali-

mentaire. Aussi voit-on fréquemment, même pour les pays qui vivent dans un état de prospérité habituelle, les classes ouvrières passer en peu de temps de l'état d'aisance à l'état de gêne, et quelquefois à l'état de détresse; en sorte que ces fluctuations des salaires sont au nombre des causes les plus actives de la misère, dont nous aurons, dans le livre suivant, à étudier les effets.

VI. On a cherché dans l'association des ouvriers entre eux, et des ouvriers avec les maîtres, un moyen d'élever les salaires. Le but a été atteint pour certaines associations, il a été manqué pour le plus grand nombre. Il a été atteint toutes les fois que les associations se sont trouvées composées d'un nombre d'ouvriers peu considérable, choisis parmi l'élite de la population ouvrière; parce que, chez ces ouvriers, il s'est trouvé assez de bon sens pour comprendre la nécessité d'une hiérarchie fortement organisée an sein de l'égalité qui règne dans l'association. Quand les associations étaient formées entre les maîtres et les ouvriers, il a fallu beaucoup de tact et de bienveillance du côté des maîtres et beaucoup de sagesse du côté des ouvriers. Là où les conditions essentielles de la production ont été respectées, l'intérêt propriétaire a stimulé le zèle des ouvriers et rendu leur travail plus productif; à tel point que, pour plusieurs de ces associations, après déduction faite des retenues qui ont pour but de rembourser les sommes avancées à l'association par l'État et de lui former un capital, les salaires se sont trouvés plus élevés encore que pour les autres industries. L'augmentation des salaires tient ici au développement exceptionnel de

la puissance du travail, et nous avons vu, en traitant de l'association dans notre deuxième livre, que ce n'est que moyennant des conditions toutes particulières que l'association ouvrière peut donner au travail un surcroît de fécondité[1]

1. Voy. sur l'influence favorable que les associations ont exercée sur les salaires, et sur les conditions de cette influence, particulièrement le livre de M. Lemercier, *Études sur les Associations ouvrières*. M. Audiganne conclut dans le même sens que M. Lemercier. Voy. les *Populations ouvrières de la France*, 5e région, IV, 3°. Voy. encore les *Études sur l'Angleterre*, de M. Léon Faucher, édition de 1845, II, 428, et *les Ouvriers des deux mondes*, monogr. IX, note A: *les Ouvriers européens*, monogr. VI, note C.

Cette grave question a été mise à l'étude par la Société d'économie charitable (séance du 23 décembre 1867), sur la proposition de M. Digard. Après avoir fait remarquer qu'il y a ici en présence deux systèmes : l'un qui est le système du salaire seul, l'autre le système de la *coopération intégrale*, c'est-à-dire de l'association entre les travailleurs faisant en commun, et sur le pied de l'égalité, des opérations industrielles, et cherchant la rémunération de leur travail dans le partage des bénéfices, M. Digard formule en ces termes sa pensée : « Je viens vous proposer aujourd'hui d'examiner un système mixte qui serait une sorte de transaction pratique, et qui consisterait dans le maintien d'un *salaire minimum*, avec une certaine participation aux bénéfices. Je l'appelle le système des *ouvriers intéressés*. » — (Voy. *le Contemporain*, livraison du 31 décembre 1867.)

La question a été reprise par la même Société en 1881 (séance du 7 mars). M. Camille Rémont en fait l'objet d'un intéressant rapport. (*Le Contemporain*, livraison du 1er octobre 1881.)

Au système de la participation, on a proposé de substituer le système d'un péculat formé par des rémunérations particulières proportionnées aux mérites de l'ouvrier, à son zèle et à ses services. Ces combinaisons de péculat ne donnent à l'ouvrier aucun droit rigoureux sur les bénéfices du patron, ce qui est un point très important. Elles peuvent avoir pour résultat de ménager à l'ouvrier des ressources pour le temps où il sera incapable de travailler. Elles serviront aussi de stimulant à l'ouvrier, qui y trouvera une raison de s'efforcer d'avancer dans la hiérarchie du métier. Le péculat pourra être excellent

VII. Une dernière remarque reste à faire : c'est que la coutume peut modifier le taux des salaires, et que souvent elle le fixe au-dessus de ce qu'il serait par l'action des causes générales ou particulières que nous venons d'exposer. Souvent la bienveillance des patrons, quelquefois même les idées reçues ou la vanité, peuvent avoir cet effet[1].

Dans les temps où la charité exerçait une influence souveraine sur les mœurs, les dispositions bienveillantes des riches envers les pauvres avaient souvent pour effet de maintenir les salaires à une certaine hauteur. La crainte de commettre, en réduisant à outrance le salaire de l'ouvrier, un de ces abus que la morale de l'Église catholique range parmi les péchés qui crient vengeance au ciel, faisait d'ordinaire pencher la balance en faveur de l'ouvrier, et prévenait, la plupart du temps, cette exploitation de l'ouvrier par l'égoïsme des maîtres, à la faveur de la libre concurrence, dont nous sommes souvent les témoins; surtout elle remédiait fréquemment, au moins dans une certaine mesure, aux dépréciations passagères des salaires, ordinairement si désastreuses pour la classe ouvrière[2].

s'il respecte absolument le droit du patron sur les bénéfices. Mais sa réalisation dans ces conditions n'est pas sans difficultés. — *L'Univers* a publié, sur cette question, dans ses numéros des 7, 9, 11, 14, 16 et 18 septembre 1881, une série d'articles d'un grand intérêt.

1. Voy. Mill, *Principes d'Économie politique*, livre II, chap. XVI, § 7. — M. Roscher, *Principes d'Écon. polit.*, § 170. Voir aussi les remarques de M. Le Play dans *les Ouvriers des deux mondes*, tome II, p. 48.

2. Voy. sur ce point les très justes remarques de M. Mounier, *de l'Action du clergé*, tome II, p. 25.

Cette intervention de l'esprit de charité et d'équite chrétiennes dans la détermination des salaires est d'une immense portée. On peut dire qu'elle est capitale pour la solution du problème du travail tel qu'il se pose aujourd'hui. M. Léon Harmel, dans un rapport présente au congrès du Mans, au mois d'octobre 1881, a mis en toute évidence cette action décisive des mœurs chrétiennes pour la solution de la question ouvrière.

CHAPITRE V

Du revenu des capitaux.

I. L'intérêt se détermine uniquement par l'offre et la demande des capitaux. — Il faut distinguer le taux habituel de l'intérêt des fluctuations passagères qui peuvent l'affecter. — II. Comment se détermine le taux du loyer des capitaux fixes. — De la légitimité du prêt à intérêt.

I. C'est de l'intérêt que nous avons à nous occuper en premier lieu. L'intérêt est la forme sous laquelle se perçoit le revenu du capital circulant; or c'est du capital circulant que proviennent les capitaux fixes; l'intérêt est donc l'élément fondamental pour la détermination du revenu de ces capitaux. Quand nous en aurons reconnu la loi, nous aurons établi, dans son principe, la loi qui règle le revenu du capital dans toutes les conditions où il s'emploie à la production. Il n'y aura plus alors à considérer que les circonstances qui, sans changer la nature des revenus, ajoutent certaines complications aux causes par lesquelles ils se fixent.

L'intérêt se détermine *uniquement par l'offre et la demande des capitaux*. Quand les capitaux sont rares relativement au travail qui les demande, l'intérêt est élevé; à l'inverse, quand les capitaux sont abondants

relativement au travail, l'intérêt s'abaisse, et il s'abaisse d'autant plus que les capitaux abondent davantage. Nous l'avons dit plus haut, le taux de l'intérêt n'exprime qu'une simple proportion; or la loi que nous venons d'énoncer est la seule par laquelle se règle cette proportion.

Pour l'intérêt des capitaux, de même que pour les salaires, il y a des causes générales et constantes qui déterminent, dans chaque pays, un certain état des choses duquel résulte le taux normal de l'intérêt. C'est ainsi que l'intérêt est habituellement plus élevé aux États-Unis qu'en France, et plus élevé en France qu'en Angleterre. Mais, outre ces causes générales, il y a des causes particulières dont l'action n'est que momentanée, et qui portent l'intérêt au-dessus ou au-dessous du taux normal. Les causes particulières qui modifient ainsi le taux de l'intérêt sont en général les mêmes que celles qui agissent sur le taux des salaires; il arrive même, par une contradiction qui n'est qu'apparente, que les mêmes causes qui font hausser les salaires font aussi hausser l'intérêt. Par exemple, quand on emploie des sommes considérables en préparatifs de guerre, la demande extraordinaire de capitaux que font les gouvernements, au moment même où les capitalistes se montrent plus circonspects, élèvera le taux de l'intérêt, et en même temps, la demande extraordinaire des bras fera hausser les salaires. Mais ce ne sera là qu'une situation exceptionnelle, conséquence des sacrifices exceptionnels que feront les gouvernements pour obtenir immédiatement les travaux que les circonstances réclament; une fois ces circonstances passées, les choses reprendront leur cours, et,

tandis que l'intérêt restera élevé, à raison de la destruction des capitaux par la guerre, les salaires baisseront, par suite de la réduction survenue dans la masse du capital.

Du reste, ce serait, en principe général, une erreur de ranger parmi les causes qui agissent sur le taux de l'intérêt l'abondance ou la rareté du numéraire. Le numéraire sert à transmettre et à évaluer les choses qui constituent le capital, mais il ne se confond point avec lui. L'accroissement dans la quantité du numéraire n'augmente pas la masse du capital; seulement, par suite de cet accroissement, le numéraire se déprécie, et les prix de toutes choses augmentent. Si l'on offre en prêt des sommes de numéraire plus considérables, d'un autre côté, les entrepreneurs ont besoin, pour une même opération productive, de sommes plus fortes, puisque le prix de tous les objets qu'ils emploient dans la production s'est élevé en proportion. Il résulte de là que l'offre et la demande des capitaux restent dans la même relation, et que, par conséquent, l'intérêt n'est point modifié. Les opérations dont le capital est l'objet s'effectueront sur des valeurs plus élevées, la masse des intérêts perçus en argent se trouvera accrue, mais le rapport du revenu du capitaliste au montant de son capital restera le même. Toutefois il pourra arriver, dans les premiers moments, quand l'accroissement de la masse du numéraire n'aura pas encore pu agir pour en abaisser la valeur, que l'intérêt baissera; mais cette baisse ne sera que passagère; les choses reprendront bientôt leur cours naturel, et l'intérêt remontera à son taux ordinaire.

II. Dans le prêt à intérêt, le capital s'offre sous la forme de choses que l'emprunteur consomme et remplace par d'autres choses de même nature et de même valeur, ou plus souvent sous la forme d'une valeur en numéraire. Mais très souvent le capital se présente sous une autre forme, il consiste en objets déterminés, destinés à être restitués à celui qui les loue, tels qu'ils sont, et qui constituent le capital fixe. Alors, au lieu de rapporter un intérêt, le capital rapporte un loyer. Le loyer comprend des éléments divers; le plus important est l'intérêt du capital circulant employé à constituer le capital fixe. Mais le capital fixe se détériore par l'usage; il exige, en outre, un entretien plus ou moins coûteux; il faudra donc que celui qui le donne en location retire, par le loyer, outre l'intérêt de la somme que représent l'objet loué, le montant des frais d'entretien, et une certaine somme destinée à l'amortissement de la valeur de l'objet, somme qui sera calculée suivant la durée probable de cet objet. Dans le cas où le producteur emploiera des capitaux fixes qui lui appartiennent, il comptera ces sommes dans ses frais de production, et il les prélèvera successivement sur le prix de ses produits. Ces sommes ne seront point comptées dans le revenu proprement dit du capital, puisqu'elles ne serviront qu'à rembourser un fonds successivement consommé par les opérations productives. Ces remboursements devront être mis sur le même rang que les remboursements de la valeur des matériaux absorbés par l'opération productive. Il restera donc, comme revenu du capital, l'intérêt des sommes employées à créer le capital fixe, et rien par conséquent ne sera changé, par suite de l'emploi de ces

capitaux, aux lois générales qui règlent le revenu du capitaliste. Il est toutefois à remarquer que, dans certains cas, par cela même que le capital se trouve engagé de façon à ne pas pouvoir être à volonté appliqué à un autre emploi, le loyer des capitaux fixes pourra subir une dépréciation, parfois d'assez longue durée, et qui se prolongera d'autant plus que les capitaux surabondants seront plus longtemps à être détruits par l'usage. L'effet contraire se produira dans le cas où, la demande de ces objets s'accroissant, il faudra un certain temps pour en augmenter le nombre.

Dans tous les cas, qu'il s'agisse du capital circulant ou du capital fixe, toutes les fois qu'il y aura pour le prêteur des risques à courir, *l'intérêt et le loyer du capital* s'augmenteront d'une certaine somme, par laquelle le capitaliste sera indemnisé des chances de perte auxquelles il s'expose en prêtant ou en louant son capital.

On voit par ce qui précède que le revenu du capitaliste, pour le capital circulant comme pour le capital fixe, lorsqu'il est fixé suivant le cours naturel des faits qui règlent les valeurs, n'est pas autre chose que la rémunération d'un service rendu moyennant une certaine privation de la part de celui qui le rend. C'est en prenant les choses de cette façon que la doctrine de l'Église catholique a toujours déclaré légitime le prêt à intérêt, dans les cas où il ne porte avec lui aucun des caractères de l'usure, c'est-à-dire dans les cas où il n'est autre chose que le revenu correspondant, suivant les lois de l'équité, au prêt utile d'un capital destiné à un emploi productif.

Il est bien vrai qu'en même temps l'Église, par

l'enseignement de ses docteurs, conservait au *mutuum* son caractère essentiel, qui est la gratuité ; mais en cela elle était dirigée par des vues éminemment favorables aux masses et par cette intelligence des vrais intérêts sociaux qui ne lui a jamais fait défaut. Les abus du prêt à intérêt ont été, dans tous les temps, extrêmes ; l'usure a toujours été un des moyens les plus actifs et les plus odieux de l'exploitation des faibles par les puissants. Par la discipline de l'Église, qui limite le prêt à intérêt aux cas où la légitimité de la rétribution payée au capitaliste ne peut pas être contestée, l'usure est contenue dans les bornes les plus rigoureuses possible ; de plus, les capitaux sont portés de préférence vers les emplois les plus sûrs et les plus profitables aux classes les plus nombreuses, surtout vers les placements agricoles.

L'Église, en défendant le principe de la gratuité du *mutuum*, se fonde principalement sur l'obligation où sont les chrétiens de se prêter mutuellement assistance. Il est des cas, en effet, où le précepte de la charité exige le prêt gratuit. La charité est une loi de la vie sociale aussi bien que la justice, et la doctrine catholique a toujours fermement maintenu ce principe contre la doctrine du rationalisme, qui place dans la justice toute la loi des relations sociales. Là est, nous semble-t-il, le véritable sens des décisions de l'Église touchant le *mutuum*. Mais, à côté du prêt de charité il y a le prêt dont l'intérêt est le mobile, et qui a aussi, suivant les circonstances, sa légitimité. C'est ainsi qu'à côté du *mutuum*, contrat essentiellement gratuit, dans le droit romain comme dans le droit canonique, la doctrine

catholique autorise le prêt des capitaux circulants, dans des conditions telles qu'il reste toujours possible, lorsqu'il s'agit d'employer sérieusement le capital aux entreprises du travail [1].

1. Voy., à l'appendice placé à la fin de ce volume, une étude sur la question du taux de l'intérêt, dans laquelle se trouve résumée la doctrine des théologiens catholiques sur le prêt à intérêt.

CHAPITRE VI

u profit de l'entrepreneur.

I. De quels éléments se compose le profit de l'entrepreneur. — II. Des causes qui déterminent le taux de ce profit.

I. Le profit de l'entrepreneur se compose d'éléments divers; il peut s'y rencontrer un *salaire*, un *produit net* et une *prime d'assurance* pour les risques de l'entreprise. Si l'entrepreneur emploie ses propres capitaux, il en comptera l'intérêt dans son profit; mais, dans la réalité, l'intérêt demeurera un revenu distinct; il est déterminé, même quand il est perçu par l'entrepreneur en qualité de capitaliste, par une loi différente de celle qui détermine les salaires. Le revenu propre de l'entrepreneur est essentiellement un salaire, seulement il se perçoit dans des conditions particulières qui lui donnent un caractère distinct, sans toutefois en changer la nature. C'est l'entrepreneur lui-même qui se paye la rétribution de son travail, laquelle consiste dans l'excédent du prix de ses produits sur les frais de toute espèce qu'il a faits pour les créer.

La rétribution de l'entrepreneur est donc toujours éventuelle, jamais positive et absolument certaine

comme celle de l'ouvrier qui travaille moyennant un salaire convenu. Dans certaines entreprises, assurées du marché par la nature de leurs produits et préservées des effets d'une concurrence ruineuse par les conditions dans lesquelles elles s'exercent, les risques seront peu de chose et le profit ne recevra point d'accroissement de ce chef. Au contraire, dans les industries soumises à des chances périlleuses, le profit de l'entrepreneur atteindra un taux très élevé. Pour beaucoup d'industries, dans l'état présent de la société, les chances de ruine sont graves et multipliées, et c'est ce qui explique les grandes fortunes que, de temps en temps, on voit se former dans l'industrie.

II. Le profit de l'entrepreneur peut se trouver modifié par les diverses circonstances qui modifient les salaires, à raison des avantages ou des désavantages que présentent les diverses professions. Si l'entrepreneur possède des qualités exceptionnelles, une habileté spéciale, une moralité qui lui attire la confiance de tous, ces avantages personnels seront pour lui la source de bénéfices particuliers, qui élèveront son profit au-dessus du niveau des profits perçus d'ordinaire dans les mêmes ndustries.

A part ces causes particulières qui agissent sur le aux des profits dans les différentes entreprises, il s'établira ici, comme pour les salaires et pour des raisons analogues, un certain taux, qui sera le taux habituel et général du revenu de l'entrepreneur, dans une société donnée, à un moment déterminé.

Le profit pourra comprendre aussi un produit net, si l'entrepreneur se trouve, par la force des choses ou par

le privilège de la loi, détenteur exclusif de quelque procédé ou de quelque avantage industriel, qui lui permette de produire à moindres frais des choses qu'il vendra au même prix que celles qui coûtent davantage à produire. Souvent ce produit net restera distinct du profit, parce que l'entrepreneur ne fera qu'exploiter un procédé qui lui sera étranger, et dont l'auteur lui concédera l'usage moyennant une rétribution qui représentera le produit net dont ce procédé sera la source.

Fréquemment il arrivera que l'entrepreneur sera en même temps propriétaire, capitaliste et ouvrier. Telle est, par exemple, la condition du petit cultivateur qui laboure son champ et l'exploite avec son propre capital. En pareil cas, comme nous l'avons dit dans le premier chapitre de ce livre, bien qu'aucun de ces divers revenus n'apparaisse sous une forme distincte, d'ordinaire, pourtant, le revenu de l'entrepreneur, dans son ensemble, représentera la somme à laquelle ces revenus se seraient élevés, si tous les éléments de la production étaient restés dans des mains différentes. Mais il arrivera fréquemment que le désir légitime d'indépendance des petits entrepreneurs, les avantages qu'une exploitation à eux propre procure à leur famille, les détermineront à se contenter de bénéfices moins considérables; car souvent, avec des revenus moindres, ces petits entrepreneurs auront plus de bien-être réel, et une situation *à tous égards meilleure* que celle des travailleurs qui ne jouissent pas de la même indépendance.

CHAPITRE VII

De la distribution secondaire des richesses et particulièrement de l'impôt.

I. En quoi consiste la distribution secondaire. — II. Des réserves qu'il est nécessaire de faire quant à l'application de la loi de la valeur à la détermination du revenu des classes vouées aux travaux de l'ordre moral. — III. Caractéristique de l'impôt. — IV. Des règles qui doivent présider à tout système d'impôt. — V. Ces règles ne sont que l'application des principes de la justice chrétienne, et elles ne sont respectées que *dans les sociétés animées de l'esprit du* christianisme.

I. Nous avons dit, en traitant des échanges, au troisième livre de cet écrit, que, par l'emploi de la monnaie, l'importance des services rendus à la société s'apprécie suivant une mesure commune, en sorte que, dans le fonds commun des valeurs créées par le travail social, chacun prend une part proportionnée à ses services. C'est par ce principe que s'opère ce que nous avons appelé la distribution *secondaire de la richesse*. Tous ceux qui, par leur travail, ont procuré à la société des *utilités de l'ordre immatériel*, perçoivent, sur la masse des richesses produites par les classes vouées au travail dans l'ordre matériel, une rétribution proportionnée d'ordinaire à l'importance, réelle ou factice, bien ou mal entendue, que la société attribue à ces utilités. Ainsi se

déterminent les honoraires de l'avocat et du médecin, les bénéfices de l'homme de lettres et de l'artiste.

II. Grande toutefois serait l'erreur de ceux qui prétendraient soumettre absolument à la loi de la valeur la détermination du revenu des classes qui se vouent aux travaux de l'ordre moral. Nous touchons ici à un ordre de choses que ne règlent pas seulement les mobiles de l'intérêt, et dans lequel des raisons d'agir plus sûres et plus hautes exercent une influence considérable et souvent décisive. Les militaires et les magistrats sont-ils rétribués en proportion de l'importance des services qu'ils rendent à la société et des sacrifices qu'ils s'imposent à son profit? L'honneur, le sentiment énergique et élevé du devoir, le besoin de se dévouer dans les grandes choses, leur font accepter une situation matérielle qui ne répond point au rang qu'ils tiennent dans l'ordre des intérêts supérieurs de la société. Et tous ceux qu'inspire la charité, les prêtres qui enseignent, consolent et fortifient le pauvre peuple de nos campagnes, les missionnaires qui, en propageant la foi jusqu'aux extrémités de la terre, apportent le concours le plus laborieux et le plus important au progrès de la civilisation, les ordres religieux qui, à tous les degrés de l'ordre social, parmi les grands et les riches, comme parmi les petits et les pauvres, répandent les trésors de la science et les ineffables dons de la charité : tous ces soldats de la milice spirituelle qui, pour mieux se faire tout à tous, renoncent à toute joie extérieure et à toute liberté, esclaves volontaires dans les ministères les plus fastidieux ou les plus abjects, où donc est leur rémunération? Souvent ce n'est qu'à la charité qu'ils demandent

une subsistance que leurs renoncements réduisent au plus strict nécessaire.

Gardons-nous d'appliquer, en pareil cas, exclusivement les lois par lesquelles se déterminent les valeurs. Nous sommes ici à ce point où le monde matériel confine au monde moral; à mesure que nous montons de l'un à l'autre, la loi de l'intérêt est de plus en plus effacée par la loi du sacrifice. Même aux plus sublimes hauteurs de l'abnégation, l'ordre matériel conserve toujours, dans la vie présente, un certain empire et de certains droits; mais ces droits sont si restreints, qu'à peine tiennent-ils encore une place parmi les faits dont la science sociale a à constater l'influence. Lorsque le dévouement a sa source dans des motifs plus humains, les mobiles de l'intérêt et de l'ordre matériel pourront être plus puissants, sans que leur action pourtant soit unique et décisive. Dans tous les cas, aussi bien quand on envisage les faits de la production des richesses que lorsqu'on analyse les lois de leur répartition, on ne peut jamais admettre entre les travaux de l'ordre matériel et ceux de l'ordre moral qu'une simple analogie. Identifier les uns avec les autres, à quelque titre que ce soit, serait en soi une grande erreur, et entraînerait aux plus fâcheuses méprises.

III. C'est de l'impôt que proviennent en grande partie les revenus secondaires. C'est sur les finances de l'État que sont rétribués la plupart des services rendus à la société dans l'ordre moral et dans l'ordre intellectuel. Une caractéristique sommaire de l'impôt, et un examen succinct des principes les plus généraux qui doivent présider à son établissement, trouvent donc ici leur

place naturelle. Nous n'avons en aucune façon le dessein d'entrer dans le domaine de la science financière; nous voulons seulement dire de l'impôt cequ'il est indispensable d'en dire pour compléter la rapide esquisse que nous venons de tracer des règles suivant lesquelles se fait la répartition des richesses dans la société.

La part de l'impôt dans la masse des richesses produites par le travail de la société ne se fixe point, comme les revenus privés, par le mouvement naturel de la valeur sous le régime de la libre concurrence. Cette part se fixe d'autorité. C'est le pouvoir qui détermine la contribution qui sera prélevée sur les revenus privés pour former le revenu de l'État. S'il n'y a pas dans le pouvoir un sérieux amour de la justice, un respect vrai des droits des faibles, et, nous n'hésitons pas à ajouter, un sentiment sincère de charité envers les classes sur lesquelles pèse le plus lourdement le fardeau des misères de la vie humaine, on ne peut dire à quel point la distribution de la richesse sociale pourra être altérée par l'exagération des impôts. Dans une société où les pouvoirs resteraient étrangers à ces sentiments de justice et de charité, et où les libertés publiques ne donneraient pas au peuple les moyens de les y rappeler, l'impôt serait le plus redoutable instrument d'exploitation des grands contre les petits, la source la plus féconde de la misère pour les masses, et la cause la plus active du dépérissement et de la ruine de la société.

IV. Nous rappellerons en peu de mots les principes d'équité qui doivent présider à tout système d'impôt.

« Tous les êtres, dit M. de Parieu, au début de son grand traité des impôts, semblent soumis dans leur existence

à une grande loi. Ils ne se soutiennent et ne se développent que par l'emprunt d'autres existences, dont ils s'assimilent certains éléments. Les êtres collectifs, notamment, ne vivent guère que d'emprunts faits aux individualités qui les composent. Comme dans l'ordre moral, la société réclame le dévouement d'une partie des sentiments personnels de ses membres, de même, dans l'ordre matériel, les besoins des sociétés ne peuvent être satisfaits qu'à l'aide des ressources individuelles de ceux qui les composent. »

L'impôt a sa raison d'être dans la nécessité de pourvoir, au moyen de sacrifices faits par tous, aux intérêts de tous, c'est-à-dire aux besoins de la société. Il faut donc que le pouvoir qui lève les impôts s'attache à les restreindre dans les strictes limites des nécessités de la vie commune et de l'avantage de la société. Les membres d'une société ont le droit d'exiger que leurs intérêts publics soient gérés d'après les mêmes principes de sagesse et d'économie dont un père de famille prudent fait la règle de son administration privée. L'impôt, quand il dépasse les besoins de la société, est aussi fatal à la prospérité générale que le luxe à la prospérité des familles. Si l'État prélève cent millions d'impôts, alors qu'il pourrait, avec quatre-vingts millions, pourvoir suffisamment à tous les services publics, la société se trouvera appauvrie de vingt millions. En vain prétendrait-on que ces vingt millions ne seraient pas perdus pour la société, parce qu'ils lui feront retour sous forme de salaires payés par l'État ou de produits acquis par lui. Dans la réalité, rien ne sera restitué à la société, les dépenses de l'État constituant, non pas un don, mais un

échange. Quand l'État rétribue des services ou qu'il achète des produits, d'une façon ou d'une autre, c'est toujours une peine qu'il rétribue; c'est une peine qu'il rétribue avec le produit d'une peine. L'impôt représente une part de cette peine prise par les membres de la société, qui ne leur sera point rendue, puisqu'elle ne leur est cédée qu'en échange d'une autre peine. Ces sacrifices que l'État exige des contribuables, quand ils ne sont pas nécessaires pour garantir la sécurité et pourvoir au progrès de la société, sont donc des sacrifices sans compensation; ce sont des prodigalités d'autant plus fâcheuses et blâmables, qu'elles se font au moyen des ressources prélevées, souvent pour une grande part, sur ceux à qui manque le nécessaire. Il y a ici, comme dans la vie privée, un certain milieu à tenir entre la prodigalité et la parcimonie. L'État, dans certains cas, est appelé à prendre l'initiative des progrès de la société, et il faut qu'il sache, en proportionnant les sacrifices aux ressources, pourvoir à la grandeur morale et matérielle du peuple qu'il régit.

Adam Smith a réduit les garanties fondamentales en matière d'impôt à un petit nombre de maximes, qui résument tout ce qu'il y a d'essentiel à dire sur ce sujet. Voici ces maximes :

1° Les sujets d'un État doivent contribuer au soutien du gouvernement, chacun, le plus possible; en proportion de ses facultés, c'est-à-dire en proportion des revenus dont il jouit. Observer cette maxime ou s'en écarter constitue ce qu'on nomme égalité ou inégalité dans la répartition de l'impôt.

Cette maxime pose le principe de la proportionnalité

de l'impôt, universellement suivi dans les États libres. Elle nous paraît fondée, non sur la différence d'intérêt qu'auraient à la chose publique les pauvres et les riches, mais sur une simple raison d'équité. Dans un ordre social conçu suivant les principes du christianisme, le pauvre reçoit de la communauté, en protection, en assistance, en soins de toute espèce, au moins autant d'avantages que le riche. Mais le bons sens indique que, pour les sacrifices qui doivent être faits également par tous, puisqu'ils tournent au profit de tous, il faut demander à chacun en proportion de ce qu'il a, autrement il n'y aurait pas d'égalité véritable[1].

1. Cette règle a pour conséquenee l'exclusion de l'impôt progressif. Sous cette conception de l'impôt, dont le premier aspect peut séduire, on retrouve, si l'on va au fond des choses, les plus dangereuses utopies du socialisme. Dans son *Traité des impôts*, où la pensée philosophique domine et vivifie la science positive des finances, M. de Parieu fait très justement remarquer que « la théorie qui cherche une égalité de charges conciliable avec l'inégalité des fortunes et des conditions évite difficilement l'écueil de l'immixtion dans le redressement des infirmités sociales. Quelques-uns de ses promoteurs se sont toutefois bornés à en déduire cette conséquence, que la législation fiscale doit tenir compte de la nécessité de capitaliser qui pèse sur les contribuables en jouissance d'un revenu purement précaire. Mais l'impôt progressif est en germe dans ce système, bien que M. Mill, qui le professe, ait récusé cette conséquence, en se bornant à désirer de voir (ce qui n'est pas moins grave que l'impôt progressif) poser par la loi un *maximum* à la fortune des citoyens. »

Plus loin, en réfutant directement la théorie de l'impôt progressif, M. de Parieu s'exprime ainsi : « Comme les besoins de chaque homme sont, au fond, à peu près identiques, et que tout ce qui excède la somme nécessaire pour la satisfaction de ces besoins est une sorte de superflu, l'égalité absolue et socialiste s'accommoderait du retranchement par l'État de tout cet excédent, et si les formules d'impôt progressif ne proclament pas crûment ce résultat, si

2° La base ou proportion d'impôt que chaque individu est tenu de payer doit être certaine et non arbitraire; l'époque du payement, le mode du payement, la quantité à payer, tout cela doit être clair et précis, tant pour le contribuable qu'aux yeux de toute autre personne. La certitude de ce que chaque individu a à payer est, en matière d'imposition, une chose d'une telle importance, qu'un degré d'inégalité très considérable, à ce qu'on peut voir par l'expérience de toutes les nations, n'est pas, à beaucoup près, un aussi grand mal qu'un très petit degré d'incertitude.

3° Tout impôt doit être perçu à l'époque et selon le mode que l'on peut présumer les plus commodes pour le contribuable. Un impôt sur la rente des terres ou le loyer des maisons, payable au même terme auquel se payent pour l'ordinaire ces rentes et ces loyers, est perçu à l'époque à laquelle il est à présumer que le contribuable peut plus commodément l'acquitter. Tout impôt sur les choses consommables qui sont des articles de luxe est payé en définitive par le consommateur, suivant un mode de payement très commode pour lui.

elles sont même, en général, impuissantes à l'opérer, elles y marchent en réalité et y arriveraient par une déduction libre de toute entrave.

» L'impôt progressif nous paraît reposer sur une fausse notion des relations de l'État avec la fortune privée et le travail des citoyens, et s'il a pu en être fait, chez quelques peuples modernes, des applications qui n'aient pas produit de graves inconvénients, c'est parce que l'extrême modération de la pratique a, en quelque sorte, pallié les conséquences du principe. Encore est-il à remarquer que, dans les pays les plus avancés de civilisation, le principe de l'impôt progressif, après avoir été pour ainsi dire essayé, a été ensuite complètement abandonné. » (Liv. I, chap. IV.)

Il paye l'impôt petit à petit, à mesure qu'il a besoin d'acheter les objets de consommation. Et puis, comme il est le maître d'acheter ou de ne pas acheter, ainsi qu'il le juge à propos, ce sera nécessairement sa faute s il éprouve jamais quelque gêne d'un pareil impôt [1].

4° Tout impôt doit être conçu de manière qu'il fasse sortir des mains du peuple le moins d'argent possible au delà de ce qui entre dans le trésor de l'État, et, en même temps, qu'il tienne le moins longtemps possible cet argent hors des mains du peuple avant d'entrer dans le trésor.

En conséquence de cette maxime, Adam Smith rejette les impôts dont la perception exige l'emploi d'un grand nombre d'employés, de façon que leurs salaires absorbent la plus grande partie de ce que payent les contribuables; les impôts qui entravent l'industrie du peuple, et le détournent de s'adonner à certaines branches de commerce ou de travail qui fourniraient de l'occupation et des moyens de subsistance à beaucoup de monde; les impôts qui se prêtent trop facilement à la fraude, qui entraînent, pour le contribuable qui tente d'y échapper, des châtiments ruineux, qui assujettissent le peuple à des recherches odieuses, à des vexations et à des oppressions; car si les vexations ne sont pas des dépenses, elles équivalent, suivant la remarque d'Adam

1. Adam Smith ne parle ici que des impôts de consommation sur les articles de luxe. Son observation cesserait d'être juste s'il s'agissait des impôts de consommation sur les objets nécessaires à l'existence du grand nombre. Nous reconnaissons qu'il est souvent indispensable de recourir à ces sortes d'impôts, mais il faut les multiplier le moins possible et les maintenir toujours à un taux très modéré, autrement on violerait le principe de l'égalité proportionnelle.

Smith, à la dépense au prix de laquelle un homme consentirait volontiers à s'en racheter.

V. Que sont ces maximes, sinon une application des règles de la justice chrétienne aux rapports du gouvernement avec les gouvernés, dans l'ordre des intérêts matériels ? Dans notre ordre social, formé sous l'influence de l'esprit chrétien, la liberté et la propriété ont toujours été entourées d'un respect sincère et profond, et c'est de la conviction de leurs droits que naissent la modération et l'équité du pouvoir en matière de taxes publiques. Partout où ce sentiment s'est trouvé affaibli, aussi bien dans les États où règne le despotisme de la démocratie que dans ceux où règne le despotisme royal, l'arbitraire et la rapacité du fisc envahissent et dévorent la société. L'expérience la plus lamentable en a été faite dans les derniers siècles de l'empire romain. Malgré les efforts réitérés des empereurs devenus chrétiens, cette société, restée païenne dans ses institutions, et, en grande partie, dans son fond même, ne put jamais se débarrasser des étreintes mortelles d'une fiscalité sans frein et sans pudeur. C'était, au témoignage de Salvien, un brigandage dont les excès achevèrent d'éteindre, dans le monde romain, les derniers restes de la vie. Et même en pleine civilisation chrétienne, quand l'idée de la toute-puissance impériale reparaît et tente de ressaisir les sociétés dont le christianisme l'avait bannie, au dernier siècle de la monarchie française, dans ce qu'on appelle l'ancien régime, l'impôt redevient pour le peuple plus arbitraire et plus lourd que jamais. Et, de nos jours, cette alliance de l'esprit antichrétien avec l'arbitraire de la fiscalité ne se révèle-elle pas par la

doctrine comme par les faits ? On sait que les combinaisons d'impôt sont le grand instrument par lequel les sectes socialistes essayent de substituer à la distribution de la richesse par la liberté, la justice et la charité, telle que nos habitudes chrétiennes nous la font concevoir une répartition factice de la richesse, par laquelle, en, prétendant garantir l'égalité dans le bien-être, on ne pourrait jamais réaliser que l'égalité dans la misère.

LIVRE VI

DE L'AISANCE ET DE LA MISÈRE

CHAPITRE PREMIER

De l'inégalité des conditions et des caractères de la misère.

I. L'inégalité des conditions et la pauvreté sont des faits constants dans les sociétés humaines. — II. La misère est différente de la pauvreté et l'humanité n'est point condamnée à la subir ; la pauvreté seule lui est imposée en punition de la faute de son premier père. — III. Caractéristique de la misère. — IV. La misère procède de l'ordre moral, et c'est dans les faits de cet ordre qu'il en faut chercher les causes.

I. L'inégalité des conditions est un fait aussi ancien que les sociétés humaines ; avec ou sans la liberté, on la rencontre partout. Même dans les sociétés où les petits sont le mieux garantis contre l'oppression des grands, elle est la conséquence inévitable de la diversité des aptitudes et des caractères. La supériorité des vertus, de l'intelligence et des forces physiques, quelquefois même une combinaison fortuite de circonstances heureuses, auront pour effet, dans tous les états de société, d'élever certains individus ou certaines familles au-dessus des autres individus et des autres familles, et de

créer dans la masse des différences de richesse, de culture intellectuelle et d'influence, qui aboutissent, même sous le régime de l'égalité civile et politique la plus complète, à des distinctions de classes parfois très tranchées. Tant que la liberté et la propriété n'auront point fait place au despotisme égalitaire de la communauté socialiste, on verra dans la société des classes riches, des classes aisées et des classes pauvres. Il est même à croire que les pauvres y seront toujours assez nombreux. Pour assurer à tous les hommes, non point la richesse, mais simplement l'aisance, il faudrait changer en même temps les conditions du monde physique et les conditions de la nature humaine. N'est-ce point par là, en effet, qu'ont commencé ou fini tous les systèmes qui, depuis trois mille ans, ont tenté de réaliser dans la vie sociale l'utopie du bien-être universel?

Tous les rêves de la philanthropie, de quelque nom qu'ils s'appellent, n'y pourront rien. La vie pénible sera toujours la condition de l'humanité, et la pauvreté sera toujours une des épreuves imposées aux sociétés humaines. C'est un fait qu'atteste une expérience de six mille ans, et nous en avons donné plus haut les raisons[1].

II. Mais si l'humanité est condamnée à subir la pauvreté, elle n'est pas condamnée à subir la misère. Celle-ci porte avec elle des caractères d'abaissement moral et matériel que n'a pas nécessairement la pauvreté. La pauvreté consiste en un état de gêne, où les ressources

1. Voy. livre I, chap. x.

à la rigueur suffisent aux besoins, mais à la condition que ceux-ci soient renfermés, par un acte continuel d'énergie morale, dans les limites les plus strictes. Qu'on invoque le témoignage de tous ceux qui ont étudié de près la vie des classes ouvrières, il en résultera que telle est la condition de la plus grande partie des familles qui les composent. Dans une des enquêtes les plus récentes et les plus sûres qui aient été faites sur ce sujet, M. Reybaud s'exprime comme suit sur la condition des ouvriers en soie : « Il est un point sur lequel les calculs s'accordent d'une manière peu consolante. Après en avoir bien vérifié les termes, pour ne laisser aucune prise à l'erreur, après les avoir comparés sans parti pris et sans en forcer les conséquences, je trouvais, et les hommes du métier trouvaient avec moi, que les chiffres se balançaient presque toujours et laissaient peu de chances à l'épargne. Et ce n'est pas dans un ou deux centres de production seulement que ce résultat est sensible, mais dans tous. En Allemagne comme en Suisse, comme en France, le salaire de l'ouvrier en soie se met strictement en équilibre avec les plus urgentes nécessités de la vie[1]. »

Parcourez les savantes et patientes recherches de M. Villermé sur l'état moral et physique des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie, et vous verrez que tout aboutit à la même conclusion. Ce même fait est constaté, avec non moins de netteté et d'autorité, par M. Ducpétiaux, dans le remarquable travail de ce consciencieux publiciste sur les

1. *Journal des Écon.*, 2e série, tome XVII, p. 195.

budgets économiques des classes ouvrières en Belgique[1].

III. La pauvreté impose à l'homme des privations constantes et souvent assez rudes, mais elle ne lui ôte ni la liberté, ni la dignité. Elle peut très bien s'allier à une remarquable énergie morale, et, grâce à cette énergie, on voit souvent des populations pauvres, rendues ingénieuses par le besoin, se créer des ressources inattendues. La pauvreté n'exclut même pas les joies vraies de la vie, qui ont leur source dans les biens de l'âme bien plus que dans les avantages matériels. La misère, au contraire, dégrade à la fois l'homme moral et l'homme physique. Dans l'ordre matériel, ce n'est pas seulement la gêne et la privation, c'est le dénuement

1. Dans le travail de M. Ducpétiaux les classes ouvrières sont partagées en trois catégories. La première comprend les indigents qui ont besoin des secours de la charité publique pour joindre les deux bouts; la deuxième, les ouvriers peu aisés, mais qui ne participent pas aux secours publics; la troisième, les familles d'ouvriers aisés et tout à fait indépendants. Les deux premières catégories comprennent le plus grand nombre des familles. Leur situation est la pauvreté, ou du moins une très grande gêne. Il n'y a d'aisance que pour la troisième catégorie, qui est la moins nombreuse. Pour les deux premières catégories, si l'on calcule les recettes réelles en les balançant avec les dépenses qui constituent le nécessaire d'un ménage d'ouvrier, on constate un déficit assez considérable.

Après avoir établi le budget d'une famille ouvrière de la commune de Caprijke, dans la Flandre orientale, appartenant à la deuxième catégorie, la commission provinciale de statistique conclut en ces termes : « Après avoir donné à ce travail tous les soins dont nous sommes capables, nous ne pouvons nous empêcher d'appeler l'attention sur les tristes résultats qu'il présente. Un ouvrier et sa femme, assez robustes, assez diligents, assez intelligents, assez honnêtes, et assez dépourvus de grand appétit (car toutes ces choses sont de rigueur) pour mériter le rare avantage d'une occupation permanente, qui ont une fille de seize ans gagnant autant que sa mère, qui ont une autre fille de douze ans rapportant un gain égal au tiers de celui

la vece dépérissement des forces, les maladies, la dégénérescence physique et la réduction de la vie, qui en sont les conséquences inévitables. Dans l'ordre moral, c'est le découragement, l'abandon de soi-même, l'indifférence aux choses qui peuvent élever l'âme, et trop souvent la dépravation et l'abrutissement. La misère est une maladie du corps social, et une des plus pernicieuses dont il puisse être affecté. Elle est la conséquence naturelle et dernière de toute violation grave et persistante des lois sur lesquelles Dieu a établi l'ordre de la vie humaine. Toute société où on la voit s'enraciner et étendre progressivement ses ravages, est une société menacée de mort. Quelque éclat qu'elle puisse avoir dans ses classes supérieures, la misère de ses classes inférieures lui creuse un abîme où tôt ou tard elle s'engloutira, s'il ne lui reste pas assez de forces morales pour triompher des vices qui sont les sources du mal.

de sa sœur, qui n'ont que deux enfants en bas âge, qui ne se permettent rien de superflu, qui n'ont aucune maladie, aucune infirmité auxquelles les expose leur chétive nourriture, qui échappent aux dépenses qu'amène chaque naissance et chaque décès, ces pauvres gens voient clore leur budget, basé sur le prix moyen des denrées, avec un déficit égal à ce que leur coûtent les vêtements et le logis! Et cette position est celle que les dix-neuf vingtièmes de notre population voient d'un œil d'envie. » (P. 52.)

Les études faites sur les familles ouvrières du Brabant, du Hainaut et du pays de Liège, donnent des résultats moins affligeants, sans doute, mais bien loin d'être satisfaisants. Toujours on trouve que la pauvreté est la condition du plus grand nombre. Cette conclusion ressort évidemment, pour la population agricole, des observations de M. le comte Arrivabene et de M. de Sélys-Longchamp. Pour les populations industrielles, dans les deux provinces les plus favorisées, Liège et le Hainaut, les salaires sont plus élevés; mais, en somme, état de gêne n'est pas moins la condition générale.

C'est par la misère qu'a péri l'empire romain, qui fut, par ses classes privilégiées, le plus puissant et le plus brillant empire que le monde ait jamais vu. Si l'on considère où en sont venues de grandes nations chrétiennes qui ont laissé s'éteindre en elles l'esprit du christianisme ; si, à côté du luxe insolent qu'y étalent les hautes classes, on scrute la hideuse misère qui dévore les classes inférieures, on peut prédire hardiment qu'à moins que ces sociétés ne reviennent, par un effort héroïque, aux mœurs du christianisme, elles iront, par des voies différentes, il est vrai, mais non moins fatales, à la ruine où s'est anéanti le monde antique.

La pauvreté n'a point ces désastreuses conséquences. Elle fait souffrir les peuples : mais elle ne les épuise ni ne les tue. Elle les laisse capables des vertus qu'exige la vie sociale : elle leur laisse la vigueur nécessaire pour mettre à profit les circonstances qui leur permettront de s'élever à une condition matérielle meilleure ; et, en tous cas, bien loin de leur ôter l'aptitude aux grandes choses, elle est souvent la source de l'abnégation et de l'énergie qui les accomplissent.

Si forte et si bien ordonnée que soit une société, il est difficile qu'elle soit absolument exempte de toute misère. L'infirmité de notre nature est telle, que les écarts individuels, dont la misère est la suite, auront toujours dans le monde une place malheureusement trop grande. Mais tant que la misère n'est qu'individuelle, tant qu'elle ne devient pas l'état normal d'une portion considérable de la société, elle reste toujours sans doute un mal, mais elle n'est point, pour la société, un péril. Quand la misère affectera le caractère que nous lui voyons de nos

jours dans de grandes sociétés industrielles, quand elle envahira des classes entières, et quand ses envahissements seront continus tellement que nul ne pourra dire s'ils s'arrêteront ni où ils s'arrêteront; alors la misère sera pour la société cette maladie mortelle dont nous marquerons tout à l'heure les fatales conséquences; alors elle s'appellera d'un nom particulier, nom que les siècles catholiques ne connaissaient pas, et qui est né de la terreur dont l'Angleterre protestante s'est sentie saisie à la vue des conséquences sociales de ses défaillances religieuses : la misère s'appellera le *paupérisme*.

IV. La misère procède de l'ordre moral, et, bien qu'elle ait d'inévitables effets dans l'ordre matériel et que ce soit par ces effets qu'elle se manifeste au premier abord, elle a ses causes et ses signes, autant, et plus même, dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel. C'est une maladie de l'âme, et, par cela, elle participe à la fois à ce qu'il y a d'absolu, de permanent dans la vie morale de l'homme, et à ce qu'il y a de relatif et de variable dans ses affections. Il faut ici tenir compte d'abord des influences qui atteignent le fond même de l'âme et qui communiquent à la vie, dans ce qu'elle a d'essentiel et de plus élevé, des préoccupations et des affections diverses. Puis il faudra tenir compte encore des diversités qui se rencontrent en si grand nombre parmi les faits extérieurs et accessoires de l'existence humaine, et qui exercent, par les habitudes, une action considérable sur les joies et les peines de la vie, en tant que leur source peut être en ces choses extérieures et accessoires.

Il pourra sembler étrange à plusieurs qu'en traitant

de la misère, au point de vue de la richesse des sociétés, nous pénétrions jusqu'aux plus intimes profondeurs de la vie morale de l'homme, et que nous allions toucher aux problèmes les plus élevés de sa destinée. Que l'on fasse attention à l'unité qui règne dans la vie humaine; que l'on considère qu'en vertu de cette unité les richesses, avec tout l'ordre matériel, n'existent que pour l'ordre moral, qu'elles n'ont et ne peuvent avoir que dans cet ordre supérieur leur raison d'être ainsi que leur fin : que l'on mesure sérieusement la portée de ces vérités, et l'on cessera de s'étonner que, dans la question du bien-être du grand nombre, nous soyons continuellement et invinciblement ramenés aux principes essentiels et premiers de la vie morale.

N'est-il pas évident, pour tout observateur attentif, que les privations matérielles auront, sur les individus et les sociétés, des effets tout différents, suivant que les hommes trouveront, dans les préoccupations et les joies du monde spirituel, des forces qui les rendront supérieurs à ces privations, ou que, livrés aux sens, ils mettront dans les satisfactions matérielles toute leur ambition et toute leur activité? La plus grande misère de l'homme, celle de laquelle toutes les autres dérivent, sera toujours la séparation d'avec l'être qui est pour lui la source de toute vie, de toute force et de toute joie. La misère des époques où Dieu est oublié dépassera toujours, de bien loin, la misère des temps de foi et d'affection aux choses spirituelles. Cette remarque a été faite à propos du moyen âge. Dans ces temps, les ressources matérielles étaient parfois précaires et peu développées pour tout ce qui dépasse le nécessaire. La vie était rude

et le labeur continu ; mais les hommes, soutenus et consolés par la foi, étaient moins misérables peut-etre que ne le sont nos classes ouvrières, qui, avec moins de privations matérielles, ont aussi bien moins de cette force et de ces satisfactions intimes que l'homme puise dans la communication habituelle avec le monde supérieur.

Nous avons là-dessus le témoignage de deux écrivains éminents, dont on ne récusera pas l'autorité quand il s'agit d'apprécier l'état social du moyen âge. « Les maux dont le monde se plaignait avec raison, dit M. de Montalembert, étaient tous physiques, tous matériels. Le corps, la propriété, la liberté matérielle, étaient exposés, blessés, foulés, plus qu'ils ne le sont aujourd'hui en certains pays, nous le voulons bien; mais l'âme, mais le cœur, mais la conscience étaient sains, purs, hors d'atteinte, libres de cette affreuse maladie intérieure qui les ronge de nos jours... Le malheur, la pauvreté, l'oppression, qui ne sont pas plus extirpés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient alors, ne se dressaient pas devant l'homme, comme une affreuse fatalité dont il était l'innocente victime. Il en souffrait, mais il les comprenait; il en pouvait être écrasé, mais non pas désespéré; car il lui restait le ciel, et l'on n'avait encore intercepté aucune des voies qui conduisaient de la prison de son corps à la patrie de son âme[1]. »

En caractérisant les temps d'enfantement social et de lutte qui précédèrent le siècle de saint Louis, M. de Carné dit dans le même sens : « Alors la vie matérielle

1. *Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie*, introduction.

était dure et mal assurée : il suffisait du détournement d'une rivière pour isoler toute une province, de la querelle de deux châtelains pour la ravager. Les famines étaient fréquentes, les guerres plus fréquentes encore. Ces populations malheureuses, adossées aux fossés du manoir ou groupées près des tourelles du monastère, auraient succombé sous la disette et le servage, si l'imagination humaine, illuminée d'en haut, n'avait agrandi cet horizon désolé, et souvent transfiguré, par la vision des splendeurs du ciel, cette vie de pauvreté et de souffrances [1]. »

On a plus d'une fois signalé les traits particuliers qui rendent les classes pauvres des pays catholiques si différentes des classes pauvres de l'Angleterre. On a comparé l'aspect hideux, indécent et vraiment repoussant des mendiants anglais, avec la tenue relativement décente et l'apparence presque gaie des mendiants de l'Italie, de l'Espagne et du midi de la France [2]. La raison de cette différence est bien simple : les uns ont conservé, avec la foi et les pratiques du culte catholique, l'habitude des choses d'en haut; les autres, livrés par le protestantisme, sans défense et sans consolations, aux convoitises terrestres, avec plus de ressources peut-être que les premiers, endurent plus de souffrances et subissent une dégradation bien plus affligeante. Les premiers, la plupart du temps, ne sont que pauvres, les autres sont misérables, et le sont profondément. A ces pauvres résignés, dignes et souvent joyeux des pays catholiques,

1. *Études sur les fondateurs de l'unité nationale. — Saint Louis*, § X.
2. Cette remarque a été faite par M. Montégut, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*, année 1854, 2e série, tome VIII, p. 487.

ôtez leur foi avec ses pompes populaires et ses sacrements consolateurs, faites-en des protestants, et vous verrez ce que deviendront leur gaieté et leur bonne mine.

La misère est encore un fait relatif, en ce que le sentiment de la privation sera fort différent suivant l'état des mœurs et des habitudes de la société. Des privations qui nous paraissent extrêmes, à nous accoutumés à tous les raffinements d'une civilisation avancée, seront peu de chose chez les populations dont les mœurs sont restées primitives et où la richesse a fait peu de progrès. Dans les sociétés où la pauvreté est générale, l'habitude de la privation endurcit les âmes contre la souffrance, et, loin de les abattre, accroît leur énergie. Mettez, au contraire, le dénuement en regard de la richesse, et le spectacle des jouissances dont on se sent exclu par des obstacles insurmontables aiguillonnera les convoitises; il fera parfois d'un besoin purement factice un tourment insupportable. C'est, en effet, un des caractères propres du paupérisme, et une de ses sources les plus actives, que, dans les sociétés livrées à l'industrialisme, les classes ouvrières, alors qu'elles manquent du nécessaire, aient sous les yeux le déploiement d'un luxe insultant pour leur misère.

CHAPITRE II

Du fait de la misère au temps présent.

I. La misère s'étend en proportion de l'influence qu'exercent les principes et les mœurs de l'industrialisme. — II. Nonobstant les progrès matériels opérés depuis un siècle, la misère tient encore une large place dans notre vie sociale. — III. Preuves tirées de la condition matérielle des populations industrielles de la France. — IV. Preuves tirées de la condition morale de ces populations. — V. C'est en Angleterre particulièrement qu'il faut aller étudier les conséquences de l'industrialisme sur la condition des masses. — VI. Témoignages qui établissent, d'une manière générale, le fait de la misère en Angleterre. — VII. Bien qu'en Angleterre, à la différence de la France, la misère soit égale dans l'industrie agricole et dans l'industrie manufacturière, il convient néanmoins d'examiner l'une et l'autre séparément. — VIII. Témoignages qui établissent l'état d'abaissement moral et matériel où les populations industrielles de l'Angleterre sont réduites. — IX. Témoignages qui établissent le fait de la dégradation morale et du dénuement matériel des ouvriers de l'agriculture en Angleterre. — X. Le contraste entre la richesse des classes supérieures et le dénuement des classes inférieures aggrave singulièrement la misère en Angleterre. — XI. L'industrialisme impose à toutes les classes, en Angleterre, le poids d'un labeur sans frein et sans relâche. — XII. En Angleterre, l'orgueil des richesses creuse, entre le riche et le pauvre, un abîme tel, qu'il semble qu'il y ait dans la nation anglaise, deux nations étrangères et ennemies. — XIII. Une des causes principales de la misère en Angleterre, c'est que le clergé protestant n'exerce sur les classes ouvrières aucune action. — XIV. De l'abandon où l'enfance est laissée en Angleterre. — XV. Impuissance où se sent l'Angleterre protestante de remédier à ces maux.

I. Malgré toutes les prétentions de notre époque à la conquête du bien-être universel, la misère tient dans nos sociétés une large place. Son empire s'étend visiblement en proportion de l'influence qu'exercent les principes et les mœurs de l'industrialisme. A mesure que les con-

victions et les habitudes chrétiennes cèdent devant les envahissements de ce paganisme des temps modernes, la misère gagne du terrain. La France en ressent les atteintes, mais elle les ressent bien moins que l'Angleterre, parce que, par la nature de son génie et surtout par l'influence de l'esprit catholique sur ses populations, l'industrialisme ne règne pas chez elle comme il règne en Angleterre. Chez les Anglais, l'industrialisme est souverain, et la misère, sa compagne inséparable, exerce sur le peuple le plus riche des temps modernes des ravages auxquels rien ne peut être comparé dans l'histoire des nations chrétiennes.

II. Qu'il se soit opéré depuis un siècle, dans la condition matérielle des populations *françaises*, un progrès marquant, personne ne le peut contester. Les corruptions qui furent la suite de l'affaiblissement du sentiment chrétien dans la société au quatorzième et au quinzième siècle, la lutte contre les Anglais, les dissensions religieuses du seizième siècle, les guerres continuelles de Louis XIV et la centralisation administrative pratiquée par ce prince et par son successeur, avaient arrêté les progrès ma tériels de la France et réduit ses populations à une condition souvent très misérable. Ce ne fut que vers le milieu du siècle dernier que cette fâcheuse situation commença à se modifier. Depuis 1815, la France, ayant vécu d'ordinaire sous un régime de paix, de liberté et de travail, en a recueilli les fruits, et ses ressources se sont accrues dans des proportions considérables[1].

1. Ce point est établi par les écrivains qui se sont occupés, dans ces derniers temps, de la condition des classes ouvrières. Voy. M. Bé-

Est-ce à dire que la misère ait disparu du sol de la France, ou que son domaine ait été tellement restreint qu'elle n'y soit plus autre chose que ce tribut que, par suite de la faiblesse physique et morale de l'homme, toutes les sociétés lui payent? Il y aurait erreur et péril à le croire. D'abord les améliorations signalées sont de l'ordre matériel; pour l'ordre moral, il est certain qu'il y a eu plutôt décadence que progrès. Il est de plus à remarquer que ces améliorations ne s'étendent pas également à toutes les parties de la population; les classes vouées aux travaux de la grande industrie n'y participent en aucune façon; en France, comme en Angleterre, la misère s'appesantit sur elles, avec les caractères les plus affligeants. Enfin, les perfectionnements du travail, qui ont amené une certaine diminution dans le prix des produits, portent sur les objets secondaires de la consommation de l'ouvrier; les aliments, qui sont toujours l'objet principal des dépenses des classes inférieures, sont aujourd'hui à des prix, pour ne rien dire de plus, aussi élevés qu'il y a cinquante ans[1].

chard, *de l'État du paupérisme en France*, chap. 1er; M. Modeste, *du Paupérisme en France*, p. 35 et suiv.; M. Audiganne, *les Populations ouvrières de la France*, livre VIII, ch.vi.

1. M. H. Passy détermine comme suit la moyenne des prix des céréales, par moyennes décennales, depuis le commencement du siècle : 19 fr. 87, 24 fr. 18, 18 fr. 36, 19 fr. 04, 18 fr. 74 (*Journal des Economistes*, 1re série, tome XXXIV, p. 340). Si l'on tient compte de l'influence de la guerre et de l'invasion de 1814 sur les deux premières périodes, on verra que le prix des denrées alimentaires pendant la première moitié de ce siècle, n'a point subi de diminution.

Au nombre des causes du malaise des populations ouvrières, M. Blanqui place « l'abaissement continuel du prix des salaires en

En résumé, la condition des classes ouvrières de la France, prises dans leur ensemble, n'atteint pas généralement à l'aisance; *elle est misérable* pour un trop grand nombre et reste toujours précaire pour la plupart; en sorte qu'il suffit d'une crise alimentaire ou industrielle, ou d'un ébranlement politique, pour les plonger dans un état de misère dont elles sont longtemps à se tirer.

III. L'état précaire et habituellement misérable des travailleurs de l'industrie ressort à l'évidence de toutes les enquêtes auxquelles ont procédé les hommes les plus compétents, sur la condition de ces travailleurs. Sous la monarchie de juillet, M. Villermé comparait, avec toute la rigueur possible, le montant des salaires avec le prix des choses nécessaires à l'ouvrier, dans les industries qui travaillent le coton, la laine et la soie, à Lille, à Roubaix, à Saint-Quentin, à Rouen, à Reims, à Tarare, à Sedan, à Amiens, à Lyon et à Nîmes. La conclusion de cette recherche, dont les éléments ont été rassemblés

présence du renchérissement lent mais régulier du prix des subsistances. » (*Des Classes ouvrières en France*, p. 223.)

M. Audiganne se prononce dans le même sens pour la dernière période décennale, à laquelle s'arrêtent les chiffres de M. Passy. « Un fait important est à considérer, dit-il : il s'est opéré, de 1850 à 1860, des changements énormes dans l'ordre économique, par rapport aux prix des articles de consommation usuelle, qui, sous l'influence de causes diverses, a haussé en de très larges proportions. Les denrées alimentaires de toute nature ont été particulièrement affectées par le renchérissement. Il n'y a guère que les articles d'habillement qui soient restés en dehors de la hausse générale, encore faut-il excepter les chaussures en cuir. Ajoutons que presque partout dans les villes, et notamment à Paris, les loyers se sont considérablement élevés. » (*Les Populations ouvrières de la France*, tome II, p. 379, 2e édit.).

sur les lieux mêmes, avec les soins les plus scrupuleux, c'est que le salaire est d'ordinaire au-dessous des besoins les plus rigoureux. Une particularité qu'il importe de ne pas oublier, c'est que les observations de M. Villermé ont été faites avant que la loi eût apporté des limites à l'emploi des enfants dans les manufactures et que, dans le salaire des familles, il a compris le salaire de la femme et des enfants; en telle sorte qu'alors même que l'ouvrier se résigne à livrer sa femme et ses enfants à des travaux qui les énervent et souvent les dégradent, il ne peut, même au prix de ce douloureux sacrifice, se procurer le nécessaire[1]. Quelques années après, en 1846, M. Michel Chevalier disait, dans la chaire du Collège de France : « Le problème de faire jouir d'une existence passable la portion des ouvriers qui en est dénuée se présente de nos jours avec non moins d'urgence que du temps de Malthus, et sur des proportions plus grandes; parce que, jusqu'alors confiné dans l'enceinte de la Grande-Bretagne, le système manufacturier auquel il est impossible de ne pas attribuer, pour une bonne part, dans les circonstances présentes, la multiplication des classes les plus dénuées, s'est étendu à la plupart des États de l'Europe; déjà même il a franchi les mers et il envahit les États-Unis, avec la rapidité qui caractérise tous les modes d'existence de la race anglo-américaine... C'est un triste aveu que la civilisation est forcée de faire que dans nos États libres qui se glori-

1. *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers.* M. Villermé est un des écrivains qui ont réclamé avec le plus d'énergie l'intervention de la loi pour protéger l'enfance contre l'abus que l'industrie fait de ses forces.

fient tant de leur progrès, il y ait une classe d'hommes dont la condition est voisine de l'abjection; et que cette classe paraisse devoir se propager au delà de tout ce qu'on avait vu dans la plupart des sociétés passées[1]. »

Dix ans plus tard, M. Blanqui, chargé comme M. Villermé, par l'Académie des sciences morales, d'étudier sur les lieux la condition des populations manufacturières, formule des conclusions tout aussi graves; il caractérise comme suit la misère du département du Nord, et ce qu'il dit de ce département s'étend à tous les grands centres manufacturiers[2]. « Le département du Nord, peuplé d'un million d'habitants, présente le spectacle le plus saisissant des misères de notre état social, tel qu'il s'est transformé peu à peu, depuis un demi-siècle, sous l'influence du régime manufacturier et des vicissitudes industrielles qui en ont été la conséquence. Rien n'a pu le sauver des atteintes fatales de cette lèpre qui mine, sous le nom de paupérisme, tous les pays de travail organisé en grands ateliers : ni la richesse de son sol et la perfection de sa culture, ni la variété de ses industries, ni les progrès merveilleux qu'elles ont faits en tous genres. Nulle part l'industrie agricole n'est plus avancée, plus fortement combinée avec l'industrie manufacturière, plus intimement liée aux grandes spéculations du commerce. Il suffit de citer les sucreries de betteraves, les huileries, les amidonneries, la production et le travail du lin, l'extraction de la houille et

1. *Discours d'ouverture du cours de l'année* 1846-1847. — *Cours d'Économie politique*, 2e édit., tome I, p. 137.

2. Voy. la réponse à la 4e question des questions posées par l'Académie, *des Classes ouvrières en France pendant l'année* 1848, dans les *Petits traités de l'Académie des sciences morales*, p. 222.

la fabrication du fer, pour apprécier à sa juste valeur le rôle que joue l'élément territorial dans ce vaste atelier de production, plus important que certains royaumes.

» Le département du Nord est pourtant celui de la France où règne la plus grande misère à côté de la plus brillante opulence, et dans lequel la fortune semble avoir accumulé, d'une manière désespérante, les problèmes les plus difficiles du temps où nous vivons; on n'y saurait toucher à une industrie, si prospère qu'elle paraisse, qui ne souffre de quelque mal inconnu et qui ne se débatte contre l'incertitude de sa destinée. L'industrie cotonnière y lutte, comme à Rouen et dans la Seine-Inférieure, contre l'invasion des grands métiers, et le travail patriarcal de la filature domestique succombe devant l'insuffisance du salaire. La filature du lin ne s'est établie sur une grande échelle qu'en immobilisant des capitaux énormes dans des usines condamnées à travailler sans cesse, sous peine de ruine, et qui se ruinent aussi en travaillant toujours. J'ai interrogé avec une sollicitude extrême les principaux chefs de toutes les industries importantes de ce département, et les ouvriers les plus consciencieux; les uns et les autres sont d'accord sur la réalité du mal, et ils ne diffèrent d'avis que lorsqu'il s'agit d'en apprécier les véritables causes, et surtout d'en trouver le remède...

» Le pays le plus riche de France, celui où l'agriculture et l'industrie ont fait le plus de progrès, est celui où la misère est le plus grande, où l'on compte un indigent sur cinq personnes dans la campagne, et un sur trois dans certaines villes! C'est en vain que le génie industriel accumule métiers sur métiers, perfectionnements

sur perfectionnements, *écoles sur écoles*; *c'est en* vain que l'État aura prodigué ses ressources à doter ce beau pays de canaux et de chemins de fer; que la nature lui aura donné les premières mines de houille du territoire et le sol le plus fertile; des villes populeuses pour consommer, presque autant que d'usines pour produire : tout ce magnifique déploiement d'intelligence et de labeur humains n'aurait abouti qu'à multiplier le nombre des pauvres, et à créer cette misère sans nom qui siège dans les caves de la rue Étaques et de la cour du Sauvage[1] ! »

Consultons encore un des ouvrages publiés sur la misère en France, l'un des plus sérieusement étudiés, et l'un de ceux où l'auteur, après avoir constaté le mal, manifeste le plus de foi à une amélioration prochaine et assurée dans la condition des classes pauvres : le livre de M. Modeste *sur le Paupérisme en France.* En caractérisant le paupérisme, l'auteur le distingue de la pauvreté. Or voici quelle étendue il donne à la misère ainsi rigoureusement définie et circonscrite :

« L'espace occupé par la misère au sein de notre société est encore considérable; il ne comprend guère moins d'un dixième de notre population totale : c'est un individu par 15 hectares du territoire et par 5 à 6 hectares de terre en culture. Est-il besoin de dire que ce sont les classes vivant du salaire, les classes ouvrières proprement dites, agricoles et industrielles, qui, entre toutes, ont le douloureux privilège de lui composer cet empire? Voulons-nous, à présent, au lieu d'en mesurer a surface, en chercher en quelque sorte la profondeur?

1. *Des Classes ouvrières en France pendant l'année* 1848, p. 81 et 117.

Nous trouvons que sur les 6 750 000 maisons que nous comptions en 1835, plus de 1 300 000 n'avaient que trois ouvertures; plus de 1 800 000, que deux ouvertures; 350 000, une seule ouverture. Malgré les progrès accomplis, on peut se faire une idée de ce qui doit être aujourd'hui encore. Si nous possédions un renseignement qui nous manque, et que nous avons regretté déjà, nous aurions sans doute à reconnaître que la superficie de logement où s'entassent les classes atteintes du paupérisme ne va pas, par famille, à un cinquième de la superficie habitée par les classes aisées, pas à un dixième, un vingtième peut-être, de celle où s'abritent le bonheur et la santé des familles en possession de la fortune. Pour l'alimentation, nous trouvons que la France, année commune, produit, nets de semences, de 70 à 80 millions d'hectolitres de blé. Or, pour être suffisante, on sait que la consommation du blé doit s'élever, par tête et par an, à 5 hectolitres. Il y a donc là une insuffisance d'au moins un tiers. Pour combien cette insuffisante retombe-t-elle sur les classes plongées dans la misère? On le devine, la richesse, l'aisance commencent par prélever intégralement leur part. Après elles, commence un partage inégal, où le déficit va croissant, et se comble dans une mesure de plus en plus insuffisante, par le seigle, le sarrasin, le maïs, les légumes secs, les pommes de terre. La partie non comblée du déficit, c'est la vie qui la fait; elle s'éteint d'autant et s'épuise. Aux dernières couches de la population, les médecins des pauvres vous diront si la part de l'inanition est énorme. Pour la viande, c'est bien autre chose encore. La France est un des pays où il s'en con-

somme le moins. La part de chaque habitant n'est que de 21 kilogrammes par an. Or, pour les classes riches ou aisées, formant environ 6 millions de personnes, elle ne s'élève certainement pas à moins de 60 kilogrammes par tête; il ne reste plus ainsi qu'environ 11 kilogrammes par tête et par an pour les autres classes, formant 30 millions d'individus. Qu'on juge de ce que doit être la part des derniers venus, alors que se renouvelle ici dans leur sein ce même partage inégal dont nous venons de parler pour les céréales. Il y a nombre de familles, en France, où l'on ne mange de viande qu'une fois par semaine, une fois par mois, une fois par an. Il en est qui n'en mangent jamais. Même chose pour la consommation du vin. Les *trois cinquièmes de notre* population y sont étrangers.

» Prendrons-nous les salaires? C'est encore un de ces points sur lesquels il faut venir sonder les profondeurs du paupérisme. De quels salaires s'agit-il? Hélas! il n'est pas besoin de le dire, des plus bas, des plus insuffisants. Or, veut-on en connaître les chiffres? Quand on oublie ce qu'ils ont été jadis, et qu'on les considère en eux-mêmes, ils ont quelque chose d'attristant. Le salaire d'un manouvrier agricole est, en moyenne, de 1 fr. 50 c. par jour de travail. Le total des jours de travail ne dépasse pas 200 par an, c'est en tout 300 francs pour le revenu de l'année, 5 fr. 77 par *semaine, 82 centimes par* jour à vivre. En comptant la dépense et le travail de la femme et des enfants en état de travailler, ce sera par famille, et par jour de 1 fr. 50 à 2 francs, et par chaque membre, dans chaque famille, à peu près 35 centimes. Dans l'industrie manufacturière, salaires plus élevés,

mais fatigues bien plus grandes. Là, avec des journées de travail de douze à seize heures par jour pour les adultes, de six à douze heures pour les enfants, nous n'arriverons encore, en moyenne, qu'à 2 francs pour les hommes, à 1 franc pour les femmes, à 35 centimes pour les enfants. A 300 jours de travail par an, c'est annuellement 600 francs, 300 francs, 105 francs; par semaine, 11 fr. 50; 5 fr. 75, 2 francs; par jour effectif de dépense, 1 fr. 65, 85 centimes, 28 centimes, et tout compté, homme, femme, enfants, par famille et par jour, 3 fr. 06, et 73 centimes par chaque membre dans chaque famille. Encore sont-ce là des chiffres moyens qui s'abaissent d'un quart, d'un tiers pour certaines industries malheureuses, les tisserands, par exemple, les fabricants de bas; qui s'abaissent, dans toutes les professions, pour les ouvriers inférieurs, et surtout pour les femmes. Les brodeuses, dont nous avons parlé, ne gagnent que 75 centimes à 1 franc avec leurs journées de seize à dix-huit heures de travail. Les dentellières, les fileuses, gagnent 50 centimes, 30 centimes, par jour. Certes, malgré les augmentations conquises, ces chiffres sont bien encoredes chiffres de paupérisme.

» Or, en regard de ces chétives ressources, plaçons donc les dépenses nécessaires, impérieuses, inévitables, sous peine d'atteinte grave à la vie. En face du salaire, toujours seul pour subvenir à tout, toujours faible, impuissant, précaire, plaçons les besoins multiples, incessants; plaçons le prix des choses. Il faut se loger: plus le loyer est étroit, incommode, malsain, mortel, à proportion plus il coûte, et la progression est énorme. Il y a longtemps qu'on l'a remarqué. On sait comment

l'Assemblée constituante, si réservée, si prudente, en établissait l'échelle rapidement ascendante, dans les bases qu'elle adoptait pour la contribution mobilière. Les caves de Lille ne se louent-elles pas jusqu'à 2 francs par semaine? Ainsi en est-il partout. L'achat au détail tierce les prix de toute denrée. Le salaire y succombe, et comment suffirait-il? Nous avons, en moyenne, dans l'industrie, 3 francs de salaire par famille et par jour. Or un kilogramme de basse viande coûte 90 centimes; un kilogramme de pain coûte, en temps ordinaire, 25 centimes, 30 centimes; en temps de cherté, 45 centimes, 50 centimes, et il en faut, non, je me trompe, il en faudrait par jour, avec la fatigue du travail, 6 à 800 gr., en moyenne, par personne, soit pour une valeur de 2 francs à 2 fr. 50 par jour. Que dire du bois, qui vaut 12 francs le stère; des vêtements, du luminaire? Que dire bien plus encore du vin, qui vaut 60 centimes le litre; du sucre, qui coûterait 80 centimes le kilogramme; du thé, du café, denrées fortifiantes, saines, mais inabordables, et dont l'usage ne vient pas même à la pensée? Aussi, le malheureux arrive-t-il à des budgets impossibles, comme celui, par exemple, que recueillait à Lille même, en 1848, un missionnaire de l'Académie des sciences morales et politiques [1]. »

1. Blanqui, *Des Classes ouvrières en France*. Budget d'un chevilleur de Lille : gain du chef de famille, 2 francs par jour; de la femme, 10 à 15 centimes par jour. Les quatre enfants à l'école ou à l'asile. Dépense par semaine : 24 kilogrammes de pain bis à 22 cent. 1/2, 5 fr. 40; débris de viande, trois fois par semaine, 75 centimes; beurre pour le chef de famille, 50 centimes; fruits et mélasse pour la femme et les enfants, 80 centimes; pommes de terre et haricots, 1 franc; lait, 35 centimes; loyer de la cave, 1 fr. 50 ; charbon, 1 fr. 35; savon et

« Après cela, jetez, dans une existence pareille, une maladie qui suspend le salaire trente jours, dix jours, deux ou trois jours seulement, un chômage, un enfant de plus; les souffrances d'un hiver plus intense, les angoisses d'une cherté de subsistances, les contre-coups d'une *révolution* politique. A part tout accident, et sur laquelle de ces pauvres existences ne s'en promène-t-il pas de douloureux! laissez, laissez survenir la vieillesse; laissez les yeux s'affaiblir et s'éteindre, les forces décroître, les mains trembler; tout cela refusant ou gâtant le travail, et rejetant le malheureux, du haut rang que son habileté avait conquis dans l'atelier, aux grossiers ouvrages, aux demi-salaires, et voyez ce que peut alors devenir *la vie attristée, humiliée à tous* les instants, assistant *tout* entière à l'affaiblissement d'organes qui lui échappent jour à jour; aux prises avec plus de privations encore, alors qu'elle pouvait bien croire qu'il n'en était plus d'inconnues, et au moment où l'affaiblissement même réclamerait plus de soins, moins d'efforts, veux-je dire, et moins de souffrances. Voilà pourtant le sort commun des malheureux voués à la misère, à moins que les privations mêmes, les fatigues ou les accidents souvent mortels du travail n'emportent la vie avant ce terme extrême, ou que l'hospice ne leur prête pour un moment, vers la fin, sa triste et humiliante, quoique bienfaisante hospitalité[1]. »

M. Modeste croit que le paupérisme est un mal qui s'en va. Nous voudrions le croire avec lui; mais, comme

éclairage, 1 fr. 10 — Total de la dépense pour la semaine, 12 fr. 75. Aux recettes s'ajoutaient quelques secours en pain et en vêtements.

1. *État actuel du paupérisme*, Ire partie, p. 89 à 91.

nous voyons les causes qui le produisent, causes qui sont surtout de l'ordre moral, grandir et s'implanter de plus en plus dans les masses, nous ne pouvons nous défendre des plus sérieuses appréhensions. M. Modeste nous paraît sous l'empire d'un double sentiment : un désir très vif de voir le sort des classes souffrantes s'améliorer, et une confiance illimitée dans la puissance du progrès purement rationnel de l'humanité. Ces sentiments le portent à espérer contre toute espérance. Sans doute, Dieu a fait les nations guérissables; mais c'est à la condition qu'elles iront chercher en lui, par le renoncement, le remède à leurs maux. Tant que l'homme persistera à ne s'appuyer que sur lui-même, il verra se perpétuer et grandir la misère, fruit de l'orgueil et des désordres qu'il enfante.

Quoi qu'il en soit, M. Modeste reconnaît la gravité du mal dans le présent, ainsi que la vivacité des craintes qu'il inspire à la société, et il résume en ces termes ses appréciations : « Nous avons recueilli les préoccupations de l'opinion publique à l'endroit du paupérisme; nous en avons constaté la vivacité, mêlée d'inquiétude et d'effroi, sentiments par malheur trop justifiés : justifiés plus que jamais, faut-il dire, à notre époque, par les conséquences terribles que la misère y a revêtues. Nous avons remarqué que le motif principal, à ce qu'il semble, de cet effroi et de cette inquiétude, c'est la pensée cachée au fond des âmes et puisée dans la première apparence des faits, que le mal du paupérisme, mal inconnu, mystérieux, différent de tous les autres, résiste et grandit même peut-être sous l'emploi des moyens employés pour le combattre, pour le conjurer

ou le guérir... Nous avons voulu savoir à quel point en sont encore les choses, et nous avons essayé d'établir cet état présent du paupérisme avec autant d'exactitude et d'étendue que le comportaient les données de la statistique, et surtout les forces de celui qui les consultait ici. Ce tableau, nous l'avons édifié avec détail, d'abord en embrassant l'aspect général des faits, puis en y distinguant des parties importantes, des situations tranchées : celles du Nord et du Midi, des villes avec l'industrie, des campagnes avec le régime agricole, celles des enfants et des femmes, situations auxquelles il fallait faire une place à part, sous peine de faillir à la connaissance d'aperçus indispensables. Partout et sous la réserve de différences assez profondes, nous avons rencontré, malgré les progrès accomplis, de grandes douleurs, de grands dangers, d'immenses rédemptions à déterminer ou à faire, intéressant à la fois la conscience, l'honneur et la sécurité de la société; et le paupérisme nous est bien apparu dans toute la vérité du mot par lequel nous avions ouvert cette étude; il est bien à présent pour nous une plaie, une plaie qui s'ouvre et qui dévore[1]. »

Voilà pour le côté matériel de la question.

IV. Mais, pour le côté moral, qui est le plus important, puisque là est la source du mal, les faits sont plus évidents encore, les aveux plus explicites et plus concordants. Là-dessus toutes les opinions se rencontrent; on peut dire qu'il n'y a qu'un cri. « Très communément chez nous, disait M. Villermé, il y a une quarantaine

1. *État actuel du paupérisme*, Ire partie, p. 167 à 169.

dans l'état actuel des choses, les ouvriers des manufactures manquent de sobriété, d'économie, de prévoyance, de mœurs, et bien souvent ils ne sont misérables que par leur faute. Ce mal n'est pas nouveau, mais il est plus grand que jamais[1]. »

M. Villermé conclut avec raison que, si la misère se fait encore dans la vie des populations ouvrières une si large place, malgré les grands progrès accomplis dans la richesse depuis cinquante ans, il faut surtout l'attribuer aux vices qui tiennent ces populations sous leur joug.

Le mal dont M. Villermé signale les redoutables progrès n'a fait que grandir depuis quarante ans, et l'on pourra juger de son intensité par l'effroi et le dégoût qu'il inspire aux écrivains qui ont après lui étudié la situation des classes ouvrières. M. Modeste le caractérise en ces termes : « Pour l'immoralité, on le comprend, point de statistique; les faits qui la constituent échappent presque tous par leur nature au dénombrement; mais, par malheur, les choses parlent assez d'elles-mêmes. Qui a vu une fois le personnel d'une grande manufacture, par exemple, ne méconnaîtra, n'oubliera jamais à quel point les mœurs en sont perdues. Là, plus de pudeur, plus de réserve d'aucune espèce. Non seulement les lois morales sont foulées aux pieds, mais souvent elles ne sont même plus senties. La dépravation gagne jusqu'aux enfants. Elle éclate partout en manifestations repoussantes dans les habitudes, les traits, les gestes, la santé, le langage. Combien peu de

1. *Tableau de l'état des ouvriers*, t. II, p. 351.

femmes sont respectées! Combien peu dignes de respect! Combien d'absolument perdues par la contagieuse corruption des ouvriers, par la complicité, la provocation, ou même par les odieux abus de pouvoir des contremaîtres et des maîtres! Chez combien de ces êtres, nés pour une meilleure destinée, le sentiment du droit ne s'efface-t-il pas, après celui de l'honnêteté? Combien n'en voit-on pas glisser, de la corruption des mœurs jusque, et jusque par delà l'improbité[1]! »

M. Audiganne, qui a observé de près les classes ouvrières, en diverses régions, accuse les mêmes impressions. « Par rapport aux mœurs proprement dites, dès qu'on a pu, à l'aide d'observations personnelles, voir en quelque sorte s'épancher le fond des âmes, et prendre les portraits sur le vif, une première impression se fait sentir. Ce n'est pas une impression satisfaisante. Non que nous voulussions dire qu'en traçant le tableau général de la moralité publique, il fût juste de porter sur ce point précisément les ombres les plus épaisses; mais, en ce moment, nous n'avons à nous occuper que de celui-là. Le trait qui s'y dessine de la façon la plus marquée, c'est l'insouciance pour ce qui concerne les mœurs. On n'y découvre communément aucune réserve. La pudeur, cet instinct par lequel l'homme se distingue de tous les êtres animés, et qui atteste la conscience qu'a l'âme des imperfections de la nature humaine, semble avoir été presque entièrement abdiquée. Des dérèglements éhontés sont regardés comme des faits tout simples... Nous ne voudrions ni étendre

1. *État actuel du paupérisme*, I[re] partie, p. 106.

également ces observations à tous les districts manufacturiers, ni les réserver exclusivement pour les localités vouées à la grande industrie. Contentons-nous de dire qu'elles s'appuient sur des faits positifs assez nombreux pour qu'en prenant l'état des mœurs dans son ensemble, on soit obligé de reconnaître qu'il n'a généralement pas éprouvé, dans la période ci-dessus spécifiée (1848 à 1858), des améliorations bien sensibles[1]. »

Quand les mœurs sont perverties à ce point, quand on est arrivé à un pareil oubli de toute pudeur et de toute dignité humaine, il est impossible que les vices de toute espèce, et les crimes qui en sont la conséquence, ne prennent pas des proportions alarmantes. Cette statistique du désordre et du crime serait longue à exposer; nous nous bornerons à reproduire le résumé succinct et fidèle qu'en a fait M. Dufau dans son excellent *Essai sur la science de la misère sociale* :

« Le fait général d'une immoralité progressive parmi les classes laborieuses des villes et des localités rurales qui les entourent ne saurait être contesté. Recueillons à cet égard quelques témoignages irrécusables. On comptait en France, dans les premières années du siècle, environ 42 000 de ces naissances illégitimes qui attestent l'abandon de la famille, l'oubli des saintes lois du mariage. Le chiffre s'est élevé, en 1848, pour un territoire bien moins étendu, à 65 625. En vingt années, le nombre des enfants trouvés s'est accru de 55 769 à 130 945!

» L'augmentation des cabarets et cafés, des lieux de

1. *Les Populations ouvrières,* t. II, p. 403, 2e édit.

prostitution de bas étage, a marché dans des proportions non moins rapides. D'après le rapport de M. de Watteville sur l'état du paupérisme, on compterait dans ce pays près de 350 000 cabarets et cafés, où sont consommés en chiffres ronds 11 millions et demi d'hectolitres de vin et 800 000 hectolitres de spiritueux, représentant une somme de 320 millions, c'est-à-dire un peu plus de neuf francs par individu. Mais l'auteur ajoute que, si l'on défalque les femmes, les enfants et les personnes sobres, la quote-part des individus qui restent doit être décuplée. Qu'on calcule quelle somme est prélevée par cette consommation sur la rétribution du travail, et, par conséquent, combien elle doit cruellement peser sur l'existence de la famille laborieuse!

» Consultons les précieux comptes rendus de la justice criminelle, qui ont jeté tant de jour sur le développement d'une catégorie de faits moraux : nous voyons que, de 1825 à 1852, les crimes contre les personnes qui présentent la plus forte augmentation sont précisément ceux qui accusent le plus ce déplorable progrès de l'immoralité publique, à savoir : les attentats à la pudeur, notamment ceux dont les enfants âgés de moins de seize ans sont les victimes; le nombre des accusations pour ce genre de crimes, qui dénotent tant de perversité, a été, en moyenne, de 1826 à 1830, de 136, et de 595 de 1851 à 1854, c'est-à-dire qu'il a plus que triplé. On sait qu'ici la presque totalité des accusés sortent des rangs populaires.

» A ces signes, à d'autres encore qu'il serait facile de grouper ici, mais que chaque lecteur peut facilement

recueillir lui-même, on reconnaît donc sous ce rapport une marche descendante[1]. »

En constatant cet accord des écrivains les plus compétents, sur l'étendue et la profondeur de la démoralisation des classes ouvrières en France, il faut se garder de généraliser leurs observations. Il y aurait injustice à ne pas reconnaître qu'il existe à cet égard de grandes différences entre les diverses régions d'abord, puis entre les diverses classes de travailleurs d'une même région. Le Midi est moins gravement atteint que le Nord, et, dans le Nord, les campagnes et l'industrie agricole le sont bien moins que les villes et l'industrie manufacturière. Cette supériorité du Midi sur le Nord, quant à la moralité, peut tenir, sans doute en partie, à certaines conditions extérieures du travail; mais il est évident, pour tout observateur impartial, qu'elle tient surtout à ce que, dans le Midi, les croyances religieuses, avec les habitudes de renoncement qui en sont la conséquence, ont conservé leur empire sur la vie des masses; tandis que dans le Nord leur salutaire influence a trop souvent cédé devant les influences délétères de l'industrialisme. N'est-ce point là aussi la raison de la différence qui se remarque dans le Nord entre les villes et les campagnes, celles-ci, plus étrangères à l'industrie, étant restées plus fidèles à la foi et aux mœurs des peuples chrétiens? Cette différence que tout le monde reconnaît, M. Blanqui la fait particulièrement ressortir, en des termes qui constatent une fois de plus l'horrible démoralisation des populations manufacturières : « Il est évident qu'il existe une diffé-

1. Chap. II, § 2.

rence énorme entre la condition des ouvriers du Midi et celle des ouvriers du Nord. On ne saurait contester non plus que, dans la région du Nord, les ouvriers des industries mécaniques, et principalement ceux de la filature et du tissage, ne soient plus malheureux que les autres, et, parmi eux, les ouvriers des villes beaucoup plus que ceux des campagnes. C'est dans cette catégorie de travailleurs que les femmes souffrent le plus et courent le plus de dangers; c'est là qu'il est fait le plus funeste abus du travail des enfants, et que la génération actuelle est attaquée sans pitié dans sa fleur. C'est dans cette région industrielle que s'exercent principalement les ravages de l'immoralité, de l'ivrognerie, des mauvaises passions; c'est là qu'existe en permanence ce déplorable enseignement mutuel de tous les vices, où les vieux corrompent les jeunes, où les deux sexes subissent l'un et l'autre les plus fâcheuses influences[1]. »

Le progrès des convoitises de toutes sortes, des convoitises de l'esprit, de l'ambition, de l'orgueil, de la vanité, et des plus grossières convoitises des sens, accompagne donc le progrès de l'industrie. L'industrialisme chasse du cœur des hommes tout esprit de renoncement et, par là même, l'ouvre à toutes les convoitises. Le fait confirme ici ce que nous avait révélé l'analyse des facultés et des penchants de l'homme. Le triomphe de l'orgueil amène inévitablement la tyrannie des sens. Que l'orgueil soit présentement le caractère marquant de la situation morale des classes inférieures, c'est ce dont personne ne doutera parmi

1. *Des Classes ouvrières en France*, p. 191.

ceux qui ont observé avec quelque attention leurs allures, même sans pénétrer bien avant dans leur vie. Ceux qui se sont donné la mission de scruter les faits intimes de leur existence rendent, sur ce point, des témoignages qui ne souffrent point de contradiction. A dix ans de distance, deux hommes, qui font autorité en pareille matière, ont constaté les mêmes faits et exprimé les mêmes appréhensions.

En 1848, M. Blanqui disait : « Un sentiment d'orgueil s'est emparé des classes ouvrières et les domine à leur insu. Elles ont assez d'instruction pour apprécier le côté faible des institutions humaines, et elles n'en ont pas assez pour les réformer d'une manière sérieuse et durable. Le préjugé funeste de la souveraineté absolue de la force les aveugle au point de leur faire croire qu'on peut tout oser, tout tenter, tout refaire, par la seule supériorité du nombre. La résistance des faits et des lois éternelles les irrite et les exaspère, et elles traitent volontiers en ennemis les hommes éclairés qui représentent l'opposition froide et sévère de la raison[1]. » En 1858, M. Louis Reybaud formule le même jugement : « L'ouvrier ne se résigne plus à être et à paraître ouvrier ; il aspire à mieux, vaguement, sans but bien défini ; il a sa chimère, et, quand les déceptions arrivent, il s'en prend au patron, aux riches, au gouvernement, à la société, à tout le monde excepté à lui-même... Il a sur l'industrie, sur la politique, sur les événements, des idées à lui qu'il tient à exprimer ; il ne veut paraître indifférent à rien de ce qui touche les

1. *Des Classes ouvrières en France*, p. 248.

classes qui lui sont supérieures. C'est toujours le même sentiment : sortir de sa sphère et viser plus haut. Cette situation est nouvelle, et il vaut mieux la voir en face que la nier ; elle explique le trouble des relations qui existe, sur bien des points, entre ceux qui commandent le travail et ceux qui l'exécutent, les incompatibilités, les malentendus qui pourraient, à un jour donné aboutir à de graves désordres. L'ouvrier, pour se résumer en un mot, a pris de l'ambition. Cette ambition, d'où lui est-elle venue, et parviendra-t-on à l'éclairer et à la régler [1] ? »

Telle est la misère en France, circonscrite, il est vrai, la plupart du temps, dans les contrées manufacturières, mais s'étalant dans ces contrées sous les traits les plus hideux; mal très grave assurément dans le présent, mais qui apparaît bien plus grave encore quand on se demande si, par l'invasion incessante des causes morales qui l'engendrent, il ne finira point par gagner les populations restées saines jusqu'aujourd'hui. L'industrie a ses souffrances matérielles, inhérentes à la nature même de ses travaux ; elle a ses causes de démoralisation inséparables de sa constitution même ; mais ces causes n'ont rien de fatal ni rien d'invincible. La misère qu'engendre l'industrie aurait-elle l'intensité, la profondeur et l'universalité que tout le monde lui reconnaît, si les mœurs appuyées sur la foi trouvaient, dans l'esprit de renoncement, une force de résistance proportionnée aux pernicieuses sollicitations de la vie

1. *De la Condition des ouvriers en soie.* Voy. le *Journal des Économistes*, 2e série, t. XIX, p. 225.

industrielle? Otez à l'ouvrier l'orgueil et les grossiers appétits des sens qui l'entraînent aux dépenses de luxe, à l'ivrognerie, aux désordres de toute espèce; donnez-lui l'attachement à la famille, l'esprit de travail, de prévoyance, d'économie qu'inspire la morale chrétienne; donnez en même temps aux riches, aux maîtres qui emploient l'ouvrier, l'esprit de modération et de charité que prêche le christianisme; par cette réforme morale des grands, écartez des petits les pernicieux exemples, les coupables provocations et les honteuses exploitations; en un mot, faites disparaître de la vie sociale toutes ces mauvaises passions, tous ces appétits désordonnés, toutes ces cupidités insatiables qui sont le fond de l'industrialisme; et alors le travail, sans doute, pourra être rude encore et la vie de l'ouvrier assez pauvre, mais la misère aura disparu ou sera réduite à ces proportions dans lesquelles elle n'est pas plus à redouter pour les sociétés que l'inclémence du ciel ou les accidents de la vie physique de l'homme. Supposez, au contraire, que l'esprit de paganisme industriel, qui dévore la plupart de nos villes, envahisse les campagnes, n'y produira-t-il pas, sous des formes différentes, des maux semblables? Et, dans bien des cas, ne peut-on pas suivre la trace de ces envahissements et de leurs redoutables conséquences?

V. La France ne donne pas une idée exacte de ce que peut devenir une société dans laquelle l'esprit d'industrialisme a envahi toutes les classes. Grâce à l'action puissante du sacerdoce catholique, grâce aux efforts incessants de la charité, et grâce aussi à ce fond de mœurs chrétiennes que la France a toujours gardé,

même au milieu de ses plus graves égarements, l'industrialisme n'a fait jusqu'ici que l'effleurer. Que deviendrait-elle si, obéissant aux sollicitations devant lesquelles elle semble aujourd'hui faiblir, elle laissait pénétrer dans ses mœurs cet esprit si opposé à ses traditions et à son génie? Pour le savoir, il faut considérer ce qu'est la misère dans celle de toutes les sociétés contemporaines où l'industrialisme s'est le plus fortement implanté, et de laquelle il s'est répandu sur le reste de l'Europe : dans la société anglaise.

Par le caractère de ses habitants, par la nature de son sol, par sa situation géographique et par la configuration de son territoire, l'Angleterre avait reçu de la Providence tous les dons qui rendent les peuples aptes à toutes les prospérités de l'ordre matériel. Son génie politique lui a assuré la constitution la plus favorable à l'expansion du travail dans toutes ses applications. D'où vient donc que cette nation, qui semblait, entre toutes, la moins faite pour connaître les épreuves de la misère, les subisse plus qu'aucune autre? Pour nous, qui cherchons plus haut que l'ordre purement matériel les faits qui décident de la destinée des peuples, la raison de cette contradiction est facile à trouver. L'Angleterre, tout en gardant dans la vie extérieure les habitudes chrétiennes que l'influence de l'Église catholique lui avait données, a laissé s'altérer chez elle l'esprit chrétien. Un indomptable orgueil, une passion insatiable pour les jouissances de la matière, l'ardente soif du gain, ont pris dans ses mœurs la place de la sage modération et de l'activité calme et féconde qu'inspire le christianisme. L'Angleterre protestante a secoué

le joug du renoncement chrétien, et elle porte le joug cent fois plus pesant de la cupidité. De là tous ces maux; de là cet assemblage de la plus étonnante richesse avec la plus étonnante misère; assemblage monstrueux qu'on avait pu voir au temps des grandes corruptions païennes, mais dont le retour semblait impossible depuis que l'Église catholique avait rendu au monde la charité avec la justice.

VI. A la fin du dix-septième siècle, le célèbre Locke, dans un rapport du bureau de commerce dont il était membre, montrait le paupérisme comme un fardeau de plus en plus lourd pour le royaume, et il faisait remarquer « que le mal ne provenait ni de la rareté des denrées, ni du manque d'emploi pour les pauvres, puisque la bénédiction de Dieu avait répandu sur ces temps une abondance non moins grande que sur les temps antérieurs ». Il concluait que la cause de cet accroissement du paupérisme était « dans le relâchement de la discipline et la corruption des mœurs[1] ». Un publiciste anglais de notre temps, M. Nicholls, fait une remarque semblable pour la fin du dix-huitième siècle : « Nous voyons, dit-il, qu'à cette époque le commerce, la richesse et les ressources du pays augmentent plus rapidement encore que la population, et que des progrès notables sont accomplis dans la science, dans la littérature et dans les arts utiles. Et cependant la condition de la grande masse du peuple ne va point de pair avec ces progrès, puisque le mouvement ascendant du prix des subsistances précède con-

1. Cité par M. Pashley, *Pauperism and poor laws*, p. 235.

tinuellement l'élévation du taux des salaires. Le déficit est comblé, pour la grande part, par la taxe des pauvres, qui s'accroît très rapidement et qui devient un fardeau intolérable pour les contribuables, en même temps qu'une source de démoralisation pour la classe ouvrière [1]. » On peut dire avec un des écrivains contemporains de l'Angleterre qui ont le plus approfondi l'état social de leur pays : « La misère grandit avec la grandeur même de l'Angleterre [2]. »

Ce qui était vrai de l'Angleterre il y a un siècle l'est encore plus aujourd'hui. Le fait matériel de la misère dans le Royaume-Uni est aussi incontestable, et les causes morales qui l'engendrent plus palpables que jamais. Avant d'en venir aux preuves de détail, citons deux témoignages décisifs : le premier est de Mac Culloch. Cet économiste, l'un des plus renommés de l'Angleterre, a employé toute sa vie à l'étude de l'état social de son pays, et il n'a jamais passé pour chercher à en assombrir la peinture. On verra, par les termes dont il se sert pour constater le mal, quelles appréhensions il en éprouve. « Il est douteux, dit-il, que la condition de la partie de notre population livrée au travail n'ait pas empiré depuis vingt-cinq ans. En tout cas, il n'est que trop certain que cette condition ne s'est élevée en rien dans la proportion des avantages conquis par les classes qui se trouvent placées au-dessus d'elle. Et pourtant, par cela que les pauvres qui travaillent forment

1. *History of the english pòor laws*, by sir George Nicholls, late poor law commissionner and secretary of the poor law board, II, p. 140.

2. M. Pashley, *Poor law*, etc., p. 188.

la majorité de la population, leur condition est un objet de la plus haute importance, non seulement par rapport à leur propre bien-être, mais aussi par rapport à celui de toutes les autres classes. La misère et l'abjection d'une classe très nombreuse (*of any very large class*), surtout lorsqu'elle présente un contraste frappant avec la puissante richesse et le luxe extravagant d'une partie des classes supérieures, constitue un état de choses fort peu enviable, et d'où ne peuvent manquer de sortir la désaffection, la sédition et des troubles de toutes sortes[1]. »

L'autre témoignage est extrait de la *Revue d'Édimbourg* : « La vérité est que le mal dont souffrent les classes ouvrières est essentiellement un mal moral, et que ce n'est que dans l'ordre des causes morales qu'on peut trouver le moyen de le guérir. Doublez demain le salaire du travail, toutes choses restant les mêmes, le mal n'en serait pas diminué, peut-être même serait-il aggravé. Nous ne voulons pas dire qu'il n'y ait pas bon nombre de travailleurs pour qui l'existence convenable soit impossible avec les salaires actuels; mais nous affirmons que la source principale de la misère de la classe des travailleurs est dans leur démoralisation ; et qu'aussi longtemps que cette cause subsistera, quoi qu'on fasse pour améliorer leur condition, soit en élevant leurs salaires, soit en abaissant le prix des subsistances, les classes ouvrières rendront vains tous ces efforts, par leurs vices et leur imprévoyance[2]. »

1. *A treatise on the principles of taxation*, London, 1845, p. 394.
2. *Edinburgh Review : Church and State education*, July 1850, p. 100.

Avant d'aborder les faits particuliers, il est une objection qu'il importe de prévenir. La plupart des économistes n'établissent-ils point, par les chiffres de la statistique, que les salaires des ouvriers anglais sont supérieurs aux salaires des ouvriers du continent, et notamment aux salaires des ouvriers français? D'abord, quand il en serait ainsi, comme la misère est chose essentiellement relative, qu'elle dépend des habitudes et surtout de la moralité des populations, bien plus que de l'étendue de leurs ressources matérielles, la question ne pourrait pas être tranchée seulement par les chiffres. En outre, quelle foi faut-il accorder à ces chiffres? Que sont ces chiffres, sinon de ces moyennes si chères aux statisticiens et si peu concluantes, bien qu'elles soient propres à faire illusion aux esprits inattentifs ou inexpérimentés? Une moyenne suffisamment élevée des salaires ne peut-elle pas répondre à un état de choses où un petit nombre d'ouvriers, doués d'une habileté particulière, perçoivent des salaires exceptionnels, tandis que la masse ne perçoit que des salaires insuffisants? Puis, si les salaires sont élevés durant les périodes de grande activité industrielle, jusqu'où descendent-ils durant les périodes de ralentissement ou de chômage? Ne faudrait-il pas, pour être dans le vrai, prendre la moyenne entre les diverses périodes? Le seul procédé qui conduise, en pareille matière, à des conclusions sûres, est l'étude de la vie des classes ouvrières prise dans sa réalité, au point de vue moral et au point de vue matériel. C'est le procédé qu'ont suivi, dans ces derniers temps, les observateurs les plus expérimentés et les plus autorisés, notamment M. Villermé

et M. Le Play, et les résultats obtenus par ce procédé sont les seuls auxquels on puisse accorder quelque confiance[1].

VII. Cette difficulté écartée, venons au fait. En Angleterre, à la différence du continent, la misère de l'agriculture et des campagnes rivalise avec celle des villes et de l'industrie manufacturière. Il importe toutefois d'examiner à part l'une et l'autre, à raison des traits particuliers qui les caractérisent. Nous commencerons par l'industrie manufacturière, concentrée la plupart du temps dans les villes.

VIII. Il y a ici avant tout une observation générale à faire, laquelle résulte de l'ensemble des témoignages sur l'état des classes manufacturières : c'est que toutes les villes où s'exerce l'industrie, quelle que soit leur population, sont livrées au même mal, au même dénuement, à la même corruption. Ce que nous rapporterons de quelques-unes peut donc, sans hésitation, s'étendre à toutes[2]. Un des signes les plus frappants, et un des symptômes les plus sûrs de la misère, est le mauvais état des logements des classes ouvrières en Angleterre. Les logements des classes manufacturières

1. Un observateur très sagace, qui a étudié de près l'Angleterre, M. Lemire, insiste sur ces considérations. (Voy. *Coup d'œil sur l'Anglegleterre*, p. 75.) Nous ne connaissons pas de livre qui donne une idée plus vraie et plus complète de la misère en Angleterre ; il n'est pas une de ses assertions qui ne se trouve confirmée par les documents et les témoignages anglais les plus irrécusables. Si nous ne le citons pas plus souvent, c'est parce que nous tenons à établir ce que nous avançons surtout par les aveux mêmes des Anglais.

2. Cette remarque a été faite par M. Léon Faucher, qui l'appuie de chiffres décisifs. Voy. *Études sur l'Angleterre*, 1re édit., t. I, p. 384.

dans les villes présentent, à la fois, tous les caractères du plus affreux dénuement et de l'oubli le plus complet de toute dignité humaine. Nous ne dirons rien de ces garnis (*lodging houses*), dans lesquels un grand nombre d'ouvriers passent la nuit dans les villes. Ils ont été souvent décrits, et rien n'égale le dégoût qu'inspire la peinture de ces lieux d'infection morale et matérielle[1]. Nous ne parlerons que des ouvriers qui ont une demeure fixe. « Dans toutes nos grandes villes, dit M. Kay, et particulièrement dans les villes où s'exerce l'industrie manufacturière, il y a, sous les maisons des petits commerçants et des artisans, un grand nombre de caves qui sont habitées par des masses de pauvres. Chacune de ces caves-maisons contient au plus deux pièces, et très souvent, habituellement même dans beaucoup de villes, une seule pièce. » Vient ensuite une description de l'état matériel de ces caves, d'après un rapport de la commission de la condition sanitaire des villes, qui nous les montre basses, étroites, humides, presque entièrement privées d'air et de lumière. Mais la disposition matérielle n'est rien ici, en comparaison de l'horrible promiscuité dans laquelle vivent les habitants de ces fétides demeures. « C'est une chose assez ordinaire que deux, trois, et quelquefois quatre familles vivent et dorment ensemble dans ces caves composées d'une seule pièce, sans distinction ni séparation quelconque pour les familles ou pour les sexes. Il est peu de caves où l'on ne trouve deux familles vivant ainsi ensemble comme des brutes.

1. Kay, *The social condition and education of the people in England and Europe*, vol. I, p. 430.

Elles ont quelquefois pour lit un matelas, mais souvent elles n'ont que de la paille jetée dans le coin de la cave, sur la pierre humide et froide. Là, le père, la mère, les fils, les filles sont pressés les uns contre les autres, dans un état de dégoûtante indécence. C'est pis que des chevaux dans une écurie. Souvent on trouve un homme dormant avec une femme, quelquefois avec deux femmes, ou avec des jeunes filles. Quelquefois on trouve dans le même lit des frères et des sœurs âgés de dix-huit, de dix-neuf et vingt ans; d'autres fois le mari et la femme partagent leur lit avec tous leurs enfants... Je tiens de quelqu'un, qui avait visité ces sortes de repaires à Londres, qu'il y avait rencontré des hommes et des femmes dormant ensemble, trois ou quatre dans le même lit; que ces malheureux n'ont pas éprouvé le moindre trouble ni la moindre honte à être surpris dans une telle situation; qu'au contraire, les remontrances que le visiteur leur adressait n'ont été accueillies que par des éclats de rire et des ricanements... Pour donner une idée du nombre des familles qui habitent des caves, dans plusieurs de nos villes, je dirai qu'à Liverpool, en 1844, 20 pour 100 des classes ouvrières, à Manchester 11 3/4 pour 100, à Salford 8 pour 100, ont pour demeures les caves que j'ai décrites[1]. »

Ce n'est pas seulement dans les caves que se rencontrent ces scènes de dénuement et d'immoralité; on les retrouve partout dans les quartiers habités par les classes ouvrières. « Les habitations des pauvres, dans

1. Kay, *The social condition and education of the people in England and Europe*, vol. I, p. 447 à 451.

les rues retirées et dans les allées de nos villes, sont aussi misérables qu'abjectes. Les enquêtes faites en 1849, durant l'épidémie du choléra, celles faites récemment par la mission de la Cité, par les correspondants du *Morning Chronicle* et par des particuliers, nous ont révélé un état de choses qui déshonorerait un peuple de barbares... Même dans les villes manufacturières du Nord, où les maisons de la classe ouvrière sont en général supérieures aux misérables demeures des pauvres dans les grandes villes du midi de l'Angleterre, là même, ces habitations sont en grande partie misérables. Un grand nombre n'ont souvent qu'une chambre à coucher pour toute la famille, où le père, la mère, les frères et les sœurs dorment ensemble et souvent dans le même lit... Dans le Lancashire, magistrats, manufacturiers et ouvriers m'ont également affirmé que les conséquences morales de cet état de choses sont effroyables. Dans nos grandes villes des provinces, aussi bien qu'à Londres, c'est une chose assez ordinaire que de trouver deux, trois et même quatre familles dormant dans la même chambre, sans que rien sépare les lits[1]. »

1. Kay, *ibid.*, p. 453. — M. Kay s'étend longuement sur ce sujet et cite un très grand nombre de faits à l'appui de ses assertions. — On peut voir dans le même sens un article du *Quarterly Review : The charities and the poor of London*, nº 194, p. 412. — M. Pashley nous fait, des habitations de la classe pauvre, d'après les documents officiels, un tableau tout semblable à celui que trace M. Kay. Voy. *Pauperism*, etc., p. 46 à 52. — M. Eugène Rendu, qui a visité Londres avec une mission du département de l'instruction publique, et qui ne dit rien « qu'il n'ait vu de ses yeux et vérifié par ses informations », rapporte les mêmes faits. Voy. *De l'Instruction primaire à Londres*,

On peut se faire une idée des mœurs des populations qui habitent ces horribles repaires. « Le mal ne fait que croître, dit M. Kay, et les choses vont de pis en pis. L'entassement et le mélange des sexes dans les chambres à coucher vont gagnant toujours, et produisent d'année en année de plus grands maux. L'adultère est ce qu'il y a de moindre dans la masse des crimes dont cette habitude est la source. Les magistrats, les ecclésiastiques, les médecins et les officiers des unions nous ont affirmé que les incestes, et d'autres crimes aussi énormes, deviennent de plus en plus communs parmi les classes pauvres [1]. »

L'ivrognerie est, parmi les classes ouvrières de l'Angleterre, un vice presque général, et s'allie presque toujours à des débauches plus coupables encore. « Les habitudes d'ivrognerie, dit M. Kay, envahissent la masse de nos ouvriers et prennent une extension inconnue auparavant dans notre pays. Les loisirs du dimanche et de bien des jours de la semaine se dépensent dans les maisons de plaisir (*pleasure-houses*). Les passions socialistes, avec toutes les théories politiques qui peuvent séduire un peuple ignorant, sont là entretenues et surexcitées. C'est là que se tiennent les clubs politiques ; c'est là que les démagogues prononcent leurs harangues ; c'est là que la moralité publique s'anéantit. Généralement parlant, les ouvriers n'ont pas d'autre récréation ni d'autre amusement que la taverne, et la plupart

p. 6 à 10. M. Lemire les a également signalés, p. 27 à 31, ainsi que M. Léon Faucher en divers endroits de ses *Études sur l'Angleterre*. Ce sont des faits acquis.

1. *Social condition*, etc., p. 474.

du temps ils sont trop corrompus pour en désirer d'autres. Dans un grand nombre de tavernes et de cabarets des districts manufacturiers, on entretient des prostituées dans le dessein formel d'y attirer les ouvriers[1].

Le premier magistrat du comté de Lanark, appelé à répondre devant un comité de la chambre des communes en 1838, disait que, sur les 253 000 habitants que comptait alors la ville de Glascow, « il y en avait 80 000 aussi païens sous tous les points de vue que les Hottentots d'Afrique. Ils ont entendu dire qu'il existe un dieu, mais la religion n'a jamais eu aucune influence pratique sur leur esprit. Ils n'ont jamais été dans une église, ni dans aucun endroit où l'on parlât religion ou morale. Je pense que 10 000 hommes de cette ville s'enivrent le samedi soir, restent ivres le dimanche, dans la stupeur le lundi, et retournent au travail le mardi... L'observation forcée du dimanche a été, à mon avis, plus nuisible qu'utile dans les villes manufacturières d'Écosse, parce que le peuple, n'ayant aucun autre moyen de distraction, fréquente ce jour-là les plus mauvais lieux[2]. »

1. Kay, *Social condition*, vol. I, p. 232. Des recherches très scrupuleuses de M. Porter ont prouvé « que la contribution que les classes ouvrières s'imposent à elles-mêmes dans le Royaume-Uni, en *gin*, en *whisky* et en *rhum*, est annuellement de 28 810 208 l. ; en bières de toutes sortes, à l'exception de celle consommée dans l'intérieur des familles, 25 383 164 l. ; en tabac à fumer et à priser, 7,218 242 l.; ces trois chefs font un total de 53 411 615 l., somme égale à la totalité du revenu public annuel du Royaume-Uni. » Cité par Pashley, *Pauperism*, p. 104. — Voy. comme confirmation de tous ces faits, ce que disent : M Lemire, chap. III, et M. Rendu, p. 8 à 12.

2. *First report from the select committee on combinations of workmen, etc., ordered by the house of commons to be printed*, 14 *June*

La prostitution a pris, en Angleterre, des proportions qui dépassent tout ce qu'on voit dans les autres pays. Un livre publié à Londres, en 1857, par un médecin anglais, fournit la preuve, par son titre seul, des craintes que les esprits sérieux en conçoivent : *The greatest of our social evils, prostitution.* L'auteur a pris pour base de son travail un des appendices de l'ouvrage de M. Parent-Duchâtelet où il est traité de la prostitution en Angleterre. Il s'efforce d'atténuer les faits accablants qui sont établis par l'écrivain français; mais il est, en définitive, contraint de les admettre dans leur ensemble. L'auteur anglais fixe le nombre des prostituées de Londres à 80 000; ce chiffre, quelque énorme qu'il soit, n'a rien d'exagéré. L'auteur s'est appuyé, pour l'établir, sur les témoignages les plus sûrs. Un inspecteur de police a affirmé à M. Rendu que Londres ne contenait pas moins de 110 000 de ces misérables[1].

Un autre symptôme qui révèle la profondeur de la misère morale du peuple en Angleterre, c'est le progrès effrayant des infanticides. Suivant M. Pashley, « il y a tout lieu de craindre que, par suite de la dégradation et de la misère des classes les plus pauvres, l'infanticide ne soit devenu un mal vraiment général ». L'auteur cite des cas où, à sa connaissance personnelle, ce crime avait été provoqué par le désir du père de percevoir la prime accordée par les sociétés qui ont pour objet de fournir aux frais des funérailles (*Burial clubs*). « Il

1838, Q. 2401-2568. — Cité par M. Monnier, *de l'Action du clergé*, II, p. 82.

1. *The greatest of our social evils*, p. 25 et suiv. — Rendu, *de l'Instruction primaire en Angleterre*, p. 12, en note.

paraît avéré aujourd'hui, dit-il, que la mortalité des enfants, dans les classes pauvres qui font partie de ces sociétés, est décidément plus élevée que la mortalité moyenne des autres enfants, dans les mêmes lieux[1]. »

Une correspondance de Londres, publiée par l'*Univers*, le 15 octobre 1859, donne sur ces atrocités les détails que voici : « *Meurtre en gros des petits enfants.* Tel est le titre sous lequel sont publiées les révélations et discussions qui ont eu lieu ces jours-ci dans le conseil de paroisse de Mary-le-Bone, à Londres. L'attention du conseil de paroisse a été appelée sur ce sujet par un rapport de M. Wakley, coroner pour Middlesex. Il constate que, vu l'imperfection de la loi et les facilités laissées aux familles par les paroisses, des centaines d'enfants *déclarés comme mort-nés*, mais *réellement assassinés*, remplissent les cimetières de la capitale. Le docteur Bachhoffner déclare que c'est là une question publique de la plus haute importance, et que le coroner, en mentionnant des centaines, reste de beaucoup au-dessous de la réalité. Les enfants légitimes sont ainsi mis à mort par leurs propres parents, mariés et pauvres.

1. *Pauperism*, p. 938. M. Kay formule les mêmes accusations et les appuie d'une série de preuves qui font frémir. Voy. *Social condition*, etc., p. 433 à 447. — Ces preuves sont tirées principalement du rapport de M. Chadwik sur l'*état sanitaire des pauvres*. M. Chadwick est une des plus grandes autorités de l'Angleterre en ces sortes de questions. — Voy. aussi les faits rapportés par M. Lemire et tirés des documents officiels ou des journaux anglais. — *Coup d'œil sur l'Angleterre*, chap. IV. M. Lemire fait voir, également par des témoignages analogues, que les funérailles dégénèrent ordinairement en orgies, en sorte que, dans les populations abruties de l'Angleterre, « les cérémonies les plus graves n'ont le don de réveiller d'autres pensées que celles des jouissances animales. » (P. 50.)

Mais il y a une autre espèce de *meurtre légalisé* pour se défaire des enfants naturels. Ils sont, par leur mère, mis en nourrice chez des femmes appelées *dry-nurses* (nourrices à la main), avec la certitude qu'ils seront bientôt morts, les *dry-nurses* sachant parfaitement pourquoi ces enfants leur sont livrés.

» Un morceau de papier, signé par n'importe qui, attestant que l'enfant est mort-né, suffit pour faire autoriser son enterrement au modeste prix d'une demi-couronne (3 fr.). Cette somme, si modeste qu'elle soit pourtant, est épargnée par un grand nombre de familles. Elles envoient le corps au *work-house*, sans frais aucuns, et le work-house, à son tour, pour éviter les frais, fait mettre *le petit corps à côté d'un grand*, dans le même cercueil, faisant ainsi double et très utile emploi. »

Entre le père qui tue son enfant pour n'avoir pas à supporter les frais de son éducation, ou pour bénéficier sur les frais de ses funérailles, et celui qui le livre comme marchandise au premier venu, dans la seule vue d'être déchargé de l'obligation de le nourrir, la différence n'est pas grande. Si le premier de ces forfaits inspire plus d'horreur à la nature physique, le second révolte davantage, peut-être, le sens moral. Ce trafic des enfants, que nous ne saurions envisager sans horreur, se pratique à Londres, sur la place publique. M. Léon Faucher l'a trouvé décrit, avec toutes ses circonstances, dans un document anglais : « Entre Spitalfield et Bethnal-Green, sur une route dont l'accroissement de la population a fait une rue, se tient, les lundis et les mardis, entre six et sept heures du matin, un marché aux enfants. C'est un espace ouvert, où les

enfants des deux sexes, de l'âge de sept ans et au-dessus, se présentent pour être loués à la semaine, ou au mois, par toute personne qui peut avoir besoin de leurs services... « Je saisis l'occasion, dit M. Hickson dans » son lumineux rapport sur la condition des tisserands, » en Angleterre, de visiter ce marché aux enfants, afin » d'examiner plus en détail les faits dont j'avais entendu » parler. Je trouvai environ soixante-dix enfants réunis, » la plupart accompagnés de leurs parents. A peine » arrivé, je me vis assiégé de sollicitations. — Voulez-» vous un garçon, monsieur? — Une petite fille, mon-» sieur, pour le service de la maison? etc. Parmi les » parents, plusieurs ne semblaient pas être dans la mi-» sère. La mère d'un de ces enfants qui, bien qu'âgé de » quinze ans, n'avait jamais fréquenté une école, était » la femme d'un boutiquier qui jouissait d'une certaine » aisance. Un autre enfant, dans le même cas, appar-» tenait à une famille de tisserands en velours, qui » étaient occupés et qui gagnaient de bons salaires[1]. »

Depuis les turpitudes et les misères de l'esclavage dans l'empire romain, le monde n'avait rien vu de pareil. Il faut remonter aux plus mauvais jours du paganisme pour retrouver une telle altération du sens moral. On ne s'étonne pas, après cela, que les écrivains anglais qui se sont attachés à sonder cet abîme de souffrances et de vices, laissent échapper des cris d'indignation et de douleur, et que leurs plaintes soient d'autant plus amères que leur dévouement à la grandeur et à la prospérité de leur noble pays est plus profond.

1. *Études sur l'Angleterre*, t. I, p. 15, 1re édit.

Sous l'empire de ces sentiments, M. Kay résume, en ces termes, les misères qui dégradent les populations industrielles de l'Angleterre : « Je parle avec réflexion quand je dis que je ne connais pas de spectacle aussi ignoble, et, s'il m'est permis de me servir d'une expression si forte, aussi horrible que les rues retirées et les faubourgs de nos villes anglaises et irlandaises, avec leur dégoûtante population; ces troupes d'enfants à demi vêtus, sales, grossiers, jouant dans la fange des ruisseaux; ces nombreux *palais du gin*, remplis de gens dont la figure et les mains attestent que leur chair est, pour ainsi parler, toute pénétrée de liqueurs fortes, seule consolation qui soit laissée à ces pauvres créatures; ces malheureuses jeunes filles, que le manque de religion et d'éducation première a poussées au plus honteux et au plus misérable de tous les métiers. Allez, lecteurs, à Londres, à Manchester, à Liverpool, à Preston, à Norwich, à Nottingham, à York, à Chester, ou dans quelque autre de ces grandes villes manufacturières et commerçantes qui accomplissent tant de progrès, et voyez si mes descriptions sont exagérées. Une promenade d'une heure dans l'une ou l'autre de ces villes suffira pour vous convaincre de leur affligeante vérité. Jamais maux plus graves n'ont plus compromis la civilisation et la religion que ces grandes cités industrielles, telles qu'elles se sont constituées depuis un siècle. Si vous voulez sauver la civilisation, la religion, avec la moralité et le bonheur des peuples, il faut réformer vos villes[1]. »

IX. La réforme des campagnes ne serait pas moins

1. *Social condition of the people*, I, p. 373 et 374.

urgente, car là aussi la misère s'étale avec ses caractères les plus alarmants. « J'affirme avec tristesse et une certaine honte, dit M. Kay, mais avec une pleine assurance, que nos classes agricoles sont plus ignorantes, plus immorales, moins capables de se créer à elles-mêmes des ressources, et plus ravagées par le paupérisme, que celles d'aucun autre pays de l'Europe, si vous exceptez la Turquie, la Russie, l'Italie méridionale et quelques parties de l'empire autrichien[1]. » Les faits qui établissent l'exactitude de cette assertion sont nombreux; une correspondance adressée de Londres à l'*Univers* du 16 décembre 1859, signale cette misère des campagnes de l'Angleterre en remontant à une de ses causes principales : « Le nouveau mode d'exploitation de la terre a importé dans les campagnes l'organisation, les vices et la misère qu'engendre, dans les villes, le travail industriel. Le grand fermier est un capitaliste exploitant des milliers d'acres, jadis divisés en cinquante ou soixante fermes, où régnait l'esprit de famille, avec les saines habitudes qu'il fait naître. A présent, le laboureur n'est plus qu'un simple journalier, à qui n'est point assuré le pain du lendemain, que rien n'attache au sol ni à son propriétaire. Au temps de la moisson, un spéculateur d'un nouveau genre loue les bras de ce laboureur nomade pour les sous-louer à bénéfice aux entrepreneurs de grande culture. Soixante, quatre-vingts familles sont ainsi menées au marché du travail de leurs bras, qui ne leur appartient plus. Leur salaire, ainsi réduit par la spécu-

1. *Social condition of the people*, t. I, p. 359.

lation, suffit à peine aux plus stricts besoins, et comme on dit ici : *Is hardly enough to keep body and soul together* : « C'est à peine assez pour faire tenir ensemble le corps et l'âme[1]. » Les témoignages abondent sur l'état misérable des classes ouvrières soumises à ce régime. Nous rapporterons les plus caractéristiques, et l'on verra ce que l'agriculture manufacturière, comme la nomme M. Léon Faucher, a fait de ces populations rurales, jadis si prospères, de la vieille et joyeuse Angleterre (*the old merry England*).

M. Pashley affirme que « la somme de souffrance et de dégradation morale, les atteintes à la santé et la réduction de la durée de la vie, auxquelles le travailleur de l'agriculture et sa famille sont exposés, en tant que ces maux doivent être attribués à des causes dont on peut prévenir l'action, l'emportent sur les misères de même nature qui ont si fort excité les sympathies publiques en faveur des populations des villes[2]. »

Ici comme pour les villes, l'état des habitations de la classe ouvrière est un des signes les plus sûrs de la misère. Les habitations de la classe agricole offrent, au point de vue physique et au point de vue moral, un aspect aussi déplorable que les habitations de la popula-

1. Mac Culloch reconnaît que dans les districts agricoles il se consomme peu de viande (*Statistical account of the British empire*, p. 515, 3e édit. London, 1847). L'augmentation qu'il signale dans cette consommation ne se rapporte donc qu'aux villes, et là encore c'est dans l'alimentation des classes moyennes que ce progrès s'est opéré, et tout fait croire que le peuple y est demeuré étranger.

2. Voy. le chapitre XIV tout entier de l'ouvrage de M. Pashley, *Pauperism and poor laws*, dans lequel tous ces faits sont exposés et discutés.

tion manufacturière. C'est le même encombrement, le même mépris de toute décence, la même promiscuité. Nous avons là-dessus encore le témoignage de M. Kay[1]. Nous citerons aussi comme témoignage, non point plus autorisé, on ne saurait en trouver, mais comme témoignage plus spécial, celui que rend M. Hammond, dans un travail couronné par une société d'agriculture, dont l'objet est d'étudier la condition morale et religieuse des travailleurs de l'agriculture. Ses assertions sont de tout point conformes à celles de M. Kay et de M. Pashley[2].

L'aspect de ces populations répond entièrement à la misère de leur condition, et est une preuve de plus de cette misère. Tous ceux qui les ont étudiées s'accordent à nous les représenter comme offrant, par le désordre de leurs vêtements et la malpropreté de leur personne, tous les signes de ce dénuement et de cet abandon de soi-même qui sont les caractères propres de la misère[3].

Si l'on prend pour *criterium* les charges résultant de la taxe des pauvres, on verra que le paupérisme des campagnes va de pair avec celui des villes. M. Pashley

1. *Social condition of the people*, t. I, p. 472 à 577.

2. *Farm servants and agricultural labourers : their moral and religious condition*, by the rev. Egerton D. Hammond. — Being an essay to wich the prize was awarded by the sitting bourn agricultural association; London, 1856, p. 55 et 56.

L'auteur du livre que nous avons cité plus haut, *The greatest of our social evils, prostitution*, donne comme un fait général, *surtout dans les campagnes*, l'absence de toute pudeur dans les familles. Il attribue le mal à l'habitude, plus générale encore dans les campagnes que dans les villes, du lit commun. — Voy. particulièrement p. 39 et 45.

3. Voy. pour les détails Kay, t. I, p. 227 et suiv.

en donne des preuves nombreuses. L'espace nous manquant pour les rapporter en détail, nous nous bornerons à citer ses conclusions. On a dit que les grandes manufactures de l'Angleterre sont des inventions qui ont pour but de créer deux sortes de produits : du coton et des pauvres. M. Pashley affirme que « pour cette production de paupérisme l'industrie de l'agriculteur anglais est sans rivale dans le monde ». En effet, il établit par des chiffres que l'agriculture engendre en Angleterre le paupérisme, dans des proportions inconnues chez les autres peuples [1]. Il résume ses recherches en ces termes : « En fin de compte, aujourd'hui comme avant l'enquête de 1833, le paupérisme, qu'il soit ou non la conséquence de notre loi des pauvres, pèse sur les régions agricoles d'un poids beaucoup plus lourd que partout ailleurs. »

M. Pashley parcourt successivement tout l'ordre des faits par lesquels se trahit l'abaissement moral des populations, et partout il constate une démoralisation qui ne le cède point à celle des classes manufacturières, et qui offre un contraste frappant avec l'état moral des campagnes dans les autres pays de l'Europe. L'ignorance, dans les comtés agricoles, est supérieure à la moyenne générale de l'ignorance en Angleterre; et elle n'est point restreinte aux dernières classes, elle domine également dans les classes moyennes [2].

Pour l'ivrognerie, les campagnes sont au même niveau que les villes; l'abrutissement est égal des deux

1. *Pauperism*, etc., p. 60 à 82.
2. *Ibid.*, p. 88 et 89 à 96.

côtés[1]. Tandis que, dans le reste de l'Europe, les campagnes ne comptent presque pas de naissances illégitimes, en Angleterre elles s'y rencontrent en grand nombre, quoique dans une proportion moindre pourtant que dans les villes[2].

Chose non moins étrange et non moins significative, les cas d'aliénation mentale sont beaucoup plus nombreux dans les districts agricoles que dans les districts manufacturiers. C'est le contraire qui arrive dans les autres pays; et tandis que la France ne compte, dans ses régions agricoles, qu'un aliéné pauvre sur 3759 habitants, l'Angleterre en compte un sur 740[3].

C'est sous l'impression de ces faits que M. Hammond, appréciant d'ensemble la condition morale des campagnes, affirme que la classe des valets de ferme et des travailleurs de l'agriculture, prise en masse, présente le plus triste tableau. « C'est une expérience que nous avons faite à regret que, pour tout ce qui concerne les fins sérieuses et légitimes de l'existence humaine, il n'y a pas de classe aussi engourdie, aussi inerte, aussi indifférente aux intérêts de la vie, aussi généralement privée de toute intelligence des choses de la foi, et de toute espérance dans la vie future... Quand la presse nous représente cette classe comme une masse croupissante, livrée à l'ignorance et à l'abjection, et où

1. *Ibid.*, p. 99 à 106. — M. Hammond donne sur ce point des détails très concluants. Il affirme que la *sensualité* et l'*ivrognerie* dominent dans les mœurs des habitants de la campagne. Voy. *Farm servants*, p. 6 et suiv.

2. *Pauperism*, p. 120 à 125.

3. *Ibid.*, p. 126 et 127.

toute vigueur du cœur et de l'âme a péri, nous ne pouvons qu'acquiescer tristement à ce jugement[1]. »

Un fait plus décisif encore que tous les autres, parce qu'il est l'expression matérielle de la corruption d'une population, c'est le grand nombre des crimes qui se commettent dans les campagnes, en Angleterre. M. Pashley établit, par les chiffres de la statistique judiciaire, qu'à l'inverse de ce qu'on observe dans tous les autres pays, le nombre des crimes commis dans les comtés de l'Angleterre dépasse la proportion générale de la criminalité pour la population totale du pays, en telle sorte qu'en Angleterre, les classes agricoles fournissent au crime un contingent plus élevé que les classes manufacturières[2]. Avant M. Pashley, M. Kay avait signalé le même fait en ces termes : « Un fait remarquable, qui jette une singulière lumière sur les tristes effets de notre système moral, c'est que, nonobstant le nombre extraordinaire d'ouvriers entassés dans les villes manufacturières du Lancashire, et nonobstant l'infamie des mœurs dont ces villes sont infectées, à cause de l'affluence des êtres dégradés que le besoin y fait arriver, soit des districts ruraux, soit de l'Irlande, la proportion annuelle des criminels à la population est beaucoup moins considérable dans les villes manufacturières du Lancashire que dans grand nombre de nos comtés agricoles[3]. » Un célèbre publiciste américain, le docteur Brownson, en rapportant ces faits, y ajoute les

1. *Farm servants*, p. 5. Voy, dans le même sens, Simmons, *The working classes*, chap. I.
2. *Pauperism*, p. 82 à 85.
3. *Social condition*, t. I, p. 383.

réflexions suivantes : « Nous ne connaissons aucune autre contrée du monde civilisé, excepté peut-être la Suède protestante, dont on puisse dire, avec vérité, la même chose. Quand la population agricole d'un pays surpasse, par la dépravation des mœurs, celle des villes, nous pouvons bien penser que cette nation a rempli jusqu'au fond la coupe de ses iniquités, et qu'il faudrait un miracle de la puissance divine et de la grâce, égal à celui qui a opéré la résurrection de Lazare, pour la tirer de la tombe où elle se dissout dans la pourriture qui la ronge jusqu'à la moelle des os[1]. »

X. N'est-il pas vrai que, si la puissance et la richesse de l'Angleterre sont étonnantes, sa misère ne l'est pas moins? N'est-il pas établi, par les témoignages les plus irrécusables, que M. Pashley avait toute raison d'affirmer qu'en Angleterre la misère marche du même pas que la richesse? Et c'est ce contraste qui rend la misère plus poignante encore et plus dangereuse pour la société. De là, chez les hommes qui réfléchissent, les terreurs et les remords que nous révèlent des paroles comme celles-ci : « Nous voyons, de tous côtés, de magnifiques palais auxquels rien dans le monde ne peut se comparer. Les maisons de nos riches étalent un luxe plus grand qu'en aucun autre pays. Tous les climats sont mis à contribution pour les meubler et les orner. Les tapis moelleux, les riches et épais rideaux, les couches somptueuses, les lits de duvet, la vaisselle plate, les nombreux domestiques, les splendides équipages, tous ces objets si coûteux qui servent à la littérature, à la science, aux arts, et qui sont entassés dans les

1. *Brownson's Quaterly Review*, avril 1858, p. 167.

palais de l'Angleterre, ne sont que des détails dans cet ensemble de raffinements et de magnificences qu'on n'avait jamais rêvés, et dont on n'avait jamais approché dans toute la splendeur des anciens empires. Mais regardez derrière tout cet étalage de luxe, que voyez-vous? Un peuple accablé de pauvreté et de souffrances. Pour alimenter toute cette vaine ostentation, nous avons dégradé les masses, et nous avons fait naître des maux d'une telle gravité, qu'à présent nous désespérons d'y trouver jamais un remède[1]. »

La *Revue d'Édimbourg* signale énergiquement le même mal, en rapportant les paroles du docteur Channing : « La condition des basses classes, au temps présent, est un sombre commentaire des institutions et de la civilisation de l'Angleterre. La multitude est tombée, dans ce pays, à un degré d'ignorance, de besoin et de misère qui doit toucher tout cœur qui n'est point fait de pierre. Il est, dans le monde civilisé, peu de spectacles plus tristes que le contraste qu'offre présentement la Grande-Bretagne entre une richesse et un luxe sans bornes et l'état d'épuisement où sont réduits des milliers de pauvres gens, entassés dans des caves et des repaires sans air et sans lumière, en comparaison desquels le wigwam d'un Indien serait un palais. La misère, la famine et la brutale abjection, dans le voisinage et en présence de demeures somptueuses, toutes pleines de bruyante gaieté, tout éblouissantes de pourpre et d'intarissables profusions, nous choquent plus qu'aucune autre misère au monde. » Ce ne peut pas être là, ajoute

1. *Social condition of the people*, I, p. 452, 453.

l'écrivain de la *Revue d'Édimbourg*, l'état naturel d'une société. « Sous le gouvernement d'une Providence sage et miséricordieuse, l'extrême dégradation, l'immoralité et l'ignorance dans les basses classes ne peuvent pas être l'accompagnement inséparable de la moralité, de l'intelligence et de la richesse dans les classes supérieures. Un pareil état de choses est destiné à se modifier de lui-même d'une façon ou d'une autre, soit par un changement graduel, soit par quelque bouleversement soudain[1]. »

XI. Dans cette société où, par le fait de l'homme, les biens et les maux sont si inégalement répartis, il arrive, par une juste dispensation de la Providence, que l'agitation, les ennuis et le poids d'un labeur sans frein et sans relâche, accablent les classes riches au moins autant que les pauvres. C'est un joug que tous portent également. Ce fait, avec ses causes, est signalé par un article de la *Revue d'Édimbourg*. Cet article est d'autant plus significatif qu'il est écrit en vue d'atténuer les accusations dirigées contre l'ordre social de l'Angleterre dans un remarquable ouvrage que nous citerons plus d'une fois : *England as it is*, par M. Johnston. Pour prouver que les classes inférieures n'ont pas plus à souffrir que les classes supérieures, l'auteur de cet article, dans lequel on reconnaît facilement la plume d'un des premiers économistes de l'Angleterre, nous révèle, en traits frappants, l'existence et les caractères de cette fièvre de l'industrialisme qui est une des plus poignantes misères des sociétés dans lesquelles le renon-

1. *Church and State education*, July 1850, p. 98.

cement chrétien a été remplacé par les instincts du paganisme. Ce passage est trop remarquable pour que nous ne le citions pas en entier :

« Les labeurs excessifs qu'exigent presque toutes les professions, les luttes pénibles qui sont la condition de l'existence, cette surexcitation de toutes les facultés des hommes obligés de courir la carrière de la vie, dans ce pays et dans ce temps de fébrile ardeur, semblent à M. Johnston tout l'opposé de l'idée de progrès. Incontestablement, il y a de ce chef beaucoup à rabattre dans nos progrès, et c'est un mal grave ; mais ce mal n'est en aucune façon borné aux classes inférieures. Nous tous, dans cette société, nous sommes contraints à un travail prématuré, et en même temps trop rude et trop prolongé. Notre vie s'écoule tristement dans une continuelle précipitation. Notre existence, dans presque tous les rangs, n'est que froissement, lutte et rivalité. Si immense que soit devenu le champ du travail productif, il est encore trop étroit pour le nombre de ceux qui s'y pressent. Le mal n'est pas circonscrit au paysan ou à l'ouvrier, peut-être même n'est-ce pas sur eux qu'il pèse le plus durement. L'homme de loi, l'homme d'État, le savant, l'artiste, tous gémissent sous le joug. Tous ceux qui travaillent sont excédés de peine et de fatigue. Certains ont à faire plus qu'on ne peut faire sans sacrifier la joie, les agréments et même les fins les plus élevées de la vie. D'autres peuvent à peine trouver assez de travail pour gagner de quoi faire tenir ensemble l'âme et le corps. Personne ne sent plus profondément que nous tout ce qu'il y a de regrettable dans un tel état de choses, mais nous doutons que le mal aille croissant ; nous

savons qu'on fait beaucoup d'efforts pour en diminuer l'intensité, que des progrès ont déjà été accomplis dans ce sens, et que, tandis que le mal est senti et reconnu, on commence à comprendre de quel côté il faut chercher ce remède... Tout progrès ultérieur dans la guérison de ce mal envahissant ne pourra être accompli que par un retour à des habitudes plus simples et à plus de modération et de sagesse dans les désirs ; par une meilleure entente du but de la vie, par une plus juste appréciation des éléments du véritable bonheur, par un développement plus énergique de la puissance de la volonté dans les individus, et un affranchissement croissant de l'aveugle tyrannie des nécessités de convention. Pour que notre travail devienne moins pénible et moins prolongé, Il suffit que nous nous réduisions à une vie plus humble et que nous sachions nous contenter à moins de frais. Tous, sans distinction, il faut que nous achetions le repos par la frugalité, et que nous sachions trouver le bonheur dans une condition plus modeste et moins ambitieuse que celle à laquelle nos impatiences ont aspiré jusqu'aujourd'hui. C'est la seule monnaie au prix de laquelle nous puissions acquérir cette perle précieuse[1]. »

Qu'est-ce à dire, sinon qu'il faut rendre à l'Angleterre les vertus chrétiennes que l'orgueil des richesses lui a fait perdre, et retremper ses mœurs dans l'esprit de renoncement?

XII. C'est cet orgueil des richesses qui entretient en Angleterre un autre mal, non moins profond et non moins fécond en misères : la séparation du riche et du

1. *Edinburgh Review*, avril 1851, p. 324 à 326.

pauvres qui semblent, suivant l'expression d'un célèbre homme d'État, deux nations en une seule[1]. Cette séparation est un fait nouveau dans l'histoire des sociétés chrétiennes, et il se trouve attesté par les autorités les plus respectables et les plus diverses de caractère et de position politique. Torys et wighs s'accordent ici; les seconds, toutefois, d'assez mauvaise grâce, et contraints par l'évidence. M. Johnston caractérise ce mal en ces termes : « La séparation entre les riches et les pauvres, les haines de classe à classe, la mutuelle répulsion qu'elles éprouvent l'une pour l'autre, nous menacent d'une révolution violente et prochaine; mais ce qui est particulièrement digne d'attention, c'est que, tandis que l'alarme sonne sans cesse aux oreilles de toutes les classes qui lisent, mois par mois, semaine par semaine, et même jour par jour, la société ne change en rien de procédé. La tendance à l'isolement des classes, qui naît des circonstances et des habitudes acquises, est trop prononcée pour être modifiée par les essais, les nouvelles, les journaux et les revues. On a fondé des institutions pour répandre par la lecture les connaissances scientifiques et littéraires; on a créé des parcs pour l'agrément des classes inférieures; on a fondé des cercles où, pour l'amusement et le luxe, l'on trouve à bon marché quelque chose qui appproche des cercles aristocratiques. Tous ces efforts restent infructueux... Ce qu'il nous faudrait, c'est une sincère et cordiale condescendance d'un côté, et de l'autre un dévouement également cordial, mais en même temps respectueux; mais,

1. *Sybil ou les Deux Nations*, par M. Disraëli.

en cela, nous n'avons fait aucun progrès[1]. » C'est à la vue de ce mal incurable que M. Alison s'écrie : « Il y a, dans l'état présent de notre société, un mal grave et caché qui empoisonne toutes nos prospérités, et convertit en pomme de Sodome les fruits de notre industrie[2]. »

La *Revue d'Édimbourg*, opposant aux jugements sévères mais justes de M. Johnston les vues ordinaires du libéralisme, est néanmoins obligée de reconnaître le fait. Le mal existe, mais il n'est, suivant l'écrivain whig, que passager; il provient de ce que, des deux côtés, on n'a pas encore bien compris les conditions de l'existence nouvelle de la société. Désormais les hommes ne doivent plus compter que sur eux-mêmes. C'est l'expansion désordonnée de ce sentiment, légitime en lui-même, qui cause le mal. « Un fier sentiment d'indépendance (*self dependance*), une ferme résolution de devoir tout son bien-être et tous ses progrès à soi-même et à soi seul, une répulsion chagrine et méprisante pour toute assistance charitable ou toute direction venant d'en haut, se répandent rapidement et prennent souvent des formes que nous devrions déplorer, si le principe même n'en était d'un prix si inestimable[3]. » Attendez que ces sentiments se soient réglés, et la société reprendra son équilibre, par la seule force de l'esprit d'indépendance et la forte impulsion de l'intérêt propre. C'est donc à

1. *England as it is*, édit. de Paris, 1851, p. 48.
2. *Ibid.*, p. 51.
3. Avril 1851, p. 334. — Sur le danger politique que présentent ces doctrines, voy. les profondes remarques de M. de Tocqueville, *de la Démocratie en Amérique*, t. III, 2e partie, chap. XX.

l'orgueil rationaliste et aux cupidités qu'il engendre que l'industrialisme anglais fait appel; c'est en les contenant et en les modérant qu'il veut en faire sortir l'ordre social nouveau, qui doit l'emporter de si loin sur l'ordre social des peuples chrétiens. Aveugles! qui ne voient point que cet orgueil et ces cupidités, une fois légitimés en principe, ne souffriront plus de limites dans la pratique, et qu'il n'en peut résulter qu'une aggravation de ce mal de la séparation des classes, dont personne ne saurait nier la réalité.

Tous les hommes dont l'industrialisme n'a point rétréci l'esprit et obscurci la vue aperçoivent le danger. Parmi les étrangers qui ont étudié l'état social de l'Angleterre, M. Léon Faucher, M. Lemire, M. Rendu, l'ont énergiquement caractérisé. Parmi les Anglais, nul ne l'a fait ressortir avec plus de force et avec une plus grande abondance de preuves que M. Pashley. Le chapitre XIV de son livre sur le paupérisme est rempli de faits qui témoignent du profond abandon où l'indifférence, et trop souvent l'égoïsme intéressé des riches, laisse les classes inférieures [1]. Ce spectacle arrache à l'âme élevée et généreuse de M. Pashley ce cri d'indignation : « La nature humaine a pu se montrer, dans notre âge et dans notre pays, aussi égoïste et aussi dé-

1. Voy. encore les faits rapportés dans le même ouvrage, p. 89 à 91, et 247 à 252. Des renseignements analogues se trouvent dans un article du *Quarterly Review : The charities and the poor of London*, n° 194, septembre 1855, p. 446 à 448; et dans la *Revue d'Edimbourg : On sanitary reform*, janvier 1850, p. 227 et 228. Les conclusions de M. Hammond sont entièrement dans le même sens; voy. *Farm servants*, p. 92. — Voy. aussi, dans la *Revue d'Edimdourg*, l'article *On Church and State education*, july 1850, p. 97 et suiv.

nuée du sentiment chrétien que si nous étions encore au milieu des ténèbres morales du paganisme! Un poète anglais, qui, au dix-neuvième siècle, suivrait les traces de Virgile ou de Dante, et placerait parmi les ombres coupables les hommes de son temps et de son pays, pourrait nous montrer beaucoup de propriétaires anglais partageant les tortures de cette foule de vieux Romains,

Qui divitiis soli incubuere repertis
Nec partem posuere suis, quæ maxima turba est[1] ! »

XIII. Une des causes principales de l'abandon où vivent les classes inférieures en Anglerre et des misères sans nombre qui en sont la conséquence, c'est l'absence de toute action sérieuse du clergé anglican et des autres clergés hérétiques sur ces classes. On ne peut, dans nos pays catholiques, se faire aucune idée de l'indifférence et de l'ignorance où le clergé si bien doté de la protestante Angleterre laisse croupir le peuple. M. Kay accuse en termes énergiques l'incapacité du clergé anglican pour le service de la charité et de l'enseignement du pauvre. « Nous manquons, dit-il, d'un clergé qui se sente le courage d'entrer chaque jour sans dégoût dans les plus infimes repaires, avec qui le pauvre puisse converser sans embarras et sans crainte, à qui il puisse confier sans difficulté ses peines, certain d'être compris et accueilli avec sympathie. La plus grande partie des pauvres de nos villes ne reçoivent jamais la visite des ministres de la religion, ou ils la reçoivent si rarement,

1. P. 91.

que ce ministre n'entre chez eux que comme un étranger. Même quand le pauvre est visité par un ministre, c'est un homme qui, par le rang et le genre de vie, diffère si profondément du pauvre, que celui-ci sent d'instinct que ce ministre de l'Église ne pourra rien comprendre aux besoins et aux difficultés de sa vie. Le ministre est donc reçu avec l'embarras et la contrainte que la visite d'un riche et d'un grand cause toujours dans la demeure des pauvres et des petits. Aussi les ouvriers du Lancashire ont coutume de dire : « En Angle- » terre, il n'y a pas d'église pour les pauvres, il n'y en a » que pour les riches [1]. »

Sur ce point encore tous les témoignages concordent. La *Revue d'Édimbourg* établit pour la ville de Londres une statistique du culte vraiment effrayante : « Les églises et les chapelles de la ville de Londres peuvent contenir six cent mille personnes, desquelles jamais plus de quatre cent mille ne se trouvent présentes au service divin à un moment donné. C'est donc tout au plus huit cent mille personnes qui assistent, qui fréquentent les églises. La population de Londres est de deux millions et un quart. Il y aurait donc à Londres un million et demi d'hommes qui ne rendent à Dieu aucun culte public [2]. »

Le *Quarterly Review* constate la même situation. Dans l'article cité plus haut sur la charité et les pauvres de Londres, nous voyons l'ouvrier retenu le dimanche dans sa pauvre demeure par l'insuffisance des temples d'abord,

1. *Social condition of the people*, t. I, p. 592.
2. *Church and State*, july 1850, p. 99.

puis par les soins de la famille, par la fatigue, par la paresse, et par la honte qu'il ressent de l'abjection de sa condition [1]. Et ce n'est pas Londres seulement qui souffre de ce mal, on peut dire qu'il est général en Angleterre, au moins parmi les ouvriers de l'industrie. « J'affirme, dit M. Kay, que, parmi les ouvriers des grandes villes, il n'y en a pas un sur dix, — et je ne parle ici que d'après une longue expérience et de nombreuses investigations, — qu'il n'y en a pas un sur dix qui entre jamais dans une église, et bien moins encore qui assiste régulièrement à l'office [2]. »

XIV. Comme il n'y a que l'influence et le dévouement du prêtre et du religieux qui suffisent à la tâche de l'enseignement du peuple, de l'absence de cette influence et de ce dévouement en Angleterre il résulte un abandon de l'enfance, qui est un trait des plus marquants de la misère de ce pays, et qui doit être pour l'avenir un de ses plus vifs sujets d'alarme. La *Revue d'Édimbourg* caractérise le mal par les chiffres suivants, extraits du recensement de 1851 : « Il y avait, au temps du recensement, environ cinq millions d'enfants en âge

1. Septembre 1855, p. 445.
2. *Social condition of the people*, t. I, p. 416.

Les Ouvriers européens, de M. Le Play, confirment tous ces faits. Dans les quatre monographies relatives aux ouvriers anglais, l'absence d'éducation religieuse et de sentiments religieux est signalée. Voy. les monogr. XXII, XXIII, XXIV et XXV.

Les monographies des *Ouvriers des deux mondes* donnent les mêmes résultats (voy. n°s 6 et 8).

Un point qui résulte des faits rapportés dans ces monographies, et qui mérite d'être noté, c'est que fréquemment, chez l'ouvrier anglais, l'absence de tout sentiment religieux s'allie avec une certaine distinction et une certaine instruction.

de fréquenter les écoles, c'est-à-dire entre trois et quinze ans. De ces cinq millions, environ six cent mille étaient à l'ouvrage, deux millions étaient à l'école, et le reste, c'est-à-dire environ deux millions et un quart, n'étaient ni à l'école, ni à l'ouvrage[1]. » C'est donc près de la moitié des enfants qui se trouvent, en Angleterre, livrés à l'oisiveté, au vagabondage et à tous les vices qui en sont la conséquence. Et les enfants qui fréquentent l'école, quelle instruction et quelle éducation y reçoivent-ils ? On le peut voir dans le détail que lord Ashley donnait à la Chambre des communes en 1848[2], et par ceux que M. Rendu a recueillis à Londres quelques années plus tard[3]. On peut le demander encore à un écrivain qu'on n'accusera pas d'être porté à rabaisser son pays, à M. Porter, le plus célèbre statisticien de l'Angleterre[4]. « Les enfants des classes indigentes en Angleterre, dit M. Rendu, se trouvent, je ne dirai pas hors la loi, mais hors les mœurs. » Autre chiffre non moins significatif : les jeunes gens de quinze à vingt ans forment le dixième de la population de l'Angleterre, et c'est à eux que la statistique de la justice criminelle attribue le

1. Octobre 1855, p. 378. — Il résulte d'un tableau présentant la condition des enfants aux différentes périodes, entre 3 et 15 ans, que de 7 à 11 ans il y a au moins un tiers des enfants qui ne sont ni à l'ouvrage, ni à l'école ; passé 11 ans, il y en a toujours à peu près un quart dans la même situation (*ibid.*, p. 384). Si l'on déduit de ces chiffres les enfants appartenant aux classes aisées, on sera épouvanté de voir combien le peuple, en Angleterre, reste en général étranger à toute instruction et à toute éducation.

2. Ces détails sont résumés par M. Kay, t. I, p. 393 à 413.

3. Voy. *De l'Instruction primaire à Londres*, par M. Rendu, particulièrement le chapitre II.

4. *Progress of the nation*, London, 1847, p. 703 et 704.

quart des crimes commis dans ce pays[1]. L'auteur du livre que nous avons déjà cité sur la prostitution en Angleterre voit dans cet abandon où les parents laissent leurs enfants durant leur premier âge la cause de l'extension effrayante que prend la prostitution dans le Royaume-Uni[2].

XV. Ce n'est pourtant point la connaissance et le sentiment du mal qui font défaut. Pour le décrire, nous avons fait appel à l'autorité des hommes les plus compétents; tous, quelles que fussent d'ailleurs leurs vues et leur position quant aux questions de la politique générale, ont répondu dans le même sens. Les particuliers aussi bien que les pouvoirs publics en comprennent le danger. Les *revues* les plus autorisées sont remplies, sur ce sujet, d'articles qui témoignent hautement de l'intérêt que leurs auteurs et le public y prennent. Mais tous ces efforts restent la plupart du temps stériles, parce que la véritable charité fait défaut du côté des riches, en même temps que manque, du côté des pauvres, l'esprit de famille, avec la puissance des affections et le sentiment de ce que le père doit à ses enfants. Ajoutez que, dans bien des lieux, le mal a pris de telles proportions, qu'il faudrait, pour le vaincre, une force surhumaine que l'Angleterre protestante ne possède point[3]. Elle sent que cette force lui manque, et elle sent aussi que, sans elle, tous ses soins seront superflus, et que tous ses efforts iront se perdre dans le vide. Cette force, c'est l'esprit de renoncement, et cet

1. *Edinburgh Review*, avril 1853, p. 463.
2. *The greatest of our social evils*, p. 42.
3. Voy. le livre de M. Rendu, p. 48 et suiv.

esprit, trois siècles de protestantisme et un siècle d'industrialisme l'ont remplacé par un égoïsme orgueilleux et jaloux, auquel on donne les noms séduisants de *self dependance* et de *self reliance*. L'esprit de charité, l'esprit de modération chrétienne, faute du renoncement qui en est la condition essentielle, ne sont plus, dans la bouche de ceux qui y font encore appel, que des mots retentissants et une vaine ostentation. Parfois, à la vue des miracles que l'esprit de renoncement accomplit dans les institutions catholiques, l'Angleterre paraît se ressouvenir qu'elle a aussi connu cet esprit dans toute sa puissance, et il semble qu'elle soit près de retrouver le secret des merveilles que jadis elle accomplissait par lui[1]. Mais, le plus souvent, tout se borne à de généreuses aspirations. A l'œuvre, les volontés affaiblies par l'abus prolongé des richesses rejettent le fardeau, trop lourd pour elles, de la véritable abnégation chrétienne.

Que sortira-t-il de cet oubli si profond et déjà si ancien des lois essentielles de la vie morale? En présence des grandeurs passées de l'Angleterre et de l'éclat présent de ses richesses et de ses institutions politiques, nous hésitons à prononcer le mot qu'appelle invinciblement la situation. Un écrivain anglais fait remarquer à propos de cet état de misère et de dégradation des classes inférieures de l'Angleterre, que la barbarie des peuples civilisés est sans comparaison plus profonde

1. M. Rendu signale ce mouvement de retour vers les institutions catholiques: on en peut trouver l'indice dans diverses publications anglaises, et particulièrement dans un passage très significatif de M. Kay, *Social condition*, etc., t. I, p. 420.

que la barbarie des peuples primitifs[1]. Cette remarque est particulièrement vraie en ce qui concerne l'Angleterre. Elle retourne, par l'abus de la civilisation, à la barbarie. Et, en effet, quel autre nom donner à la condition de ces populations parmi lesquelles se trouvent un grand nombre d'hommes qui ont à peine une vague notion de Dieu, qui ne distinguent que très imparfaitement le bien du mal, qui ne comprennent plus le respect dû à la vie humaine, n'ont plus d'entrailles même pour leurs enfants, leur donnent la mort en vue d'un misérable gain, ou les laissent croupir dans la plus honteuse ignorance et dans les vices les plus dégradants; chez qui la mort même ne peut réveiller aucune idée sérieuse, qui ne connaissent plus le sentiment de la pudeur, et ne se sentent d'attrait que pour les plus grossières jouissances de la matière? De tels hommes ne sont plus mêmedes barbares, ce sont des sauvages, et les pires de tous les sauvages. Et quand une nation les porte en grand nombre dans son sein, elle peut s'attendre à tous les désordres et à toutes les calamités.

1. *Edinburgh Review*, n° 183, janv. 1850, p. 215 et suiv.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

APPENDICE

Comme développement des principes que nous avons énoncés sur l'usure, au chapitre v du livre V[1], nous reproduisons ici un travail qui a été inséré dans la livraison du mois de janvier 1865, de la *Revue d'économie chrétienne*. Les vues que nous avons émises, lorsque nous avons eu l'honneur de déposer devant la commission du conseil d'État chargée, sous la présidence de M. de Parieu, de l'enquête sur le taux de l'intérêt, forment le fond de ce travail. Nous avons complété notre déposition par l'exposé sommaire de la doctrine des théologiens catholiques sur le prêt à intérêt.

Il est peu de questions qui aient dans tous les temps plus sérieusement occupé les pouvoirs publics, plus vivement ému l'opinion et attiré davantage l'attention des esprits appliqués à l'étude des lois de la vie sociale, que la question de l'usure. Les principes de la justice et les

1. Tome II, p. 280.

intérêts de l'ordre matériel y sont également engagés. Au fond des discussions et des systèmes qu'elle a fait naître, on retrouve, en ce qu'elle a de plus élevé et de plus légitime, la préoccupation du droit des faibles et du péril de l'exploitation de ceux qui travaillent par ceux qui possèdent le capital. Mais parfois aussi, on y voit apparaître les prétentions les plus condamnables d'une démocratie orgueilleuse et cupide, qui voudrait attribuer d'autorité aux masses cette puissance du capital, dont le travail ne saurait se passer sous peine de rester stérile, et dont il serait bientôt privé, si l'on refusait d'accorder au capitaliste la juste rémunération des sacrifices par lesquels lui-même ou ses auteurs ont constitué le capital. Dans ces derniers temps, la controverse sur l'usure, sur le droit qu'a la société de la réprimer, sur la portée économique des lois qui limitent le taux de l'intérêt, a pris une nouvelle vivacité. Les embarras qu'a éprouvés le commerce par suite de la rareté temporaire du numéraire, l'autorisation accordée à la Banque de France d'élever se escomptes à un taux supérieur au taux imposé au commerce par la loi de 1807; puis une campagne en règle contre les lois répressives de l'usure et en faveur de la complète liberté du prêt à intérêt, commencée à la fin du siècle dernier par l'école économique et menée depuis quelques années avec un redoublement d'insistance, toutes ces difficultés et toutes ces influences ont créé une situation qui appelle l'intervention du législateur. Quoi que l'on puisse penser des principes mêmes qui forment le fond du débat, il est évident pour tous que les circonstances rendent nécessaire la revision d'une législation faite pour un temps où les affaires commerciales étaien beaucoup moins étendues et moins compliquées qu'ellest ne le sont aujourd'hui. Dans plusieurs pays, le législateur s'est laissé entraîner par les théories radicales qui réclament la liberté absolue en matière de prêt. En France, en Allemagne, en Belgique, les pouvoirs publics avisent. Une enquête a été récemment ouverte par le conseil d'État sur

le taux de l'intérêt de l'argent; l'importance qui lui a été donnée, et l'étendue du programme qui lui sert de base, témoignent des sérieuses préoccupations des hommes éminents qui la dirigent.

Appelé à l'honneur d'émettre un avis dans cette enquête, nous y avons exposé nos vues, en nous tenant sur le terrain des faits, et nous n'avons abordé les doctrines qu'autant qu'il était nécessaire pour justifier nos conclusions devant des hommes qui ont depuis longtemps pénétré, avec toute la supériorité du savoir et de l'expérience des affaires, dans les profondeurs de la question. Ici nous voudrions faire quelque chose de plus : nous voudrions rendre saisissables pour tous les principes qui dominent la matière, et qui nous imposent des convictions différentes de celles qui prévalent parmi les écrivains qui l'ont traitée au point de vue de la science économique. Nous voudrions encore, avant d'aborder la question dans les termes où elle s'offre présentement à nous, répondre, au moins en quelques mots, aux attaques qu'on ne manque jamais de diriger contre l'enseignement de l'Église catholique en traitant de l'usure et du prêt à intérêt. Il ne nous sera pas difficile de montrer que l'Église n'a jamais porté sur cette question aucune décision qui fût en opposition avec les conditions du progrès légitime et régulier des sociétés; que lorsqu'elle a agi, son action a été bienfaisante et protectrice, parce qu'elle a toujours été proportionnée aux nécessités du temps, et fondée autant sur la justice que sur l'utilité sociale; qu'aujourd'hui même, rien, dans les principes de l'Église sur l'usure, ne met obstacle à ce qu'on apporte à la législation sur le prêt à intérêt les modifications que rendent nécessaires les changements survenus dans la nature des opérations de l'industrie et des transactions du commerce.

I

Que l'usure exerce des ravages, qu'elle ait été et qu'elle soit encore dans certains pays un fléau pour les classes inférieures, c'est un fait qu'il est difficile de contester, en présence des témoignages qui l'attestent et des abus odieux que presque tous nous avons eu, dans nos relations avec les classes nécessiteuses, l'occasion de constater par nous-mêmes. N'est-il pas certain qu'aujourd'hui encore la magistrature, qui peut, dans les affaires dont elle est saisie, apercevoir la trace de l'usure, lors même qu'elle est impuissante à la punir, se prononce avec énergie pour le maintien des lois qui la répriment? On a souvenir encore des faits portés à la tribune, dans la discussion de l'Assemblée législative, sur la proposition de M. de Saint-Priest, en 1850. Ces faits n'ont pas été sérieusement contestés, et les adversaires mêmes de cette proposition en ont reconnu la gravité [1]. S'il peut y avoir des raisons de modifier, en certains points, les dispositions qui régissent le prêt à intérêt, pour les mettre en harmonie avec les conditions présentes du mouvement des affaires, il n'y en a pas pour rompre avec la pratique de tous les siècles, et retirer aux victimes de l'usure la protection que les lois leur ont toujours accordée.

Nous ne voulons point faire ici l'histoire de l'usure et des lois qui l'ont réprimée. Tout le monde sait le mépris qu'elle inspirait aux Grecs de l'antiquité, et dont les textes d'Aristote et de Plutarque font foi. Tout le monde sait aussi

1. Voy. les faits produits par M. Cassal dans la séance de l'Assemblée législative du 28 juin 1850. — M. Aubry (des Vosges), qui combattait la proposition de M. de Saint-Priest, a néanmoins reconnu la réalité et la gravité du mal : « Je sais, a-t-il dit, que l'usure n'est pas un vain mot dans les campagnes, et qu'il se produit quelquefois des scandales contre lesquels il faut armer la justice. »

ce qu'elle fut à Rome, non seulement aux origines, en des temps où la pauvreté générale, la rareté du capital et les embarras du service militaire mettaient le peuple à la merci des patriciens durs et avares, mais encore aux plus beaux temps de la liberté romaine, sous la république, et à l'époque où la cité reine du monde avait atteint, sous les empereurs, le plus haut point de sa splendeur et de sa puissance. A partir de la loi des Douze tables, et, en passant par les dispositions presque brutales des lois liciniennes, jusqu'au temps de Tacite, nous voyons les lois faire une guerre incessante à ce mal invétéré dans les mœurs romaines. Tacite constate cette persistance et cette gravité du mal en des termes où nous retrouvons, avec toute leur énergie, cette hauteur de pensée et cette rigide honnêteté qui ont fait de lui le premier des historiens : « *Sane vetus urbi fœnebre malum, et seditionum discordiarumque creberrima causa; eoque cohibebatur antiquis quoque et minus corruptis moribus... Tum Gracchus prætor, cui ea quæstio evenerat, multitudine periclitantium subactus, rettulit ad senatum; trepidique patres (neque enim quisquam tali culpa vacuus) veniam a principe petivere*[1]. »

On voit que les patriciens de la Rome impériale étaient en ceci fidèles aux traditions des patriciens de la république.

Durant la décadence de l'empire, alors que chacun s'ingéniait à vivre dans l'oisiveté par l'exploitation d'autrui, le mal de l'usure ne connut vraiment plus de bornes. M. Troplong nous le décrit en ces termes : « Les habitudes usuraires des temps passés avaient pris un caractère d'autant plus inquiétant, qu'elles coïncidaient avec de grandes misères publiques et une décadence toujours croissante. Les riches traitaient leurs colons avec une excessive rigueur. On les accablait de redevances, de travaux insupportables, d'usures qui allaient jusqu'à 50 pour 100,

1. *Annales*, liv. VI, ch. XVI.

ainsi que saint Chrysostome nous l'apprend dans une de ses homélies. Si une famille voulait racheter un des siens pris par les Barbares, on profitait de sa détresse pour élever les usures au plus haut degré. Quand les pères ne payaient pas, on faisait vendre les enfants! Et d'inexorables créanciers s'en prenaient au cadavre de leurs débiteurs, dont ils empêchaient l'inhumation jusqu'à ce que leurs parents ou de bonnes cautions les eussent désintéressés [1]. »

Voilà ce qu'était l'usure au moment où l'Église, par la voix de ses conciles et de ses docteurs, commence à imprimer une direction à la société. Faut-il s'étonner qu'elle la condamne, et qu'elle use de tout ce qu'elle a de puissance sur les consciences pour l'extirper des mœurs? Le mal qui épuisait cette société à l'agonie se résume en deux mots : la passion du luxe et l'horreur du travail. De là cette exploitation qui s'exerce, par l'impôt et les confiscations dans l'ordre des relations publiques, par l'usure dans l'ordre des relations privées. On prête pour vivre, dans l'oisiveté, des rapines de l'usure, et on emprunte, après avoir épuisé son bien par le luxe, pour prolonger une existence et des jouissances qu'on n'a pas le courage de demander au travail. La terre est abandonnée et épuisée; il faut y ramener le travail avec le capital. Que pouvait-on faire de mieux pour y réussir que d'interdire aux riches de chercher, dans les spéculations habituellement iniques du prêt à intérêt, des profits qui les dispensaient du travail? Il est dans la vie des peuples, comme dans la vie des individus, des maux extrêmes, qui ne peuvent être guéris que par des remèdes héroïques. C'est suivant ce principe que procèdent les docteurs des premiers siècles, quand ils flétrissent et interdisent le prêt à intérêt. « Les emprunts, dit saint Basile, sont une occasion de mensonge, d'ingratitude, de perfidie. Que font ceux qui prêtent à intérêt, sinon s'enrichir de la misère

1. Préface du *Contrat du prêt*.

d'autrui, tirer avantage de la faim et de la nudité du pauvre, être inacessibles aux mouvements de l'humanité? Faire l'usure, c'est *recueillir où l'on n'a rien semé*; c'est une cruauté indigne d'un chrétien, indigne d'un homme. » Saint Grégoire de Nazianze n'est pas moins énergique: « Voyez cet autre qui souille la terre de ses usures, moissonnant où il n'a rien semé, augmentant ses richesses, *non par la culture de la terre*, mais par la misère des pauvres[1]. » Les sages du paganisme ne parlaient pas autrement que les docteurs de l'Église : « L'usurier, dit Plutarque, se glisse comme le feu qui s'alimente et s'accroît des choses qu'il consume, et de proche en proche envahit tout. L'homme qui une fois s'est laissé envelopper dans les liens du prêt y demeure à toujours engagé, semblable au cheval qui change de cavalier, mais qui subit toujours la servitude du frein. Il ne sortira des mains d'un prêteur que pour tomber sous la puissance d'un autre, jusqu'à ce que, accablé du poids de l'usure, il soit écrasé et réduit en pièces. Quoi! vous avez des mains, des pieds, une voix; vous êtes homme, vous êtes susceptible des plus nobles affections, vous êtes capable de recevoir et de rendre un bienfait! travaillez donc pour vivre; ce n'est pas la pauvreté qui nous pousse aux emprunts, c'est la prodigalité. Si nous nous contentions du nécessaire, il n'y aurait pas plus d'usuriers qu'il n'y a de centaures[2]. » Plutarque parlait ainsi dans un temps où le mal n'avait pas encore atteint les proportions qu'il prit à l'époque de la décadence de l'empire. Qu'aurait-il dit s'il avait vu les derniers jours de la société romaine, alors que l'empire n'était plus autre chose que l'exploitation organisée de ceux qui travaillaient par ceux qui ne travaillaient pas?

Durant les premiers siècles de la société renouvelée par les Barbares et reconstituée par le christianisme, l'Eglise,

1. Voy. sur ces textes, la préface du *Contrat du prêt*, par M. Troplong.

2. *De vitando œre alieno*, V à XII.

aidée cette fois des pouvoirs publics, continue à faire à l'*usure* une guerre à outrance. C'est qu'il y a un principe que l'Église s'efforcera toujours de faire prévaloir dans les mœurs, et dans lequel elle ne cessera jamais de voir la règle suprême de la vie sociale : le principe de la charité fraternelle et de la mutuelle assistance; c'est qu'il y a deux choses contre lesquelles elle a toujours lutté et contre lesquelles elle luttera toujours : la vie oisive et l'exploitation des faibles par les puissants, des pauvres par les riches.

La situation économique des sociétés du moyen âge, la rareté du capital, la nécessité d'appliquer toutes les forces productives à la mise en valeur du sol; le danger qu'aurait présenté, en ces temps où se constituaient les premiers éléments de la richesse sociale, les entreprises hasardées qu'aurait pu susciter un grand développement du crédit, toutes ces nécessités du temps, tous ces faits, saisis par l'instinct plutôt que par le raisonnement, étaient cause que le prêt à intérêt trouvait peu de faveur dans l'opinion. Le concours du travail et du capital s'établit alors sur des bases nouvelles, mieux appropriées à l'état de la société. L'interdiction du prêt à intérêt provoqua, entre autres combinaisons, le contrat de constitution de rente et la société en commandite, par lesquels le capital pouvait s'appliquer, dans les conditions les plus favorables pour l'époque, à l'agriculture et à l'industrie, sans donner lieu aux inconvénients du prêt à intérêt. A ces raisons tirées de l'utilité sociale, ajoutez les motifs plus élevés et plus impérieux encore de moralité et de justice, qui faisaient à l'autorité chargée des destinées de la société nouvelle un devoir de la préserver des habitudes d'oisiveté, de mollesse et d'exploitation dont les sociétés antiques avaient si gravement souffert. C'est ce qui explique l'accord qui s'établit si facilement sur ce point entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile. Dans cette société à demi barbare, les traditions des usuriers romains n'étaient point mortes. « C'est à la législation des Capitulaires, dit

M. Troplong, qu'il faut arriver pour trouver l'abrogation des lois impériales sur les usures et l'accord de l'Etat et de l'Église pour en proscrire l'usage. Le capitulaire d'Aix-la-Chapelle de 789 interdit les usures à tous sans exception... Sous Louis le Débonnaire, les prohibitions sont réitérées. Un capitulaire du sixième concile de Paris, de 819, signale les usures comme le fléau des peuples, et atteste que beaucoup de débiteurs, écrasés par leur énormité, ont été obligés de fuir la patrie et d'aller vivre en pays étranger. Le prêt à intérêt devient désormais un cas d'excommunication, et, à partir de cette époque, et pendant tout le moyen âge, l'Eglise ne se départit pas d'une sévérité qui atteignait les laïques aussi bien que les clercs. »

Faut-il inférer de ces dispositions rigoureuses de la législation canonique que l'Église ait condamné absolument le prêt à intérêt, et qu'elle l'ait interdit dans toutes les circonstances possibles aux fidèles soumis à sa loi ? Ce serait se tromper étrangement et s'arrêter à une vue très superficielle de la doctrine de l'Église sur cette question. Nous l'établirons brièvement en tirant nos arguments de l'enseignement du plus autorisé des docteurs de l'Église, de saint Thomas d'Aquin, et d'un acte émanant d'un de ses plus illustres pontifes, de l'encyclique *Vix pervenit* de Benoît XIV. Ce n'est pas sans dessein que nous invoquons spécialement ces deux grandes autorités, puisque c'est par leur témoignage que l'on prétend d'ordinaire établir que l'Eglise a professé sur cette question des doctrines qui la mettraient en contradiction avec elle-même et avec les conditions naturelles du développement économique des sociétés modernes.

Saint Thomas, d'accord avec la jurisprudence et la philosophie de l'antiquité aussi bien que des sociétés chrétiennes, maintenait le caractère essentiellement gratuit du *mutuum*, ou prêt proprement dit. Sa doctrine était en cela conforme à celle des jurisconsultes romains, qui voyaient dans le *mutuum* un contrat gratuit de sa nature, et qui le distinguaient du *fœnus* ou prêt à intérêt, lequel était un contrat

onéreux. C'était en vertu du même principe que le droit romain distinguait entre le *commodat*, ou prêt à usage, lequel était gratuit, et le louage, qui était rangé parmi les contrats onéreux. Je ne veux pas dire que tous les arguments dont se servit saint Thomas, à l'imitation d'Aristote, pour expliquer ce principe de la gratuité du *mutuum*, fussent d'une justesse rigoureuse; mais il est utile de noter d'abord que ces arguments ne sont que les considérants par lesquels l'illustre docteur justifie le fond de sa doctrine, et qu'ils ne peuvent pas nuire à la justesse de cette doctrine en elle-même. Je crois d'ailleurs qu'on n'a pas toujours envisagé sous son véritable aspect cet argument de la stérilité de l'argent, par lequel la théologie scolastique expliquait sa doctrine sur le prêt. Au fond, ce que réprouvent principalement les théologiens, c'est le fait d'un prêteur qui prétend retirer un profit d'un acte qui n'est pas nécessairement productif. Ce que les théologiens ont sans cesse devant les yeux, ce qu'ils repoussent impitoyablement, c'est l'exploitation du travailleur par les capitalistes, à qui le prêt procurait le moyen de vivre, dans l'oisiveté, des sueurs du travail. C'est évidemment sous l'empire de cette préoccupation que saint Jean Chrysostome reproduit l'argument qu'Aristote tirait de la stérilité de l'argent :

« Quoi de plus déraisonnable, dit-il, que de semer sans terre, sans pluie, sans charrue! Aussi tous ceux qui s'adonnent à cette damnable agriculture n'en moissonnent que de l'ivraie qui sera jetée dans les flammes éternelles. Retranchons donc ces enfantements monstrueux de l'or et de l'argent, étouffons cette exécrable fécondité. Saint Paul ne nous dit-il point : La piété avec une honnête médiocrité est un grand gain? » Il est des cas où le prêt doit être gratuit, en vertu du devoir d'assistance mutuelle qui est une des conditions essentielles de toute sociabilité, et ce sont précisément ces cas que l'usure exploite. L'argument principal sur lequel saint Thomas établit que le *mutuum* doit être gratuit, l'argument qui touche le fond même de

la question, est tiré de l'obligation où sont les chrétiens de secourir leurs frères dans leurs nécessités. « Percevoir un intérêt de qui que ce soit est chose intrinsèquement mauvaise; nous devons voir dans tous les hommes notre prochain et nos frères, surtout sous la loi de l'Évangile, à laquelle tous les hommes sont appelés[1]. » Mais cette conception du prêt charitable, et par conséquent gratuit, n'empêche pas le grand docteur de voir et d'enseigner, avec une parfaite netteté, que lorsque le prêt entraîne un sacrifice pour le prêteur, la perception de l'intérêt, sous forme de compensation, devient entièrement légitime :

« Celui qui prête peut, sans péché, stipuler de l'emprunteur la compensation du dommage qui résulte pour lui de ce qu'il est privé de quelque chose qui lui revient. Ceci n'est plus vendre l'usage de l'argent, mais se garder d'un dommage. Il se peut que celui qui reçoit le prêt évite par le prêt un dommage plus grand que le dommage éprouvé par celui qui prête. En ce cas celui qui reçoit le prêt avec avantage pour lui-même compense la perte qu'éprouve le prêteur[2]. » N'est-ce point là précisément la raison par laquelle les économistes justifient la perception de l'intérêt? « La légitimité de l'intérêt, dit M. Roscher, repose sur deux principes incontestables, savoir : la puissance productive du capital, et le sacrifice qu'on s'impose en s'abstenant d'en jouir. » Il est vrai que saint Thomas ajoute aussitôt :

1. Accipere mutuum a quocumpe homine est simpliciter malum. Debemus enim omnem hominem habere quasi proximum, et ut fratrem, præcipue in statu Evangelii, ad quod omnes vocantur. — *Summa theologica*, 2ª 2ªᵉ, quæst. 78, art. 1, ad 2ᵘᵐ.

2. Ille qui mutuum dat potest, absque peccato, in pactum deducere cum eo qui mutuum accipit, recompensationem damni per quod subtrahitur sibi aliquid quod debet habere. Hoc enim non est vendere usum pecuniæ, sed dammum vitare. Et potest esse quod accipiens mutuum majus damnum evitet quam dans incurrat. Unde accipiens mutuum, cum sua utilitate damnum alterius recompensat. — *Ibid.*, art. 2, ad primum.

« On ne peut pas stipuler d'indemnité pour le bénéfice qu'on ne retire pas de l'argent prêté, car on ne doit pas vendre ce que l'on n'a pas encore, et ce que l'on peut être, par diverses raisons, dans l'impossibilité d'avoir[1]. » Mais la question de savoir si, en prêtant, on sera ou non privé d'un bénéfice qu'on aurait pu faire si l'on était resté en possession du capital, est une question de fait. La facilité de tirer parti du capital n'était point au treizième siècle ce qu'elle est présentement, et personne ne fait difficulté d'admettre que le capitaliste qui prête se trouve habituellement dans le cas de *lucrum cessans*.

Les principes formulés par saint Thomas nous offrent, en substance, la doctrine développée plus tard par Benoît XIV dans la célèbre encyclique *Vix pervenit* adressée aux évêques d'Italie. Voici comment s'exprime ce grand pape, qui était aussi l'un des plus grands théologiens de son temps :

« L'espèce de péché qu'on appelle usure, et qui a sa place et son siége propre dans le contrat du *mutuum*, consiste en ce que quelqu'un veut qu'en vertu du *mutuum* même, qui de sa nature demande seulement qu'on rende autant qu'on a reçu, on lui rende plus qu'il n'a reçu, et il prétend en conséquence qu'outre son capital il lui est dû un profit, en vertu du seul *mutuum*. C'est pourquoi tout profit de cette nature qui est au delà du principal est illicite et usuraire.

» Mais par là on ne nie pas qu'il ne puisse quelquefois se rencontrer accidentellement, avec le contrat de *mutuum*, certains autres titres, comme on dit, qui ne naissent pas universellement avec le *mutuum*, qui n'appartiennent pas à sa nature, qui ne lui sont pas intrinsèques, et en vertu desquels on a une raison très juste et très légitime d'exiger, suivant les formalités ordinaires, quelque chose

1. Recompensationem vero damni, quod consideratur in hoc quod de pecunia non lucratur, non potest in pactum deducere : quia non debet vendere id quod nondum habet, et potest impediri multipliciter ab habendo. — *Summa theologica*, 2ª, 2ªᵉ, quæst. 78, art. 2.

de plus au delà du principal qui est dû à cause du *mutuum*. On ne nie pas non plus qu'il n'y ait d'autres contrats d'une nature entièrement différente de celle du *mutuum*, par le moyen desquels chacun peut placer et employer plusieurs fois son argent sans blesser l'équité, soit pour se procurer des revenus annuels, soit pour faire un commerce et un trafic licite et en retirer des profits honnêtes...

» Mais il faut observer avec soin qu'on se persuaderait faussement et témérairement qu'il se trouve toujours et qu'il se présente partout, ou avec le *mutuum* d'autres titres légitimes, ou même séparément du *mutuum* d'autres contrats justes, par le moyen desquels titres ou contrats, toutes les fois qu'on confie à un autre, quel qu'il soit, de l'argent, du blé, ou quelque autre chose de ce genre, il est toujours permis de recevoir un profit modéré au delà du principal recouvré et assuré en entier. Si quelqu'un pensait ainsi, son opinion serait contraire, non seulement aux divines Écritures et aux décisions de l'Église catholique sur l'usure, mais encore au sens commun et à la raison naturelle. Car personne ne peut au moins ignorer qu'on est tenu en plusieurs cas de secourir son prochain par le *mutuum* pur et simple, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ nous l'enseigne particulièrement: *Ne rejetez pas celui qui veut emprunter de vous*, et que pareillement, dans bien des circonstances, il ne peut y avoir lieu de faire d'autre contrat juste et vrai que celui du *mutuum*. Quiconque donc veut veiller à la sûreté de sa conscience doit avant toute chose examiner avec soin s'il se rencontre véritablement, avec le *mutuum*, un autre contrat juste, qui puisse rendre innocent et exempt de toute tache le profit qu'il cherche à se procurer. »

Plus loin, en traçant aux prêtres la ligne de conduite qu'ils ont à tenir dans ces délicates questions, Benoît XIV leur recommande en ces termes de s'opposer de toutes leurs forces aux abus de l'usure :

« Montrez, en termes les plus graves, aux peuples qui

vous sont confiés, avec quelle sévérité les livres saints condamnent la tache et le vice de l'usure. Faites-leur voir que ce péché se déguise sous différentes formes, pour plonger de nouveau dans la perdition les âmes que Jésus-Christ a rétablies par son sang dans la grâce et dans la liberté. C'est pourquoi, s'ils veulent placer leur argent, qu'ils prennent bien garde de se laisser entraîner par la cupidité, qui est la source de tous les maux. »

Nous voyons ici l'Église maintenir avec une inébranlable fermeté, dans les rapports sociaux, le principe de la charité, auquel le rationalisme moderne voudrait substituer, comme règle unique d'action, le principe de la stricte justice définie par la loi. Suivant les docteurs catholiques, le *mutuum* est un contrat essentiellement gratuit et essentiellement charitable, et, pour que le prêt d'argent n'ait point ce caractère, il faudra des circonstances extérieures et particulières qui le transformeront en un contrat d'une autre nature. Ces titres qui peuvent se rencontrer accidentellement avec le *mutuum*, et autoriser la perception d'un intérêt, la théologie catholique les a résumés sous quatre chefs : 1° *lucrum cessans*, c'est-à-dire la perte d'un émolument qu'on aurait probablement perçu si l'on n'avait pas prêté l'argent; 2° *damnum emergens*, c'est-à-dire le dommage dont le prêt est la source directe; 3° *periculum sortis*, c'est-à-dire le danger de perdre le fonds prêté, à raison de l'insolvabilité de l'emprunteur; 4° *titulum legis*, en vertu duquel, par cela seul que la loi civile autorise la perception d'un intérêt à raison du prêt, cette perception est considérée comme légitime. En admettant le *titre de la loi*, l'Église considère que l'autorité qui régit la société civile est particulièrement apte à reconnaître ce que réclame l'utilité temporelle de cette société, et elle admet que par sa décision il est suffisamment établi que l'état général des relations commerciales et industrielles est tel, que ceux qui possèdent le capital se trouvent le plus souvent dans le cas du *lucrum cessans*, ce qui rend d'ordinaire légitime la perception de l'intérêt. Mais l'Église

ne renonce pas pour cela à maintenir le prêt gratuit comme le type du prêt, et en cela elle est inspirée par le sentiment le plus élevé et le plus sûr des conditions de toute sociabilité. C'est la notion du prêt charitable que la doctrine catholique persiste à défendre; or elle fait en ceci ce qu'elle a toujours fait, quand il s'est agi de protéger le travail contre les exploitations de toutes sortes auxquelles il a toujours été en butte, et d'élever la condition de ceux qui en portent le poids. Sans la charité il n'y a pas de sociabilité véritable. C'est la charité qui conduit au plein accomplissement de la justice; c'est par elle que les mœurs épurées, rectifiées et adoucies, ouvrent la voie aux lois qui garantissent dans la société le règne de plus en plus parfait de la justice. C'est quand le législateur peut contempler cet idéal de sociabilité, où le respect du droit de chacun serait porté à son plus haut point de perfection par les conseils de la charité, que la loi, secondant et quelquefois devançant les mœurs, aide à ces grandes transformations de la vie sociale qui laissent dans la mémoire des hommes des souvenirs de reconnaissance et d'admiration que le temps n'efface point. L'action de l'Église dans la question de l'usure a été moins comprise, et elle a eu moins d'éclat que dans la question de l'affranchissement des classes ouvrières; mais elle n'a pas été moins favorable à la liberté, à la dignité et au bien-être de ces classes.

L'exploitation indéfinie des besoins de l'emprunteur fait le fond et le caractère propre de l'usure. Quel moyen plus puissant d'en détourner les prêteurs, que de leur présenter comme le type de la perfection le prêt gratuit et charitable? Plus sera profond le sentiment des devoirs que la charité impose envers les emprunteurs malheureux, plus grande sera la répulsion pour toutes les transactions dans lesquelles on vise à un profit qui aura probablement pour conséquence la ruine de l'emprunteur. Si l'on ne se trouve pas dans l'une de ces situations, assez peu fréquentes, où le prêt de pure charité est une obliga-

tion, tout en faisant le prêt lucratif, on se gardera d'y chercher un bénéfice qui ne serait pas la compensation rigoureuse du détriment que l'on supporte, et la juste rémunération du service que l'on rend; on comprendra qu'il est des cas où, sous l'apparence d'un service rendu dans les limites du strict droit, se cache la plus blâmable et la plus dangereuse exploitation. L'extrême droit est presque toujours l'extrême injustice, et cela est vrai en matière d'usure plus qu'en toute autre matière. C'est par l'intelligence des devoirs qu'impose la charité que l'on s'élève à la complète intelligence de cette vieille maxime de la jurisprudence : *Summum jus, summa injuria.* Si on prétend tout ramener au strict droit, tous les modes de l'exploitation des faibles par les puissants auront bientôt trouvé leur justification, et le droit lui-même finira par céder sous les exigences des cupidités qui auront envahi la société. C'est là que nous conduit la doctrine qui ne reconnaît d'autre mobile des actions humaines que l'intérêt, et qui réduit toute la théorie du mouvement social au libre jeu de l'offre et de la demande, sous la seule règle du droit.

Je me garderai bien de dire que tous ceux qui professent les principes de cette doctrine aperçoivent clairement le but où ils tendent; mais je dis qu'ils sont fatalement entraînés par la logique à des conclusions auxquelles leur honnêteté répugnerait s'ils en avaient la pleine conscience. Je suis bien éloigné de prétendre que, parmi les défenseurs du principe de la liberté en matière de prêt à intérêt, il n'y ait que des utilitaires. J'y vois au contraire des hommes qui se sont acquis un juste renom par leur fermeté à défendre les vrais principes de la vie sociale, mais qui se laissent dominer par une conception erronée de la justice dans ses rapports avec la liberté. Ce qui est certain, c'est que l'initiative des réclamations en faveur de la liberté absolue du prêt à intérêt revient aux utilitaires. C'est Bentham, leur chef, qui a le premier, dans sa *Défense de l'usure*, donné à la doctrine sa formule, et c'est en tirant

les conséquences naturelles de la philosophie de l'intérêt, qu'il a été conduit à réclamer comme un droit naturel cette liberté absolue du prêt, qui, par la force des choses, sera toujours la liberté de l'usure.

II

N'y a-t-il pas dans l'usure une véritable injustice? N'est elle pas, comme la théologie et la jurisprudence l'ont toujours enseigné jusqu'à présent, une exploitation coupable du travail par le capital, contre laquelle la société a le devoir de sévir, et que l'intérêt des faibles, qu'elle est chargée de protéger, lui commande de réprimer? Je me propose de rechercher dans les principes du droit, appuyés des données de l'économie politique, la solution de cette question. Après avoir établi que l'usure est un fait coupable et que la société a, par conséquent, le droit de la punir, je me placerai au point de vue de l'utilité sociale, et je me demanderai s'il convient que la société use de ce droit. Cette seconde question étant résolue affirmativement, je rechercherai par quel moyen on peut parvenir à réprimer sérieusement l'usure.

Quelles sont les raisons qui rendent légitime la perception de l'intérêt? Nous les énoncions tout à l'heure d'après M. Roscher. C'est d'abord la puissance productive du capital, puis le sacrifice que s'impose le prêteur en s'abstenant d'en jouir. Notons, avant d'aller plus loin, que déterminer le degré de puissance productive du capital, c'est déterminer le degré de la privation que s'impose le capitaliste en prêtant le capital; l'un est corrélatif à l'autre. Cela posé, voyons comment se détermine la part de produit qui revient naturellement au capitaliste pour le concours qu'il prête à la production, part qui constitue l'intérêt. La puissance productive du capital ne peut jamais

être considérée que relativement à la puissance productive du travail. Ce sont deux choses qui ne se séparent pas; capital et travail vont toujours ensemble. Si le capital produit, c'est parce qu'il est mis en œuvre par le travail; si le travail produit, c'est parce que le capital lui fournit les avances nécessaires à toute production. De là il résulte que, pour toute opération productive, il y a toujours une certaine proportion à établir entre la part du travailleur et la part du capitaliste dans les résultats obtenus par les sacrifices accomplis en commun. La justice exige que cette proportion soit observée. Là où elle est méconnue, il y a injustice au détriment du capitaliste ou au détriment du travailleur. Pour établir quelle peut être, suivant cette proportion, la part légitime du capitaliste, il faut prendre en considération le chiffre du profit brut que le travail, employant le capital, peut obtenir dans les conditions ordinaires. Ce chiffre a été fixé par la plupart des économistes à 10 pour 100, 12 pour 100 tout au plus. Je sais qu'on pourra m'objecter qu'il se fait aujourd'hui dans la grande industrie et dans le grand commerce de très gros bénéfices; mais si parfois il s'y fait de ces bénéfices considérables, ils sont bien compensés par les pertes énormes auxquelles les producteurs sont souvent exposés. On ne peut ici établir de calcul que sur des moyennes, et, à tout prendre, la moyenne ne dépasse pas 10 pour 100. Au sujet de ces chances auxquelles l'industrie est toujours exposée, M. Thiers s'exprime en ces termes, dans son livre sur *la Propriété* : « J'ai depuis trente années suivi fort attentivement la marche de l'industrie en France, par devoir comme homme public, par goût comme observateur. Je connais son personnel très exactement, et j'affirme que les insuccès sont beaucoup plus fréquents que les succès; que s'il s'est créé un assez grand nombre de fortunes moyennes, il s'en est très peu formé de considérables, très peu surtout qui puissent traverser infailliblement de fortes crises. Le capital est donc voué à une ruine fréquente dans ces petites industries qu'un individu peut diriger, comme

une filature, une forge, une usine, et à une ruine infiniment probable dans les vastes entreprises qui exigent des compagnies nombreuses et puissantes, comme les mines, les canaux, les chemins de fer. Celles mêmes qui finissent par prospérer ne prospèrent qu'après avoir ruiné successivement deux ou trois compagnies. Si je voulais citer les principaux établissements français, je réduirais sur ce point tout contradicteur au silence. » M. Roscher rapporte, dans ses *Principes d'économie politique*, l'appréciation d'un industriel français très expérimenté : En général, sur 100 entreprises industrielles tentées ou entamées, il en est 28 qui croulent avant d'avoir pu s'asseoir; 50 à 60 qui végètent, plus ou moins longtemps, sous le coup d'une ruine imminente, et 10 au plus qui arrivent à une grande prospérité, qui n'est pas même toujours de longue durée. » Supposez qu'il y ait dans cette appréciation un peu de cette exagération qui provient de l'habitude qu'ont les commerçants de se plaindre, il en restera néanmoins toujours assez pour justifier le chiffre que nous avons pris pour moyenne.

S'il est vrai que le profit brut de l'entrepreneur d'industrie est de 10 pour 100, il est évident que l'intérêt, pour être juste, doit être déterminé proportionnellement dans cette limite. L'intérêt du capital doit être en rapport avec la part qui revient à l'entrepreneur comme rémunération de son travail, sinon il y aura violation du principe de l'égalité des contrats, et injustice en faveur du capital au détriment du travail. Un intérêt de 10 ou 15 pour 100, comme celui que perçoit l'usurier, absorbe au profit du capital tous les produits du travail, et ne laisse rien au travailleur pour la rémunération de son labeur. Un contrat formé dans de pareilles conditions renferme donc une véritable spoliation, c'est une spéculation coupable sur la vie même des producteurs.

On a beau dire que ce contrat sauve l'emprunteur, parce qu'il lui fournit les moyens de continuer son travail, alors qu'il serait obligé de le suspendre et de liquider ses

affaires sans le secours que lui apporte le prêteur, et qu'il doit s'estimer trop heureux de le trouver, même au prix d'un intérêt considérable. Sans doute, un prêt fait moyennant un intérêt modéré peut sauver l'emprunteur, parce qu'il lui laisse le moyen de vivre en continuant son travail; mais un emprunt à 10, 15 ou 20 pour 100 d'intérêt, qui prend à l'emprunteur la totalité du profit normal de l'industrie, l'obligera à vivre sur son fonds, quelquefois même à prélever sur ce fonds l'intérêt qu'il paye au prêteur, et par conséquent le conduira presque inévitablement à la ruine. S'il arrive qu'un prêt semblable sauve l'emprunteur, ce sera par une espèce de miracle, attendu que ces profits de 15, 20, 25 pour 100 sont des profits extraordinaires, et qu'ils ne sont guère faits par les producteurs qui se trouvent dans les conditions précaires, désespérées, où sont placés ceux qui ont recours à l'usure. C'est donc véritablement sur la vie de l'emprunteur qu'on prélève un profit par des traités de cette espèce; et il y a dans ces traités une offense à la justice, un fait véritablement condamnable au point de vue de la conscience et du droit. Bien loin de sauver l'emprunteur par un pareil contrat, on le pousse à sa perte. Mieux vaudrait, presque toujours, qu'abandonné à lui-même il se décidât à une liquidation immédiate. Cette liquidation, si fâcheuse qu'elle fût, serait moins désastreuse pour lui et pour ses créanciers, que celle à laquelle il sera presque inévitablement contraint plus tard par les conséquences mêmes de l'usure.

Mais ce n'est pas assez pour déterminer le point où l'intérêt cesse d'être légitime, de considérer la puissance productive du travail ; il faut encore considérer les risques que court l'emprunteur. Ces risques peuvent, dit-on, être els, que le prêteur ne trouve une compensation suffisante que dans un intérêt très élevé. Mais s'il en est ainsi, c'est que la situation de l'emprunteur est telle, que son travail peut difficilement être fructueux. Ce n'est donc pas rendre un service à l'emprunteur que de lui prêter, moyennant un

intérêt qui le mettra neuf fois sur dix dans l'impossibilité de vivre de son travail, et l'obligera à consommer ce qui lui reste de ressources pour satisfaire aux exigences du prêteur. Le plus souvent d'ailleurs les risques ne sont qu'un prétexte sous lequel l'usure se cache. L'usurier sait se couvrir habilement contre ces risques qu'il invoque pour légitimer ses odieuses spéculations. Le prêteur prend ses sûretés, ou par une hypothèque, ou par un gage, ou par la forme qu'il donne au contrat; puis il s'autorise des prétendus risques contre lesquels la plupart du temps il est assez bien gardé, pour exiger un intérêt hors de toute proportion avec le service qu'il rend. Sans doute, les risques peuvent être, dans une certaine limite, une raison d'élever le taux de l'intérêt sans injustice; mais s'ils dépassent tellement la mesure qu'on ne puisse s'en assurer la compensation qu'en absorbant non seulement le profit, mais encore le fonds même de l'emprunteur, et qu'en l'exposant à une ruine presque inévitable, alors le sentiment intime de la justice nous avertit qu'il y a là une spéculation que l'honnêteté réprouve. Quel est l'homme de conscience et de délicatesse qui consentirait à conclure ce marché, qui se résume dans l'alternative, ou de perdre la somme prêtée, ou de s'approprier la substance du malheureux qui recourt à lui dans sa détresse? L'esprit utilitaire, qui prétend faire mouvoir toute la société par la puissance de l'intérêt, sous la règle du strict droit, peut s'accommoder de ces procédés-là; le sens charitable de nos sociétés chrétiennes y répugnera toujours. C'est ce sentiment qui inspire M. Troplong quand il dit : « L'usure est un vice; l'usurier mérite d'être flétri, parce qu'il manque de cœur et d'entrailles. Ni les moralistes ni les philosophes n'en ont trop dit pour le signaler à l'indignation et au mépris public. » C'est le caractère odieux de cette spéculation de l'usurier sur les besoins de l'emprunteur, qui révoltait également l'âme profondément honnête de Léon Faucher et lui inspirait ces paroles : « Le capitaliste qui spécule sur la détresse temporaire de l'emprun-

teur, est tout uniment un misérable. » On peut le dire, à l'honneur de nos sociétés, malgré les progrès de l'esprit utilitaire, la répulsion pour ces sortes de transactions, et pour les profits qui en résultent, est encore générale. Et de ce fait nous tirons une conclusion pratique dont nous ferons application plus tard : c'est que pour les prêts qui se font dans des conditions usuraires, il n'y a pas, du côté du capital, de concurrence sérieuse. Les capitalistes honorables se refusent à ces sortes de spéculations, et le malheureux emprunteur reste livré sans défense à l'exploitation des usuriers. Si on laisse de côté les abstractions et les conceptions de la pure théorie, on reconnaîtra qu'en fait c'est ainsi que les choses se passent.

A cette doctrine on oppose diverses objections, dans lesquelles se résument les principes d'où l'on prétend tirer la justification de l'usure, et par conséquent l'abrogation de toutes les lois qui la répriment. On fait d'abord appel au principe de la liberté de la propriété. Mais n'est-il pas évident que le droit de propriété a des limites nécessaires dans tout état social, tellement qu'on ne le comprend que limité par les lois? Dans l'espèce, il y a nécessité de limiter le droit de propriété du prêteur, pour protéger contre l'extension indéfinie et abusive de ce droit la propriété de l'emprunteur malheureux. Ces principes ont été mis en pleine lumière par M. Paillet, dans la discussion de l'Assemblée législative sur la proposition de M. de Saint-Priest, en 1850. Nous ne pouvons mieux faire que de rapporter les paroles mêmes du célèbre avocat : « L'usure est un mal, et un grand mal. Le législateur a-t-il le droit d'y pourvoir et d'y porter remède, non pas pour prévenir absolument l'usure, qui pourrait s'en flatter? mais au moins pour en restreindre les ravages? Ceux qui soutiennent la négative disent une chose vraie : La loi répressive de l'usure, qui, par conséquent, fixe une limite à l'intérêt conventionnel, est une loi qui porte atteinte au droit de propriété. Cela est vrai : car enfin je suis propriétaire d'un sac d'argent, je puis le

garder, je puis le détruire, je puis le vendre, je puis le louer; mais tout cela rentre dans le domaine des conventions. C'est parfaitement bien; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'il y a une raison qui domine toute cette argumentation : c'est la raison d'utilité générale qui se fait sentir partout. Voulez-vous, par exemple, sans quitter la question de propriété, que je rappelle l'action en rescision pour cause de lésion? Je suis propriétaire, je vends mon domaine à un individu à qui il convient de l'acheter; le prix est débattu entre nous, le prix est fixé, je le reçois, j'en donne quittance. La loi intervient, elle m'accorde deux ans pour me plaindre, si ce prix n'a pas atteint une certaine limite. Pourquoi cela, encore une fois? Pourquoi? C'est parce que la loi, qui veille à tous les intérêts, toutes les fois qu'elle reconnaît que le consentement a pu n'être pas absolument libre et volontaire, la loi intervient pour protéger le faible contre le fort, et elle dit au propriétaire qui a vendu : Sans doute vous étiez sous la pression de circonstances que vous n'avez pas pu maîtriser, vous étiez aux prises avec des besoins qu'il fallait satisfaire, vous avez rencontré sur votre chemin un homme qui a abusé de cette situation, qui vous a offert de votre propriété un prix trop inférieur à sa valeur réelle; je viens à votre secours et je vous arme de l'action en rescision du contrat. Qu'est-ce que cela, après tout? c'est une atteinte portée à la propriété; oui, mais dans l'intérêt de la propriété elle-même. Si on s'attache aux principes abstraits, on a raison; si on descend dans les faits, dans la pratique, il faut bien reconnaître que le droit de propriété doit capituler, comme les autres, devant l'intérêt général. »

On insiste dans ce même ordre d'idées, et l'on objecte le principe de la liberté des transactions. On dit : Dans le contrat de prêt, le capitaliste offre son capital avec une pleine liberté, il est maître de le céder ou de le retenir. L'emprunteur demande le capital également avec une pleine liberté, et, si les conditions faites par le capitaliste ne lui conviennent pas, il lui est loisible de les refuser. Par

conséquent, chacun agissant ici en vertu de la plénitude de son indépendance personnelle, il n'y a pas lieu pour le pouvoir d'intervenir dans ce contrat fait en vertu du droit naturel. — Il suffira, pour répondre à cette objection, de rappeler en deux mots les principes. La liberté naturelle n'est pas un droit absolu, et, pas plus dans les contrats qu'ailleurs, l'homme, dans l'état de société, ne jouit d'une liberté absolue. Nous avons la liberté de faire ce qui est juste, rien de plus, et la volonté des contractants ne peut faire loi que lorsqu'elle se détermine conformément aux principes de moralité qui règlent tous nos actes. « Les personnes étrangères à la science du droit, dit un écrivain qui a porté dans l'étude des questions sociales un grand sens juridique et une remarquable hauteur de vues, croient aisément que la volonté des parties suffit pour constituer le droit. Cela n'est vrai que si cette volonté s'exerce dans une mesure déterminée de droit et de raison. Car le droit ne résulte pas de notre volonté, mais de la conformité de notre volonté aux principes qui règlent nos actions[1]. »

Je me borne, sur le principe général, à cette simple observation. Mais sur le fond des choses, j'établis qu'il n'y a pas liberté des deux côtés dans le contrat duquel résulte le prêt usuraire. J'ai dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas égalité quant à l'objet du contrat; j'ajoute qu'il n'y a pas égalité quant à la liberté des contractants. En effet, l'homme que la détresse contraint de s'adresser à un usurier n'est pas libre. Il a en perspective sa ruine, la ruine de sa famille. Il voit en face de lui un mal présent immédiat, et un mal à venir. Le mal à venir, c'est le gros intérêt; le mal immédiat, c'est la liquidation. Entre ces deux maux, les illusions aidant, il choisira celui qui est le plus reculé, et se laissera ainsi entraîner, presque toujours à son insu, dominé par cette crainte de la banqueroute qui paralyse son jugement, aux conditions ruineuses que l'usurier lui impo-

1. Voy. *les Légistes, leur influence politique et religieuse*, par M. Coquille; 1 vol. in-8°. Paris, 1863.

sera. Dans une situation pareille, il n'y a donc pas égalité, quant à la liberté des déterminations, entre le prêteur et l'emprunteur. Le prêteur qui calcule froidement toutes les conséquences de son opération est libre, l'emprunteur ne l'est pas. On peut ici appliquer les nobles et profondes paroles de Napoléon Ier dans la discussion de l'article 1674 du Code civil :

« Supposons que le vendeur ait voulu recevoir une somme de dix mille francs, comme le prix d'une propriété de cent mille. Alors, qui ne se récrierait contre l'injustice d'un pareil contrat? qui ne verrait avec indignation que le Code civil l'a sanctionné? le Code civil qui doit être le résultat le plus exact de la justice civile! S'il repose sur cette base, il sera éternel.

» On objecte que, dans les principes de la justice civile, les contrats doivent être respectés. Il n'y a point de contrat de vente lorsqu'on ne reçoit pas l'équivalent de ce qu'on donne, quand la séduction des passions ou le besoin ont décidé un propriétaire à céder sa chose pour rien. Peut-il être dans les principes de la justice civile de sanctionner un acte par lequel un individu sacrifie, dans un moment de folie, l'héritage de ses pères et le patrimoine de ses enfants à l'emportement de sa passion? S'il a cédé au besoin, pourquoi la loi ne prendrait-elle pas la défense du pauvre opprimé contre l'homme riche qui, pour le dépouiller, abuse de l'occasion et de sa fortune? »

Le plus souvent, l'argument tiré de la liberté naturelle des transactions cherche un point d'appui dans une vérité économique exagérée et mal comprise, dans le principe que l'argent est une marchandise. L'argent, dit-on, doit être assimilé aux autres marchandises, et les transactions auxquelles il donne lieu doivent rester dans le domaine du droit commun. Les lois qui limitent le taux de l'intérêt sont des lois de *maximum*, qui n'ont pas plus de raison d'être que toutes les autres.

L'argent est-il une marchandise? Oui, sans doute, mais c'est une marchandise qui a un caractère particulier, et qui

est, à raison de ce caractère, très différente des autres marchandises. L'argent est une marchandise qui achète toutes les autres marchandises; quand on possède de l'argent, on possède une valeur réelle, que tout le monde est disposé à accepter, et à l'aide de laquelle on peut obtenir, par échange, toute espèce de choses. Voilà le caractère particulier de l'argent : ce n'est pas telle ou telle richesse, c'est la richesse dans toute son étendue. Je suis bien loin assurément d'accepter les principes de ce qu'on appelle l'école mercantile, qui dit que l'argent est la richesse la plus précieuse, celle qu'il faut conserver par-dessus tout. Je ne vais pas jusque-là; mais je crois que, dans la réaction très légitime qu'a opérée l'économie politique contre l'école mercantile, on a dépassé la vérité lorsqu'on est allé jusqu'à considérer l'argent comme une marchandise en tout semblable à toutes les autres. C'est une marchandise qui a des caractères particuliers, résultant de la garantie que l'État lui donne, par son empreinte, quant à sa valeur intrinsèque. L'argent représente toutes les choses de la vie, et quand vous transmettez à un homme telle ou telle somme d'argent, ce n'est pas tel ou tel objet utile que vous lui transmettez, mais la puissance de se les procurer tous; c'est la vie avec tous ses éléments dans l'ordre matériel.

Mais ici, en considérant l'argent comme une marchandise possédant des conditions particulières d'emploi et de puissance, il faut faire une distinction qui est capitale dans la question. L'argent peut être transmis en prêt et servir aux opérations du crédit dans des conditions bien différentes. Il y a un marché de l'argent où les conditions sont d'ordinaire stables, tant du côté de l'offre que du côté de la demande. Ainsi en est-il pour les prêts civils, pour les prêts hypothécaires, pour les prêts faits aux compagnies industrielles sous forme d'obligations, à l'État sous forme de titres de rente. Même dans les moments où les perturbations les plus profondes affectent l'ordre commercial, l'équilibre de ce marché n'est pas sensiblement troublé. Il faut

des événements extraordinaires, qui affectent toutes les relations sociales, pour lui imprimer un mouvement prononcé. C'est le taux de l'intérêt, tel qu'il est déterminé par le rapport habituel du capital et du travail, qui est la règle constante de ce marché.

Il en est tout autrement de l'argent qui sert à solder les échanges du commerce. Sur le marché commercial, l'argent subit bien plus complètement la loi de la marchandise, et il est sujet à des fluctuations considérables et rapides. Or, il est de fait qu'entre ces deux marchés de l'argent il y a peu de rapports, que les capitaux passent rarement de l'un à l'autre, et c'est ce qui explique la diversité des lois qui les régissent.

Là où il y a des transactions commerciales, représentées habituellement par l'escompte, inévitablement, par la force des choses, indépendamment de toute volonté humaine, en vertu de la loi générale qui gouverne l'équilibre du numéraire, le marché de l'argent a ses révolutions et ses accidents souvent désastreux ; car les capitaux qui servent à mettre en rapport les différentes parties du monde commercial sont soumis, par suite de la perturbation de l'équilibre sur un point, à une perturbation générale qui affecte toutes les nations. Je crois que cette distinction est importante et fondée, et j'en tirerai plus loin des conséquences.

On a poussé jusqu'au bout l'assimilation de l'argent aux autres marchandises, et l'on a prétendu que le prêt d'argent était, quant au prix de location, dans les mêmes conditions que le louage de tout autre objet. L'assertion a été produite par Bentham, qui compare le prêt d'une somme d'argent au louage d'un cheval. Mais en vérité, si l'on va au fond des choses, si on considère la nature de l'objet prêté, si on considère les conséquences du prêt, on reconnaît qu'il s'agit là de choses très différentes. Sur quoi porte la convention dans le cas du louage d'un cheval, d'un objet déterminé ? Sur un objet qui a un prix de location bien établi par la situation du marché au moment où

le contrat se fait. Pour l'argent, au contraire, le prix dépend souvent de la situation particulière de l'emprunteur, d'un côté, et du prêteur, de l'autre. Puis, en louant un cheval, vous livrez un objet qui ne peut servir qu'à un usage déterminé et limité, tandis qu'en prêtant de l'argent, vous transférez à l'emprunteur une puissance d'acheter s'appliquant à toutes les choses qui constituent la vie matérielle, et de laquelle peut dépendre son salut ou sa ruine. Pour le louage d'un cheval, le contrat s'établira avec plus de maturité, avec plus de réflexion ; il n'y a pas là ce besoin pressant de moyens de vivre qui domine un homme à la recherche d'une somme d'argent. De plus, il est bien plus facile, le cas échéant, d'arriver à la réparation judiciaire quand il s'agit du louage d'un objet déterminé, que quand il s'agit d'un prêt d'argent. Lorsqu'il s'agit d'un objet déterminé, les éléments d'appréciation sont beaucoup mieux fixés.

Je n'insisterai pas sur une autre assimilation qu'on a voulu établir, celle de l'argent avec le blé. Ainsi, on a dit : « Vous voulez abaisser le prix du capital par la fixation d'un maximum d'intérêt ; mais abaissez donc le prix du blé par des mesures du même genre : car la situation est la même. S'il y a un besoin pressant de la part de l'emprunteur, il y a un besoin également pressant de la part d'un homme qui, dans un moment de disette, manque de blé. » Mais il est à remarquer que pour le blé, il y a un marché dont les conditions sont établies au grand jour et, pour tout le monde, un cas de force majeure que la société tout entière subit, tandis que pour l'argent, ce n'est pas toujours la même chose. Il y a là parfois une transaction qui se rattache à une situation toute spéciale à l'emprunteur, qui s'accomplit loin de toute publicité et souvent en l'absence de toute concurrence.

On a dit encore : « Les gouvernements empruntent à gros intérêts : ils empruntent à 7, à 8, à 10 pour 100, et ils provoquent à l'usure, que leurs lois punissent ! » Mais quelle différence entre une situation particulière et les

nécessités publiques, constatées par les pouvoirs publics ! Quelle différence entre les marchés passés par les gouvernements et les prêteurs, au grand jour de la Bourse, avec pleine concurrence, et les conditions d'obscurité dans lesquelles se conclut un prêt usuraire entre particuliers ! On a voulu établir encore une assimilation en ce qui concerne les prêts faits aux compagnies sous forme d'obligations. La réponse est la même. Il y a là des risques qui sont appréciés, non point par un prêteur cupide vis-à-vis d'un emprunteur isolé et courbé sous la détresse, mais par la masse des capitalistes, sous la loi de la concurrence et de la publicité.

C'est la théorie, si souvent reproduite depuis un siècle, *du laissez-faire et laissez-passer*, qui fait le fond de tous les arguments par lesquels on prétend justifier la liberté absolue du prêt à intérêt, en invoquant le principe de la liberté naturelle des contrats. Je reconnais que cette théorie a fait durant ces derniers temps de grands progrès dans les esprits, et qu'elle a introduit dans la législation et dans la pratique administrative des changements dont il y a lieu de s'applaudir. Je n'ai pas du reste la prétention de traiter ici cette grave question ; elle touche aux principes les plus élevés de la philosophie politique, et elle embrasse dans ses applications les faits les plus complexes de la vie sociale; elle exigerait, pour être étudiée dans toutes ses parties essentielles, de longs développements. Je veux simplement dire, en quelques mots, pourquoi je repousse, en fait d'usure, l'application d'un principe que j'admets de grand cœur en beaucoup d'autres matières.

S'il ne s'agissait que d'une question de simple utilité, s'il ne s'agissait que de rechercher et de mettre en œuvre, dans les limites tracées par la justice, les meilleurs moyens de développer le bien-être de la société, je n'hésiterais pas à dire que, dans les conditions de vie sociale où nous nous trouvons présentement, ce qu'il y a de mieux à faire est de laisser l'intérêt propre maître de choisir les meilleurs moyens d'atteindre le but de perfection qu'il poursuit

dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre matériel. Quand les sociétés sont parvenues à un certain degré de progrès scientifique et de culture d'esprit, quand la liberté et le sentiment de la responsabilité personnelle y ont pris un certain empire, les hommes peuvent par eux-mêmes trouver la voie qui les mène à l'utile; leur intérêt propre leur donnera, pour discerner ce qui peut les servir ou leur nuire, et pour réaliser leurs conceptions, plus de lumières et d'énergie qu'ils n'en trouveraient dans l'intervention rarement désintéressée des gouvernements. La Providence appelle l'homme à accomplir ses fins par la liberté; aussi se sent-il bien plus fort, et s'attache-t-il avec bien plus de persistance à son œuvre, lorsqu'elle procède de son initiative et ne relève que de lui-même, que lorsqu'elle lui est imposée d'autorité par le pouvoir. Tout cela est vrai tant que l'homme poursuit son intérêt en se tenant dans les limites de la justice. Mais s'il arrive qu'il le poursuive aux dépens du droit d'autrui, par l'exploitation de ceux que le cours des choses met à sa merci, alors il faudra que le pouvoir intervienne pour prêter assistance à ceux que le malheur de leur situation expose aux entreprises d'une condamnable cupidité. Il ne s'agit plus, en pareil cas, d'une question de simple utilité, devant laquelle les pouvoirs publics peuvent s'abstenir et souvent ont raison de le faire; il s'agit d'une question de justice dans laquelle ils sont tenus d'intervenir, sous peine de manquer à ce grand devoir de la protection du faible et du maintien de la justice pour tous, qui leur est rigoureusement imposé. Le principe de la liberté pris absolument est destructeur de tout ordre social. Comme l'a dit Montesquieu, « la liberté ne peut consister qu'à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir ». La liberté absolue en toute chose ne serait, la plupart du temps, que le plus dur et le plus odieux des despotismes, et, bien loin d'assurer le règne de la justice, elle ne servirait qu'à faire triompher l'injustice. Prenons garde que, sous prétexte de donner aux forces sociales, par leur libre

expansion, la plus grande puissance possible pour l'amélioration de la condition du grand nombre, nous ne finissions par consacrer tout simplement la liberté des forts contre les faibles.

Les défenseurs de la doctrine du *laissez-faire* semblent tenir à honneur de rompre avec la tradition ; ils prétendent constituer un monde nouveau sur un principe nouveau. Mais ce divorce avec la sagesse des ancêtres n'est-il point déjà par lui-même le signe de quelque grande aberration sociale? A moins que l'on ne soutienne, avec les disciples de Hegel, que l'humanité, poursuivant une vérité qui la fuit toujours, change de siècle en siècle de principes, et que la morale, suivant une expression devenue célèbre, est encore à faire, comment songer à chercher le progrès de la société et l'amélioration du sort des masses en dehors de ces règles éternelles de la justice sur lesquelles toute la vie humaine est constituée. Le respect de ces règles a été dans tous les temps, et sera toujours la condition première de tous les progrès, et tout ce qu'on laissera faire contre elles tournera à l'abaissement et à l'affaiblissement des sociétés, et les mènera promptement à la décadence. La forme des relations humaines change, le fond reste le même. Pas plus aujourd'hui qu'il y a mille ans, il n'est licite de profiter de la détresse d'autrui pour s'enrichir. Les modes de l'exploitation des faibles par les forts peuvent être différents, suivant les époques, mais cette exploitation est toujours en elle-même également coupable. L'humanité ne possède point cette justice immanente que lui attribue un célèbre publiciste de l'école révolutionnaire, et l'on ne peut pas espérer qu'en la laissant à elle-même, elle réalisera, par la balance des services, la complète harmonie des intérêts et la parfaite justice. Les physiocrates, qui les premiers formulèrent le principe du *laissez-faire* et du *laissez-passer*, professaient la doctrine de la bonté native de l'homme et de l'harmonie naturelle et nécessaire des intérêts. Quand on repousse cette extravagante et dangereuse utopie, il faut reconnaître que l'homme, avec le

principe d'égoïsme qu'il porte toujours en lui, avec les cupidités qui le sollicitent sans cesse à entreprendre sur le droit d'autrui, a besoin d'être contenu dans les limites de l'ordre et de la justice par la puissance des lois. Tous les siècles en ont ainsi jugé pour l'usure. Aujourd'hui on croit trouver dans la doctrine de la liberté absolue une raison d'affranchir l'usure de toute répression ; pour moi, je vois dans les abus odieux et toujours persistants de l'usure une des raisons qui doivent faire repousser cette doctrine. On veut par la liberté absolue atteindre au maximum de l'utile dans la vie sociale, mais on semble oublier qu'il n'y a rien de vraiment utile que ce qui est honnête. La justice est pour les peuples, comme pour les individus, la première de toutes les utilités. Laissons aux hommes la liberté de chercher leur bien comme ils l'entendent, pourvu qu'ils ne prétendent point le trouver, au mépris de la justice, dans le mal d'autrui. Laissons passer ce qui est juste et honnête, mais ne laissons jamais passer l'injustice.

III

Nous venons de montrer qu'il y a dans l'usure une véritable injustice, une exploitation des faibles et des pauvres par les forts et les riches, contre laquelle la société a le droit de sévir. Mais convient-il que la société use de ce droit? N'y a-t-il point des raisons d'intérêt général qui lui commandent au contraire de s'abstenir de toute mesure répressive contre l'usure, dans la crainte qu'en cherchant à porter remède à un mal, elle n'en suscite un plus grand?

Il y a une remarque qu'il importe de faire, avant tout examen de cette partie de la question. Je n'entends en aucune façon rechercher si les lois qui, d'une manière ou d'une autre, limitent le taux de l'intérêt, peuvent exercer une action favorable à la production, en ce sens qu'elles

feraient baisser le taux de l'intérêt. *Je l'ai déjà dit*, je crois qu'en pareille matière il faut laisser les choses à leur libre cours. Le taux de l'intérêt est déterminé par des causes générales, lesquelles tiennent à ce qu'il y a de plus profond dans la situation sociale d'un peuple. La loi peut constater qu'à une époque déterminée, l'intérêt du capital se trouve fixé en moyenne à tel ou tel taux; mais elle est impuissante, en général, à modifier ce taux. Lorsque les transactions sur l'argent ne prêtent à aucun abus et à aucune exploitation coupable, il faut les laisser dans le domaine de l'intérêt particulier. Nous n'avons pas à examiner *ici* la question d'utilité sociale en elle-même, c'est une question de justice que nous discutons. Nous ne considérons la question de convenance sociale que pour nous assurer qu'il n'y a, dans les conditions du développement régulier de la société, rien qui puisse empêcher l'autorité d'accorder, contre les manœuvres de l'usure, aux faibles et aux malheureux, cette protection qui est au nombre de ses devoirs les plus impérieux.

Pour établir qu'il faut s'abstenir de réprimer l'usure, on invoque l'intérêt de l'emprunteur d'abord, puis l'intérêt de la société tout entière. On dit que le prêt à gros intérêt, que nous qualifions de prêt usuraire, est un service rendu à l'emprunteur. Mais, comme je l'ai dit plus haut, l'intérêt usuraire absorbe plus que la part de produit qui, dans la plupart des cas, peut revenir à l'emprunteur. On ne lui rend donc pas service en lui prêtant de l'argent dans de telles conditions; au contraire, on le met, neuf fois sur dix, dans une position pire que celle où il se serait trouvé si on lui avait refusé le prêt. Mieux eût valu pour lui la liquidation immédiate; elle eût été moins désastreuse que ne le seront les exigences de l'usure.

On dit ensuite que l'affranchissement complet du prêt, la suppression de toute limite d'intérêt et l'abrogation de toutes les dispositions répressives de l'usure auraient pour conséquence d'abaisser l'intérêt, dans le cas où le prêt se fait, à raison de la situation difficile de l'emprunteur, au-

dessus du taux ordinaire; que les prêteurs font payer le risque que la loi actuelle leur fait courir; que, si la loi était abrogée, ils courraient moins de risques et se feraient, par conséquent, payer un intérêt moindre. Je répondrai que cela serait vrai s'il y avait un grand nombre de prêteurs entre lesquels la concurrence pût s'établir, mais que jamais, par les raisons que j'ai dites plus haut, les prêteurs ne se présenteront en grand nombre pour les prêts de cette espèce; qu'en réalité il n'y aura pas de concurrence, et qu'il y aura toujours une sorte de monopole au profit des capitalistes qui spéculent sur les besoins de l'emprunteur.

Une fois qu'on admet cette idée, que le prêt à gros intérêt est un service rendu à l'emprunteur, on va bientôt jusqu'à la réhabilitation de l'usure et même de l'usurier. Les utilitaires, qui sont de forts logiciens, ne reculent pas devant cette conséquence de leur doctrine. Nous ne voulons accuser les intentions de personne, et nous comprenons parfaitement que, par les entraînements de la logique, les plus honnêtes gens soient parfois conduits, sous la tyrannie d'un faux principe, à des conséquences qu'ils réprouveraient si leur vue n'était obscurcie par les illusions de l'esprit de système. Ainsi on vous dira : « N'est-ce pas l'emprunteur qui sollicite le prêteur? Des deux, n'est-ce pas, après tout, celui-ci qui a ordinairement sujet d'être inquiet? L'emprunteur n'est pas plus respectable que le prêteur; au point de vue de l'intérêt social, le prêteur doit être plus protégé que l'emprunteur. Le capitaliste représente un intérêt public, il représente *le capital*. Celui qui garde le capital, celui qui le fait valoir, rend un service considérable à la société, et il doit nous intéresser plus que le dissipateur. » Bentham a depuis longtemps dit le dernier mot de cette réhabilitation de l'usurier. Il s'élève contre « la défaveur, le discrédit, l'ignominie que le préjugé, qui est à la fois la cause et l'effet des lois contre l'usure, a accumulés sur une classe d'hommes non seulement innocents, mais estimables, qui, non moins à

l'avantage de leur voisin malheureux qu'au leur propre, s'aventurent à enfreindre les prohibitions légales ».

L'usure n'est donc plus une exploitation, mais un service rendu. Encore un peu, et l'on nous dira que l'usurier qui prête à 20 pour 100 fait acte de la charité la plus tendre et la mieux entendue. Il y a quinze siècles que saint Ambroise répondait, en ces termes, à cette réhabilitation de l'usure et de l'usurier : « Quand vous prêtez à usure, ne dites-vous pas que vous faites plaisir à votre débiteur? (On voit que l'argument des utilitaires n'est pas neuf.) Dites plutôt que vous lui cachez, sous la douceur du miel, le poison que vous lui présentez à boire, que vous le conduisez à la mort par vos enchantements, que vous ruinez sa famille, sous prétexte de la relever. »

Après avoir invoqué l'intérêt de l'emprunteur, on invoque l'intérêt de la société. Mais comment l'usure, qui ruine les producteurs, pourrait-elle être utile à la société et tourner à l'avantage de la production? Le bénéfice de l'usurier ne compense pas la ruine de sa victime. Comment pourrait-on mettre en balance, au point de vue de l'intérêt social, pour les compenser l'une par l'autre, la ruine qui est la conséquence d'une coupable exploitation, avec la richesse qui est le fruit de cette exploitation? D'ailleurs, même à ne considérer que l'intérêt purement matériel, il n'y a pas d'avantage pour la société dans la pratique du prêt usuraire. Il n'y a d'avantageux pour la société que le prêt productif. Or, le prêt à gros intérêt ne peut pas être productif, puisqu'il absorbe les profits naturels, et le plus souvent même le fonds du producteur. N'oublions pas d'ailleurs que le prêt usuraire enrichit très peu celui qui le pratique; c'est un fait constant que le commerce interlope de l'argent ne crée pas de grandes fortunes. L'usurier court après les gros bénéfices, mais sa détestable avidité est souvent trompée. Si habile qu'il soit, il ne parvient pas toujours à se garantir des risques que lui fait courir l'épuisement auquel lui-même réduit son débiteur, et, en définitive, il ne s'enrichit pas.

On invoque encore, à ce même point de vue de l'intérêt social, le principe de la conservation du capital. Le capital est une des forces nécessaires à la vie et au progrès de la société. Or, dit-on, le capital ne peut se conserver que si le capitaliste a la pleine liberté d'en faire tel emploi qu'il juge convenable. Donc vous nuisez gravement à l'intérêt social en limitant cette liberté.

Je réponds d'abord qu'il ne s'agit pas ici de conserver le capital en l'appliquant à un emploi licite et fructueux, mais de l'accroître en le faisant servir à une exploitation que la justice réprouve. Il y a en présence deux intérêts : l'intérêt matériel de la société, et son intérêt moral, l'intérêt de la protection qu'elle doit au pauvre, au faible, contre celui qui use de l'avantage que lui donne la possession du capital pour s'enrichir de sa misère. Je sais bien que, d'ordinaire, on fait assez bon marché de ces considérations, quand on met en présence des spéculations des grands capitalistes « les misérables usuriers qui exercent leurs brigandages dans quelques communes obscures ». Mais d'abord, est-il bien sûr que ces grands capitalistes, dont on semble identifier l'intérêt avec l'intérêt de la société, n'aient pas à se reprocher quelques péchés d'usure? qu'ils n'aient pas sur la conscience quelques-uns de ces profits dont le travail n'est point la source, qui sont le fruit de cet art, trop bien connu aujourd'hui, de manier l'argent, et qui, au point de vue de la morale comme au point de vue de l'intérêt social, peuvent être mis sur le même rang que l'usure? D'ailleurs, les victimes obscures des usuriers de bas étage, ne sont-ce pas les pauvres et les petits, à qui les pouvoirs publics doivent protection plus qu'à personne, et sur qui les sociétés chrétiennes ont toujours veillé avec une sollicitude particulière?

J'ajoute, en m'appuyant sur les données de l'économie politique, que cet intérêt de la conservation et de l'accroissement du capital ne serait en aucune façon compromis, même dans le cas où les lois répressives de l'usure

feraient baisser le *taux* de l'intérêt. En effet, il suffit, pour assurer la conservation et l'accroissement du capital, d'un intérêt très modéré. Les économistes qui ont observé avec le plus de soin tous les faits relatifs à la formation et à la conservation du capital, sont d'accord que, lorsque l'intérêt, par le cours général des choses dans la société, baisse, il se fait une accumulation de capital plus grande peut-être que lorsque l'intérêt s'élève. Je citerai M. John Stuart Mill, qui a fait cette observation. Il y a dans ce cas pour le capitaliste une raison d'autant plus forte de chercher à accroître son capital par l'économie, que l'intérêt s'abaisse davantage, afin de ne pas subir de réduction dans son revenu total. Voilà la solution de l'économie politique sur ce point, et elle répond à l'objection qui s'appuie sur l'intérêt de la conservation du capital.

D'ailleurs, les lois répressives de l'usure n'ôtent pas nécessairement au capital cette liberté qu'il est bon qu'il conserve en vue de l'intérêt général de la société. Je crois que l'on peut, et je dirai tout à l'heure comment, combiner les dispositions des lois contre l'usure de façon à réprimer la liberté coupable de l'usurier, sans nuire à la liberté légitime du capitaliste qui applique sérieusement les fonds à la production et aux opérations de l'échange.

Pour résoudre complètement cette question de l'intérêt que peut avoir la société à laisser au prêt d'argent une complète liberté, il faut remonter jusqu'à la notion du crédit, et rechercher quels sont les véritables avantages qu'il procure à la société.

En cette matière, j'avoue que je ne puis admettre toutes les idées qui ont cours aujourd'hui, et je crois qu'il y a ici beaucoup de préjugés. Quand on traite des avantages du crédit, il est essentiel de distinguer. Il y a une espèce de crédit qui est éminemment avantageuse, qui est la source, une des sources principales, des grands progrès que fait la richesse dans nos sociétés. Il y a une autre espèce de crédit qui n'a pas les mêmes avantages, et qui, au contraire, ne peut se développer qu'au détriment des vé-

ritables intérêts de la société. La fonction naturelle du crédit, c'est de simplifier les échanges, d'économiser, par les merveilleuses combinaisons auxquelles il se prête, le travail qu'ils nécessitent, de rendre plus facile le mouvement de la richesse générale. Mais je crois que le crédit qui consiste seulement à transporter le capital, des mains de celui qui ne produit pas dans les mains de celui qui produit, n'a pas une utilité absolue et générale, et que même, dans certaines circonstances, lorsqu'il s'étend outre mesure, bien loin d'être utile à la société, il lui est nuisible. Il est nuisible s'il détourne les hommes du travail. Le travail peut s'exercer dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel; mais le travail dans l'ordre matériel est la condition du grand nombre. Il est bon pour la société que ceux qui possèdent le capital coopèrent à la production; qu'ils accomplissent ainsi, dans toute son étendue, la loi éminemment chrétienne du travail, qui fait la force et l'honneur de nos sociétés. C'est dans ce sens que M. Jaubert disait, dans son rapport sur la loi de 1807 : « Il est reconnu que le taux excessif de l'intérêt, par la pernicieuse facilité de procurer des gains considérables, détourne les citoyens des professions utiles et modestes. »

Je distingue donc avec soin entre ces deux sortes de crédit. Autant l'un est fécond et bienfaisant, autant l'autre peut être stérile et dangereux. C'est dans les applications fausses et exagérées du crédit que se trouve une des principales sources de cette activité fébrile qui envahit par moments nos sociétés, et qui a pour conséquences, dans l'ordre matériel, la diminution des forces productives et les souffrances des classes ouvrières, et, dans l'ordre moral, l'abaissement et l'énervement des caractères. C'est surtout quand les banques, s'écartant de leur rôle naturel, qui est de faciliter les échanges, livrent leurs capitaux à la spéculation industrielle, que ces désordres se produisent. C'est par les abus du crédit que certaines sociétés contemporaines se trouvent jetées dans cette fièvre industrielle qui

fait dire à un économiste contemporain, M. John Stuart Mill, qu'il ne faut pas considérer comme le modèle des sociétés, une société où la moitié du genre humain est occupée à chasser les dollars, et l'autre moitié à élever des chasseurs de dollars.

Adam Smith avait le sentiment de ce danger, lorsqu'il écrivait ce passage, dans lequel il nous fait voir quelle action la détermination du taux légal de l'intérêt peut exercer sur la prospérité matérielle de la société :

« Il est à observer que si le taux légal doit être un peu au-dessus du taux courant de la place, il ne faut pas qu'il soit non plus trop au-dessus. Si, par exemple, en Angleterre le taux légal de l'intérêt était fixé à 8 ou à 10 pour 100, la plus grande partie de l'argent qui se prêterait serait prêtée à des prodigues ou à des faiseurs de projets la seule classe de gens qui voulût consentir à payer l'argent aussi cher. Les gens sages, qui ne veulent donner pour l'argent qu'une partie du profit qu'ils espèrent en retirer, n'iraient pas risquer de se mettre en concurrence avec ceux-là. Ainsi, une grande partie du capital du pays se trouverait, par ce moyen, enlevée aux mains les plus propres à en faire un usage profitable et avantageux, et jetée dans celles qui sont le plus disposées à le dissiper et à l'anéantir. Lorsque, au contraire, le taux légal n'est fixé que très peu au-dessus du taux courant, les gens sages sont généralement préférés, pour les placements, aux prodigues et aux faiseurs de projets. Le capitaliste peut retirer des premiers un intérêt à peu de chose près aussi élevé que celui qu'il pourrait risquer de demander aux seconds, et son argent se trouve bien plus assuré dans les mains de l'une de ces classes de gens que dans celles de l'autre. Par là une grande partie du capital du pays se verse dans des mains dont on a plus de raisons d'espérer qu'elles l'emploieront d'une manière avantageuse. »

C'est l'association des capitaux qui donne à l'industrie moderne sa véritable force, bien plus que le crédit. Les établissements industriels qui demandent au crédit des

banques une partie des capitaux qu'ils emploient sont toujours faibles, et leur situation est toujours précaire. Le seul crédit dont l'industrie puisse user avec avantage, c'est le crédit à long terme, tel que celui qui s'accorde sous forme d'obligations; mais ici, comme nous l'avons déjà dit, l'usure avec ses caractères odieux ne se rencontre pas. D'ailleurs, dans cet ordre de placements, l'intérêt a, comme nous l'avons fait voir, un caractère de fixité qui permet d'en déterminer sans inconvénient le taux par la loi. C'est dans l'ordre du crédit appliqué aux échanges que les grandes fluctuations de l'intérêt se produisent, et là, il peut y avoir lieu à introduire des exceptions.

De tout ceci je conclus que l'intérêt de la société ne met point obstacle à ce que la loi donne satisfaction aux exigences de la justice en réprimant les rapines des usuriers, et qu'il n'est point à craindre qu'en cherchant à mettre des bornes au mal très réel et souvent très grave de l'usure, on donne naissance à des maux plus grands.

IV

Parvenu à *ce point*, j'ai à résoudre une dernière question : Comment la société doit-elle user du droit qu'elle a de réprimer l'usure ? Pourra-t-elle parvenir à exercer cette répression sans fixer un taux légal pour l'intérêt, et, en admettant que la détermination du taux légal soit un des éléments indispensables de la répression du délit d'usure, comment pourra-t-on, dans l'application, mettre ce principe en harmonie avec les exigences des affaires industrielles et commerciales, telles qu'elles se font aujourd'hui ?

Le meilleur procédé pour parvenir à la solution de la première partie de cette question, sera d'examiner les

systèmes qui ont été proposés pour la répression de l'usure, en dehors de la détermination d'un taux légal.

Un premier système prend pour point de départ le taux de l'intérêt fixé par la loi pour les cas où le juge a à prononcer en l'absence de toute convention des parties. D'après ce système, toutes les fois que l'on stipulera un intérêt supérieur au taux légal, il y aura délit d'usure s'il est prouvé que le prêteur a abusé de l'ignorance, des faiblesses ou des passions de l'emprunteur. Quelquefois aussi, dans ce même ordre d'idées, on a dit qu'il suffirait de garantir les mineurs, par l'article 406 du Code pénal, contre les industries coupables qui exploitent leur ignorance, leurs passions ou leurs faiblesses; de contenir les prodigues par les dispositions de l'article 513 du Code civil, et de protéger les majeurs par les dispositions générales du Code civil sur l'erreur, le dol, la fraude et la violence dans les contrats. Dans ces diverses conceptions, on écarte de la définition du délit d'usure l'abus des besoins de l'emprunteur, et, pourtant, en réalité, cet abus des besoins de l'emprunteur est, comme nous l'avons dit plus haut, un des principaux caractères de l'usure. L'usure la plus pernicieuse, celle qui appelle particulièrement les sévérités du législateur, à raison de l'intérêt que méritent ses victimes, c'est précisément l'usure qui exploite les besoins de l'emprunteur. Aussi, ceux qui entendent maintenir le principe de la répression de l'usure, tout en renonçant à prendre comme le caractère propre du délit le fait d'avoir prêté au-dessus du taux déterminé par la loi, insistent-ils vivement sur la nécessité de punir l'abus des besoins de l'emprunteur [1].

1. C'est sur ce point qu'a roulé la discussion engagée à la Chambre des représentants de Belgique, en 1860, à propos du projet de revision du Code pénal. A la rédaction adoptée par la section centrale de la Chambre, qui ne punissait que l'abus de l'ignorance, des faiblesses et des passions de l'emprunteur, un député de la gauche, M. Guillery, proposa d'ajouter l'abus des besoins de l'emprunteur. Cette proposition fut énergiquement soutenue par les principaux orateurs de la droite, notamment par MM. de Theux, Dumortier, Nothomb,

Mais je crois que dans ces divers systèmes il sera fort difficile d'arriver à une *répression sérieuse* de l'usure. Je crois que cela sera difficile, non seulement dans le cas où l'on se renfermerait dans les dispositions générales de nos codes, que les ruses des usuriers éluderont sans peine, *mais* que cela serait difficile encore lors même qu'on préciserait davantage les garanties *accordées* aux emprunteurs, par des dispositions répressives du genre de celles que nous venons de rapporter.

Comment établir l'abus des besoins, de l'ignorance, des faiblesses, des passions de l'emprunteur? C'est une chose relative que l'ignorance : il y a des gens, très ignorants en général, qui ne sont pas ignorants en ce qui concerne leurs intérêts. Il y a aussi des gens intelligents et qui sont légers et ignorants en matière d'intérêt. L'abus des passions, comment l'établir? Ou bien c'est le ministère public qui poursuivra l'usurier, et alors de quel droit ira-t-il pénétrer dans la vie privée de l'emprunteur, dévoiler ses faiblesses, ses turpitudes? Comment une pareille investigation pourrait-elle être faite à l'égard d'un homme qui n'est prévenu d'aucun délit? Ou bien c'est l'emprunteur qui se plaindra; mais on n'est pas cru devant la justice quand on allègue sa propre turpitude. Quant aux besoins, la difficulté n'est pas moindre. En effet, lorsque des prêts se font aux taux de 15, de 20 pour 100, l'usurier s'arrange toujours de manière à se faire longtemps prier par l'emprunteur. C'es par cette manœuvre qu'il arrive à ses fins. Si vous voulez l'écouter, il vous prouvera que c'est l'emprunteur qui a abusé de sa bonté. Il dira à l'emprunteur : « Vous êtes venu m'exposer vos besoins, vous m'avez supplié au nom de vos besoins; j'ai couru des risques pour venir en aide à vos besoins. De quoi donc vous plaignez-vous, et en *quoi suis-je coupable?* » Dans cette situation, il sera bien

de Haerne, qui insistèrent sur le caractère d'injustice qui se rencontre dans l'abus des besoins de l'emprunteur, et sur la nécessité de le réprimer. Malgré leurs efforts, elle n'a pas prévalu.

difficile aux tribunaux de prononcer une condamnation.

Un autre système a été proposé : il consisterait à laisser aux particuliers la liberté de fixer par leurs conventions l'intérêt au cours du jour, et à donner au juge la faculté de réduire l'intérêt qui serait excessif, en tenant compte des risques. Il y aurait là une très grande latitude accordée au juge, à qui l'on attribuerait une sorte de pouvoir discrétionnaire. Les tribunaux, au lieu d'appliquer les principes fixes de la loi, jugeraient en équité. Mais ne serait-il pas à craindre que, par une mesure de cette nature, on ne rendît très fréquentes les contestations et qu'on ne multipliât les procès du chef d'usure. D'ailleurs, comment déterminer le cours du jour? Ce cours n'est pas le même pour toutes les transactions, il dépendra des circonstances spéciales aux diverses espèces de prêt. Il y aura donc pour le juge une grande difficulté de prononcer, faute d'éléments positifs sur lesquels il puisse asseoir son jugement. En pareil cas, ou bien le juge, usant d'une sévérité excessive, réduira habituellement l'intérêt au taux fixé par la loi pour les cas où il n'y a pas de stipulation des parties, ou bien, suivant une voie tout opposée, il légitimera tous les contrats, quelque considérable que soit l'intérêt, parce qu'il ne se trouvera pas assez éclairé sur les circonstances qui pourraient faire considérer le prêt comme usuraire. Une pareille mesure atteindrait donc difficilement son but quant aux réparations civiles. Quant à la répression pénale, il ne faudrait pas songer à l'établir sur un principe de cette nature; l'application des peines réclame des définitions et des limites rigoureuses, sans lesquelles la liberté des citoyens ne serait pas suffisamment garantie. En tout cas, pour la répression pénale comme pour la réparation civile, mais surtout pour la répression pénale, le juge serait la plupart du temps réduit à l'impuissance, par l'impossibilité de se procurer les éléments positifs d'un jugement. Et pourtant l'usure a tous les caractères d'un véritable délit que l'intérêt social commande de réprimer.

Je crois donc qu'il faut renoncer à trouver, en dehors

du principe général consacré par *la loi de 1807, un moyen* de réprimer sérieusement l'usure. Mais, d'un autre côté, il est incontestable que, dans l'état présent des relations commerciales, les règles absolues de cette loi donnent lieu à des difficultés réelles et créent au commerce des embarras sérieux. N'est-il pas possible, tout en maintenant le principe de la loi de 1807, d'en modifier les applications, de façon à le concilier avec les conditions économiques de notre société ? Je crois que cela se peut faire. Je ne veux ici ni discuter ni développer ; je *me contenterai de dire en* quelques mots, qui renfermeront la conclusion pratique des principes que je viens d'exposer, comment je comprends que l'on puisse réprimer l'usure par la fixation d'un taux légal d'intérêt, tout en laissant aux transactions légitimes sur l'argent la latitude que réclame la situation présente des affaires.

D'abord n'y a-t-il pas des raisons d'élever le taux légal de l'intérêt fixé par la loi de 1807?

Il est certain que l'intérêt est aujourd'hui beaucoup plus élevé qu'il y a cinquante ans, par suite des changements survenus dans notre ordre économique. Les travaux publics ont absorbé *beaucoup de capitaux* ; le perfectionnement des machines, les inventions nouvelles en exigent aussi beaucoup. Mais les capitaux ne s'accroissent pas dans la proportion exacte des progrès et des besoins nouveaux. Il ne faut pas perdre de vue que le luxe, les dépenses improductives, se sont accrus, et que leur accroissement a ralenti l'accumulation du capital.

Il est certain qu'au moment où la loi de 1807 a été portée, la plupart des prêts hypothécaires se faisaient à 4 ou 4 1/2 pour 100 tout au plus, et qu'aujourd'hui ils se font, dans beaucoup de contrées, habituellement à 5 pour 100. — Quelques-uns ont proposé de porter le taux légal de l'intérêt à 5 1/2 pour 100, d'autres à 6 pour 100. Peut-être ce dernier chiffre n'aurait-il rien d'exagéré ; car de même qu'il importe, comme le fait remarquer Adam Smith, que

le taux légal ne soit jamais fort supérieur au taux courant, il importe aussi qu'il ne se trouve jamais au-dessous de ce taux, afin de ne pas enlever aux transactions sur l'argent cette liberté légitime qui leur est indispensable.

Une fois le taux légal déterminé, une autre difficulté se présente. Il y a des cas où le prêteur ne peut pas honnêtement spéculer sur les risques, parce qu'il ne pourrait s'assurer une compensation de ces risques qu'en exigeant un intérêt tellement élevé qu'il serait une cause presque infaillible de ruine pour l'emprunteur. Mais il est des situations moins extrêmes, dans lesquelles on peut spéculer honnêtement sur les risques auxquels on s'expose en prêtant, sans enlever à l'emprunteur toute possibilité de rétablir ses affaires. Dans ce cas, le prêt est un véritable service que l'on rend à l'emprunteur, et l'on a droit de réclamer une compensation pour les chances que l'on court en rendant ce service. Il conviendrait donc de laisser en pareil cas au juge une certaine latitude pour apprécier l'importance des risques dans une limite déterminée par la loi, par exemple dans la limite de 2 ou 3 pour 100 au-dessus du taux légal. Toutes les fois que cette limite extrême serait dépassée, il y aurait usure absolue. Quand l'intérêt serait fixé au-dessus du taux légal, mais en deçà de cette limite, le juge aurait la faculté de décider qu'il y a ou qu'il n'y a point d'usure, en tenant compte des circonstances qui ont déterminé la convention. En renfermant ainsi l'appréciation du juge en des termes précis, on éviterait l'arbitraire, dont il faut toujours se garder soigneusement en matière pénale, et l'on ôterait aux dispositions répressives de l'usure, telles que les établit la loi de 1807, ce caractère de fixité absolue qui pourrait être parfois une source d'injustice dans leur application.

Le système de la loi de 1807 a un avantage qui frappe au premier abord : l'extrême simplicité de ses dispositions. Mais cette simplicité, loin d'être toujours un mérite, est quelquefois un défaut. Il faut que les lois répondent aux faits. Si la situation est compliquée, les lois le seront né-

cessairement aussi, sinon elles manqueront du caractère pratique qui est une de leurs premières conditions d'efficacité.

Reste une dernière difficulté. Par suite de l'extension que les affaires commerciales ont prise aujourd'hui, et par l'effet de la solidarité qui rattache intimement toutes les nations les unes aux autres, il se produit à certains moments, sur le marché des capitaux, une rareté des espèces qui cause dans les affaires les plus sérieux embarras. C'est l'instrument des échanges qui, par une cause ou par une autre, fait défaut à un moment donné, et de là une sorte de temps d'arrêt dans le mécanisme des échanges, qui peut aboutir à de véritables désastres. C'est alors que les grands établissements de crédit, qui servent de régulateurs à tout le mouvement des transactions dans lesquelles interviennent les valeurs fiduciaires, se trouvent dans la nécessité d'élever le taux de leur escompte, afin de contenir l'essor des opérations industrielles et commerciales, et de diminuer, par cette compression, les périls d'une situation où le capital fera bientôt défaut à la production. De là des embarras extrêmes pour tous les producteurs qui, directement ou indirectement, demandent des avances à ces grandes institutions de crédit, et de là une hausse générale, et souvent considérable, sur le prix de l'argent. Mais cette hausse n'affecte d'ordinaire que le prix de l'argent appliqué au mouvement des échanges, et ne se fait point sentir dans les placements qui ont pour objet l'application directe des capitaux à la production ou aux emprunts publics. Dans le premier cas, l'argent subit les fluctuations de la marchandise, et son prix se règle, comme celui de la marchandise, d'après la situation du marché. C'est dans ce cas qu'il serait fâcheux d'imposer aux transactions sur l'argent des entraves, qui auraient pour résultat d'aggraver les embarras dans lesquels se trouve le commerce, en augmentant la difficulté qu'il éprouve à trouver les sommes nécessaires pour solder ses transactions. Le moyen qui s'offre le premier à la pensée, et qui est en apparence le plus simple

et le plus efficace, c'est d'affranchir de toute restriction les prêts en matière commerciale. Mais ce moyen dépasse le but, et il aurait pour conséquence de rendre illusoire la répression de l'usure en matière civile. Rien n'est plus facile en effet, pour une multitude de cas, que de donner la forme commerciale au prêt civil, et l'on peut être assuré que l'habileté des usuriers saurait user de ces voies détournées pour atteindre ses coupables fins.

On a proposé une autre mesure, moins étendue, et qui consisterait à affranchir complètement l'escompte des limites imposées par la loi à l'intérêt de l'argent. Il est évident qu'il y a entre le prêt ordinaire et l'escompte des différences, qui justifient la distinction établie entre ces deux sortes de transactions, quant à l'application des mesures réglementaires sur le taux de l'intérêt. La jurisprudence a reconnu cette différence, en autorisant pour l'escompte, sous diverses formes et dans les limites des usages du commerce, la perception d'un intérêt supérieur au taux légal. L'escompte, disent les jurisconsultes, n'est pas le prêt, c'est la vente d'un effet de commerce. Quoi qu'en aient dit quelquefois les économistes, cette différence me paraît reposer sur une raison économique très sérieuse : sur la distinction, que j'ai exposée plus haut, entre le marché des capitaux dans l'application directe à la production, et le marché des capitaux dans les opérations de l'échange. L'escompte représente l'ensemble des opérations qui se font dans l'ordre des échanges commerciaux, et dans lesquelles l'argent fonctionne véritablement comme marchandise. On achète les effets de commerce au taux du marché, et l'on subit, dans ces transactions, les fluctuations qui sont la conséquence de l'état général du marché. Quand les effets de commerce représentent des opérations sur des valeurs réelles, il n'y a pas d'usure dans le fait de les escompter à un taux qui peut être par moments fort supérieur au taux légal, parce que cette élévation du taux de l'escompte est l'effet d'une situation qui s'impose à tout le monde par la force des choses, dont

tout le monde souffre également, et qu'il n'y a, en pareil cas, aucune de ces manœuvres ténébreuses, aucune de ces exploitations, aucune de ces spéculations odieuses, qui constituent le délit d'usure. Suit-il de là qu'il faille affranchir absolument l'escompte de toute limitation? Je crois, encore une fois, que cette mesure, si modérée au premier aspect, serait en réalité trop radicale, et qu'elle ouvrirait la voie aux abus de l'usure. L'usure se ferait alors par l'escompte, et tous ceux qui ont étudié ses procédés dans les décisions de la jurisprudence qui la répriment, savent avec quelle facilité elle sait prendre toutes les formes, et notamment la forme de l'escompte, même lorsqu'elle s'exerce à l'égard des cultivateurs, comme en Alsace.

Mais alors ne suffirait-il pas des précédents établis par la jurisprudence pour permettre aux commerçants, et aux banquiers qui leur procurent le crédit, de suivre dans leurs escomptes toutes les fluctuations qui surviennent dans le prix de l'argent sur le marché commercial, et ne pourrait-on pas, moyennant ces tempéraments universellement admis par les tribunaux, se dispenser d'apporter aucune modification au principe général de la loi de 1807? Sans doute, on pourrait interpréter les usages du commerce en ce sens : car, lorsque la Banque de France élève le taux de son escompte, il y a preuve suffisante que le prix de l'argent sur le marché commercial s'est élevé dans la proportion indiquée par le taux fixé par la Banque, et que, dans ce moment, les usages du commerce autorisent les banquiers et les commerçants à négocier leurs effets au taux de la Banque. Mais en ces temps de crise monétaire et commerciale, la liberté d'escompter au taux courant du marché est tellement nécessaire, les restrictions mises à cette liberté pourraient entraîner de si fâcheuses conséquences, qu'il convient de ne rien laisser à la discrétion des tribunaux. Il faut que, par les dispositions précises de la loi, les transactions commerciales sur l'argent soient mises à l'abri de toute inquiétude et de tout arbitraire.

Mais par qui sera fixé le taux auquel il sera permis d'escompter les effets de commerce? Tout dépend ici de la situation du marché, et l'autorité n'a autre chose à faire qu'à constater cette situation. Comme il serait difficile de faire intervenir à chaque moment l'autorité, et que cette intervention ne serait pas exempte d'inconvénients, il serait plus simple de prendre pour régulateur le taux de l'escompte adopté par l'institution de crédit qui agit sur le marché des capitaux comme élément modérateur. Le taux de l'escompte fixé par la Banque de France, lorsqu'il dépasse le taux légal de l'intérêt, pourrait servir de règle. Les relations qui existent entre la direction de cette banque et le gouvernement ôtent à cette mesure tout inconvénient, quant aux droits et à la juste influence de l'autorité en pareille matière. On ne pourrait point considérer comme une atteinte à l'autorité de la loi une mesure qui consisterait à appliquer une exception, dans des termes déterminés par la loi elle-même, pour des éventualités prévues par la loi et dont les décisions de la Banque ne feraient que constater la réalisation. D'ailleurs l'intérêt même de la Banque, qui serait la première à souffrir des désastres résultant d'une mauvaise direction imprimée au crédit durant une crise, en même temps que la surveillance exercée sur elle par le pouvoir au nom de l'intérêt public, sont des garanties qu'il ne se fera rien que ce que commandent les nécessités du commerce. Pour éviter toute extension abusive et dangereuse de l'exception proposée, je la renfermerais dans les termes suivants : « Toutes les fois que la Banque de France élèvera son escompte au-dessus du taux légal, les effets de commerce à quatre-vingt-dix jours au plus pourront être escomptés au taux fixé par la Banque. » Comme cette mesure n'exclurait pas l'appréciation de la jurisprudence quant au droit de commission que les banquiers peuvent être autorisés à percevoir, elle laisserait aux banques qui servent d'intermédiaires entre la Banque de France et le commerce toute la liberté d'action nécessaire, en même

temps qu'elle enlèverait à l'usure, par la limite imposée quant au terme de payement des effets, la liberté d'abuser d'une disposition portée dans l'intérêt des transactions honnêtes et sérieuses du commerce.

A toutes ces mesures, à toutes ces précautions, on oppose une difficulté : Vous aurez beau faire, dit-on, les lois qui tenteront de réprimer l'usure ne seront jamais qu'imparfaitement exécutées. Or, est-il bon de donner à la société le spectacle de l'impuissance des lois? Je reconnais que, malgré tout le soin qu'on mettra à formuler les dispositions de la loi, malgré toute la vigilance des magistrats, les usuriers parviendront trop souvent à se soustraire aux poursuites de la justice. Mais n'est-ce pas ce qui arrive, plus ou moins, pour toutes les dispositions des lois pénales, et faut-il, parce qu'elles ne peuvent pas toujours être complètement exécutées, les effacer de nos codes? Abrogerez-vous les lois qui répriment l'infanticide et l'avortement, parce que malheureusement ces crimes échappent souvent à l'action des tribunaux? C'est, dit-on, aux influences morales qu'il faut demander les moyens de combattre les ravages de l'usure. J'en conviens volontiers, c'est principalement des influences de cet ordre, c'est surtout de la puissance des convictions chrétiennes, qu'en pareille matière il faut attendre le remède. Mais la loi n'est-elle pas aussi une force morale, et l'une de celles qui ont le plus d'empire sur les mœurs? Les lois contribuent à constituer les mœurs. Les sévérités de la loi pénale, alors même qu'elles ne s'appliquent que rarement, détournent du mal les hommes dont la conscience vacillante se laisserait facilement entraîner aux suggestions de l'intérêt, s'ils n'étaient avertis par la loi de ce qu'il y a de répréhensible dans les actes auxquels leur cupidité les pousse. La loi contribue à créer dans la société un certain sentiment de l'honneur, qui met un frein, quelquefois très puissant, aux mauvais penchants. D'ailleurs la crainte d'une application possible de la loi, de la tache que les poursuites de la justice infligent à celui qui

en est l'objet, retiendra ceux que les délicatesses de la conscience n'alarment point. L'orateur du tribunat, pour justifier la loi de 1807 devant le Corps législatif, invoquait « la nécessité de rétablir la morale publique ». Peut-on dire, en présence des scandales de l'agiotage et de l'audace croissante des manieurs d'argent, que cette nécessité soit moindre aujourd'hui qu'en 1807? Il y a des lois qui importent autant à l'honneur des peuples qu'à leur bien-être, et les lois qui répriment l'usure sont de ce nombre.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME DEUXIÈME

LIVRE III

De l'échange des richesses

CHAPITRE PREMIER. — DE L'ÉCHANGE ET DE LA VALEUR.

CHAPITRE II. — DES MOYENS DE FACILITER LES ÉCHANGES EN GÉNÉRAL, ET SPÉCIALEMENT DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT.

CHAPITRE III. — DES BIENFAITS DE L'ÉCHANGE ET DE LA PUISSANCE DU PRINCIPE CHRÉTIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS COMMERCIALES.

CHAPITRE IV. — DE LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES ET DU PRINCIPE DES NATIONALITÉS.

LIVRE IV

Des bornes dans lesquelles la Providence a renfermé la puissance de l'industrie humaine

CHAPITRE II. — COMMENT LES HOMMES PEUVENT CROITRE EN NOMBRE SANS QUE LE TRAVAIL PERDE DE SA PUISSANCE.

CHAPITRE III. — QUE LE SENSUALISME EST IMPUISSANT A ASSURER AUX SOCIÉTÉS LE PROGRÈS RÉGULIER ET CONSTANT DE LA POPULATION.

LIVRE V

De la répartition des produits du travail

CHAPITRE PREMIER. — De la distribution des richesses en général.

CHAPITRE II. — De la rente de la terre.

CHAPITRE III. — DU RAPPORT DES SALAIRES AVEC L'INTÉRÊT DU CAPITAL.

CHAPITRE IV. — DES SALAIRES.

CHAPITRE V. — DU REVENU DES CAPITAUX.

CHAPITRE VI. — DU PROFIT DE L'ENTREPRENEUR.

CHAPITRE VII. — DE LA DISTRIBUTION SECONDAIRE DES RICHESSES ET PARTICULIÈREMENT DE L'IMPÔT.

LIVRE VI

De l'aisance et de la misère

CHAPITRE PREMIER. — DE L'INÉGALITÉ DES CONDITIONS ET DES CARACTÈRES DE LA MISÈRE.

CHAPITRE II. — DU FAIT DE LA MISÈRE AU TEMPS PRÉSENT.

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.